



**The *Great* Canadian
Catholic Hospital History Project**

Documenting the legacy and contribution of the
Congregations of Religious Women in Canada,
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.



**Projet de la *Grande* Histoire
des hôpitaux catholiques au Canada**

Retracer l'héritage et la contribution des
congrégations de religieuses au Canada,
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

**Monseigneur de Saint-Vallier
et
L'Hôpital Général de Québec**

**Histoire du monastère de Notre-Dame des Anges
(Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus)
Ordre de Saint-Augustin**

**DEUXIÈME PARTIE
/ 1760 - 1882**

Source: Courtesy of Greg J. Humbert

Copyright: Public Domain

Digitized: April 2015

MONSEIGNEUR
DE
SAINT-VALLIER
ET
L'HOPITAL GÉNÉRAL
DE QUÉBEC

MONSEIGNEUR

DE

SAINT-VALLIER

ET

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

HISTOIRE DU MONASTÈRE DE NOTRE-DAME DES ANGES
(RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS)
ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN

Mes filles, oubliez-moi après ma mort ;
mais n'oubliez pas mes pauvres.
Paroles de Mgr de Saint-Vallier.



QUÉBEC

C. DARVEAU, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

MDCCLXXXII

MONSEIGNEUR DE SAINT-VALLIER

ET

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

DEUXIÈME PARTIE

1760-1882

MONSEIGNEUR
DE
SAINT-VALLIER
ET
L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

DEUXIÈME PARTIE

1760-1882

CHAPITRE PREMIER

1760-1763

Samuel mourut, et tout Israël assemblé, le
pleura. I Rois, XXV, 1.

Assis sur les bords des fleuves de Babylone, nous
répandons des larmes au souvenir de S on.
Ps. CXXXVI, 1.

Nous en avons fini avec les récits de combats, mais non pas avec les souvenirs douloureux ; car cette époque est fertile en épreuves de toute sorte, particulières et publiques.

Au moment où elle allait passer sous une domination étrangère, la malheureuse colonie du Canada se vit frappée dans son chef spirituel. Combien de fois, depuis que l'ennemi avait mis le pied sur ce sol canadien, le digne pontife s'était-il présenté à l'autel comme une

victime, pour apaiser la colère du Seigneur irrité contre son peuple ! C'était en exerçant les charitables fonctions du bon Pasteur auprès des malades atteints des fièvres dans notre hôpital, que monseigneur de Pontbriand avait contracté les premiers germes du mal qui l'a conduit au tombeau. " Lorsque nous apprîmes sa mort, arrivée le 8 juin 1760, nous le savions depuis longtemps malade à Montréal. Le clergé et tout le diocèse en furent extrêmement affligés ; mais personne ne ressentit plus cette perte que notre communauté, dont il était le père chéri comme le plus tendre et le plus charitable."

Monseigneur Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, sixième évêque de Québec, naquit à Vannes en Bretagne, l'année même de la mort de monseigneur de Laval (1708). Il embrassa de bonne heure la carrière ecclésiastique, et il exerçait les fonctions de grand vicaire à Saint-Mâlo lorsque le siège de Québec vint à vaquer par la mort de monseigneur de Lauberivière. La cour proposa cet évêché à M. de Pontbriand, lui promettant, en cas de refus de sa part, une prélature dans sa patrie. A cette époque, comme aux jours où l'on faisait de pareilles propositions à l'abbé de Saint-Vallier, " il fallait pour le Canada un pasteur détaché de sa famille et de la cour ; qui aimât la pauvreté et méprisât les honneurs ; qui, outre toutes les qualités que saint Paul exige d'un évêque, eût assez de zèle pour entreprendre de longs et pénibles voyages, et assez de force et de courage pour en soutenir la fatigue. Tel était M. de Pontbriand ; aussi répondit-il au ministre que, tout indigne qu'il se reconnaissait de l'épiscopat, si on lui laissait le choix parmi les évêchés, il choisirait celui de Québec, parce qu'il pensait y avoir plus à travailler pour la gloire de Dieu. Il s'exprima dans les mêmes termes à un de messieurs ses frères qui était venu l'accompagner jusqu'à la Rochelle. " Quand je serais sûr, lui dit-il, de trouver " des millions en arrivant à Québec, rien ne serait capable de me faire " embarquer, tant est grande la répugnance que j'ai pour la mer ; " mais il est question de la gloire de Dieu et du salut des âmes, — " rien ne me retardera." Il partit en disant ces dernières paroles, et toute la conduite qu'il a tenue pendant son épiscopat, a été une preuve continuelle qu'elles n'étaient que l'expression des sentiments de son cœur 1."

Monseigneur de Pontbriand a gouverné ce diocèse pendant dix-neuf ans. Il a eu la douleur de voir son troupeau affligé par la peste,

1. Oraison funèbre de monseigneur de Pontbriand par M. Jolivet, S. S. *

la famine, la guerre ; et, semblable en cela à l'illustre évêque d'Hippone, notre père saint Augustin, ce fut pour lui une consolation de mourir avant d'avoir vu la fin des maux qu'il prévoyait devoir désoler son peuple. Il y avait tout lieu de craindre alors que l'épiscopat catholique ne s'éteignît avec lui en ce pays ; et c'est sous l'impression de ce sentiment que le ministre sacré termina l'oraison funèbre du regretté prélat :

“ Pleurez, infortunée colonie ! parce que le pasteur frappé, vous avez tout lieu de craindre de voir bientôt le troupeau dispersé, et d'être comme des brebis errantes, sans pasteurs et sans guides, exposées à la fureur des loups. Pleurez, terres fécondes en fruits de grâce et de salut tant qu'il vous a cultivées de ses mains, et arrosées de ses sueurs ; pleurez, dans la crainte de voir bientôt le froment des élus ravagé par les incursions des méchants, ou étouffé par les mauvaises herbes que l'homme ennemi y fera croître en abondance.”

Monseigneur de Pontbriand fut inhumé le 10 juin 1760, dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Ville-Marie. Trois grands vicaires furent aussitôt choisis pour administrer les affaires ecclésiastiques : M. Joseph-François Perrault pour les Trois-Rivières, M. Étienne de Montgolfier pour Montréal, M. Jean-Olivier Briand pour Québec ; et enfin, pour veiller en France aux intérêts de ce diocèse, M. Pierre de la Rue, abbé commandataire de Notre-Dame de l'Isle-Dieu qui, depuis trente ans, était vicaire général des évêques de Québec, à Paris ¹.

Nos Mères ont partagé la douleur de l'Église du Canada, blessée au cœur par la perte de son chef et de son père. Elles se sont associées au deuil de la patrie conquise et humiliée. Elles ont offert à Dieu le sacrifice de personnes bien chères tombées au champ de l'honneur. Elles ont pleuré tout récemment sur les tombes de trois de leurs sœurs ravies à leur affection dans l'espace de quelques mois. Le calice d'amertume n'est-il pas encore épuisé, et peut-il rester d'autres douleurs à ajouter aux douleurs précédentes ?

O Dieu, vous me tourmentez admirablement ! s'écriait le saint

1. La famille Lubreil de Pontbriand n'est pas éteinte. En 1878 monsieur le comte de Palys, marié à une arrière-petite-nièce du sixième évêque de Québec, s'adressait à un prêtre du séminaire de cette ville pour se procurer un portrait du prélat. Notre communauté possède une *Vie* manuscrite de madame de Pontbriand, mère du même prélat, due, paraît-il, à la plume de la mère Charlotte de Muy de Sainte-Hélène, religieuse ursuline, de Québec.

homme Job au plus fort de ses tribulations. Ces paroles, nos Mères purent les redire dans un amoureux abandon, lorsque le 20 novembre de cette même année 1760, elles virent enlever par la mort la révérende et très chère mère Marie-Joseph Duchesnay de l'Enfant-Jésus.

Après les difficultés qui suivirent le décès de monseigneur de Saint-Vallier (1727), celle qui, en sa qualité de supérieure, en avait plus que personne, porté le poids et savouré l'amertume, fut appelée bientôt à recevoir la couronne de ses vertus. Son énergie indomptable l'avait soutenue d'une manière merveilleuse pendant une lutte inégale; mais comme un flambeau s'épuise d'autant plus vite que sa lumière est plus vive et plus brillante, de même la constitution de la mère Saint-Augustin fut ébranlée par les soucis, les chagrins, les embarras qui furent son partage, et nous l'avons vue, jeune encore, succombant sous le fardeau que Dieu avait voulu lui faire si rude et si pesant.

Coincidence remarquable, à un intervalle de trente années, sa digne sœur, placée comme elle à la tête de notre établissement, dans des circonstances différentes mais non moins épineuses, ne put non plus survivre aux épreuves qui ont déchiré son cœur. Et pourtant la force morale ne faisait pas défaut chez cette autre fille des Juchereau Duchesnay : Marie-Joseph en avait donné des preuves dès sa jeunesse. N'est-ce pas elle qui, presque aussitôt après qu'elle eût été admise pour la première fois au banquet eucharistique, ayant déjà entendu au plus intime de son être la voix douce et persuasive qui dit à l'âme choisie : *Levez-vous, ma bien-aimée, hâtez-vous et venez*, sut, à l'exemple de tant de vierges héroïques dont l'histoire lui était familière, dédaigner les plaisirs, fouler aux pieds les avantages de la fortune, et triompher de la résistance que ses pieux parents croyaient devoir opposer, pour un temps, aux vœux d'une enfant si jeune ? N'est-ce pas elle qui, à l'âge de quatorze ans, munie enfin de la permission si ardemment désirée, franchit le seuil du noviciat avec une joie indicible, et qui, prenant sa place au rang des postulantes, pouvait néanmoins, dès le premier jour, offrir aux sœurs déjà anciennes des exemples de ferveur et d'exactitude, de douceur et de piété ? Le nom de sœur de l'Enfant-Jésus, que mademoiselle Duchesnay reçut à sa vêtue, était comme une expression de l'aimable candeur, de l'innocente simplicité, de la beauté céleste de son âme angélique ; et, comme le divin exemplaire qui lui était ainsi proposé d'une manière toute

spéciale, elle s'appliqua sans cesse à croître en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes.

Entre l'âge de Marie-Joseph et celui de sa sœur Geneviève, il y avait une différence de seize ans ; elles se suivirent de plus près dans la carrière religieuse, la plus jeune n'y ayant été devancée que de quatre ans par son aînée. Nous les y trouvons toutes deux au premier rang peu d'années après : la mère Saint-Augustin, supérieure, ayant pour assistante la mère de l'Enfant-Jésus, âgée seulement de vingt et un ans. C'est ainsi que cette dernière, sous une direction à la fois sage et suave, s'initiait de longue main aux graves responsabilités qu'impose la conduite des autres. Elle eut aussi occasion de connaître par elle-même les devoirs des offices de première hospitalière, de dépositaire et de discrète, y ayant été employée alternativement jusqu'en 1732 (17 avril), époque à laquelle elle fut élue supérieure pour la première fois. Réélue en sept différents triennats, la mère de l'Enfant-Jésus a passé dix-neuf ans et demi dans les soins et les soucis du gouvernement, et près de vingt autres années dans les emplois que nous avons nommés ci-dessus.

Nous avons parlé ailleurs des travaux qu'elle entreprit et exécuta pour l'agrandissement de la maison (1746). Nous avons dit quelles étaient sa confiance en Dieu et sa tendre commisération pour les pauvres. Son zèle pour le bien des âmes confiées à ses soins, n'était pas moindre que sa sollicitude pour les intérêts matériels de l'établissement. Ici sa charité compatissante trouvait à s'exercer ; là sa bonté, sa patience, sa fermeté, son amabilité, brillaient de tout leur éclat. Dans les occasions journalières où il lui fallait déployer la plus grande activité, elle ne perdait rien de son recueillement intérieur. Sans cesser d'être, selon l'expression du livre des Proverbes, la *femme forte qui veille aux sentiers de sa maison*, elle personnifiait encore la sainte épouse du sacré Cantique qui n'aspire qu'à son bien-aimé. Chez elle, c'était l'esprit de foi et d'amour qui opérait par les bonnes œuvres.

Et quelles bonnes œuvres que celles où il fut donné à la mère de l'Enfant-Jésus de prendre une si large part ! Nous l'avons vue, dans l'encombrement de notre hôpital, partager avec ses sœurs le soin des marins et des militaires malades en grand nombre à la fois. Chacune de ses visites à ces lits de souffrances, était pour ces pauvres pestiférés comme une vision-céleste, leur laissant dans l'âme, avec les pensées

de ce qui survit à la tombe, un sentiment profond et inexprimable de paix, de joie, de sereine et douce résignation.

Si cette mère nous a paru admirable de confiance et d'abandon lorsque, en des jours de disette, elle ordonnait à la sœur boulangère de donner à une pauvre femme le dernier pain qui lui restât entre les mains, que dirons-nous quand, plus tard, après avoir épuisé les autres ressources, elle commandera d'employer au pansement des soldats blessés tout le linge tenu jusque-là en réserve pour l'usage des religieuses ? Quelle épreuve pour son esprit de foi que l'alternative où elle se trouve de laisser ces centaines de malheureux en proie à la douleur, sans nourriture suffisante et sans soulagement efficace, ou bien de risquer en leur faveur, par un acte de charité sublime, toutes les dépenses qu'exige leur triste position ! On sait de quel côté pencha la balance, et l'on s'incline avec respect au souvenir de celle qui s'étant, dès l'aurore, élancée comme un géant pour parcourir sa carrière, l'a remplie jusqu'au soir par des actions toujours plus grandes, toujours plus dignes de ses héroïques débuts.

En nous approchant de l'humble couche où repose en ses derniers jours de souffrances notre mère bien-aimée, ne cherchons pas sur son front des traces de tristesse et d'inquiétude au sujet des récents événements. A la vérité, elle ne voit autour d'elle que le dénûment le plus absolu ; mais lorsque ses sœurs viennent, avec émotion, lui exprimer leur amer regret de ne pouvoir lui procurer même les choses les plus nécessaires à son état, la sainte mourante les accueille avec un sourire, essuie leurs larmes et leur montre le ciel... le ciel qui devait bientôt s'ouvrir pour livrer passage à son âme purifiée sept fois dans le creuset des plus amères tribulations ¹.

La mère Marie-Joseph de Repentigny de la Visitation fut choisie pour remplacer la mère de l'Enfant-Jésus dans la charge de supérieure. L'élection eut lieu le 26 novembre, en présence de MM. Briand et de Rigauville et du révérend père Emmanuel Crespel, récollet.

Le départ des nombreux hôtes de passage civils et militaires qui avaient occupé les diverses parties de la maison, s'opéra petit à petit dans le cours de l'hiver (1760-61). On n'entendit plus le profane

1. Une sœur de la mère de l'Enfant-Jésus, Mme Louise Juchereau Duchesnay, veuve de Philippe d'Amours, sieur de la Morandière, était décédée au mois de septembre 1759, dans une chambre de nos dames pensionnaires où elle s'était retirée.

langage des camps dans l'enceinte monastique ni sous les parvis du saint temple ; les lieux réguliers reprirent leur aspect religieux ; l'ordre, le silence, le recueillement, remplacèrent le bruit, les allées et les venues, et les libres allures des gens de guerre. Rendues à elles-mêmes et à leurs occupations, les religieuses purent goûter de nouveau les charmes de la solitude, et toute la douceur qu'apporte la fidèle pratique des observances journalières de la vie du cloître. De l'autre côté, elles purent reconnaître la position dans laquelle elles se trouvaient, et calculer toute l'étendue des pertes qu'elles avaient faites. Au dedans comme au dehors, tout était en décadence : les bâtiments, les jardins, les fermes. Le besoin des choses les plus indispensables se faisait péniblement sentir ; le linge manquait, les provisions de bouche étaient épuisées. Les terres autour de la maison avaient subi d'affreux bouleversements : on y avait pratiqué d'énormes fosses pour la sépulture des soldats anglais. Les clôtures avaient été enlevées, et ce n'était partout que dégâts et destruction.

Mais les comptes de la dépositaire présentaient peut-être de quoi se rassurer, car on se souvient qu'au mois d'avril 1759, l'état des finances était assez satisfaisant. Hélas ! depuis lors les choses avaient changé de face. La gratification annuelle du roi n'était pas parvenue à la communauté ; tous les autres paiements avaient été également suspendus. Les petites épargnes donc avaient servi depuis longtemps à acheter quelques articles indispensables ; puis il avait fallu s'endetter chez les négociants.

La communauté avait deux principaux créanciers, les sieurs Terroux et Méthot, qui avaient consenti à fournir ce qui était nécessaire à la nourriture des blessés, et des autres soldats et officiers français cantonnés à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Mais ces dettes étaient à proprement parler les dettes du roi, et, comptant avec certitude sur leur entier remboursement, nos Mères envisageaient l'avenir avec moins d'effroi et se soumettaient de meilleure grâce aux dures privations de l'heure présente. D'ailleurs, elles partageaient en cela le sort commun de leurs compatriotes ; car, "dans toute l'étendue du pays, les suites malheureuses d'une longue et sanglante guerre se faisaient sentir. Partout des dévastations avaient été commises ; partout, et dans le gouvernement de Québec plus encore qu'ailleurs, on ne voyait que des cendres et des ruines. Ce district avait été occupé pendant deux ans par des armées hostiles ; la capitale avait été assiégée deux fois,

bombardée et presque anéantie. Les environs, qui avaient servi de théâtre à trois batailles, portaient toutes les traces d'une lutte acharnée. Les habitants ruinés et décimés, ne songeaient qu'à se renfermer dans leurs terres pour réparer leurs pertes ¹."

Les choses étant ainsi, quel secours les religieuses pouvaient-elles attendre du dehors, soit pour leurs pauvres soit pour elles-mêmes ? Il se trouva pourtant des âmes compatissantes pour leur faire de fois à autre quelque aumône. Deux pourvoyeurs charitables, MM. Briand et de Rigauville, s'étaient chargés, il est vrai, de plaider leur cause ; et ils étaient plus à même que personne de connaître leur détresse et leur embarras.

Une année se passa sans que les religieuses fussent trop inquiétées par leurs créanciers ; mais le 2 février 1762, une sentence fut rendue contre elles par les tribunaux anglais en faveur du sieur Méthot, les condamnant à 36,270 livres pour valeur reçue en fourniture de bœuf. Sur leur réponse que la communauté ne pouvait rien faire qu'à la liquidation des affaires du Canada avec la cour de France, une première hypothèque privilégiée fut appliquée sur leurs biens. Au mois de novembre de l'année suivante, il survint une nouvelle hypothèque en faveur du sieur Terroux. Dans cette conjoncture, les religieuses profitèrent de la bonne volonté de M. Benjamin Comte, qui consentait à déboursier la somme due au sieur Terroux. Cette somme, qui n'était d'abord que de 1,973 livres, était montée avec les intérêts à 2,268 livres. En 1765, M. Comte paya encore au sieur Méthot 41,783 livres. Sur cette somme, 5,441 livres étaient pour les intérêts et quelques frais de justice. De cette sorte, M. Comte se trouvait saisi de tout ce que la communauté possédait de biens-fonds, et il était autorisé à les vendre après le mois de juin 1767. Tout l'avantage que la communauté prétendait retirer de cette délégation était de gagner du temps, et elle espérait que, dans l'intervalle qui lui était accordé, la France se mettrait en règle avec le Canada. Il nous importe donc de savoir au juste où en étaient les négociations de la cour de Versailles avec le cabinet de Saint-James, au sujet de son ancienne colonie.

Par la capitulation de Montréal, la guerre de Sept-Ans était finie dans l'Amérique du Nord. Elle se termina pour l'Europe par le traité de Paris (10 février 1763). Aux termes de ce traité Louis XV céda la Louisiane à l'Espagne, et garantissait à l'Angleterre la possession

1. Garneau, Hist. du Canada. 2e éd. tome 1^{re}, livre 9e, chap. 1er.

du Canada, de l'Acadie, de l'Île-Royale et de toutes les îles et côtes de la rivière Saint-Laurent, à l'exception des îles Saint-Pierre et Miquelon. Ainsi, pour nous servir des expressions d'un historien de nos jours, " il ne resta plus à la France dans cette partie du monde que quelques rochers nuageux et stériles,— derniers débris d'un empire écroulé, qui surnageait sur les flots d'une mer déjà fatiguée du joug de l'Europe ¹. "

Le traité de Paris fut publié dans le Canada à l'arrivée des vaisseaux. Plusieurs fois, pendant les trois dernières années, les grands vicaires chargés d'administrer les différentes parties du diocèse, avaient élevé la voix pour rappeler au peuple leurs devoirs envers le nouveau gouvernement. Le 3 février 1762, M. Briand avait prescrit, à Québec, des actions de grâces publiques pour le mariage du jeune roi George III avec la princesse Charlotte de Mecklenburg Strelitz. Il avait enjoint de prier pour " George, notre roi très débonnaire ; pour Charlotte, notre reine très débonnaire ; pour Son Altesse Royale la princesse douairière de Galles ; pour Son Excellence, monsieur notre gouverneur, et pour tous ceux qui nous administrent la justice. " Par son mandement donné à l'HÔPITAL GÉNÉRAL le 4 juin 1763, il ordonna un *Te Deum* solennel pour le bienfait de la paix. L'hymne de la reconnaissance monta donc vers le Ciel. Le peuple, fidèle et religieux, s'acquitta de ce devoir selon le désir et à l'exemple de ses pasteurs. Mais, du reste, quel deuil dans les âmes ! quelle douleur profonde empreinte sur tous les fronts ! Les brillantes couleurs d'Albion flottaient fièrement ce jour-là sur les remparts de Québec ; mais les enfants de la France, accablés de tristesse, en détournaient leurs regards, et, dans leurs intimes pensées, ils replaçaient avec orgueil sur la vieille citadelle le glorieux drapeau des lis.

Malgré les stipulations et les traités qui assuraient à l'Angleterre la paisible possession de sa nouvelle conquête, les Canadiens se flattaient encore que quelque événement imprévu, quelque révolution soudaine changerait pour eux une destinée qui leur semblait si malheureuse. *Nos bonnes gens reviendront* se disaient-ils, dans la persuasion que, avec le temps, la France tirerait une vengeance éclatante des revers qu'elle venait d'essuyer de ce côté de l'Atlantique. Ces cœurs fidèles étaient loin de soupçonner combien peu l'ancienne mère patrie savait apprécier la perte du Canada, combien peu il lui

1. Garneau.

restait de cœur et d'entrailles pour soixante et dix mille de ses enfants qui tournaient vers elle des regards d'amour et d'espérance.

Les amers regrets du peuple et ses douces illusions, trouvaient un écho sympathique jusque dans le fond des cloîtres. « Hélas ! écrivait nos Mères, hélas ! il est bien malheureux pour nous que l'ancienne France n'ait pas pu nous envoyer au printemps (de 1760) quelques vaisseaux, des vivres et des munitions ! Nous serions encore sous sa domination. Elle perd un pays immense, un peuple fidèle et attaché à son roi — perte que nous ne pouvons trop regretter, tant pour la religion que pour la différence des lois auxquelles il faut se soumettre. Nous nous flattions, mais en vain, que la paix nous remettrait dans nos droits, et que le Seigneur nous traiterait en père et ne nous humilierait que pour un temps, mais son courroux dure encore. Nos péchés sont sans doute montés à leur comble ; ce qui nous fait appréhender que cela ne soit pour longtemps, c'est que l'esprit de pénitence n'est pas général dans le peuple, et que Dieu y est encore offensé malgré le désir et l'espérance qu'il conserve de rentrer dans peu sous la domination de ses anciens maîtres...

« Quant aux Anglais, nous ne pourrions sans injustice nous plaindre de la façon dont ils nous ont traités... Quoiqu'il en soit, leur bon traitement n'a point encore tari nos larmes. Nous ne les versons point comme les bons Hébreux sur les bords du fleuve de Babylone, puisque nous sommes encore dans la terre promise ; mais nous ne ferons retentir nos cantiques que quand nous serons purgés du mélange de ces nations, et que nos temples seront rétablis. C'est alors que nous célébrerons pleins de reconnaissance les miséricordes du Seigneur. »

Les sentiments contenus dans les lignes que nous venons de citer se retrouvent dans une supplique en date du 27 septembre 1763, adressée au ministre de la cour de France, par notre révérende mère de la Visitation. Elle y expose en outre l'indigence de la communauté ; elle ose même élever la voix en faveur de l'Église du Canada qui, depuis trois ans, était privée de son premier pasteur. Écoutons ses paroles pleines d'une noble hardiesse :

« Monseigneur,

« La paix est conclue, et nous en gémissons, en voyant perdre à cette infortunée colonie le glorieux titre de la Nouvelle-France. Elle en serait encore en possession si le Canadien, toujours victorieux des

Anglais, avait été seul à la défendre... Je ne prétends pas, monseigneur, par cette réflexion que je prends la liberté de faire, ôter aux troupes françaises la gloire de savoir vaincre leurs ennemis. Nos fastes sont remplies de leurs exploits, et des victoires qu'elles ont remportées de siècle en siècle... L'esprit de discorde, qui souffle dans tous les coins du monde, a causé nos malheurs. Sensible à la perte que vient de faire l'ancienne France d'un immense pays dont elle ne connaît pas la valeur, l'Anglais, plus attentif aux intérêts de sa nation, n'oubliera rien pour se le conserver ; nos regrets en seront aussi longs que nos jours.

“ On ne peut, monseigneur, dépeindre au naturel la douleur et l'amertume qui s'est emparée de tous les cœurs à la nouvelle de ce changement de domination ; on se flatte que quelque révolution que la Providence suscitera nous remettra dans nos droits. Pour nous, l'indigence où nous nous trouvons met le comble à nos maux. Nous sommes la seule communauté religieuse de ce pays exposée à mendier son pain. La honte qui en rejaillirait sur la France nous fait ensevelir ici nos plaintes ; mais elle nous donne la hardiesse de les porter jusqu'au trône de Sa Majesté très chrétienne. N'est-il pas temps, monseigneur, après trois ans d'attente et de souffrances, d'être remboursées des sommes que nous avons avancées pour la guérison et le rétablissement de ses troupes ? Nos fonds, s'il en fallait faire la vente, suffiraient à peine à payer les dettes que cela nous a mises dans l'obligation de contracter. L'Anglais, témoin de la générosité avec laquelle nous nous sommes exposées à toutes les horreurs de la guerre passée sous nos yeux, et de la dépense que cela nous a causée, — notre maison ayant été le refuge de toutes les personnes de la ville pendant le siège, — a cru faire beaucoup d'arrêter pendant quelque temps les poursuites de nos créanciers, sans nous dispenser cependant de payer les intérêts auxquels ils nous ont condamnées : voilà ce dont nous leur sommes redevables.

“ Faites attention, monseigneur, s'il vous plaît, que les rentes dont notre bon et bien-aimé roi avait gratifié cette maison, nous sont retenues depuis cette malheureuse guerre. Elles sont retournées dans ses coffres : ne pourraient-elles pas en sortir pour faire un acte de justice tel qu'est notre dû ?

“ Pardonnez, monseigneur, la liberté que je me donne ; la réputation que Votre Grandeur s'est acquise dans l'ancienne et la nouvelle

France, de probité, de générosité, et d'une élévation capable de remédier aux malheurs du temps, me fait hasarder ce que la douleur et la nécessité me dictent. Je ressens vivement la perte que nous faisons de la domination française, et le mélange des nations auxquelles on nous agrège ; conduite bien différente de celle de Louis le Grand qui, pour maintenir la religion, ne craignait point d'affaiblir ses états, et aima mieux risquer de donner des forces à ses ennemis, persuadé que le Dieu des armées serait avec lui tant qu'il ferait observer sa sainte loi. C'est sur ces principes qu'on se flatte que Votre Grandeur, remplie des mêmes sentiments, travaillera efficacement à nous procurer un évêque, plus nécessaire dans ce temps de tribulation que jamais. Quelles bénédictions, monseigneur, cela n'attirerait-il pas sur la France à qui nous désirons de voir reprendre son ancienne splendeur : nous reprendrons pour lors l'espérance de vivre sous ses lois."

.....

Cette lettre, il faut le croire, fut trouvée digne d'une certaine attention, puisqu'on lui assigna une place dans les archives de Versailles. Mais quel effet produisit-elle sur l'esprit du ministre de France ? Nous n'avons rien qui l'indique d'une manière précise. Seulement, dans les manuscrits de M. l'abbé Ferland, à la suite de la supplique ci-dessus, dont il apporta une copie en 1856, nous lisons ce qui suit :

Demandes du ministre, 1763.

" Les religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec voudraient-elles aller tenir l'hôpital à l'île de France (*Mauritius*) ? Combien en est-il resté en Canada ? Voudraient-elles revenir en Europe ? Y en a-t-il à Rochefort ? "

Ces questions étaient probablement soumises à quelque personne chargée de négocier en France les affaires de la communauté, ou de veiller à ses intérêts. Voici au reste la solution qui les accompagne :

" Les religieuses hospitalières étant fondées en Canada, où elles possèdent des biens, il n'y a pas apparence qu'elles voulussent quitter leur établissement, et nous ne devons pas croire que les Anglais les laisseraient aller ; ainsi il serait inutile de compter sur cette ressource pour l'hôpital de l'île de France. Ces religieuses étaient au nombre de trente en 1760."

CHAPITRE DEUXIÈME

1763-1768

Mon fils, Dieu y pourvoira. Gen., XXII, 8.

Souvenez-vous, Seigneur, de ce qui nous est
arrivé... notre héritage est passé à des étran-
gers. Lament. de Jér., V, 1-2.

Les braves soldats de la France, en mettant bas les armes à Ville-Marie, avaient exigé de leurs vainqueurs une promesse qui assurât aux vaincus le libre exercice du culte catholique. Il nous importe beaucoup de voir en quels termes nos droits les plus sacrés et les plus chers ont été alors protégés. Les articles de la capitulation qui y ont le plus de rapport, sont les suivants :

Art. 27.—Le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, subsistera en son entier, en sorte que tous les états et peuples des villes et des campagnes, lieux et postes éloignés, pourront continuer de s'assembler dans les églises, et fréquenter les sacrements comme ci-devant, sans être inquiétés en aucune manière ni directement ni indirectement.

Art. 28.—Le chapitre, les prêtres, curés et missionnaires continueront avec une entière liberté leurs exercices et fonctions curiales dans les paroisses des villes et des campagnes.

Art. 30.—Les communautés de filles seront maintenues dans leurs constitutions et privilèges; elles continueront d'observer leurs règles; elles seront exemptes du logement des gens de guerre; et il sera fait défense de les troubler dans les exercices de piété qu'elles pratiquent, ni d'entrer chez elles; on leur donnera même des sauvegardes si elles en demandent.

Ces stipulations du 8 septembre 1760, paraissaient assurer aux catholiques une liberté entière, mais le traité de Paris sembla apporter quelque restriction à cette liberté. En effet, dans l'article quatrième de ce traité, les diplomates anglais insérèrent la clause suivante :
"Sa Majesté britannique consent d'accorder le libre usage de la religion

catholique aux habitants du Canada, *autant que les lois de la Grande-Bretagne le permettent.*” Mais Dieu lui-même veillait à la garde de la foi en nos contrées : il suscita pour défendre ce trésor des hommes qui, éclairés de son esprit, surent déjouer tous les ressorts de la politique humaine ; et le protestantisme, malgré sa toute-puissance, n’osa mettre en force, dans ce pays, les lois perfides et persécutrices qui pesaient ailleurs sur les fidèles enfants de l’Église catholique, sujets de la Grande-Bretagne.

La vacance du siège épiscopal de Québec durait depuis plus de trois ans. C’était un sujet de continuelles inquiétudes pour le clergé et les fidèles. Enfin le chapitre crut entrevoir la possibilité d’user de ses droits, et il se réunit à l’HÔPITAL GÉNÉRAL le 15 septembre 1763 pour délibérer sur cette importante question. M. Briand présidait l’assemblée ; les autres membres présents étaient : MM. Perrault, Resche, de Rigauville et Saint-Onge. Leur choix tomba sur M. Étienne de Montgolfier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, et qui se trouvait alors à l’HÔPITAL GÉNÉRAL. Le résultat de cette assemblée fut tenu secret. M. de Montgolfier partit peu après pour se faire sacrer en Europe, mais il ne put obtenir l’agrément du roi d’Angleterre. De retour au Canada, il signa volontiers un acte de renonciation à la dignité épiscopale. Restait encore au chapitre l’embarras du choix.

“ Messieurs les chanoines, dont le nombre était réduit à quatre depuis la prise du Canada, — les autres étaient passés en Europe, et deux décédés dans cet intervalle, — après plusieurs conférences entre eux, et ayant consulté plusieurs anciens prêtres sur ce projet de la dernière importance, vinrent ici s’assembler pour dernière délibération (11 septembre 1764), dans la chambre de M. le grand vicaire. Cette assemblée dura depuis huit heures jusqu’à midi. Quelles n’étaient pas nos très justes inquiétudes ! car à travers ces murs impénétrables nous voyions déjà la personne sur laquelle le sort devait tomber. Comme nous étions dans ces perplexités, il se détacha un de ces messieurs qui fut le cher abbé de Rigauville, pour venir dire à la mère supérieure de faire assembler les religieuses au chœur pour chanter le *Te Deum*, et recevoir l’évêque élu...

“ Quels furent nos sentiments quand nous aperçûmes notre père Briand au pied de l’autel, tout courbé sous le poids dont on venait de le charger ! Il entonna le *Te Deum*, mais ce ne fut qu’en fondant en larmes, car il enyisageait dès lors tout ce qui devait lui arriver

dans la suite. Voilà donc notre cher et honoré père Briand devenu notre illustre prélat, au grand contentement de tout le monde. Pour nous, il nous fallait sans cesse combattre nos sentiments et nos intérêts particuliers, pour les soumettre aux intérêts généraux de la colonie, et consentir de force à une séparation où nous ne voyions d'autres ressources que nos larmes. ”

Muni d'une lettre très flatteuse du général Murray, M. Briand partit au mois de novembre pour se rendre à Londres. Il lui restait à obtenir la permission de passer en France pour se faire sacrer, mais les choses traînèrent en longueur. Le 23 avril 1765, M. l'abbé de l'Isle-Dieu écrivait à nos Mères : “ M. Briand est encore et toujours à Londres, où ses affaires ne finissent point, la cour d'Angleterre ne se décidant point, et lui faisant essuyer des délais continuels. ”

Dans l'automne de la même année, nos Mères écrivaient à leur tour aux communautés de l'ordre en France : “ Vous aurez sans doute appris, nos très chères mères, que l'Anglais, touché et lassé de nos poursuites, accorde un évêque à cette infortunée colonie ; et leur choix ainsi que celui des Français, est tombé sur un sujet qui a pris naissance dans votre province de Bretagne. Cela ne doit pas vous être indifférent, puisque le seul mérite d'un homme a fait quelquefois le bonheur et la gloire de sa patrie. Je ne vous ferai point le détail du mérite et des vertus de celui qui va faire le *nôtre* : le seul choix que l'on en fait dans un temps aussi critique, en dit assez. Je dirai seulement qu'ayant été choisi par feu monseigneur de Pontbriand, qui le connaissait parfaitement, l'ayant toujours eu auprès de lui, il le chargea de la conduite de son diocèse pendant sa maladie. Il s'en acquitta si dignement qu'à la mort de ce saint évêque, le chapitre le nomma vicaire général, à la satisfaction des Français et de l'Anglais, qui l'ont fait passer l'année dernière à Londres pour le faire sacrer dans quelque province, et revenir prendre possession de son diocèse. Joignez donc, mes très révérendes mères, vos prières aux nôtres pour avancer son retour. Nous nous flattions que son absence ne durerait que sept à huit mois, et voilà bientôt l'année expirée sans savoir le temps que la Providence a destiné pour combler nos vœux, et assurer le salut de ce pauvre peuple qui n'a d'espérance que dans son évêque, pour le renouvellement et la continuation de ses mystères. Pour nous, l'intérêt général nous fait désirer de le revoir bientôt, — outre que nous en avons un particulier, — la perte de ce pays aurait entraîné la nôtre sans sa

charité et sa protection qui nous a mérité celle des Anglais. Notre monastère et nos biens seraient vendus pour payer les dettes que nous ont fait contracter les troupes du roi de France, et nos créanciers n'ont arrêté leurs poursuites que par ordre du gouverneur, à qui notre maison est redevable de subsister encore.

“ Pour M. Briand, nous lui devons la gloire d'avoir su nous maintenir dans notre clôture, ce qu'il nous aurait été impossible de faire s'il n'avait pourvu par sa charité, et par des moyens que la Providence lui fournissait pour soulager notre indigence, se refusant le nécessaire pour subvenir au nôtre. Nous lui faisons d'autant plus de pitié, qu'il était témoin que le dérangement de notre temporel ne venait pas de notre faute, mais bien de la part de la cour, par laquelle il nous est dû cent vingt mille livres des avances que nous avons faites pour les troupes du roi de France. Nous ne demandons ni récompense ni gratification de nos services ; celui pour qui nous avons travaillé saura bien nous récompenser et nous rendre au centuple. On nous menace de nous mettre au taux du public, ce que je ne peux croire, qu'à la vue de la cour d'Angleterre, la France veuille nous faire un tort si considérable ; si cela arrive nous serons obligées de nous abandonner à la Providence.”

.....
Le divin Sauveur en se séparant de ses disciples leur promet son Esprit consolateur. “ Quoiqu'il n'y ait aucune comparaison à faire, remarque notre annaliste, on peut dire que M. Briand a fait quelque chose de semblable en se séparant de nous, puisqu'il nous a laissé pour notre consolation M. de Rigauville qu'il regarde comme un second lui-même, et en qui il a une confiance sans égale, connaissant parfaitement son mérite. Il nous a bien recommandés à lui, et quoiqu'il ait laissé M. Perrault, chanoine et grand vicaire de Québec, pour supérieur des communautés de filles, nous ne nous adressons à ce dernier que pour les choses qui sont du ressort d'un supérieur ; mais pour ce qui regarde les conseils et autres choses semblables, nous nous adressons à celui qui a déjà gagné toute notre confiance par les *bonnes façons* qu'il a pour nous, et par tous les mouvements qu'il se donne, n'épargnant rien de ce qui peut adoucir la juste consternation où nous a réduites la perte que nous venons de faire de notre père Briand, qui nous a conduites pendant seize ans, en qualité de confesseur, et pendant cinq ans comme supérieur. Ce qui nous attache encore plus à ce

digne M. de Rigauville, c'est le respect, la tendresse, la grande confiance et le sincère attachement qu'il fait paraître pour son évêque. Nous sommes témoins de toutes ses inquiétudes sur le temps de l'absence de Sa Grandeur, non seulement pour sa santé, dont la conservation nous est si avantageuse, mais encore pour la réussite de cette importante négociation."

Pendant les longs mois de son exil involontaire, M. Briand, en pasteur tout dévoué, s'occupa des intérêts spirituels et temporels de ses chers diocésains. Notre communauté, en particulier, fut l'objet de sa sollicitude. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le mémoire qu'il prépara et qu'il présenta, aussitôt que la chose lui fut possible, à M. de Choiseul, à monseigneur l'évêque d'Orléans, à M. le contrôleur général, et à M. de Fontagnieux (*Fontanieu ?*), président de la Commission pour les affaires du Canada. Ce document fait connaître d'une manière authentique, et dans un grand détail, l'état de détresse où notre établissement se trouvait réduit.

"Jamais affaire n'a peut-être plus mérité l'attention et la commisération d'un ministre juste et équitable que celle-ci, écrivait le bon pasteur. Une communauté de filles religieuses se voit aujourd'hui plongée dans la plus grande et déplorable indigence; accablée de dettes auxquelles elle est dans l'impossibilité de satisfaire; exposée par conséquent aux poursuites les plus rigoureuses, pour s'être livrée sans réserve à l'esprit de charité et d'hospitalité qui l'a toujours animée, et au zèle sans bornes qu'elle a eu de servir utilement le roi et ses sujets, dans un cas de la plus pressante nécessité. Voilà la cause que s'est chargé de solliciter auprès de Votre Grandeur le sieur Briand, nommé à l'évêché de Québec.

"La victoire remportée le 28 avril 1760, sur les hauteurs de Québec par l'armée française, commandée par M. le marquis de Lévy, ne fut due qu'à l'expérience de ce général et à la bravoure de nos troupes; d'ailleurs elle nous coûta cher par le nombre de blessés que nous y eûmes. Il en fut transporté onze cents dans l'HÔPITAL GÉNÉRAL, où ils trouvèrent tous les secours que l'on doit à des sujets fidèles, qui viennent de verser leur sang pour se maintenir sous l'obéissance de leur roi, et défendre leur patrie.

"Depuis le 28 avril jusque sur la fin du mois d'octobre de la même année, les religieuses de cet hôpital ont fait toutes les dépenses nécessaires à la subsistance et au traitement de ces malades. Les

circonstances ne pouvaient pas permettre à l'administration du roi d'y pourvoir ; il n'était pas possible de les suspendre : elles les ont faites, et pour les faire, elles se sont servies du crédit qu'elles ont trouvé chez les négociants français et anglais. Ce sont ces mêmes fournitures pour lesquelles elles ont été actionnées en 1762, et condamnées par corps en 1764, — prise de corps qui n'est encore suspendue que par la médiation du gouverneur général, afin de leur donner le temps de se pourvoir à la cour de France pour obtenir leur paiement, et sous la condition absolue qu'elles consigneraient, pour la sûreté de leurs créanciers, les titres et les contrats de leur maison. Cependant elles payent des intérêts rigoureux, auxquels elles ont d'abord été condamnées ; mais les délais de faveur vont expirer, et cette maison va se trouver exposée à toutes les rigueurs des poursuites, des exécutions, de la misère la plus déplorable, enfin de sa dissolution totale. Serait-il donc possible que des filles, jusqu'ici trop à plaindre, fussent exposées à un sort aussi malheureux, pour avoir eu la plus généreuse compassion des sujets du roi, de leurs compatriotes, et pour avoir fait, avec la plus entière confiance, les avances des fournitures que Sa Majesté ne pouvait faire alors ? Serait-il possible qu'elles fussent traitées suivant la rigueur des arrêts rendus à l'occasion des monnaies du Canada, ces filles à qui leur zèle, leur confiance et leur désintéressement donnaient lieu d'attendre, — indépendamment des avances qu'elles ont faites — des grâces du roi et des gratifications proportionnées aux dépenses extraordinaires, et aux dégradations qu'elles ont causées dans leur maison. le nombre prodigieux de malades dont elles ont été chargées ?

“ La justice et l'humanité réclament donc ici les droits des religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec. Elles osent se flatter qu'elles en seront quittes pour les alarmes que leur a causées jusqu'à présent leur état, et qu'elles ne demeureront plus les victimes de leur devoir et de leur zèle. Elles savent avec quelle sollicitude et quelle bienfaisance Sa Majesté protège tous ses sujets, mais particulièrement ceux qui l'ont servie avec fidélité et avec un entier dévouement ; elles sont donc assurées que sa bonté ne se refusera pas à leur justes représentations.

“ Dépositaire de l'autorité du roi, c'est votre protection spéciale que sollicite le nouvel évêque de Québec, pour une communauté qui n'a point à se reprocher d'avoir négligé les devoirs qu'elle devait à la religion et à l'humanité, et qui cependant se trouve dans la circons-

tance la plus désolante. Ne l'abandonnez pas dans ses malheurs, ordonnez que les mémoires des dépenses et des fournitures qu'a faites cette maison, pour la subsistance et le pansement des troupes de Sa Majesté, lui soient payés dans le plus prompt délai. J'ose espérer cette grâce de votre justice et de votre bonté. ”

.....

Cette supplique, comme toutes les autres démarches de M. Briand en faveur de notre communauté, resta sans effet.

L'évêque de Québec fut plus heureux à Londres. Le ministère anglais finit par lui accorder une permission tacite de se faire consacrer. Ses bulles lui furent expédiées par le pape Clément XIII, en date du 31 janvier 1766. Il reçut la consécration épiscopale le 16 mars des mains de monseigneur Charles Gilbert Demay de Fermont, évêque de Blois, dans la chapelle de Sainte-Marie de Merry, paroisse de Surenne, à Paris. Il quitta cette ville, le 21 mars pour repasser au Canada par la voie d'Angleterre, et arriva à Québec le 28 juin. Cet événement ne fut connu au monastère que le lendemain.

Écoutons notre annaliste raconter l'impression que produisit sur tous les cœurs une si joyeuse nouvelle :

“ Nous voilà rendues à ce jour heureux pour nous, et qui va changer nos larmes en une joie la plus complète. A quatre heures du matin, le jour de Saint-Pierre, on vint dire au cher M. de Rigauville que notre illustre prélat était arrivé à Québec, lequel monsieur fit prier la mère de la Visitation, notre supérieure, de se rendre au chœur avec toutes ses religieuses, pour remercier Dieu d'avoir ainsi rempli nos désirs. Il nous donna tout de suite la sainte communion, afin d'aller avant sa messe rendre ses très humbles devoirs à son cher et bien-aimé pasteur. Il voulut bien se charger aussi de toutes nos commissions à cet effet.”

La *Gazette de Québec* parle du retour de monseigneur Briand en des termes pleins de bienveillance que nous aimons à reproduire :

“ Samedi dernier, vingt-huit juin, à onze heures du soir arriva de Londres en cette ville sur le *Commerce*, M. Briand, évêque de Québec pour les catholiques romains, qui ont fait voir en cette occasion leur affection pour tout ce qui concerne leur religion. Le lendemain, à cinq heures du matin, les cloches de toutes leurs églises annoncèrent son arrivée à toute la ville, ce qui causa une si grande satisfaction à tous les Canadiens qu'on en vit plusieurs pleurer de joie.”

C'était quelque chose de touchant de les voir se féliciter les uns les autres partout, où ils se rencontraient, et se dire sans cesse : *C'est donc vrai... Nous avons donc un évêque... Dieu a eu pitié de nous*, — et de les voir courir en foule à l'église de la paroisse pour voir cet évêque, qu'ils regardent comme le soutien de leur religion et comme un gage de la bonté du roi pour eux. En même temps qu'ils bénissaient publiquement le Seigneur de leur avoir donné un évêque, ils marquaient hautement leur reconnaissance envers le roi de ce qu'il avait eu égard à leurs requêtes, et il y a apparence que ce bienfait du roi attachera de plus en plus les Canadiens au gouvernement britannique. Ce qui les flatte encore beaucoup, c'est de recevoir les félicitations de tout ce qu'il y a ici de personnes considérables de notre nation qui, en effet, ont paru prendre beaucoup de part à leur joie, et nous ne doutons pas que les Canadiens, qui nous paraissent susceptibles de reconnaissance, n'en deviennent plus unis avec nous ¹."

Le cri d'allégresse parti de la capitale trouva partout un écho fidèle parmi les catholiques : dans toute l'étendue du pays ce fut le même élan de foi, d'amour et de gratitude, à mesure que se répandit la nouvelle d'un événement de si haute importance pour le bien de la religion et de la patrie.

" Quand Sa Grandeur se fut un peu reposée, disent nos annales, elle vint nous voir un instant pour nous remplir de consolation, et nous promit qu'elle aurait soin de nos intérêts, restant notre supérieur comme avant son départ. Cela fait, il lui fallut donner quelques jours aux visites et aux réceptions ; après lequel temps notre vigilant pasteur ne pensa plus qu'à travailler au bien et aux intérêts de son cher troupeau. "

Après la capitulation de Montréal et pendant quelques années encore, un grand nombre de familles canadiennes-françaises prirent la route de la mère patrie. Ainsi nos religieuses avaient vu s'éloigner plusieurs de leurs proches et de leurs amis les plus chers. C'était un sacrifice à ajouter à tant d'autres sacrifices. Heureuse encore celle qui ne comptait pas quelqu'un des siens parmi les naufragés de l'*Auguste* ¹ !

1. Gazette de Québec, 3 juillet 1766. Ce journal anglais et français est le premier publié à Québec. Il parut pour la première fois le 21 juin 1764.

1. Ce petit vaisseau, parti de Québec le 17 octobre 1761, avait à bord plusieurs officiers canadiens qui se rendaient en France. Il se brisa sur les côtes de l'Ile-Royale le 15 novembre, à trente lieues de Louisbourg. Le capitaine et six passagers, du nombre desquels fut M. Saint-Luc de la Corne, se sauvèrent seuls.

Il fallut sans doute un motif bien puissant pour engager nos mères Catherine Denis de la Ronde de Saint-Elzéar et Marie-Anne de la Corne de Chapt de la Croix à affronter, elles aussi, les dangers de l'Océan. Leurs parents les pressaient de prendre ce parti ; elles s'y déterminèrent à la vue de la ruine imminente qui semblait alors menacer notre maison. En se séparant de ces deux chères sœurs, notre communauté leur accorda à chacune une pension viagère de deux cents livres. C'était en vérité bien peu de chose ; néanmoins ceux qui étaient chargés de percevoir en France les minces revenus de l'établissement, se récrièrent contre *une telle générosité*. Le bon et compatissant abbé de l'Isle-Dieu lui-même, chercha des raisons pour ne point payer cette somme annuelle *parce que*, disait-il, *chacune des autres religieuses n'en a pas autant* ; mais il ne paraît pas que pour cela nos Mères aient consenti à revenir sur leur parole.

La tradition nous apprend que la mère Saint-Elzéar se retira dans notre communauté de Dieppe, et qu'elle ne survécut que peu de temps à son arrivée en France. Nous ignorons l'année de sa mort. Elle avait cinquante ans d'âge et trente ans de religion à son départ du Canada.

La mère de la Croix avait aussi cinquante ans en 1766, mais elle ne comptait que onze ans de profession. Elle choisit pour sa retraite en France la communauté des hospitalières de Loches. Quelques passages d'une des rares lettres de l'époque qui soient parvenues jusqu'à nous, semblent prouver qu'elle a entretenu avec ses sœurs de Québec une correspondance affectueuse. L'existence de notre chère exilée se prolongea jusqu'en 1797 : c'est dire qu'elle fut témoin et, en partie, victime de la révolution. Après avoir été chassée de son couvent, elle éprouva dans sa vieillesse toutes les rigueurs de l'indigence, et mourut reléguée dans un pauvre grenier. C'est encore la tradition qui nous transmet ce détail.

Nous avons fait une longue digression à l'article des finances : l'ordre naturel des dates et des événements nous y ramène.

“ A la paix il restait dû aux Canadiens, nous dit l'historien Garneau, quarante et un millions de livres : trente-quatre millions en ordonnances et sept millions en lettres de change. La créance des Canadiens, immense pour le pays, fut presque entièrement perdue. Des marchands et des officiers de l'armée anglaise achetèrent à vil prix une partie de ces papiers, en revendirent une portion à des facteurs

français sur la place de Londres, pour de l'argent comptant, et ayant ensuite, par leur influence auprès de leur gouvernement, fait stipuler au traité de 1763 un dédommagement de 3,600,000 francs, pour la réduction opérée par la France de la moitié sur les lettres de change et des trois quarts sur les ordonnances, — réduction qui avait eu l'effet de faire perdre d'un seul coup 29,000,000 aux Canadiens sur leurs créances, — ces marchands et ces officiers furent les seuls qui retirèrent quelque profit de ce dédommagement. Le papier dont les Canadiens étaient encore nantis, resta longtemps sans valeur ; enfin, en 1765, ils furent invités à en faire la déclaration à des commissaires préposés à cet effet, et à en laisser des bordereaux entre leurs mains pour être envoyés en Angleterre. Mille six cent trente-neuf bordereaux furent faits, se montant à une somme considérable ; mais, livrée à l'agiotage, cette somme fut presque toute absorbée par des spéculateurs pour des valeurs nominales. En mars 1766, une nouvelle convention fut signée entre les agents de France et d'Angleterre pour liquider ce qui restait du papier du Canada. Il fut arrêté qu'il serait soldé en reconnaissances ou contrats de rente à 4½ pour cent d'intérêt, lesquels suivraient pour le remboursement le sort des autres dettes de l'État."

Peu s'en fallut que les religieuses de notre communauté ne perdisent entièrement ce qui leur était dû par la cour de France. Elles avaient confié à M. des Meloises, pour être remis à M. l'abbé de l'Isle-Dieu, les rôles de fourniture, les titres et autres papiers concernant cette affaire. Mais ces papiers n'étaient pas revêtus de toutes les formes légales, et un temps précieux s'écoula avant qu'ils pussent être présentés à la commission. M. des Meloises, M. de Roveray, M. Melin, successeur de M. de Saint-Senoeh, s'employèrent avec zèle en faveur de la communauté ; mais l'âme de tous leurs mouvements était M. l'abbé de l'Isle-Dieu.

C'est en 1758 que commence la correspondance avec ce vénérable ecclésiastique, et cela au sujet d'une petite rente de cent livres accordée à notre hôpital sur un fonds légué par Son Altesse Sérénissime, Louis, duc d'Orléans. Le bon abbé reprit en 1762 les relations qui avaient été interrompues pendant la guerre. Laissons lui la parole :

“ A Paris, ce 15 mars 1762.

“ Je vous ai écrit au mois de juin, madame, et par la voie de Londres, en ayant obtenu la permission du gouvernement d'Angleterre,

comme pour vous de me faire réponse par la même voie ; mais j'ignore si vous avez reçu ma lettre, comme toutes les personnes à qui j'avais écrit en même temps, et j'en suis d'autant plus inquiet que j'en ai reçu du mois d'octobre, et qu'on ne me parle ni de mes lettres ni de mon envoi du mois de juin...

“ Vous devez être tranquilles sur les lettres de change que vous avez tirées sur moi... j'y ai fait honneur et je les ai toutes acquittées. Ce qui me reste à désirer, c'est que les nouvelles démarches que je fais pour vous obtenir une nouvelle gratification du *Bureau des Communautés de l'intérieur du Royaume*, puissent encore réussir en votre faveur, car jusqu'à extinction de chaleur naturelle, je chercherai à vous procurer tous les secours qui pourront dépendre de moi. J'y suis porté d'ailleurs par sentiment, comme vicaire général de votre diocèse, continué en cette qualité par le chapitre, et, de plus, chargé par le roi et par une lettre du ministre de la part de Sa Majesté de prendre soin de vous jusqu'à la paix...

“ A Paris, ce 24 avril 1764.

“ A l'égard des certificats que vous m'avez adressés, cela ne me paraît guère en règle, et pour peu qu'on trouve de prétexte et de motif de les rejeter, je crains fort qu'on ne les saisisse volontiers. Comme vous en avez les doubles, s'il vous était possible de leur donner une forme différente et un peu plus d'authenticité, en les faisant viser et légaliser même par le gouvernement présent, cela leur aurait donné plus de valeur, et à moi plus de facilité à leur procurer un sort favorable.

“ C'est avec douleur, madame, que je me trouve forcé de vous avouer ici que je n'ai pu rien obtenir cette année de la Commission du *Bureau des Communautés de l'intérieur du Royaume*, pour le soulagement des vôtres qui me sont et seront toujours chères. Mais, hélas ! quoiqu'on m'ait apporté pour raison du refus, qu'il n'y avait assez de fonds que pour payer les pensions fixes et réglées, je crains bien qu'on ne s'accoutume peu à peu à vous regarder comme n'appartenant plus à l'État ; et si cela était, que deviendraient donc les services que vous avez rendus, et depuis si longtemps, aux différents sujets de Sa Majesté ?... Pour moi, je pense bien différemment, et vos intérêts me seront toujours chers.

“ Je ne saurais, en finissant ma lettre, m'empêcher de vous recommander de vous conduire toutes avec toute la sagesse dont vous

êtes capables, et sous le nouveau gouvernement où vous vous trouvez, avec toute la circonspection, le ménagement et la prudence possibles, pour ne vous attirer aucun reproche et vous en ménager la confiance et la protection. Quant à la fidélité que vous lui devez, le traité respectif entre les deux couronnes vous en fait une loi d'État, et la religion même un précepte, puisque toute puissance vient de Dieu, et que quiconque y résiste et refuse de s'y soumettre, désobéit à Dieu même.

“ A Paris, ce 25 avril 1765.

“ Je vas faire en sorte de répondre à vos deux lettres, madame, la première du 3 août 1764, la seconde du 19 septembre suivant. Je dois vous avertir encore que les simples bordereaux que vous m'avez envoyés, ne suffiront pas pour faire passer les certificats dont ils contiennent les copies, et quoique la déclaration en ait été faite, elle ne pourra avoir aucun lieu ni effet que sur la représentation des originaux. D'ailleurs, j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que ce qui a été fourni par vous du temps que le sieur Cadet a été munitionnaire général, à son fait et pour son compte, des troupes du roi, doit être payé par lui; et en cela, madame, j'aime mieux que vous vous trouviez vis-à-vis de lui que du roi, d'autant qu'il est en état de payer, et qu'il est actuellement occupé à arranger ses affaires vis-à-vis du roi et des particuliers à qui il doit, et que j'en aurai plus facilement raison par le moyen des commissaires qui lui ont été donnés; et j'avoue franchement que, si j'en étais le maître, lui et ses semblables seraient chargés de payer les dettes de toutes les communautés, puisque ce sont eux qui les ont mises dans l'état où elles sont, et en particulier celles de Québec, qui a été le premier théâtre de la guerre après la prise de Louisbourg et la dévastation de l'Acadie. Et sur cela, madame, bien loin que vous soyez obligée de me prier de vous rendre service, c'est moi qui vous demande en grâce de me mettre en état de le faire...

“ Quant à la pension de deux mille livres que le roi vous faisait par manière d'indemnité et de gratification, n'ayant plus de domaine en Canada, je doute qu'il y ait lieu d'obtenir la continuation de cette gratification annuelle, et je vous trouverais bienheureuses si Sa Majesté voulait vous payer en plein ce qu'elle vous doit, sans aucune réduction ni sur les lettres de change et les rôles de fourniture, ni sur les ordonnances et cartes que vous pouvez avoir...

“ A Paris, ce 10 avril 1766.

“ Quoique mon grand âge, madame, et mes infirmités exigent maintenant plus de repos et de tranquillité que d'occupation et de travail, je ne saurais abandonner vos intérêts qui me seront toujours également chers et jusqu'à mon dernier soupir ; mais je ne puis m'empêcher de vous avouer que vos affaires, pour être trop partagées et en trop de mains, ne s'en font que plus mal...

“ Quant à vos effets déclarés par M. Melin, il y a été formé des contredits que je me suis fait présenter à l'effet d'y répondre, et monseigneur votre nouvel évêque et le bon monsieur Jacreau vous diront que je n'ai rien négligé de ce qui pouvait être nécessaire pour détruire la prétention ou paraissait être la Commission, qu'il ne devait vous être rien alloué et passé en dépense de toutes les fournitures que vous avez faites aux troupes du roi, officiers et soldats blessés ou malades, depuis la prise et la reddition de Québec, et je crois qu'il est difficile de répondre aux observations que j'ai faites et présentées sur cela à la Commission...

“ A Paris, ce 19 avril 1767.

“ Je ne puis vous le dissimuler, madame, il est fâcheux que les affaires des différentes communautés du Canada, soient restées sous le secret et dans l'inaction où elles ont été, depuis la mort de M. Savary, jusqu'au moment où vous m'avez fait parvenir votre nouvelle procuration, et deux autres communautés la leur ; d'autant que les délais du temps qu'on a été à présenter leurs effets liquidés par la Commission de Paris à celle de Londres, les en a fait rejeter comme vous, et privées de la part qu'elles auraient dû avoir à l'indemnité accordée par le roi de France aux sujets de Sa Majesté britannique ; et je vous avoue, madame, que j'ai été pénétré de la plus vive douleur quand on m'a laissé apercevoir cet inconvénient... auquel malheureusement il n'était plus temps de remédier. Je n'ai pas cependant perdu courage, et mon zèle pour vous et pour toutes vos chères et respectables mères et sœurs, m'en fera toujours trouver pour les tentatives les plus difficiles. Ne voyant plus d'espérance du côté de la cour de Londres, je me suis enfin replié du côté de celle de France, et j'y vois plus que jamais de l'espérance. J'en attends la réponse sous quinze jours ; vous pouvez en prévenir M. B. Comte, s'il veut bien encore vous accorder quelque délai ; et mon premier soin sera d'informer monsei-

gneur l'évêque de Québec de la réponse plus ou moins favorable que j'aurai reçue, et ni lui ni vous, madame, n'en serez pas plus satisfaits que moi.

“ Ne vous figurez donc pas, madame, que le parti que j'avais pris de vous prier de vouloir bien choisir quelqu'un qui pût désormais veiller sur vos intérêts, puisse venir d'un défaut de zèle pour vous. Mon grand âge seul, mes infirmités et le mauvais état de ma vue, presque entièrement éteinte, en ont été la seule cause, et ce qui même m'a fait supplier monseigneur l'évêque de Québec de me retirer ses pouvoirs de vicaire général en France... Ne me sachez donc pas mauvais gré du parti que j'ai pris de me procurer un peu de repos et de tranquillité, pour ne m'occuper que de mon salut et de mon éternité, dont je suis maintenant bien proche, et ne soyez pas moins persuadée de l'intérêt que je continuerai de prendre, jusqu'au dernier soupir de ma vie, à tout ce qui pourra vous regarder.

“ Je me recommande aux suffrages, prières et communions de toutes mesdames vos chères mères et sœurs, et aux vôtres, et je suis, comme je serai toujours en N.-S. et en sa divine charité, avec la plus singulière et la plus parfaite vénération,

“ Madame,

“ Votre très humble et très obéissant serviteur,

“ L'abbé de l'ISLE-DIEU. ”

Il nous reste à faire connaître les démarches de M. du Roveray, qui agissait de concert avec M. de l'Isle-Dieu. A cette fin, il suffit de reproduire, sans commentaire, un mémoire qu'il présenta, au mois d'avril 1767, à monseigneur le duc de Praslin, ministre et secrétaire d'État au département de la Marine.

“ Monseigneur,

“ Les religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec se trouvant redevables au sieur Benjamin Comte du dit lieu, d'environ mille huit cents livres sterling, elles lui donnèrent le 3 octobre 1765, une procuration pour percevoir les sommes qui leur étaient dues par le roi, et pour faire vendre un contrat de rente sur l'hôtel de ville au principal de quarante mille livres tournois. Leur créance vis-à-vis du roi est encore pendante, et fait l'objet de ce mémoire ; mais leur contrat sur l'hôtel de ville n'ayant pu se vendre, attendu que toute communauté est de mainmorte, elles donnèrent au dit sieur Comte le 15 novembre

1766, du consentement de M. l'évêque de Québec, un acte de délégation, soit hypothèque générale de tous leurs biens en Canada. On verra par la copie de cet acte, annexé au présent mémoire que, leur ayant accordé un délai jusqu'au mois de juin 1767, si, pour lors, elles ne se sont pas acquittées envers lui, il est autorisé à faire vendre tous leurs biens et effets, meubles et immeubles, et qu'il en demeure saisi jusqu'à la fin du paiement.

“ Les prétentions des religieuses sont un objet de 169, 112 livres tournois, employées à alimenter et à médicamenter les soldats malades durant les années 1759 et 1760. Cette somme a été réduite par arrêt du conseil d'État du roi, du 14 mai 1766, à celle de 131,846 livres, pour déduction faite de 78,018 livres qu'elles ont reçues en différents paiements...

“ Le dernier terme fixé par le traité entre les cours de France et d'Angleterre pour constater la propriété britannique, était le 1^{er} octobre 1766. S'il est quelque chose qui porte en soi le caractère d'une telle propriété, c'est sans doute l'objet que l'on réclame dans ce mémoire... Les papiers des religieuses ayant requis beaucoup de formalités, et pris beaucoup de temps à être mis en ordre, on n'en reçut à Londres la déclaration que le 3 octobre dernier ; elle fut sur le champ présentée aux commissaires préposés à la liquidation, qui répondirent que leurs pouvoirs en cette qualité avaient été dissous deux jours auparavant. Le 4 novembre on s'adressa à milord Shelburne, secrétaire d'État ; il fit réponse qu'il ne pouvait se mêler de cette affaire, ayant promis à monsieur le comte de Guerchy qu'il n'admettrait plus rien pour propriété britannique. On n'ignore cependant pas que divers objets ont été reçus à Londres, et revêtus de cette propriété depuis l'époque du 1^{er} octobre.

“ Cela étant, on se flatte que si Votre Grandeur, animée des sentiments de justice et d'humanité qu'on lui connaît, veut bien s'intéresser à cette affaire, le ministre anglais est trop patriote pour ne pas s'y croire essentiellement intéressé lui-même.

“ Il serait superflu d'observer que la créance des religieuses, provenant de sommes employées à l'entretien des soldats indigents et malades, devrait par sa nature être privilégiée ; que ce qui intéresse l'humanité entière, ne devrait pas être gêné par des prescriptions ; que ce qui serait une faveur vis-à-vis de particuliers, la plupart possesseurs usuraires, semble être une justice sitôt qu'il s'agit des intérêts d'une

communauté charitable, et qu'on ne pourrait objecter aucune négligence de la part de celui qui en serait chargé ; qu'on manquerait son but si l'on en faisait supporter la peine aux religieuses, et qu'on punirait l'innocent en la place du coupable.

“ Ces considérations toutes naturelles qu'elles sont, paraissent plaider si fortement cette cause, qu'on craindrait d'offenser la pénétration de Votre Grandeur en y insistant davantage, et l'on se persuade qu'on ne la désobligerait pas en lui fournissant le moyen de faire un acte de justice.”

.....

M. du Roveray eut la consolation de voir ses démarches, unies à celles de M. l'abbé de l'Isle-Dieu, couronnées de quelque succès, et cela malgré les mauvais offices d'une personne en crédit à la cour qui, pour mieux avancer ses propres intérêts, cherchait à nuire à ceux des religieuses. C'était une personne de qui on avait droit d'attendre d'autres procédés, et cela pour bien des raisons.

Le duc de Praslin, après avoir pris connaissance du mémoire ci-dessus, écrivit au comte de Guercy, ambassadeur de France en Angleterre, pour le prier de travailler efficacement à faire admettre la créance de l'HÔPITAL GÉNÉRAL comme propriété britannique. Dans sa lettre, le ministre posa en fait que les religieuses dont il plaidait la cause avaient été, jusqu'à la fin, les meilleurs sujets que le roi avait eus au Canada. Milord Shelburne, à son tour, recommanda l'affaire au comité anglais, et, après mille pourparlers et mille retards, il fut enfin résolu qu'elles n'auraient point de part à l'indemnité, mais que leur créance serait payée sur le même pied que les autres dettes de l'État.

Toutes ces négociations n'avaient pu se conclure avant le terme fixé par M. Benjamin Comte pour le paiement des sommes qui lui étaient dues. En vain M. du Roveray lui écrivit-il de la manière la plus pressante pour l'engager à accorder aux religieuses un nouveau délai. Monsieur Comte, à bout de patience, signifia sa résolution de procéder en toute rigueur de justice. Dans cette pénible situation nos Mères eurent recours à la prière. Puis la mère Thérèse de Jésus assembla le chapitre : on envisagea la question sur tous les points de vue ; monseigneur Briand et M. de Rigauville mirent dans la balance le poids de leurs sages conseils. Pour dernière mesure, on se décida à vendre la seigneurie de Saint-Vallier à M. de Lanaudière pour

30,000 livres comptant, et cette somme fut remise le même jour (16 novembre 1767) entre les mains de M. Benjamin Comte.

La seigneurie de Saint-Vallier avait coûté beaucoup par les améliorations qu'on y avait faites d'année en année. Le sol y était productif en toute espèce de grain. On y trouvait en grande quantité le hêtre, le merisier, l'épinette, la pruche et l'érable ; le chêne même n'y était pas étranger. Un bateau transportait facilement ces produits jusqu'à Notre-Dame des Anges. Les lods et ventes, les cens et rentes, ainsi que les autres redevances, figuraient bien aussi sur les comptes de la dépositaire. En faisant le sacrifice de cette propriété, nos Mères se dépouillaient d'un seul coup de leur principal moyen de subsistance, et de l'unique bien qui leur appartenait en propre ; et, pourtant, elles ne se trouvaient pas encore quittes avec M. Comte. Elles purent enfin le satisfaire pleinement dans le cours de l'année 1768, quand elles touchèrent la somme de 26,914 livres qui leur revenait comme paiement final de la dette du roi, c'est-à-dire un peu plus d'un cinquième des 131,846 livres qui étaient portées sur leurs mémoires.

La mère Marie-Charlotte de Ramezay de Saint-Claude n'apposa pas son nom à l'acte de vente de notre seigneurie. Elle était décédée le 15 novembre 1767, veille du jour où fut passé le contrat. Minée par une assiduité continuelle aux devoirs de sa charge, soit comme supérieure, soit comme dépositaire, elle avait succombé à une fièvre lente, à l'âge de soixante et dix ans. Pendant sa carrière religieuse d'un demi-siècle, elle a été un sujet d'édification par sa ferveur, tout en servant utilement le monastère par ses talents et son activité.

La mère Saint-Claude était dépositaire à l'époque du siège de Québec. Obligée par son emploi d'avoir des rapports journaliers avec des personnes de tout rang, elle se montra, par la noblesse de ses manières et la délicatesse de ses procédés, toujours digne de sa haute naissance, et plus digne encore de sa sublime vocation par son humilité, sa modestie, son dévouement. Sa sympathie pour ses compatriotes malheureux était bien connue. Les officiers britanniques respectaient sa fermeté, et redoutaient en quelque sorte son influence. Ces messieurs lui reprochaient, entre autres griefs, d'avoir inventé et fait circuler industrieusement, en plus d'une occasion, des rumeurs propres à relever le courage des Français et à produire un effet tout contraire sur l'esprit des troupes anglaises ; comme, par exemple, la nouvelle d'une prétendue défaite du général Amherst à l'île aux Noix ;

celle de plusieurs désastres qui seraient arrivés à l'ennemi sur les lacs et dans le Pays d'en Haut ; celle d'une paix universelle qui aurait été publiée en Europe, et qui obligerait bientôt tous les partis à poser les armes, etc. Le général Murray lui-même ne fut pas loin d'ajouter foi à d'aussi absurdes accusations, et, jugeant sans doute qu'il serait avantageux de gagner à son parti une femme de cette trempe, il s'engagea à réserver pour la sœur du commandant de Ramezay la première place de *sergent* qui viendrait à vaquer ! Cependant, ô injustice ! la légende n'ajoute pas que la mère Saint-Claude ait jamais obtenu ce petit honneur. Elle ne fut pas non plus enrôlée dans les *grenadiers*, comme le même général Murray l'avait, paraît-il, si authentiquement promis.

Quelle que fût la différence d'intérêts, d'opinions, de sentiments, qui existât entre la mère Saint-Claude et ses sœurs, d'une part, et les officiers de l'armée anglaise, de l'autre, ceux-ci ne manquèrent pas de reconnaître et de publier hautement, les services rendus par les religieuses à leurs blessés et à leurs malades. "Nos pauvres hommes, écrit le capitaine Knox, se sentaient heureux au delà de toute expression, quand ils se voyaient transférés de nos affreux hôpitaux militaires à cet asile général." Il entre ensuite dans le détail de ce qui contribuait le plus au bien-être des bons soldats : le régime, la propreté des lits, la bonne tenue des salles, le soin de désinfecter et de renouveler l'air des appartements, l'attention des sœurs sur les besoins particuliers de chaque malade ;—toutes choses naturelles et ordinaires, ce semble, en pareil cas. Le narrateur fait aussi l'éloge du traitement que recevaient les officiers de la part des hospitalières. Sur un certain article, néanmoins, il paraît révoquer en doute l'expérience culinaire de ces dames ; et il raconte à l'appui comment la mère Saint-Claude, lui ayant une fois présenté au déjeuner une tasse de thé, l'assura que le breuvage devait être fort bon, attendu qu'on n'avait pas manqué de le faire *bien bouillir*. Inutile d'ajouter que l'excellent capitaine trouva quelque beau prétexte pour ne prendre ce matin-là que du lait.

Du reste, la petite méprise des religieuses ne surprenait alors personne. Au Canada, comme en France, les feuilles de l'arbuste chinois étaient une drogue médicinale qu'on achetait, en petite quantité, chez le pharmacien, et encore n'en pouvait-on toujours avoir. On faisait aussi un usage très discret du café, et l'agent de notre communauté en France écrivait à nos Mères peu d'années auparavant qu'il

n'avait pas cru devoir acheter à Paris les *six livres de café et les deux livres de thé* qu'elles demandaient, parce que ces articles y étaient fort cher; mais qu'il avait donné ordre qu'on les achetât à la Rochelle.

Pour compléter nos renseignements sur la mère Saint-Claude disons qu'elle avait survécu quarante-deux ans à sa sœur Marie-Catherine de Ramezay de Sainte-Radegonde, religieuse au monastère des ursulines de Québec, décédée en 1725. Une autre de ses sœurs, madame Geneviève de Ramezay, veuve de Louis Deschamps de Boishébert, seigneur de la Bouteillerie, voulut passer les dernières années de sa vie dans la maison où avait vécu sa fille, notre chère sœur Sainte-Geneviève. La fortune de sa famille avait subi le choc des événements; mais le cœur de cette noble dame était demeuré grand et généreux, et, jusqu'à la fin, elle fit à la communauté tout le bien que lui permettaient ses modestes ressources. Les religieuses avaient pour elle beaucoup d'estime et d'affection. Elle mourut le 15 octobre 1769, et fut inhumée dans notre église. Monseigneur Briand présida à ses obsèques, assisté de MM. les chanoines Perrault et de Rigauville, du R. P. Emmanuel Crespel, commissaire des récollets, et du R. P. de Glapion, supérieur des jésuites et confesseur de notre communauté.

CHAPITRE TROISIÈME

1768-1775

Le Seigneur dit à Josué : Ne craignez point, ne vous épouvantez point; car le Seigneur votre Dieu sera avec vous en toutes vos démarches.

Josué, I, 9.

Oh! qu'il fait beau voir les servantes de Dieu vivre du travail de leurs mains, et n'avoir d'autre lendemain que la Providence!

Ste Jeanne de Chantal.

L'extrême dénûment où la maison se trouvait réduite, ne pouvait manquer d'inspirer à ses amis les plus vives appréhensions. Monseigneur Briand en éprouvait une peine profonde : la ruine complète de

notre établissement lui paraissait imminente, et, dans sa douleur et son embarras, il élevait sans cesse les yeux et les mains au Ciel d'où il attendait son secours.

Un jour que ce charitable pasteur était tout absorbé dans ses tristes réflexions sur ce sujet, il vit entrer chez lui M. l'abbé de Rigauville. Il ouvrit à cet ami son cœur affligé. — “ Que dois-je faire, lui dit-il, de ces pauvres filles de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, si elles ne peuvent subsister, comme je le prévois ?... C'est l'œuvre d'un de mes prédécesseurs dont la mémoire m'est chère et respectable... Faut-il se résoudre à détruire une pareille fondation ?... D'un autre côté, je prévois qu'une réunion forcée à l'Hôtel-Dieu ne peut avoir que des suites très fâcheuses...”

A ces paroles, M. de Rigauville se sentit pénétré jusqu'au fond du cœur, et il ne put répondre sans verser des larmes. Le prélat, charmé de voir dans son interlocuteur des dispositions si avantageuses, chercha à en profiter adroitement : “ Hé bien, mon cher ami, poursuivit-il, voulez-vous vous charger du soin de ces pauvres filles, faire leurs affaires, veiller sur leurs biens... en devenir le père... Vous en êtes bien capable si vous le voulez ; vous voyez qu'il ne m'est pas possible de faire cela à la place où je suis, chargé d'un diocèse.”

La proposition était inattendue, et M. de Rigauville demanda quelque temps pour y penser. Dans un second entretien avec monseigneur, il lui dit : “ Je n'ai pour tout bien que la moitié d'une seigneurie, et encore faut-il que je partage avec mon frère qui est établi, et qui n'est pas à son aise. Si elle était à moi seul, je la donnerais à l'heure même à ces pauvres religieuses, ayant beaucoup de pitié de leur triste situation. Mais en quoi pourrais-je leur être utile, n'ayant rien à leur donner ? ” — “ Je vous aiderai de tout ce que je pourrai fournir pour elles, répondit monseigneur du ton le plus encourageant. Je sais de quoi vous êtes capable et je suis persuadé que vous remplirez mes intentions, si vous voulez bien avoir cette complaisance pour moi.”

M. de Rigauville ne fit plus aucune objection, et il accepta la tâche qui lui était proposée, suivant en cela l'exemple de son évêque lui-même, qui s'était sacrifié par ses conseils en se chargeant du fardeau de l'épiscopat. Monseigneur Briand, au comble de la joie, lui fit expédier sans retard la commission de supérieur de notre maison. Nos Mères reçurent avec la plus vive satisfaction la lettre par laquelle

le prélat leur faisait part du nouvel ordre de choses. Si nous voulons connaître leurs sentiments en cette occasion, écoutons leur propre récit plein de charmes et de naturel :

“ Quels furent les transports de notre joie à cette heureuse nouvelle, qui nous retirait dans l'instant de toutes nos inquiétudes sur notre sort à venir ! De quelle reconnaissance ne sentîmes-nous pas nos cœurs se pénétrer pour nos deux libérateurs qui, conjointement, travaillaient à trouver le moyen de nous maintenir chez nous ! Aussitôt après avoir reçu la lettre de Sa Grandeur, nous méditâmes avec notre mère supérieure, la mère Thérèse de Jésus, sur le moyen de recevoir notre père de Rigauville avec la convenance et les cérémonies dues à sa nouvelle qualité. Mais lui, — qui se doutait apparemment de cela, et rempli d'une humilité peu commune, sur laquelle étaient établies ses autres vertus, — fit mander la mère supérieure à sa chambre, et lui dit que son intention était qu'elle fit assembler ses religieuses à la communauté, et que là il viendrait se faire recevoir à la manière d'une visite ordinaire, sans autre cérémonie que celle de nous donner sa bénédiction. Nous la demandâmes avec des sentiments de respect et de joie qui ne s'exprimèrent que par nos larmes. Cela fini, notre nouveau et vigilant supérieur, dans une courte exhortation, nous manifesta son attachement et son affection sincère pour nous, nous dit tout ce que l'on peut dire de gracieux et de favorable pour relever notre courage et nous engager à le seconder dans ses entreprises. ”

Deux mois après la nomination de leur nouveau supérieur, les religieuses reçurent de monseigneur Briand une autre preuve de sa sollicitude. Il vint passer quelques jours au milieu d'elles dans l'intérêt de leurs âmes. Cette visite du prélat eut tout l'effet qu'il s'était proposé. Elle produisit un redoublement de ferveur, de charité, d'union. Monseigneur s'était surtout attaché à inculquer ces vertus tant dans ses instructions générales, que dans ses entretiens avec chaque religieuse en particulier. Dans la suite, ce bon pasteur se reposa entièrement du soin de notre communauté sur M. de Rigauville. Celui-ci, pour sa part, ne faisait rien que de l'avis et avec le concours de son évêque. Nous allons constater avec bonheur les fruits de leurs communs efforts.

Le nouveau supérieur commença l'exercice de sa charge en se faisant rendre un compte exact des affaires du dedans et du dehors. Il eut là-dessus plusieurs conférences avec la révérende mère Louise

Gâtin de Thérèse de Jésus et la mère Marie-Catherine de Noyan de Saint-Alexis. Dans les questions épineuses, il faisait nombre de fois le voyage de Québec pour consulter des personnes dignes de sa confiance, et capables de lui donner l'aide de leurs conseils. Vers la fin de l'année 1768, il partit pour Montréal malgré la rigueur de la saison et la difficulté des chemins. Son but était d'exposer à ses confrères de cette partie du diocèse la triste situation des religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, et de porter ces messieurs à leur envoyer des commandes pour les ouvrages en dorure, les ornements d'église, les fleurs artificielles, etc. Déjà les curés des paroisses voisines de Québec commençaient à donner à notre communauté cette sorte d'encouragement.

M. de Rigauville ne demeura étranger à aucun détail de l'économie domestique. Il se nomma lui-même le premier contre-maître et il en fit les fonctions. Dans les plus grandes chaleurs de l'été, il visitait presque chaque jour les terres et les jardins pour surveiller les travaux, et donner aux serviteurs et aux autres employés les avis qui pouvaient leur être utiles.

Le pensionnat fut l'objet particulier des soins de notre vénéré père ; le nombre des élèves s'augmenta par son entremise. En un mot, tous les départements de la maison se ressentirent en peu de temps de la vigilante attention, et de la sollicitude laborieuse de celui qui avait pris en main ses intérêts.

Les aumônes des personnes charitables devinrent plus abondantes à cette époque. Parmi les bienfaiteurs nous trouvons les noms de M. Jacreau, supérieur du séminaire de Québec, et qui avait été autrefois supérieur de notre maison ; de M. Gervaise, curé de Saint-Antoine de la rivière Chambly ; de M. Mercereau, curé de Verchères ; de M. Cherrier, curé de Saint-Denis ; de MM. de Saint-Onge, d'Youville, Renoyer, Renaud ; de M. Hamelin de la Jonquière ; de M. Jacques Degeay, curé de Saint-Pierre du Portage de l'Assomption ; des RR. PP. Floquet et Lefranc, jésuites, et du père de Glapion, aussi jésuite et confesseur de notre communauté, dont nous signalerons ailleurs en détail les nombreux bienfaits.

Depuis 1764 le docteur Adam Mabane, médecin de l'établissement, était connu des religieuses pour sa bienfaisance et sa charité. En 1770 il commença à fournir l'apothicairerie de bois de chauffage ; il en procurait chaque année six, dix ou douze cordes, y ajoutant parfois quelques provisions.

Les religieuses continuaient avec ardeur leurs divers travaux. Elles vivaient elles-mêmes de privations ; elles faisaient vivre leurs pauvres du produit de leur industrie, et de ce qui leur était fourni par les soins d'une Providence bienfaisante. Non seulement elles se livraient aux ouvrages de goût dont nous avons parlé plus haut, mais elles faisaient même des blanchissages pour le dehors.

En 1768, à la demande du général Carleton, elles ouvrirent les portes de l'hôpital aux soldats malades. Ces pauvres gens étaient atteints d'une espèce de fièvre. Il en mourut quatorze sur trois cent vingt-huit qui avaient été reçus dans l'espace de sept mois.

Les pensionnaires perpétuels étaient en bon nombre dans les années que nous parcourons ; les messieurs du clergé, eux aussi, se dirigeaient volontiers vers les modestes appartements qui leur étaient réservés. Quelques-uns, après un court séjour, retournaient à leurs occupations, laissant pour l'ordinaire le souvenir de quelque bienfait, et emportant dans leurs cœurs un sentiment de reconnaissance qui durait autant que la vie ¹.

Parmi les ecclésiastiques qui occupaient de temps en temps une chambre à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, était M. Jean-Baptiste Petit Maisonbasse, curé de Saint-Thomas. Touché de la détresse de nos Mères, il leur envoyait tantôt une certaine quantité de blé, tantôt quelques lots de denrées, etc. En 1771, le bon curé fit aux religieuses un bienfait plus considérable, sous forme de donation, dont voici le détail authentique :

“ Une terre de deux arpents, deux perches de front, sur quarante de profondeur, avec maison, grange, étable, écurie, et généralement tous les bâtiments construits sur la dite terre.

“ Un morceau de terre d'un arpent environ, à un quart de lieue de celle ci-dessus.

“ Une terre à bois d'un arpent dans la seconde concession de la rivière du Sud.

“ Un demi-arpent de terre, proche la nouvelle église, dont le donateur se réserve la jouissance, ainsi que de la maison qui est dessus, tant qu'il sera curé de Saint-Thomas.”

Les charges imposées aux religieuses par cette donation étaient :

1° De recevoir M. Maisonbasse s'il arrivait que quelque raison

1. On trouvera à l'appendice une liste de tous les prêtres décédés dans notre maison.

l'obligeât de se retirer du service de sa cure ; de lui donner une chambre avec lit, table et feu, un domestique pour son service et tout entretien convenable à son état.

2° De lui faire chanter à sa mort trois services simples.

3° De recevoir madame Maisonbasse, sa mère, quand bon lui semblerait de se retirer dans notre maison ; et, au cas qu'elle lui survécût, de la faire inhumer dans l'église, avec les services accoutumés, et cinquante basses messes pour le repos de son âme.

4° Enfin à partir du jour où la communauté acceptait la donation (14 novembre 1771), jusqu'à l'anniversaire du décès de M. Maisonbasse, chaque religieuse devait, une fois tous les mois, offrir une communion, passer un quart d'heure devant le saint sacrement, et y demander à Dieu salut et miséricorde pour le donateur.

M. Maisonbasse resta dans sa cure jusqu'à sa mort, arrivée le 21 décembre 1780¹.

Déjà nous avons dit un mot du délabrement de la maison à l'époque de la conquête. Il avait été impossible tout d'abord de remédier d'une manière efficace à cet état de choses, et l'on avait dû se contenter de faire, de côté et d'autre, quelques raccommodages grossiers. Cependant en certains endroits, malgré cette précaution, tout tendait à se détériorer chaque jour davantage. C'est ce que voyaient avec peine monseigneur Briand et M. de Rigauville, et, sur leur avis, nos Mères se décidèrent à faire entreprendre des réparations devenues indispensables.

Les travaux commencèrent au mois de juin 1769, par l'église. Tout y fut renouvelé. Il y avait alors deux chapelles latérales, l'une du côté de l'épître, dédiée à saint François d'Assise ; l'autre du côté de l'évangile, dédiée à Notre-Dame de Pitié. On supprima ces chapelles pour donner au sanctuaire la même largeur que la nef. On mit la chaire à la place qu'avait occupée la chapelle de Saint-François d'Assise, et vis-à-vis l'on pratiqua une arcade pour la chapelle du Saint-Cœur de Marie. On profita de la nécessité où l'on était de reconstruire en entier cette chapelle pour la rapprocher du chœur des religieuses. Elle s'en trouvait auparavant à une distance de huit pieds et demi, étant contiguë à la chambre de monseigneur de Saint-Vallier. Un nouveau caveau fut creusé pour recevoir les restes de

1. La ferme de Saint-Thomas ou le terrain des Mères, resta en la possession des religieuses jusqu'en 1851.

notre illustre fondateur. On plaça d'un côté son épitaphe, avec les armes de sa famille, et l'on peignit sur les lambris, en divers compartiments, quelques scènes de sa vie. Dans un endroit le saint prélat était représenté au milieu de ses pauvres, et leur faisant une instruction paternelle ; dans un autre, il consolait un mourant sur son lit de douleur, ou il présentait à un malade dégoûté quelque rafraîchissement de sa table. Il disait ici la messe dans une des salles ; là il portait la statue de la mère de Dieu à la suite des pauvres vieillards marchant en procession.

Après cent ans d'existence, notre église montrait encore son toit aigu recouvert d'ardoise ; on substitua à cette couverture une couverture de bardeaux. On fit le clocher à deux étages pour recevoir la cloche du service des pauvres, qui était placée auparavant dans un petit clocheton sur le frontispice du bâtiment des récollets. Le chœur, le réfectoire, l'infirmerie des religieuses, le dépôt, l'apothicairerie, le pensionnat, les chambres des dames pensionnaires, les appartements du chapelain et des prêtres malades, reçurent tour à tour la visite des ouvriers.

Avant la fin de 1775 la maison était non seulement sortie de ses ruines, mais encore restaurée et embellie dans toutes ses parties ; les anciennes dettes étaient presque entièrement acquittées, et, y compris les aumônes, la recette annuelle balançait la dépense. M. de Rigauville commençait à jouir du fruit de ses soins et de sa sollicitude. Nos Mères bénissaient la Providence et leurs deux insignes bienfaiteurs, lorsqu'un événement public des plus graves, vint une fois encore jeter dans tous les cœurs de mortelles inquiétudes. Avant d'en donner le détail, nous rappellerons quelques souvenirs religieux qui se rattachent aux années que nous venons de parcourir.

Depuis sa prise de possession, monseigneur Briand célébrait avec son clergé les offices divins dans la chapelle du séminaire. Les citoyens s'étaient occupés de reconstruire la cathédrale, et notre communauté, malgré la gêne qu'elle éprouvait, avait voulu contribuer pour sa petite part au rétablissement de l'édifice sacré. " Nous avons permis, est-il écrit aux registres de 1770, nous avons permis aux marguilliers de la ville de Québec de faire couper deux cents pieds de bois de charpente sur nos terres du fief Saint-Joseph, pour la réparation du clocher de la cathédrale." Le nouveau temple fut livré au culte le dimanche de la Quasimodo, 17 avril 1771. Mais ce jour-là les cœurs

fidèles ne purent s'ouvrir pleinement à la joie. De graves raisons avaient empêché monseigneur Briand de se rendre en personne à la cérémonie, et l'absence du premier pasteur ôtait à la fête toute sa solennité, toute son allégresse.

Dans leurs diverses transactions au sujet de la reconstruction de l'église, les marguilliers n'avaient pas voulu reconnaître en entier les droits de l'évêque. Ces nuages ne se dissipèrent complètement qu'en 1774. Le 16 mars de cette année, huitième anniversaire de son sacre, monseigneur Briand fit sa première entrée dans sa cathédrale. Le digne pasteur se félicitait sans doute, il félicitait aussi son peuple du rétablissement de l'édifice matériel destiné au culte divin ; cependant une joie autrement profonde et intime encore pénétrait ce jour-là son âme, au sujet de l'édifice spirituel qu'il voyait se raffermir de plus en plus.

Par une sagesse et une prévoyance qu'on pourrait en quelque sorte appeler divines, en vue de conserver au Canada la succession non interrompue de ses pontifes, monseigneur Briand avait senti la nécessité indispensable de s'adjoindre un coadjuteur avec future succession, afin que, advenant la mort de l'évêque en titre, il n'y eût aucune obligation pour son successeur de passer les mers afin de se faire sacrer. Ce dernier système, il le savait par expérience, se trouvait environné de trop de périls. " Je conçus, dit le saint prélat, dans la lettre pastorale qu'il écrivit à cette occasion, je conçus que l'épiscopat tomberait infailliblement si, à chaque vacance, il fallait que le nouvel élu fit le voyage d'Europe, voyage extrêmement dispendieux, et qu'il essuyât toutes les difficultés et les lenteurs que j'avais éprouvées ; je savais que l'évêché n'était plus doté et n'avait plus aucun fonds ; je connaissais la pauvreté de la colonie ; que ces vacances et ces voyages en Europe pourraient arriver fréquemment et, par conséquent, devenir fort onéreux pour un pauvre peuple dont j'étais devenu le père, peut-être ralentir son zèle et enfin le détacher de sa religion. Pour parer à ces inconvénients, dont vous devez ressentir tout le poids, j'imaginai le projet dont vous voyez l'exécution sous vos yeux, c'est-à-dire, qu'il y eût toujours en Canada deux évêques dont l'un serait titulaire, et l'autre coadjuteur avec droit de succéder. De cette façon, si l'un des deux vient à mourir, l'autre aussitôt...se choisira un coadjuteur, postulera et obtiendra ses bulles de Rome et le consacra, et ainsi successivement, sans aucun frais, et sans aucune obligation au voyage d'Europe.

“ Mon projet fut agréé des cours de Londres et de Rome : il doit vous tranquilliser, N. T. C. F., sur la perpétuité de l'épiscopat dans votre Église. Il n'est point onéreux au peuple, et ne peut être que très conforme à l'esprit du gouvernement. Il ne reste à craindre que le cas où les deux évêques mourraient dans la même année, malheur qui, je l'espère de la divine Providence sur l'Église du Canada, n'arrivera jamais ou presque jamais. Si vous aimez sincèrement votre religion, vous devez être extrêmement attentifs, et vous intéresser vivement à ce qu'on ne s'écarte jamais de ce plan, que vous voyez si heureusement exécuté dans la personne de monseigneur d'Esgly, évêque de Dorylée, que vous voyez à présent revêtu de toutes les marques de l'épiscopat ; il est né parmi vous et d'une famille distinguée ; c'est le digne coadjuteur et successeur que nous nous sommes donné. Vous n'avez pas ignoré sa consécration, quoique, pour des raisons dont quelques-unes ne vous sont point inconnues, nous ne vous l'ayons pas, jusqu'à ce moment, canoniquement annoncée... N'étant pas moi-même universellement reconnu selon tous mes droits, et en possession de mon siège, j'attendais avec confiance de la part de notre Dieu, des jours plus calmes et plus sereins ; ils sont enfin arrivés ces jours heureux. Je suis entré en Sion, j'ai chanté les louanges du Seigneur dans l'église que le Seigneur m'avait destinée ; j'y ai offert à sa gloire le sacrifice de son Fils pour mes chères ouailles. J'en ai une joie si grande que je n'ai plus rien à désirer sur la terre. Oui, c'est en toute vérité, Seigneur, que je puis vous dire avec le saint vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum in pace.* ”

Tel est le compte rendu par monseigneur Briand. Aucun commentaire n'est requis pour nous faire reconnaître, dans l'heureux succès de ses démarches, la conduite miséricordieuse de Dieu sur l'Église du Canada, — conduite qui, dans la suite, se révélera à tous avec des traits toujours plus marqués de sagesse et d'amour.

Une faveur spirituelle que nos Mères estimaient à un très haut prix leur fut accordée en 1775, par le premier monastère des bénédictines de Paris : c'était une participation à tout le bien qui se ferait dans leur institut, dédié au culte et à l'amour de la divine eucharistie. L'acte d'association s'étend non seulement aux religieuses qui formaient alors notre communauté, mais encore à celles qui devaient en faire partie dans la suite des temps. Il est conçu en ces termes :

LOUÉ SOIT ET ADORÉ A JAMAIS LE TRÈS SAINT SACREMEENT DE L'AUTEL !

“ Nous, sceur Marie de Sainte-Euphrasie, humble prieure des religieuses bénédictines du premier monastère établi à Paris sous le titre de l'*Adoration perpétuelle du très saint sacrement*, ayant reçu de madame Louise Gâtin dite Thérèse de Jésus, ancienne supérieure de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, et actuellement assistante de la révérende mère prieure, les noms de toutes les personnes de sa dévote communauté, et étant requise par elle d'associer la dite communauté à l'adoration et réparation d'honneur qui se fait jour et nuit, dans tous les monastères de notre congrégation, à Jésus-Christ dans l'état d'humiliation où il a bien voulu se réduire pour l'amour de ses créatures, nous acceptons avec beaucoup de joie et de reconnaissance l'offre que ces saintes filles nous font, de nous aider par leur zèle et leurs prières à rendre à ce divin Sauveur, dans l'adorable eucharistie, l'honneur et les hommages qu'exigent sa divine Majesté, sa miséricorde infinie, son ineffable bonté et sa tendresse pour les hommes. Ainsi, en vertu du pouvoir qui nous a été donné par le saint-siège apostolique, nous leur accordons la dite association et la participation que leur humilité leur fait désirer, pour toute leur sainte communauté présente et à venir, de tous les biens spirituels qui se font par la grâce de Dieu dans tout le corps de notre institution, les priant très humblement de vouloir bien nous faire la charité de suppléer par leur ferveur à nos défauts, dans la pratique de l'exercice de l'adoration perpétuelle que nous avons vouée à Notre-Seigneur dans son très divin sacrement. Nous supplions la divine Majesté de confirmer et de combler de ses bénédictions la présente association, dont nous avons signé le témoignage en notre dit monastère du Saint-Sacrement ce douzième jour de mars de l'année mil sept cent soixante et quinze.”

CHAPITRE QUATRIÈME

1775-1776

Rassemble tes soldats, ville des ravages, l'ennemi assiège nos portes. Michée V, I.

Ils ont été arrêtés et ils sont tombés ; mais nous nous sommes relevés et nous avons été redressés. Seigneur, sauvez le roi et exaucez-nous au jour où nous vous aurons invoqué.

Ps. XIX, 8-10.

“ Ma mère, ils ont voulu savoir quelle était cette maison de belle apparence qu'ils voyaient de loin ; et, sur notre réponse que c'était un hôpital où les religieuses prennent soin des infirmes et des malades, ils ont dit qu'ils y viendraient la nuit, mais qu'ils ne feraient aucun mal à personne. ”

Tel était l'avis donné en bonne part à la mère Saint-Alexis, le 15 novembre 1775, par des *habitants* bien intentionnés qui avaient fait rencontre, aux environs de Québec, de quelques soldats d'assez piteuse mine, qu'ils avaient reconnus sans peine pour être du nombre des *frères et amis* bostonnais venus en ce pays pour soumettre les Canadiens par les armes, s'ils ne pouvaient les gagner par la persuasion. Ces soldats faisaient partie des troupes commandées par le colonel Arnold, et campées depuis deux jours sur les hauteurs historiques d'Abraham.

“ Les malheurs que nous avait causés la dernière guerre n'avaient pu encore être entièrement réparés, beaucoup moins oubliés, disent nos annales. Quelles ne furent donc pas nos appréhensions à la vue d'une seconde crise ! Le général Carleton était à Montréal lorsque fut annoncée l'arrivée des Américains. Il partit aussitôt déguisé, et s'embarqua dans un canot sauvage pour n'être point reconnu, avant que d'arriver à Québec où sa présence était requise ; il n'échappa néan-

Cc

moins qu'avec peine, et sous le couvert de la nuit, à la vigilance des soldats de Montgomery.

“ Cependant, dès que nous fûmes averties pour notre part des intentions de l'ennemi sur notre maison, nous fîmes veiller nos serviteurs cette nuit-là même, 15 novembre. La révérende mère Saint-Alexis, notre supérieure, voulut aussi veiller ; mais la nuit se passa tranquillement sans que l'on vît paraître personne. Après avoir donné le signal du réveil des religieuses, notre mère se retira à sa chambre pour prendre quelque repos. Elle n'y était que depuis peu de temps lorsqu'une sœur vint en toute hâte l'avertir que les Bostonnais arrivaient ; qu'on les avait vus à travers les ténèbres descendre la côte d'Abraham, et qu'ils avaient avec eux beaucoup de sauvages. Il ne faisait pas encore grand jour que déjà les soldats américains envahissaient les abords de notre maison ; leurs officiers eurent néanmoins l'attention de faire dire aux religieuses qu'elles ne couraient aucun risque, et qu'il ne leur serait fait aucun dommage. Ils donnèrent ordre à nos serviteurs de renfermer les animaux domestiques qui pourraient se trouver dans nos cours, de crainte que les sauvages ne s'en emparassent à l'insu de leurs commandants et même contre leur défense expresse.

“ Notre père de Rigauville était alors à l'autel ; au sortir de son action de grâces, il vit passer un second détachement devant l'hôpital : les officiers de ce nouveau corps donnèrent les mêmes assurances que ceux du premier. Comme le froid de l'automne se faisait vivement sentir, ils demandèrent si l'on ne permettrait pas à leurs hommes de se chauffer. M. de Rigauville ne put se refuser à cette prière ; il fit entrer les officiers dans sa chambre où il leur présenta à déjeuner ; quant aux soldats, il fallut leur ouvrir les portes de l'hôpital et de la maison des serviteurs. Ces pauvres gens étaient dans un état à faire compassion : les habits en lambeaux qui les couvraient, et leurs figures décharnées et misérables inspiraient vraiment la pitié. Ils demandèrent un peu de nourriture à nos domestiques qui nous en avertirent ; pour tout secours, nous ne pouvions donner à cette troupe affamée et épuisée par la fatigue que quelques pains. La charité nous les faisait plaindre ; mais il nous eut sans doute été fort peu avantageux de fortifier nos ennemis. Comme ils ne savaient où aller, ils rôdèrent toute la journée autour de notre maison, et tirèrent sur une garde royaliste qu'ils voyaient d'assez loin. Le lendemain un boulet

fut envoyé (probablement par cette même garde) sur les Américains, qui étaient devant la maison de nos domestiques ; mais ils n'en reçurent aucun mal non plus que la maison. Le samedi, 18 novembre, ils se retirèrent un peu plus loin, restant toujours dans notre voisinage, et nous faisant défense de laisser entrer aucun étranger chez nous."

Pour attaquer Québec, le colonel Arnold devait attendre l'arrivée d'un autre corps d'armée sous les ordres de Montgomery. Ce général s'avancait sans opposition sérieuse ; il avait reçu au passage la soumission des forts Chambly et Saint-Jean ; Montréal lui avait ouvert ses portes ; Sorel et les Trois-Rivières s'étaient rendus sans résistance. Pour couronner ses exploits, il ne lui restait plus qu'à se rendre maître de la ville de Champlain. Il arriva sous ses murs au commencement de décembre.

" Quelques jours après, il nous envoya quatre cents soldats pour être logés dans nos salles, — toutes gens d'une grossièreté et d'une hardiesse détestables. Notre père de Rigauville fit entendre à l'officier qui les commandait que nous ne pouvions en loger un si grand nombre, et le pria d'aller lui-même représenter la chose au général Montgomery. Celui-ci donna pour réponse que nous en avions logé beaucoup plus en 1760 : il se rendit ici en personne et voulut visiter tous les lieux d'office en compagnie du colonel Arnold. Notre père de Rigauville les conduisit. Les soldats remplissaient tellement la salle et le vestibule qu'à peine pouvait-on passer ; il y en avait de plus un nombre considérable devant la maison à la vue des royalistes, ce qui devait donner à ces derniers une forte tentation de tirer de notre côté. Nos Mères exprimèrent leur crainte à un officier qui les rassura, disant que le général Carleton avait strictement défendu à ses troupes de tirer sur nous, et que c'était là la principale raison qui engageait les Américains à se réfugier ici.

" Après la visite domiciliaire du général, il fallut nous décider à loger une partie des soldats dans la salle basse, et l'autre dans la maison des domestiques. L'ancienne salle de monseigneur de Saint-Vallier fut cédée aux officiers. Le major chargé de placer les soldats eut beaucoup à souffrir de leur part. Cet officier fit dire à notre mère par mademoiselle Desgoutins qu'il était bien fâché du trouble qu'il nous causait, mais que ce ne serait pas long ; qu'il espérait que les siens seraient maîtres de la ville dans quelques jours. Mademoiselle Desgoutins se permit de n'être pas de cette opinion, et ajouta que la

ville était bien fortifiée. Il répondit qu'eux aussi l'étaient, et qu'ils avaient l'espoir de la prendre.

“ Le 7 décembre, un officier vint de nouveau de la part du général Montgomery voir si nous pouvions loger plus de monde que nous n'en avions. M. de Rigauville le conduisit chez les dames pensionnaires, dans les classes et dans les salles. Arrivé à la porte de notre dortoir, il dit à l'envoyé du général que cet appartement était aux religieuses. L'officier répondit poliment qu'il ne voulait point entrer dans leurs chambres, et qu'il voyait par lui-même que nous ne pouvions point le satisfaire. Quelques jours après (probablement le 9) le général, voulant faire une batterie vis-à-vis la porte Saint-Jean, vint avec le colonel Arnold trouver notre mère supérieure pour se faire conduire dans le clocher. Elle les y conduisit avec quelques anciennes, non sans crainte que les royalistes ne les aperçussent, et ne tirassent sur notre maison. A la sortie de leur chef militaire, les soldats voulurent se mettre sous les armes, mais Montgomery leur fit signe de la main de se tenir dans leur appartement afin de n'être pas aperçus de Québec. Le 10 décembre de grand matin, les Bostonnais tirèrent quelques coups sur la ville ; les Anglais y répondirent.

“ Avant la fin du mois, le général américain se décida fermement à réaliser son projet sur la ville. Étant dans cette résolution, il écrivit à sa femme, lui marquant qu'il allait tenter de prendre Québec d'assaut, et lui faisant ses adieux dans la crainte de ne plus la revoir. Il se faisait fort d'emporter la capitale d'un coup de main, connaissant la faiblesse de la garnison et le ressentiment des Canadiens à l'égard du général Carleton, par suite de la méfiance qu'il leur avait témoignée, et des termes injurieux dont il s'était servi dans sa proclamation au sujet de cette guerre. Ayant assemblé ses troupes, Montgomery leur fit une harangue pour les exhorter à se montrer braves et courageuses au combat, les assurant qu'il donnerait lui-même l'exemple en montant le premier à l'assaut. Cet officier jouissait de l'estime générale : il était si bon, qu'il était impossible de ne pas l'aimer, l'admirer et s'attacher à lui ¹. Il défendait de faire mal aux femmes et aux enfants, et à ceux qui mettaient bas les armes, menaçant de punir ceux qui contreviendraient à ses ordres.

1. Nous ferons remarquer, en passant, que ceci s'accorde parfaitement avec ce que dit Bancroft sur le beau caractère de Richard Montgomery. Il en est ainsi de ce que rapportent nos annales sur le dénuement et la misère des pauvres soldats venus par la Nouvelle-Beauce, à la suite d'Arnold.

“ Enfin, le dimanche, 31 décembre, nous entendîmes gronder le canon et sonner fortement toutes les cloches de Québec. Nous nous jugeâmes par là arrivés au jour fatal, dans lequel nous craignions que plusieurs de nos proches ne trouvassent la mort... Nous regardions avec effroi la ville qui nous paraissait toute en feu. Nous eûmes le bonheur d'entendre la première messe et d'y communier. Tout notre refuge était dans la prière ; ne sachant quels seraient notre sort et celui de la ville de Québec, nous cherchions au pied des autels une pleine résignation à la volonté de Dieu. Vers huit heures, nous vîmes revenir quelques soldats sans armes, et, à leur air triste et découragé, nous nous rassurâmes sur la perte entière de la ville. Peu après, quelques blessés arrivèrent et nous dirent que la chaleur du combat n'avait fait que se ralentir pour un instant. Quelques *habitants* nous dirent aussi que les Américains s'étaient emparés d'une batterie et de la basse ville, et qu'ils escaladaient les murs, ayant forcé un jeune homme de la campagne à charger sa voiture d'échelles pour leur en faciliter l'entrée.”

D'autres nouvelles circulèrent avant longtemps. En voici la substance. Pendant la nuit, qui était obscure, le général Montgomery s'était avancé avec une partie de ses troupes par Près-de-Ville. Ils furent aperçus par le capitaine Malcolm Fraser qui donna l'alarme, et les assiégés se disposèrent à recevoir chaudement les assiégeants. Ceux-ci s'approchèrent d'un petit poste qu'ils croyaient sans défense, mais où l'on avait érigé une batterie masquée, et creusé secrètement des fosses recouvertes de trappes. Ce poste était gardé par des Canadiens qui firent feu sur l'ennemi. Le général Montgomery, qui s'était avancé le premier, fut aussi la première victime ; il tomba avec la plupart de son état-major, et ses troupes se retirèrent en désordre.

Pendant que ceci se passait à Près-de-Ville, une autre action était engagée dans l'endroit appelé Saut-au-Matelot. Le colonel Arnold, qui s'y était rendu, fut blessé en voulant emporter une barricade, et obligé de laisser le commandement. Son parti força les assiégés de retraiter jusqu'à la basse ville. Le général Carleton, voyant l'ennemi engagé dans ce défilé, fit sortir un détachement par la porte du Palais pour les prendre en queue. Les Américains, se trouvant entre deux feux, mirent bas les armes et se rendirent prisonniers de guerre au nombre de quatre cents.

Telle fut l'affaire du 31 décembre 1775. Les assiégés n'avaient

perdu que très peu de monde. Dans la journée, on trouva le corps de Montgomery, à moitié enseveli dans la neige avec douze autres cadavres, à une petite distance de la barrière par où il avait voulu pénétrer dans la ville. On mit sa tête au bout d'une pique que l'on promena partout en triomphe. Les officiers de son armée qui étaient prisonniers, et qui ne savaient pas d'abord ce qu'il était devenu, ayant reconnu son épée entre les mains d'un officier de la garnison, n'eurent plus de doute sur son sort et se mirent à verser des larmes. Le gouverneur le fit enterrer décemment dans l'intérieur de la ville, avec les honneurs militaires, voulant rendre hommage au courage d'un guerrier qui le méritait d'ailleurs par la modération et l'humanité avec lesquelles il s'était conduit depuis qu'il commandait les troupes du Congrès ¹.

M. Philippe de Gaspé raconte dans ses mémoires au sujet de Montgomery un trait qu'il tenait de la tradition, et que nous rapporterons sur sa responsabilité.

« L'hospice de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, dit-il, situé hors des murs de la cité de Québec, et protégé du consentement du général anglais Lord Dorchester (*Guy Carleton*) par le drapeau noir, servait d'asile en 1775, pendant le siège de Québec, aux malades et aux blessés de l'armée américaine, commandée par le général Montgomery. L'abbé de Rigauville passant dans les salles le matin du premier janvier 1776, entend des lamentations dont il ne peut deviner la cause, ne comprenant pas un mot de la langue anglaise. Les Américains élevaient les mains au ciel en criant : *Montgomery is dead!* L'abbé comprenait parfaitement que *Montgomery* voulait dire *Montgomery* leur général, mais là s'arrêtait toute sa science. Supposant avec raison que la nouvelle que l'on venait de communiquer aux Américains n'avait rien de flatteur pour eux, mais qu'elle devait nous être favorable, il s'empresse de raconter à la supérieure et aux religieuses du couvent les paroles qu'il a entendues. Mais les pauvres religieuses sont aussi empêchées que les magiciens de Balthasar, à la vue des caractères tracés sur les murs de la salle du festin. On répétait sur tous les tons *Montgomery is dead* sans être plus avancé, lorsque mademoiselle Desgoutins, jeune acadienne de Louisbourg, qui demeurait dans l'hospice, les tira d'embarras en leur apprenant que *dead* voulait dire *mort*, et que ce mot appliqué à Montgomery annonçait l'heureuse nouvelle que le général

1. Garneau—Histoire du Canada, t. IIIe, Iv. Iie chap. 1er.

américain était passé de vie à trépas. Mais, comme les religieuses n'étaient pas les plus fortes chez elles, elles se donnèrent bien de garde d'en témoigner de la joie ; au contraire tout le monde feignit d'être très sensible à cette perte, en répétant d'un accent pitoyable avec nos ennemis : *Poor Montgomery is dead !*"

Malgré la défaite qu'ils venaient d'essuyer, les Américains n'abandonnèrent pas leur entreprise. Ils se rallièrent au nombre d'à peu près quatre cent cinquante. Le colonel Arnold fut remis en peu de temps de sa blessure, et prit le commandement de ce petit corps.

" Pendant le choc du 31 décembre, dit notre récit, un jeune Canadien, partisan des Américains, blessé et presque mourant, ayant été apporté en notre hôpital, pria M. de Rigauville de vouloir bien l'administrer. Dans un danger aussi pressant, M. de Rigauville obligea ce jeune homme à confesser publiquement qu'il se reconnaissait très coupable, et qu'il s'en repentait sincèrement. Il lui fit ensuite une sévère réprimande, lui représentant la grandeur de sa faute, en présence de quelques *habitants* et des Américains qui s'y trouvaient, et lui donna seulement l'absolution sans lui accorder la sépulture ecclésiastique. Les Américains murmurèrent fort de la fermeté de M. de Rigauville, surtout un officier de la garde, disant que cela découragerait les Canadiens qui étaient de leur parti, et qu'ils ne voudraient plus les servir. Il alla aussitôt porter plainte à son supérieur (probablement le colonel Livingston) qui écrivit quelque temps après à M. de Rigauville le menaçant de l'éloigner de l'hôpital, et de mettre un autre prêtre à sa place. Cette lettre contenait en outre quelques griefs contre les religieuses. On disait qu'elles avaient fait manquer le coup aux Bostonnais de prendre la ville, en sonnait les cloches comme par signal, et en montrant des lumières la nuit.

" Voici la réponse que notre vénérable père de Rigauville se vit obligé de faire à la lettre du commandant (30 janvier 1776) :

" J'ai pesé, monsieur, les termes de votre lettre le mieux qu'il m'a été possible. Les deux chefs d'accusation qu'elle contient m'affligent d'autant plus sensiblement que le premier est faux et très faux, et qu'il ne m'est pas possible de remédier au second.

" Le premier est faux. Un peu de réflexion, monsieur, et vous apercevrez qu'un tel grief n'a nulle apparence de vérité. Quels signaux ont donnés ou peuvent donner les religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL à la ville de Québec ? On voit, dites-vous, des chandelles dans des en-

droits où il ne devrait pas y en avoir. Mais, dans une maison aussi vaste, où il y a continuellement des malades, et dont pendant la nuit on visite les appartements dans la crainte du feu, y ayant un nombre de cheminées allumées, plusieurs par une troupe qui n'a pas toute l'attention convenable, est-il extraordinaire qu'on aperçoive de temps à autre quelques lumières ? Cependant hier, ayant déjà eu connaissance de ce grief par monsieur l'officier de garde, j'ai donné ordre que l'on remédiât à cet inconvénient. D'ailleurs, pour faire des signaux, il faudrait convenir de la nature de ces signaux. Quelle relation peut avoir cet hôpital avec la ville de Québec ? Vous avez une garde et des sentinelles ; serait-il possible que nos relations demeuraissent longtemps cachées, et que, tôt ou tard, elles ne fussent manifestées au grand jour ?

“ Quant au second grief, je ne puis y remédier suivant tous les principes de la plus saine théologie. Je ne puis accorder à aucun de nos catholiques romains qui font partie de votre troupe, et qui ont les armes à la main, le secours de mon ministère, même à la mort, à moins d'y être par lui appelé, et que publiquement et hautement il ne désavoue sa conduite, et n'avoue avoir commis un crime en faussant son serment de fidélité fait à son roi, et en venant tremper volontairement ses mains dans le sang de ses compatriotes. À ces conditions je lui risquerais une absolution, peut-être l'extrême-onction et rien de plus ; j'assisterais peut-être à son inhumation comme témoin, sans surplis, et ne disant rien des prières prescrites dans notre rituel. Aucune puissance terrestre ne peut rien sur les fonctions de notre ministère ; la mort présente à nos côtés ne peut nous forcer à en faire aucune contre notre conscience ; elle ne me forcerait pas non plus à me rendre aux désirs de monsieur le commandant qu'aux conditions ci-dessus exprimées. Il est faux et très faux que j'aie refusé d'aller à vos Canadiens malades. On m'a demandé et j'y suis allé, mais j'avoue que je ne me suis mis en devoir de les confesser qu'après avoir exigé d'eux l'aveu ci-dessus exprimé.

“ Voilà, monsieur, mes sentiments : ils sont conformes à l'honnête homme et à mon caractère. S'ils déplaisent à monsieur le commandant, j'en aurais une vraie mortification, 1^o Parce que je laisserais une communauté très embarrassée, et qui ne subsiste que par mes soins et ma vigilance ; 2^o Parce que celui que monsieur le commandant mettrait à ma place ne pourrait la servir en rien pour le spirituel,

n'ayant aucun pouvoir à cet effet de son supérieur ecclésiastique, et que tout ce qu'il y pourrait faire de nos fonctions ne serait de nulle valeur."

.....

“ On voit par cette réponse admirable, continue le récit, quels étaient la sainteté, la sagesse, la fermeté, la force et le courage invincibles que notre vénérable père à montrés dans cette occasion et nombre d'autres de même nature. Ce n'est là qu'un léger crayon de ce qu'il a eu à souffrir et à craindre pendant le siège. Cependant ces gens n'ont pu s'empêcher de rendre justice à ses raisons et arguments, et de les admirer ainsi que sa conduite pleine de prudence. Ils n'ont cessé depuis d'en faire les éloges les plus magnifiques ; ils le respectaient, l'aimaient et le craignaient.

“ Nous n'avons qu'un seul exemple du contraire. Un jour un officier se rendit au dépôt où il demanda notre mère supérieure, et lui fit avec hauteur de vifs reproches de ce qu'on ne prenait pas assez de soin des soldats malades dans nos salles, ajoutant qu'il venait de la part du roi lui ordonner de leur faire préparer des lits. *Quel est votre roi ?* lui demanda sans s'émouvoir la mère Saint-Alexis. — *Si ce n'est pas le roi, c'est le Congrès*, reprit l'officier. *Eh bien !* répliqua notre mère, *ni pour l'un ni pour l'autre, nous ne pouvons leur donner des lits ; car nous n'en avons pas, et d'ailleurs nous n'avons aucune obligation de soigner vos malades.* L'officier, fort mécontent de cette fermeté, se retira brusquement et se rendit chez M. de Rigauville. Ne le trouvant pas mieux disposé en sa faveur, il poussa l'insolence jusqu'à lever sur lui le sabre deux ou trois fois. Un médecin qui se trouvait présent et qui eut aussi à souffrir, se plaignit le lendemain au commandant de la mauvaise conduite de cet officier et le fit casser.

“ Un soldat français, qui avait embrassé la cause américaine, croyant mieux réussir, vint aussi faire ses représentations, disant, entre autres choses, qu'il était surpris du peu de soin que nous prenions des soldats américains, que nous ne pouvions manquer d'être bien récompensés du Congrès, etc. ; mais, voyant qu'on ne portait aucune attention à ce qu'il disait, il prit le parti de se retirer. Cependant notre mère alla le même jour faire une visite aux malades ; elle ne put se refuser à un sentiment de compassion en voyant ces pauvres malheureux couchés sur un peu de paille rougie de sang ; elle leur envoya du linge pour panser leurs plaies et quelques couvertures, disant que la charité envers nos ennemis est toujours agréable à Dieu.”

Dans le cours de l'hiver il vint de temps en temps quelques renforts au camp des Bostonnais, mais ils n'osèrent faire aucune tentative sur la ville où les royalistes se tenaient toujours renfermés. Aux premiers jours d'avril le colonel Arnold fut remplacé par le général David Wooster. Celui-ci érigea sur des monceaux de glace quelques batteries qu'il tenta de faire jouer, mais sans succès. Le général Thomas ne fut pas plus heureux. Il reconnut tout de suite qu'il lui serait impossible de s'emparer de Québec. Le 5 mai, quelques jours seulement après son arrivée, il convoqua un conseil de guerre dans lequel il fut jugé expédient de lever le siège parce que le fleuve se dégageait de ses glaces, et que les assiégés attendaient avec assurance des secours d'Angleterre. " Effectivement, continue notre récit, le 6 vers midi arrivèrent deux bâtiments de cinquante canons, l'*Isis* et le *Merlin*¹, portant deux compagnies de soldats du 29^e régiment et un parti de matelots qui, avec environ mille hommes de la garnison, marchèrent à l'ennemi. Les Américains se retirèrent si précipitamment qu'ils abandonnèrent leurs canons, leurs munitions et tout ce qu'ils avaient et gagnèrent Sorel.

" Les malades et les blessés, avertis de ce départ précipité furent saisis de frayeur. S'imaginant qu'on ne leur ferait pas de grâce, ils cherchaient à se sauver avec leurs paquets sous lesquels ils tombaient à chaque instant. De quarante qu'ils étaient chez nous, il n'en resta que cinq; deux autres nous furent ramenés par les royalistes qui les avaient trouvés presque mourants. Le général Carleton, après avoir poursuivi les Bostonnais jusqu'à une certaine distance, revint à Québec. Il envoya aussitôt faire la visite de notre hôpital. Notre mère supérieure et quelques anciennes s'y trouvèrent pour rassurer les pauvres malades américains, qui s'étaient persuadés qu'on venait leur ôter la vie.

" Le 12 mai, dimanche, un *Te Deum* fut chanté à la cathédrale, pendant lequel la milice catholique se tint sous les armes. Trois coups de canon l'annoncèrent et trois coups de fusil le terminèrent. Nous chantâmes une grande messe ce jour-là, la première pour nous depuis cinq mois; et nous eûmes pour lors toute liberté de sonner nos cloches, dont nous avions été privées pendant une partie du siège. Le

1. Bancroft, qui parle ailleurs du *Merlin*, dit ici *the Martin*; néanmoins nous croyons notre récit exact. L'auteur de nos annales en cette partie, écrivant à l'époque même des événements, n'a pu inventer ce nom propre.

13, nous reçûmes une proclamation du général Carleton, qui ordonnait aux capitaines de la campagne de faire la recherche dans les bois de tous les malades et blessés américains, et de les ramener dans notre hôpital, promettant de les renvoyer après leur guérison. Notre mère lut elle-même cette proclamation à ceux qui étaient restés avec nous, pour les rassurer entièrement ; mais bientôt après on les vint tous chercher pour les réunir à ceux qui étaient à l'Hôtel-Dieu, à l'exception d'un seul qui ne put être transporté.

“ Pendant ce triste hiver toute communication avec la ville avait été interceptée. Aussi, après le départ des Américains, nous venait-on voir de toutes parts avec empressement, pour nous féliciter du bonheur que nous avions d'en être délivrées. Nous avions nous-mêmes peine à le croire, et nous nous demandions quelquefois s'il était bien vrai que nous fussions seules chez nous, et que nous pussions reprendre tranquillement nos exercices. Nous avons sans doute eu beaucoup à souffrir de la grossièreté des soldats, et de la situation gênante où nous étions pour les loger ; mais aussi nous avons de grandes actions de grâces à rendre à Dieu de nous avoir conservées dans l'esprit de notre sainte vocation, au milieu d'occupations si multipliées et si dissipantes. Enfin, dans la réalité, nous en sommes quittes pour avoir eu plus de peur que de mal. Quant à notre père de Rigauville, quelles ne furent pas pendant ce temps ses peines d'esprit, ses inquiétudes à notre sujet ! Encore les dévorait-il sans nous les vouloir communiquer, dans la crainte d'éveiller nos alarmes. Une autre de ses peines était de se voir renfermé, sans pouvoir avoir aucune relation avec notre très respectable prélat, qui faisait le sujet de ses inquiétudes, ne pouvant non plus que nous avoir aucune nouvelle de Sa Grandeur.”

Notre vénérable père eut encore à souffrir dans ses affections de famille. Son unique frère, M. Jean-Baptiste des Bergères de Rigauville, était parti au début de la campagne, à la tête d'un détachement de milice, pour s'opposer à la marche des ennemis ; à la première rencontre, il eut le malheur de commettre une imprudence qui fut cause de la perte de sa liberté. Dans les colonies anglaises, il partagea le sort des autres officiers canadiens faits prisonniers comme lui ; mais il ne lui fut pas donné, comme à la plupart d'entre eux, de revoir sa patrie. Il mourut à Bristol (Pensylvanie), le 30 octobre 1776.

Plusieurs de nos religieuses eurent, comme notre père de Rigau-

ville, la douleur d'apprendre que des personnes de leurs familles, en combattant glorieusement pour leur roi, avait été blessées, ou bien étaient tombées au pouvoir de l'ennemi. Nous ne ferons mention que de M. Louis de Salaberry, frère de nos chères mères Saint-Michel et Sainte-Catherine. Ce brave militaire, père de celui qui devait être plus tard le héros de Châteauguay, était retenu à l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de Montréal, par suite des blessures qu'il avait reçues à la défense du fort Saint-Jean. C'est dans cet asile de la souffrance qu'il reçut de sa sœur, la mère Saint-Michel, la lettre suivante qui dut réjouir son cœur si plein d'affection pour les membres de sa famille.

“ HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, 4 décembre 1775.

“ Je viens de recevoir, cher enfant, une de tes lettres du 22 de novembre ; c'est l'unique depuis ton départ de Québec. Je viens de faire diligence pour faire parvenir celle de ta chère tante, ainsi que celle de madame d'Albergati. Que de grâces à rendre au Seigneur, mon cher Salaberry ! il ne faut pas cesser de l'en remercier. Si c'est un crime d'être ingrat envers les hommes, on devient bien plus criminel à l'être envers Dieu. Je ne cesse, cher ami, de lui témoigner ma reconnaissance de nous avoir conservé un cher petit frère que nous aimons plus que nous-mêmes. Te voilà hors de danger à tous égards ; il est vrai que tu l'as bien gagné, et d'une façon bien distinguée ; tu t'es acquis l'estime de tous les braves gens, c'est un apanage que je mets au-dessus de la fortune qui ne peut te manquer. Nous ignorions ta seconde blessure ; le récit est capable de faire évanouir de douleur ; nous en avons été toutes deux malades.

“ Nous avons été faites prisonnières le jeudi, 16^e de novembre par la troupe de M. Arnold, qui est venue par la Nouvelle-Beauce ; et le 18 au soir, il mut sa garde pour la camper plus loin de notre maison, qui allait être bien incommodée par les canons de la ville. Par ce moyen, mon cher ami, nous sommes en sûreté, non seulement notre hôpital, mais encore tous nos biens. Semblablement à la ville de Montréal, nous nous sommes rendues sans tirer un seul coup de fusil ; cela n'est pas surprenant : des religieuses qui aiment la paix, la souhaitent ardemment en tous lieux, mais tu m'avoueras qu'il est honteux qu'une ville se rende sans figurer un peu. Je crois qu'il n'en sera pas ainsi de celle de Québec ; si vos vainqueurs deviennent les nôtres, ils y acquerront plus de gloire, car je crois qu'ils auront beau-

coup de peine à y pénétrer. La ville n'est remplie que de gens déterminés à vaincre ou à périr.

“ Donne-nous de tes nouvelles autant qu'il sera possible. Sainte-Catherine t'embrasse mille fois ainsi que

“ Ta tendre sœur

“ SAINT-MICHEL.”

M. de Salaberry répond :

“ Ma CHÈRE PETITE SŒUR,

“ Voici la sœur *Danio* (Dagneau?), ma bonne hospitalière, qui me charge de vous présenter ses compliments ; elle vous prie de dire à madame Saint-Amable : premièrement, de lui écrire s'il est possible ; vous êtes chargée en second lieu de l'assurer que ma sœur *Danio* se porte tout à fait bien ainsi que les dames Douville. On peut dire que les dames de Montréal sont d'une charité exemplaire et charmante pour les pauvres guerriers dangereusement blessés. Nous avons eu le plaisir d'être veillés par madame Douville ; je l'appelle la québecquoise ; c'est celle que vous connaissez ; si vous ne la connaissiez pas, je vous dirais comme nous la trouvons aimable. La sœur *Danio* salue ma cousine Saint-Ignace, et moi, je lui réitère mes assurances d'amitié et de respect. La sœur Guillon, qui est bien une de mes meilleures amies et une habile apothicairesse comme vous, veut absolument que je vous fasse ses compliments, et moi je ne demande pas mieux. J'allais vous dire que je me porte comme le pont neuf, mais je me souviens qu'un de mes arches n'est pas tout à fait aussi solide que les siennes. Vous pouvez assurer madame Saint-Amable que la sœur *Danio* a fermé les yeux à M. de Contreccœur le 13 du courant. Je n'ai pas absolument la place de saluer personne, mais j'ai dressé mon intention, appliquez-la. Embrassez pour moi notre chère Sainte-Catherine.

“ LS SALABERRY.”

“ P. S. Voici la sœur Guillon qui fait des éclats de rire à dérouter le meilleur écrivain sur l'orthographe du nom de *Danio*, et surtout sur ce que j'ai mis en galoppant qu'elle veut *absolument* que je vous salue de sa part ; mais moi, quoique *absolument* soit mis sans réflexion, je ne veux pas par *entêtement* l'effacer. Je dis comme Sancho : *quod gripsi, gripsi*. Comme je suis après écrire, voici madame Douville qui nous fait l'honneur de venir nous voir ; elle se porte bien, c'en est une bonne preuve, assurez-en madame Saint-Amable et de mes respects.

“ LS SALABERRY.”

Il est bon de dire ici que le *cher petit frère* de nos mères Saint-Michel et Sainte-Catherine, était d'une taille colossale et d'une force herculéenne. Un trait raconté à ce sujet par M. de Gaspé, vient ici fort à propos se placer sous notre plume.

“ Le fort Saint-Jean était assiégé par les Américains en 1775, lorsqu'une bombe éclata sur une baraque dans laquelle était M. de Salaberry avec plusieurs officiers; tous, excepté lui, eurent le temps d'évacuer le vieil édifice avant d'être écrasés sous ses débris. Chacun s'empressa ensuite de voler au secours de leur frère d'armes, sous l'impression cruelle qu'ils ne retireraient qu'un cadavre des décombres, quand, à leur grande surprise, ils trouvèrent le nouveau Samson, plus heureux que le premier, soutenant sur ses robustes épaules un pan de l'édifice ¹. ”

Autre exemple rapporté par un des compagnons d'armes de M. de Salaberry, et qui se rattache à une de ses expéditions de 1777 :

“ Nous étions assis le soir dans une cabane, lorsqu'un énorme serpent à sonnettes, attiré sans doute par le feu autour duquel nous étions groupés, surgit tout à coup au milieu de nous. Nous étions tous saisis d'horreur et paralysés par la frayeur, lorsque M. de Salaberry, conservant tout son sang-froid, empoigne l'affreux reptile, l'étouffe dans une étreinte puissante, et le jette dans le brasier ardent de notre bivouac ². ”

Nous avons laissé à Sorel nos amis bostonnais. Ajouterons-nous qu'ils y furent rejoints par des troupes nombreuses que leur envoyait le Congrès, pour continuer le siège de Québec ? Mais leur étoile avait pâli au Canada. Décimés par la maladie, poursuivis de poste en poste par les royalistes, ils durent évacuer successivement toutes les places dont ils s'étaient emparés depuis quelques mois, et le 18 juin 1776, ils étaient conduits au delà de nos frontières.

1. *Mémoires*.—2. Histoire des grandes familles françaises du Canada.

CHAPITRE CINQUIÈME

1776-1780

La vieillesse est une couronne d'honneur lorsqu'elle se trouve dans la voie de la justice.

Prov., XVI, 31.

Et vous avez agi envers nous, Seigneur notre Dieu, selon votre bonté et selon toute cette grande miséricorde qui est la vôtre.

Baruch, 11, 27.

Sur les trente-neuf religieuses qui composaient notre communauté en 1776, nos Mères avaient le regret de ne plus compter que deux des professes de monseigneur de Saint-Vallier : la sœur Jeanne-Angélique Lemarié de Sainte-Monique, la plus ancienne des sœurs converses, et la mère Marie-Joseph le Gardeur de Repentigny de la Visitation. Parvenue à l'âge de près de quatre-vingt-trois ans, cette vénérable doyenne touchait au terme de sa carrière. Le 10 juin fut le jour où elle s'endormit doucement dans le Seigneur. Ses obsèques furent présidées par monseigneur Briand, qui voulut ainsi reconnaître le mérite personnel de cette digne religieuse, et faire honneur aux liens particuliers qui la rattachaient, par le souvenir et les traditions, à notre illustre fondateur.

Originaires de Thury-Harcourt en Normandie, et passés au Canada dans la première moitié du XVIIe siècle, les le Gardeur s'étaient de tout temps fait remarquer par leurs vertus chrétiennes et civiques, par leurs exploits militaires, et par leur tact dans les affaires délicates dont ils furent chargés en différents temps pour le bien de la colonie.

Parlant du premier membre de cette famille venu au Canada, la vénérable mère Marie de l'Incarnation lui décerne cet éloge flatteur

“ Voici, écrit-elle à son fils le 15 septembre 1644, l'occasion d'un honnête gentilhomme, lieutenant de monsieur le gouverneur de la Nouvelle-France, et qui est un de nos meilleurs amis... Vous le prendrez pour un courtisan, mais sachez que c'est un homme d'une grande oraison, et d'une vertu bien épurée. Sa maison, qui est proche de la nôtre, est réglée comme une maison religieuse... Je dis ceci afin que vous honoriez monsieur de Repentigny, c'est ainsi qu'il se nomme, et pour vous faire voir qu'il y a de bonnes âmes en Canada. Il passe en France pour les affaires du pays. ”

Notre mère Marie-Joseph eut pour parents Pierre le Gardeur, sieur de Repentigny et d'Arpentigny, et madame Agathe Saint-Per ¹. Elle vit le jour à Ville-Marie le 9 septembre 1693, l'année même où les hospitalières de la Miséricorde de Jésus furent appelées à prendre possession de Notre-Dame des Anges ; et, comme si elle eût pressenti qu'elle devait devenir dans la suite une des colonnes vivantes du monastère, cette enfant de bénédiction grandit avec le désir de se consacrer à Dieu au sein de la nouvelle communauté. Ces premières touches de la grâce d'en haut dans l'âme candide de Marie-Joseph, devinrent de plus en plus pénétrantes avec les années ; elles ne reçurent aucune atteinte de l'air contagieux du monde, ni des rapports de la jeune fille avec la belle société qui fréquentait le salon de sa mère, et qu'elle retrouvait à chaque pas, soit qu'elle séjournât dans sa ville natale, soit qu'elle vînt passer quelque temps auprès de ses proches ou de ses amis de Québec.

Quand elle fut parvenue à l'âge où elle put croire qu'il lui serait permis de satisfaire les aspirations qu'elle nourrissait depuis si longtemps au fond de son cœur, un obstacle invincible s'opposa à l'exécution de son pieux dessein. Le nombre des sujets, fixé alors à douze, était au complet, et, comme il a été dit ailleurs, on ne pouvait le dépasser sans une autorisation expresse du roi. Mademoiselle de Repentigny attendit en vain quelques années encore ; mais comme on ne put, après ce laps de temps, lui donner plus d'espoir que le premier jour, elle prit le parti de se présenter à notre communauté de l'Hôtel-Dieu. C'était en 1716. Ayant été revêtue du saint habit à la suite des épreuves ordinaires, elle passa avec ferveur l'année du noviciat et mérita les suffrages du chapitre pour être reçue à la profession.

1. Dans son *Dictionnaire généalogique*, t. 1, pages 370 et 555, M. l'abbé Tanguay écrit tantôt *Saint-Per*, tantôt de *Saint-Pair*.

Déjà elle se préparait à cette importante démarche, lorsqu'elle fut attaquée des fièvres malignes. Pendant le retard que lui occasionna sa maladie, elle sentit se réveiller plus fortement que jamais son premier attrait pour l'HÔPITAL GÉNÉRAL.

Monseigneur de Saint-Vallier venait d'obtenir de la cour de France la permission d'augmenter de quatre le nombre des religieuses de chœur : la circonstance était favorable pour mademoiselle de Repentigny. Elle sollicita de nouveau son admission, et employa plusieurs personnes influentes pour négocier cette affaire auprès du prélat. Monseigneur eut égard à sa persévérante prière, et, de concert avec M. le marquis de Vaudreuil, il présenta la novice à notre communauté. Nos mères de l'Hôtel-Dieu en rendirent un témoignage avantageux. Monseigneur de Saint-Vallier approuva le noviciat qu'elle avait fait dans cette première maison ; elle en sortit le 21 mars 1718 et entra ici le même jour. Le 30 mai suivant elle prononça ses vœux entre les mains de notre vénérable fondateur, sous le nom de sœur de la Visitation qu'elle avait porté à l'Hôtel-Dieu.

En ce temps, la communauté jouissait d'un bonheur sans mélange. Monseigneur de Saint-Vallier veillait avec une sollicitude toujours croissante sur une œuvre qu'il voyait grandir chaque jour : sa protection en éloignait désormais tous les dangers ; sa vigilance pourvoyait à tous les besoins. La mère de la Visitation eut tout le temps de connaître ce père tendre et dévoué, ce zélé promoteur de nos plus chers intérêts. Mais cette douce quiétude, cette félicité sans alarmes, ne devait pas durer toujours. L'heure du repos et de la récompense sonna pour le bon pasteur. Le petit troupeau resta faible et sans appui ; s'il ne fut pas dispersé, au moins eut-il à subir les douleurs les plus poignantes et les contradictions les plus étranges.

Des épreuves de ce genre ne purent jamais être mises en oubli par celles qui y eurent quelque part ; et combien d'autres événements d'une haute gravité vinrent, tour à tour, s'imprimer d'une manière ineffaçable dans la mémoire de la mère Marie-Joseph de la Visitation ! Pour ne pas répéter ici des faits déjà racontés au long, il nous suffira de dire que sa carrière religieuse embrasse les époques les plus mémorables de notre histoire, si l'on en excepte celle qui suivit immédiatement la fondation.

Que de vertus à admirer et à imiter dans une vie si pleine ! A l'ouverture du pensionnat en 1725, on confia à la sœur de la Visita-

tion le soin des jeunes élèves. Elle fit paraître dans cet emploi beaucoup de sagesse et de prudence. C'était surtout à l'époque de la première communion qu'elle redoublait de zèle. Elle mettait alors en œuvre tout ce que sa ferveur pouvait lui suggérer pour inspirer à ces chères enfants les dispositions de piété et d'amour qu'elle désirait les voir porter au banquet divin. Son amour de l'ordre et du travail et sa charité compatissante parurent particulièrement dans l'office d'hospitalière; elle trouvait toujours quelque moyen de contenter et de soulager les pauvres, spécialement dans leurs maladies. S'apercevait-elle que quelqu'une de ces personnes était en danger de mort, elle s'empressait plus que jamais à disposer son âme à comparaître au tribunal du souverain Juge. Ce soin des âmes l'occupait tout entière pendant les dix années qu'elle fut maîtresse des novices. Elle sut mettre au cœur de toutes celles dont elle guida les premiers pas dans les voies rudes et difficiles de la perfection chrétienne, l'esprit et les principes dont elle était elle-même si profondément pénétrée.

La mère de la Visitation gouverna notre monastère pendant neuf ans; elle exerça treize ans la charge d'assistante; et toujours et partout sa conduite fut la règle en action. Sa tendre charité la portait à compatir aux moindres maux de ses sœurs; elle n'était rigide et sévère que pour elle-même, et, jusque dans son extrême vieillesse, elle persista à s'abstenir des soulagements que les supérieures se faisaient un devoir de lui procurer. Sa fidélité aux observances régulières ne se ralentit jamais. Le lever de quatre heures était pour elle une loi inviolable, et dans les dernières années de sa vie elle avouait que cela avait été pour elle un acte de grande mortification; qu'il lui en coûtait autant alors que dans les jours de son noviciat, et que néanmoins elle n'en avait jamais éprouvé que du bien. En rendant ce témoignage, la vénérable octogénaire avait pour but d'exciter la ferveur des plus jeunes, à qui ce point de règle est quelquefois pénible. "Ayez courage, mes bons enfants, ajoutait-elle, vous n'en vivrez pas moins vieilles pour avoir toujours quelque petite violence à vous faire." Ces petites violences de chaque jour ne l'empêchèrent pas de vivre quatre-vingt-trois ans et de compléter ses cinquante-huit ans de profession.

L'année où cette humble et fervente religieuse remettait à Dieu son âme si pure et si pleine d'espérance des biens du ciel, son unique frère Jean-Baptiste-René, plus jeune qu'elle de cinq ans, terminait

aussi sa vie, non sans gloire, sous un ciel étranger, loin de cette terre canadienne que ses pères et lui avaient servie si longtemps avec un si loyal dévouement. Les journaux de l'époque annoncèrent ainsi son décès : "Le marquis le Gardeur de Repentigny, brigadier des armées et gouverneur de Mahé, est mort dans cette partie de l'Inde qu'il avait par sa valeur et sa bonne conduite conservée à la France, malgré les entreprises d'un prince du pays. Cet officier a servi en Canada avec toute la réputation qu'un vrai militaire doit acquérir." M. de Repentigny avait, comme une foule d'autres officiers, quitté la colonie après la conquête.

Deux sœurs de la mère de la Visitation sont décédées dans les chambres de nos dames pensionnaires, savoir : le 8 avril 1763, madame Agathe le Gardeur de Repentigny, veuve de M. Bonat, chirurgien, âgée de soixante-quatorze ans ; et, le 10 octobre 1766, mademoiselle Marie-Catherine, âgée de soixante-seize ans. Elle était très affectionnée à notre communauté, et elle légua aux religieuses un fonds de 1587 livres tournois qu'elle possédait et qui était placé sur l'hôtel de ville, à Paris. La *lampe qui brûle toujours* en l'honneur de N.-D. de Grand-Pouvoir au monastère des dames ursulines de Québec, redit à chaque nouvelle génération comment mademoiselle Marie-Madeleine de Repentigny dut à la Vierge fidèle de correspondre enfin à la grâce qui lui montrait, comme devant être siennes, les voies étroites du renoncement et de l'abnégation évangéliques. Connue dans le cloître sous le nom de sœur Sainte-Agathe, elle mourut toute jeune encore, quarante-trois ans avant son aînée, notre mère Marie-Joseph de la Visitation.

C'est en 1776 que le gouvernement de la province commença à gratifier notre hôpital d'une petite pension alimentaire pour un certain nombre d'invalides. Le paiement était fait par le secrétaire de Son Excellence le gouverneur en chef sur la présentation de l'extrait de nos registres. De plus, il y avait pour l'ordinaire dans l'hôpital des malades passants dont les dépenses étaient au compte de bons protecteurs. Les soldats et les matelots malades y étaient aussi reçus au besoin, à la demande du gouvernement. On trouve quelques détails sur ce sujet dans une lettre de la mère Marie-Catherine Duchesnay de Saint-Ignace, adressée à notre chère exilée de Loches, la mère Marie-Anne de la Croix. Comme cette lettre du 24 octobre

1777, contient une foule de faits intéressants, nous allons en reproduire les principaux passages. Après avoir donné en toute confiance à sa compagne d'autrefois des nouvelles intimes et personnelles, et lui avoir raconté la mort de sa mère arrivée en notre maison le 29 décembre 1776, la sœur Saint-Ignace continue :

“ Mon frère (Antoine Juchereau Duchesnay) qui, après avoir été dix-huit mois prisonnier dans les colonies bostonnaises, a été échangé à la Nouvelle-York par le général Howe, conquérant de cette ville, avec tous ceux qui avaient été faits prisonniers en Canada, a eu cette pesante croix pour comble de malheur à son arrivée,—triste dédommagement des peines de son exil et du désastre de ses biens. Mais j'eus cependant la consolation de lui voir sur tous ces points une grande soumission à la providence de Dieu, qui a ses temps pour éprouver et qu'elle fait durer comme il lui plaît.

“ Tous nos Canadiens sont arrivés le 26 mai, à l'exception de messieurs de Montesson et de Rigauville qui sont morts à Bristol et ont été enterrés à Philadelphie qui est à six lieues de cet endroit, et où il y a des églises catholiques. Cette nouvelle fut bien terrible pour notre père de Rigauville, quoiqu'il l'eût bien prévue par rapport au dérangement dans lequel était la santé de ce cher frère lorsqu'il partit. Mais il eut au milieu de sa douleur un grand sujet de consolation, apprenant que les parents et amis qu'il avait auprès de lui, lui avaient procuré tous les secours spirituels, dont il avait profité avec beaucoup d'édification. Tous nos Canadiens prisonniers nous dirent qu'ils avaient été à même de vivre en bons catholiques, y ayant dans cet endroit des prêtres d'un zèle et d'une piété admirables.

“ M. de Saint-Luc¹ se portait à merveille, et s'est trouvé en état de partir sur le champ à la tête d'un parti sauvage pour suivre l'armée royaliste dans ses nouvelles entreprises. Notre général Carleton se transporta aussitôt après au fort Saint-Jean pour mettre l'armée en marche sous le commandement du général Bourgoyne, et il revint ensuite à sa ville capitale. Nous avons appris depuis plusieurs actions dans lesquelles les royalistes ont eu le dessus quoiqu'il leur en ait un peu coûté, étant entrés dans quelques retranchements l'épée à la main, ce qui a fait carnage et causé la perte d'une partie des Allemands qui étaient venus les secourir ; mais celle des ennemis a été, dit-on, très considérable. Pour le fort Sainte-Anne, il a été

1. Frère de notre mère de la Croix.

évacué et brûlé ; celui de Carillon, abandonné aux royalistes après quelque temps de bombardement ; les ennemis y laissèrent leur équipage, leurs munitions, mousquets, artillerie et toute sorte de provisions dont ils étaient bien garnis, et cela pour profiter d'un passage libre qu'on leur avait laissé exprès. Mais l'entreprise d'un autre qui avait été attaqué par un parti de six cents hommes, dans lequel étaient plusieurs de nos officiers canadiens, a manqué par rapport aux approches d'un renfort de trois mille hommes qu'envoyait le général Arnold, en conséquence de la destruction d'un premier de huit cents qui avait été surpris avant son arrivée, et dont la plupart avaient été massacrés par les sauvages qu'avaient les royalistes avec eux, et ces misérables en ayant été informés, les pillèrent et abandonnèrent les royalistes, ce qui obligea ces derniers de décamper ¹. Cela donna lieu aux Bostonnais de faire l'entreprise d'une nouvelle tentative sur le fort Carillon qu'ils vinrent aussitôt investir, pensant que le général Bourgoyne n'y avait laissé qu'une très petite garnison avec le général Howe. Le général Carleton, qui ne manqua pas d'être bientôt averti, se rendit promptement à Saint-Jean pour envoyer secourir la garnison de ce fort qui n'était que de mille hommes, et apprit à son arrivée qu'elle avait fait une sortie, tué plusieurs Bostonnais et donné la chasse aux autres. Nous ignorons les opérations des généraux Bourgoyne et Howe. Beaucoup de nouvelles nous parviennent à ce sujet sur lesquelles nous ne pouvons nous fonder, ce qui nous maintient toujours dans l'inquiétude sur notre sort à venir ². Le général Carleton est actuellement à Québec ; M. de Saint-Luc, à Montréal, et tous les Canadiens du parti manqué sont revenus chacun chez eux, sans accident, quoiqu'ils aient été exposés à de grands dangers dans l'attaque de ce fort (Stanwix) auquel ils étaient parvenus à la portée de pistolets, ouvrant la tranchée et le choc avec ce premier renfort qu'ils ont surpris en chemin, et que les sauvages ont presque en entier détruit.

1. Il s'agit ici de l'attaque du colonel Saint-Léger sur le fort Stanwix (aujourd'hui Rome dans le comté d'Onéida, N. Y.). Cet officier avait été envoyé par le Saint-Laurent sur le lac Ontario pour opérer une division à l'ouest, et rejoindre ensuite le général Bourgoyne à Albany. Il ne put suivre que la première partie de son programme. Repoussé au fort Stanwix par le général américain Herkimer, il fut obligé de fuir précipitamment.

2. A la date de cette lettre, le général Bourgoyne avait mis bas les armes, après avoir subi une défaite des plus humiliantes sur les hauteurs de Saratoga. Il était entré dans les colonies rebelles quelques mois auparavant, à la tête d'une armée de dix mille hommes.

Ces misérables ont eu de leur nation trente-six tués, et je ne sais si c'est l'esprit de vengeance qui les a engagés à faire des cruautés, mais on dit qu'ils en ont exercé d'horribles. Un village où ils ont été a péri en entier ; ils n'ont épargné ni femmes ni enfants. Je pense bien que cela ne vous surprend pas, car vous devez connaître parfaitement cette malheureuse nation.

“ J'allais oublier de vous dire que monsieur le général a composé un régiment de Canadiens le printemps dernier, dans lequel il a placé pour officiers des jeunes gens de condition ; il a mis à la tête de chaque compagnie un capitaine anglais. Du nombre des officiers sont : messieurs de Boucherville, les chevaliers de Saint-Ours, de Gaspé, de Salaberry et plusieurs autres que j'ai ouï nommer en ce temps, mais que je ne me remets pas. Les pères de famille sont restés cette année tranquilles chez eux.

“ Pour les *habitants* dont on a voulu se servir, ils ont reçu les ordonnances sans résistance, quoiqu'ils ne soient pas encore revenus de leur erreur au sujet du retour des Français dans ce pays. Plusieurs fois depuis le printemps, même avant le départ des glaces, ils les ont vus en une flotte considérable prête à paraître devant Québec, et, de plus, des nations qui leur étaient jointes, que l'on ne connaissait pas, et qui étaient tout encuirassées. Plusieurs histoires de cette nature se sont débitées jusqu'à la mi-octobre, mais à petit bruit. Cependant il y en a eu quelques-uns d'assez sots pour s'être fait mettre en prison pour leur hardiesse à débiter des nouvelles, particulièrement pour avoir annoncé hautement et avec menace le retour de leurs *chers amis* bostonnais. Des aventures très extraordinaires arrivées, selon eux, en différentes occasions, et qu'ils donnaient comme vérités évangéliques, leur en étaient des preuves certaines... Je ne veux pas vous laisser ignorer celles du printemps... En avril, ils firent courir le bruit qu'une perdrix blanche était apparue à un *habitant* de la Pointe-Lévis qui allait faire ses semences, et lui avait dit de remporter son blé parce que l'on ne pourrait semer cette année, qu'il allait y avoir trois hivers de suite, et que le pont devant Québec prendrait le premier mai. A Beauport, une corneille en dit autant ; on accusa aussi un cheval d'avoir prédit qu'une boulé de feu tomberait du ciel qui embraserait la ville de Québec. Un chien dit qu'une pluie de sang tomberait dessus dans laquelle on irait jusqu'à la jarretière. La *bonne femme* Lebé (?) dont je pense vous avez ouï parler,

qui ne parlait que lorsqu'on la saignait, seulement pour faire des prédictions, et que l'on avait dit morte il y a deux ou trois ans, fut ressuscitée en ce temps pour avertir que les Bostonnais prendraient cette ville dans le mois de juillet cette année, et la remettrait aux Français dans celui d'août. Voilà bien le temps passé, et nulle de ces prédictions ne s'est vérifiée... Dieu veuille, s'il lui plaît nous rendre à nos chers Français, le faire à moindre prix ; mais c'est, je pense, ce que nous ne verrons jamais, car il y a toute apparence que nous sommes les moindres objets de leurs soucis.

“ Nous avons un gouverneur qui n'épargne rien pour adoucir les peines des Canadiens à ce sujet, ne pouvant être surpris de cette attache naturelle à sa propre nation que l'on ne peut oublier. La religion étant surtout un des principaux motifs de regret dans les bons catholiques, le général Carleton procure une liberté très grande de l'exercer publiquement et avec agrément ; il exige des protestants un très grand respect lorsqu'ils se rencontrent à quelque-une de nos cérémonies. Les processions se font dans les rues comme du temps des Français, avec la milice sous les armes, faisant leurs décharges de mousqueterie, mais non de canon sur quoi les Canadiens n'ont eu de droit que pendant le siège. Nous avons pourtant eu la satisfaction de les entendre cette année, à la première Fête-Dieu, par une aventure que quelques Anglais imaginèrent être arrivée avec dessein ; monsieur le général étant sorti du château pour le voyage de Montréal, au même instant que la procession sortait de la cathédrale, cela lui occasionna une rencontre dans laquelle il fit arrêter ses voitures pour laisser le passage libre, et aussitôt les canons commencèrent à résonner. Lorsque nous les entendîmes, vous pouvez croire quelle fut notre joie, nous persuadant que les catholiques avaient obtenu cet honneur pour notre Créateur... mais non ; notre gouverneur est protestant, et sa bonté pour ce peuple n'a pu s'étendre jusque-là ; nous ne tardâmes pas à apprendre que ce qui nous avait si fort réjouies, n'avait été que l'effet du hasard.

“ Le 31 décembre dernier, les canons tirèrent aussi pendant un *Te Deum* chanté en action de grâces, à la suite d'une messe pontificale, pour la victoire de l'année précédente remportée sur l'ennemi à pareil jour dans Québec,— y ayant la milice catholique présente sous les armes qui firent leurs décharges de mousquets à la porte de la cathédrale pour terminer tout. Douze prisonniers canadiens qui avaient pris les armes contre le roi, eurent leur grâce, après avoir fait amende

honorable la veille, dans la prison, et avoir été conduits le jour à la porte de la cathédrale, au sortir de la cérémonie, pour demander pardon du scandale qu'ils avaient donné ; après quoi ils furent renvoyés chez eux avec ordre d'en faire autant chacun dans leur église paroissiale.

“ Voilà je crois, très chère sœur, assez de temps employé aux nouvelles du gouvernement séculier ; celles qui regardent notre communauté à laquelle vous témoignez toujours être fort attachée, vous intéresseront plus particulièrement, et je tâcherai sur cet article de vous satisfaire le plus brièvement qu'il me sera possible...

“ Donc, pour venir aux faits, je vous dirai que notre maison, bâtie comme vous savez sur le sable mouvant, se vit débarrassée des soldats malades le 20 novembre, ce qui nous mit dans le cas de remplacer nos invalides dans leurs anciennes salles. Le 3 décembre, les matelots nous furent envoyés pour être placés dans la salle de nos hommes invalides, qui en a été remplie tout l'hiver, ce qui nous obligea de mettre nos pauvres dans les anciennes classes ; les pensionnaires occupent le noviciat. Le nombre des matelots ayant beaucoup augmenté à l'arrivée des vaisseaux, nous fûmes contraintes d'en mettre au-dessus de notre buanderie, autrefois moulin à eau, où ils ont été en nombre une partie de l'été ; présentement ils n'occupent que la salle basse.

“ Monsieur Pressart, grand vicaire de Québec, qui a toujours été dans un état fort souffrant depuis une attaque d'apoplexie et de paralysie qu'il eut pendant le siège, prit le parti, peu après l'ouverture de cette ville, de se venir rendre à notre hôpital. Il fut placé dans la chambre construite d'une partie de la salle de monseigneur de Saint-Vallier, où il eut plusieurs attaques qui, quoique moins violentes, ont rendu sa situation de plus en plus triste, et que son courage lui a fait soutenir en marchant jusqu'au 24 octobre (1776). Une attaque très considérable qu'il eut dans la nuit du 10 au 11 septembre de la présente année, lui ayant fait craindre de mourir sans avoir le bonheur de recevoir le saint viatique, lui fit prendre la résolution de se le faire donner dès le jour même, et, pour cette fin, il se fit transporter à l'église devers les trois ou quatre heures du soir, accompagné de M. Bailly, présentement curé de la Pointe-aux-Trembles, de M. Raizenne, de M. Perrault, curé de Saint-Jean de l'île d'Orléans, et neveu de l'ancien grand vicaire ; du R. P. de Berey, et de notre père de Rigauville de la main duquel il le reçut. Nous n'avions pas encore été témoins de pareilles

cérémonies et je vous assure qu'on ne peut rien voir de plus touchant. Tous les spectateurs en furent dans un saisissement qui leur rendit le teint à peu près semblable à celui de ce vénérable ministre du Seigneur dont la chevelure blanche, qui ne se distinguait presque pas d'avec la pâleur de son visage, inspirait un respect des plus grands, et un saint frémissement d'admiration pour cette fermeté d'âme avec laquelle il semblait recevoir, au pied du saint autel, l'arrêt prononcé contre lui par le souverain Juge.

“ Après cette cérémonie, il continua d'aller et de venir à son ordinaire pour les affaires de son district dans cette partie du diocèse, et pour les siennes propres auxquelles il mit ordre, attendant de moment en moment le jour décisif, continuant toujours de rendre service à toutes les personnes qui s'adressaient à lui tant pour les affaires temporelles, sur lesquelles il était d'un excellent conseil, que pour les spirituelles ; et quoiqu'il eût beaucoup de difficulté à parler à cause de sa grande faiblesse et d'une oppression considérable, jointes à la paralysie qui s'était en partie fixée sur sa langue, il trouvait toujours de la force dès qu'il était question de faire plaisir à quelqu'un ; il le payait bien cher ensuite, mais cela ne l'a jamais mis dans le cas de se refuser à personne. Le 22 octobre, se sentant extrêmement mal, il se fit apporter le saint viatique dans sa chambre, vers huit heures et demie du soir, qu'il reçut dans son fauteuil, ainsi que l'extrême-onction, ne pouvant un instant rester au lit. Il mourut le 27, à trois heures et demie du matin, et fut inhumé le 28 dans notre église après un service pontifical par monseigneur de Québec, chanté par son clergé ; nous y avons assisté en habits de cérémonie. Vous pouvez croire, très chère sœur, combien il en coûta à Sa Grandeur, sachant combien elle avait d'attachement pour le digne grand vicaire ; il ne se trouva personne parmi les prêtres assistants et même parmi les jeunes ecclésiastiques qui ne versât des larmes pendant tout le temps des funérailles. Notre cher prélat était si pénétré de douleur qu'il ne lui fut pas possible de nous accorder la consolation de le voir ce jour-là. Ce très digne évêque, connaissant à monsieur Pressart un grand amour pour les pauvres, jugea à propos de faire régaler ceux de notre hôpital en son honneur ¹.

.....

1. “ Monseigneur Briand donna près de 300 livres pour le dîner ce jour-là, tant pour celui du clergé que du reste de la maison. ” (Annales.)

“ Comme je vous marquai l'année dernière, que malgré les grands dangers auxquels nous avons été exposés, la divine Providence nous avait préservés des malheurs qui avaient affligé notre désolé voisinage, il sera bon de vous apprendre que le mois d'après cette relation, faite en novembre, il lui a plu de nous en faire ressentir un échantillon par la perte que nous fîmes de notre ménagerie, qui a été incendiée le 27 décembre, sans qu'il ait été possible de sauver autre chose que notre troupeau de moutons et nos porcs ; encore de ces derniers plusieurs ont péri dans le feu. Pour les volailles de toute espèce dont elle était très étoffée, — ce qui nous est extrêmement nécessaire avec la quantité de pensionnaires distingués et malades qui nous viennent de tous côtés pour se faire soigner, — nous n'en pûmes sauver que sept oies ; tout le reste fut consumé avec quantité d'autres choses dont les greniers de ce bâtiment étaient remplis, ce qui nous a fait un tort considérable. Les matelots en cette occasion nous furent d'une grande utilité pour préserver notre maison qui courut beaucoup de risque. Monseigneur, qui était venu coucher chez nous pour nous donner le plaisir de voir une ordination ¹ qu'il fit le lendemain, fut témoin de notre malheur ; vous jugez, très chère sœur, avec quelle douleur. Cette bonté de cœur et cette tendresse que vous lui connaissez, dont nous avons en tant d'occasions éprouvé la magnificence, vous la doivent bien vivement représenter, ainsi que celle de notre père de Rigauville dont la santé est extrêmement dérangée par les peines qu'il s'est données pour le rétablissement de nos affaires. Un assaut comme celui-là dans un temps où elles semblaient prendre un tour qui commençait à lui promettre un peu de tranquillité, lui dut être bien dur à digérer. Cependant Dieu, en l'affligeant avec nous par cette nouvelle épreuve, l'a fait jouir du plaisir de voir qu'il ne voulait pas encore nous anéantir, ne permettant même pas que nous en souffrissions beaucoup. Il a plu à sa divine bonté de bénir son industrie et de récompenser sa piété, en nous facilitant la réparation de cet essentiel bâtiment que nous faisons en partie cette année et que nous espérons achever l'année prochaine. Le feu prit par les dedans, et nous ne le vîmes qu'à deux heures du matin. Ayant été aperçu à Québec devers les cinq heures, monsieur le général envoya un régiment avec des pompes pour nous secourir, mais lorsqu'il arriva notre ménagerie était toute embrasée

1. Celle de deux diacres : MM. Dudevant et Lahaille. La cérémonie se fit à huit heures et demie du matin dans la salle des femmes.

et notre maison hors de danger. Nous eûmes le bonheur dans notre malheur de voir le vent constamment porter le feu du côté de la Petite-Rivière, où nous n'avons aucun de nos bâtiments, ce que nous regardâmes comme un effet de la miséricordieuse protection de Dieu pour laquelle nous ne saurions jamais assez lui rendre d'actions de grâces. Il ne cesse, malgré ses menaces, de nous combler de ses bienfaits en nous procurant tous les moyens de satisfaire nos raisonnables désirs. Un dont nous brûlions cette année, et que personne ne saurait désapprouver, était de faire, pour la cinquantième depuis la mort de monseigneur de Saint-Vallier, un service convenable à la dignité de ce très respectable fondateur, et la bonté divine nous a donné cette consolation en nous faisant trouver des ressources pour lui en faire un, le 22 de ce mois, des plus magnifiques qu'il y ait encore eus dans notre église. Monseigneur de Québec y a officié pontificalement et monseigneur de Dorylée y a assisté.

.....

“ Voilà tout ce que j'ai à vous apprendre de particulier; il ne me reste qu'à vous assurer de l'attachement le plus sincère avec lequel je serai toute la vie, ma très chère sœur,

“ Votre très humble et très obéissante servante,

“ SR SAINT-IGNACE. ”

Qui ne remarque comment, dans cette simple relation, préparée uniquement pour le plaisir d'une amie, la mère Saint-Ignace, en observatrice attentive des événements publics et particuliers, constate, à chaque article, avec une sensibilité touchante, les motifs de confiance en Dieu et de gratitude pour ses soins paternels qui, en toute occasion, s'imposaient comme d'eux-mêmes aux cœurs de nos devancières. Si elle nous montre d'abord le côté affligeant du tableau, ce n'est que pour nous réjouir bientôt, d'une manière inespérée, en laissant tomber sur le tout un rayon consolateur qui en illumine les parties mêmes les plus sombres, et nous force à nous écrier avec un sentiment non moins vif que celui qui l'anime elle-même: Que rendrons-nous au Seigneur pour tous les biens dont il nous comble!

Le matin du 2 novembre 1778 les cloches funèbres faisaient entendre comme à l'ordinaire leurs sons lugubres et touchants, et les religieuses chantaient au chœur le *Liberò* à la suite de la messe solennelle pour le repos des fidèles trépassés.

“ Au moment où l'officiant eût dû prendre à son tour, disent les annales, nous n'entendîmes rien... ce silence nous alarma. Il se produisit en même temps dans la nef un mouvement qui n'était pas propre à nous rassurer, et quelques religieuses en s'approchant de la grille, virent sur la balustrade la chape dont s'était servi notre père de Rigauville... elles le crurent mort, et aussitôt la panique se communiqua de proche en proche. Toutefois cette cruelle incertitude ne dura guère, car on ne tarda pas à venir nous avertir que, à la vérité, un malheur était arrivé, mais que, grâce à Dieu, ce n'était pas celui que nous redoutions. Le feu s'était déclaré à la maison de nos domestiques que nous venions de réparer à grands frais ; à la première nouvelle, M. de Rigauville, dans sa surprise, avait cru devoir interrompre l'office pour voler au secours... Bientôt les messieurs du séminaire et leurs élèves accoururent sur les lieux avec leurs pompes ; quatre ou cinq de nos voisins de la Petite-Rivière travaillèrent aussi avec activité à éteindre les flammes, mais leurs efforts n'eurent aucun succès. Tout fut consumé : la maison, l'écurie avec tout le foin qu'elle renfermait : heureusement que les chevaux n'y avaient pas encore été placés.”

Monseigneur Briand, qui avait donné 1200 livres pour aider à reconstruire la ménagerie, fit encore réparer à son compte la chambre qu'il occupait ordinairement quand il venait visiter la communauté. Il surveilla lui-même et paya quelques travaux qu'il avait ordonnés au portique de l'église, ainsi que certaines réparations dans le vestibule, le jubé et les deux chambres. Ses largesses de 1778 montèrent à près de deux cents louis ; sur cette somme £8 » 11 » 2 étaient destinés pour le repas du clergé et celui de la communauté le 22 décembre, jour de la soixantième de profession de notre chère sœur Sainte-Monique, en considération de ce qu'elle était la dernière professe de monseigneur de Saint-Vallier. Nous lisons encore à l'article des aumônes en 1779 : “ Monseigneur Briand a surpassé notre attente par ses libéralités ; il s'est chargé d'acquitter tous les comptes de la maison de nos domestiques, ce qui est monté à la somme de 3,222 livres. Cette maison est faite de bon bois et tout y est bien fini.”

Un peu avant cette époque nos Mères avaient conçu comme un vague espoir d'obtenir, par l'entremise de madame Louise de France, une indemnité pour les pertes qu'elles avaient subies en 1759 et 1760 ; elles avaient même préparé des mémoires pour être envoyés à l'auguste princesse ; mais elles furent dissuadées de leur projet par leur

agent, M. Maury, qui n'y voyait aucune chance de succès, la fille de Louis XV étant déjà accablée de demandes de cette nature auxquelles, malgré sa bonne volonté, il lui était impossible de satisfaire.

M. l'abbé de l'Isle-Dieu conservait toujours à notre communauté son affection d'autrefois. La correspondance du temps en fournit des preuves abondantes. Cependant le poids des années se faisait sentir chez cet ami si dévoué. Il se dispensa d'écrire en 1772 et fit transmettre à la communauté par M. Maury un souvenir affectueux. Nos Mères en furent affligées et elles se permirent d'en témoigner leur peine à celui qui en était la cause. La lettre que M. de l'Isle-Dieu leur écrivit en réponse est la dernière que nous ayons de lui. Dans la suite ce fut M. Maury qui donna d'année en année des nouvelles de son vénérable ami ; il prépara peu à peu la communauté à un sacrifice qui devait lui être bien pénible. M. de l'Isle-Dieu mourut en 1779, à l'âge avancé de quatre-vingt-onze ans.

Cette perte ne fut que le prélude d'une autre beaucoup plus douloureuse que nos Mères eurent à essayer en 1780. Leur généreux bienfaiteur, M. l'abbé de Rigauville, leur fut enlevé le vingt-quatre décembre.

Nous tâcherons de retracer dans le chapitre suivant le souvenir de ses vertus et de ses bienfaits.

CHAPITRE SIXIÈME

Je me susciterai un prêtre fidèle qui agira selon
mon cœur. I Rois, II, 35.

J'ai été l'œil de l'avengle, le pied du boiteux, le
père des pauvres. Job, XXIX, 15 et 16.

Au commencement du XVIII^e siècle, les tenanciers de Berthier-Bellechasse reconnaissaient pour dame et seigneuresse une toute jeune femme, dont le nom de famille était Marie-Françoise Viennay Pachot.

Bien éphémère avait été son union avec Alexandre Berthier, sieur de Villemur, enseigne dans les troupes du détachement de la marine entretenu en ce pays. Dix mois après leur mariage, elle avait dû échanger sa brillante parure de fiancée pour les sombres vêtements de la veuve. Le fief en question ne lui était pas échu de droit, mais comme une gracieuseté de la part de son beau-père, "pour lui donner le moyen de vivre plus honorablement et plus commodément dans l'état de vie qu'il lui plairait de choisir." Madame Berthier de Villemur demeura neuf ans sans changer de nom. Après ce laps de temps, elle donna sa main à Nicolas-Blaise des Bergères, sieur de Rigauville, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine. Dieu bénit cette seconde union par la naissance de cinq enfants : Nicolas-Ange, Marie-Joseph, Jean-Baptiste-Marie, Louise-Françoise et Charles-Régis.

Ce dernier naquit à Québec le 23 septembre 1724. D'après nos chroniques, on découvrit de bonne heure en lui "quelque chose de prématuré, ce qui fit dire dès lors à tous ceux qui le connaissaient que cet enfant devait être un jour grand devant Dieu." Ses heureuses qualités se développèrent rapidement, et chacun se plut à admirer l'élévation de son esprit, la beauté de son caractère, la sagesse de sa conduite et la douceur de ses manières. Comme il était d'une santé délicate, ses parents, qui l'aimaient avec tendresse, ne purent consentir à l'éloigner de la maison paternelle pour son éducation. D'ailleurs, ils ne cherchaient pas à lui inspirer d'une manière particulière le goût des lettres et des sciences ; toute leur ambition pour cet enfant si cher se bornait à lui faire embrasser la carrière des armes, comme une des plus honorables selon les vues du monde. Mais le Ciel avait d'autres desseins sur Charles-Régis. Le service d'un roi mortel n'avait pas d'attraits pour son cœur : il aspirait au service du Roi des rois. A l'âge de seize ans, il demanda à entrer au collège de la compagnie de Jésus à Québec, pour y poursuivre ses études jusque-là trop souvent interrompues. Ses progrès répondirent à son courage et à son application, et surprirent ses maîtres. Le R. P. de Glapion, qui fut longtemps chargé de sa conduite, a rendu plusieurs fois témoignage de la pénétration, de la vivacité et de la justesse de son esprit.

Son cours terminé, le monde s'offrait encore au jeune homme avec ses prétendus avantages et ses plaisirs mensongers. Aux uns et aux autres Charles-Régis se montra également insensible : il dédaigna *l'épée qui tue pour embrasser la croix qui sauve*. Admis au nombre

des clercs par monseigneur de Pontbriand, il obtint en théologie le même succès que dans ses études classiques. Quand il fut question de se disposer prochainement aux saints ordres, le jeune lévite eut bien des fois à lutter contre lui-même, à la seule pensée des sublimes mais redoutables engagements qu'il allait contracter. Ces combats intérieurs, qui provenaient d'une sincère humilité, attirèrent dans sa belle âme de nouvelles grâces ; et son esprit de foi, son amour pour Dieu, sa ferveur, sa dévotion parurent sensiblement lorsqu'il se présenta à l'autel pour recevoir l'onction du sacerdoce (20 septembre 1749). M. de Rigauville terminait sa vingt-cinquième année. Il ne tarda pas à être mis en possession de la cure de Saint-François-du-Sud, l'une des deux paroisses de la seigneurie qui, avec le temps, allait devenir son apanage.

L'amour et le respect dont il se vit bientôt entouré de la part de ses paroissiens, furent pour lui une douce récompense et un ample dédommagement des peines et des travaux qu'il s'imposait avec tant de bonheur pour le bien de leurs âmes, et même pour améliorer leur condition matérielle. Après un séjour de trois ans seulement au milieu de ce bon peuple, le jeune prêtre fut rappelé à Québec pour être fait chanoine de la cathédrale ; il se distingua dans sa nouvelle charge par son assiduité à l'office divin et par la piété et la modestie avec lesquelles il y assistait. A cette époque M. de Rigauville n'était pas tout à fait étranger à notre communauté. Sa grand'mère maternelle était madame Charlotte-Françoise Juchereau, *comtesse de Saint-Laurent* : il était donc allié à différents degrés aux religieuses de ce nom et à celles de la famille de Salaberry ; néanmoins il ne venait ici que rarement et pour des affaires. Ce fut au temps des fièvres malignes qu'il commença à être connu plus particulièrement. Il venait à son tour, comme les autres messieurs du clergé, faire le service de notre hôpital selon l'ordre établi par monseigneur de Pontbriand.

La contagion ne cessa que pour faire place aux horreurs de la guerre. Un seul jour suffit, hélas ! pour remplir de blessés et de mourants notre monastère tout entier. Dans des conjonctures si critiques, il fallait à nos Mères quelqu'un qui sût calmer leurs justes alarmes et leur donner des conseils et des encouragements. Monseigneur de Québec pria son cher ami, M. Briand, de vouloir bien se charger de ce soin, et le nomma supérieur de notre communauté dont il était confesseur depuis trois ans. M. Briand réunit dès lors les deux attributions ; en venant résider ici, il amena avec lui M. de Rigauville qu'il

chargea de la desserte de notre hôpital. Nos Mères ne purent mettre à la disposition des deux ecclésiastiques qu'une chambre commune ; ils se partagèrent les travaux du saint ministère, et c'était à qui serait le plus actif, le plus vigilant, le plus dévoué.

D'après le témoignage des religieuses et surtout des hospitalières qui l'ont vu à l'œuvre, notre père de Rigauville a parfaitement imité monseigneur notre fondateur quant à l'esprit de cette fondation, qui est de retirer de la misère les membres souffrants de Jésus-Christ, et de leur procurer tous les secours spirituels et temporels. Il chérissait ces malheureux : il n'épargnait rien pour les soulager et les consoler. " Combien de fois a-t-il ramassé, pour ainsi dire, dans les rues de pauvres abandonnés, ou d'autres qui étaient sortis de chez nous par *folie* ou par ingratitude ! Il leur parlait comme un bon père, leur faisait connaître leur faute, et les prenant ensuite dans sa voiture, il les ramenait ici et priait la mère supérieure de vouloir bien les reprendre en sa considération. Nonobstant les grandes occupations qui remplissaient sa journée, il ne se serait jamais couché tranquille, si, avant ou après le souper, il n'avait parcouru tous les endroits de la maison et des salles où il savait qu'il y avait des malades, pour les consoler par sa présence et les encourager à souffrir en esprit de résignation à la volonté de Dieu.

" Tout le monde trouvait un libre et favorable accès auprès de lui : prêtres, religieux et religieuses ; séculiers, pauvres et riches ; il ne faisait acception de personne quand il s'agissait de rendre service ou d'exercer la charité. Cette admirable vertu était si éminente dans ce vénérable père qu'elle distillait continuellement un miel suave, suivant l'expression de saint François de Sales. Ennemi de toute partialité, singularité et préférence, il portait tout le monde dans son cœur ; il était par conséquent universellement aimé et respecté d'un chacun. Que de ressources ne trouvait-on pas auprès de lui dans les différentes circonstances de la vie ! Bons conseils, avis salutaires, mille inventions admirables pour consoler, rassurer, encourager. Se trouvait-il parfois obligé de faire quelque réprimande un peu sévère, la violence qu'il s'imposait en pareille rencontre le rendait malade, et il n'était heureux de nouveau que quand il avait effacé par mille témoignages de bienveillance l'impression pénible que ses paroles avaient pu laisser dans le cœur de la personne envers laquelle il s'était acquitté d'un devoir indispensable.

“ Nos pauvres, malades et infirmes, chérissaient particulièrement M. de Rigauville. Parmi eux se trouvait un jeune homme sourd-muet qui ne pouvait témoigner son affection que par ses gestes et ses cris. Or, un jour de grande fête chez les révérends pères récollets, notre cher père y était allé célébrer les saints mystères ; et comme il avait été prié à souper chez ces bons religieux, il ne put être de retour ici à son heure accoutumée. Cette circonstance ne passa pas inaperçue pour le pauvre sourd-muet ; nous le vîmes s'agiter étrangement ; il allait à chaque instant jusqu'à la chambre de M. de Rigauville, et, ne le trouvant pas, il faisait toute sorte de gestes pour nous témoigner sa peine et son embarras. A huit heures du soir, voyant que la voiture ne revenait pas, il courut à Québec et se rendit successivement dans tous les endroits où il savait que son ami avait coutume de s'arrêter, poussant toujours des cris qui ressemblaient à des hurlements. Enfin, il s'avisa d'aller s'asseoir sur les marches du couvent des révérends pères récollets. Quelle ne fut pas sa joie lorsqu'après quelque peu de temps il vit paraître celui qui faisait l'objet de son inquiétude et de ses recherches !... Notre père le fit monter avec lui dans sa voiture, et le pauvre enfant de crier de plus en plus comme pour faire part de son allégresse à tout le monde. Il ne se tranquillisa que lorsqu'il vit M. de Rigauville rentré sain et sauf au logis.”

Quelques années après que M. de Rigauville eut été nommé supérieur de notre communauté, monseigneur Briand lui fit l'offre d'une des meilleures cures de Montréal, lui représentant que cela lui faciliterait les moyens de faire du bien à ses religieuses, et que le changement d'air contribuerait à améliorer sa santé. Notre bon père répondit à Sa Grandeur que tous les profits matériels qu'une riche cure procurerait lui procurer pour ses chères filles, ne compenseraient pas le dommage qui résulterait pour elles de son absence ; et que, quant à sa santé, elle aurait plus à souffrir qu'à gagner à ce changement, à cause des inquiétudes continuelles qui ne manqueraient pas de le poursuivre à notre sujet. Les mêmes motifs le déterminèrent plus tard à renoncer pour toujours à faire le voyage de France. Et pourtant elle se montrait à lui parée de mille attraits, cette patrie de ses pères ! La beauté de son climat, l'efficacité de ses eaux minérales, les remèdes qu'il pourrait s'y procurer, tout semblait lui promettre là-bas l'entier rétablissement d'une santé sans cesse chancelante ; puis il y reverrait une foule de parents et d'amis ; il formerait des connaissances qui seraient avan-

tageuses à notre maison ; il recueillerait de tous côtés pour elle des secours abondants... Ces projets lui roulèrent dans l'esprit pendant plus d'une année, et il prit extrêmement à cœur d'en voir la réalisation ; mais enfin d'autres considérations prévalurent : il résolut d'abandonner à Dieu le soin de ce qui le regardait personnellement, et de rester au Canada pour travailler par lui-même à l'œuvre de son choix.

Que dirons-nous de M. de Rigauville en sa qualité de prêtre du Seigneur ! Notre récit va nous le dépeindre. " L'air de modestie majestueuse avec lequel il s'acquittait des moindres cérémonies enchantait, et inspirait la piété à tout le monde. C'est ce qui a fait dire à plusieurs personnes, en parlant de lui, ce que l'on avance de quelques saints, qu'il était un ange à l'autel et un apôtre en chaire et au confessionnal. Il faisait ses délices de chanter les louanges de Dieu avec ferveur, et ne lui avons-nous pas entendu dire souvent qu'il n'était jamais plus satisfait que lorsqu'il était appliqué aux exercices du culte divin ? "

Aux fonctions qu'il avait à remplir dans notre maison, M. de Rigauville joignait celles de confesseur de nos mères de l'Hôtel-Dieu ; il avait aussi une ample permission de confesser ici toutes les religieuses qui désiraient s'adresser à lui. Il était chargé du soin spirituel des habitants de la Petite-Rivière ; en outre, il allait fréquemment rendre service à ses confrères des paroisses environnant Québec, et son nom se trouve maintes fois dans les registres de Notre-Dame de Beauport.

La communauté de l'Hôtel-Dieu avait des droits tout particuliers à son affection : deux de ses tantes maternelles, les mères Marie-Joseph des Séraphins et Marie-Anne de Sainte-Nathalie, y avaient été religieuses ; il y comptait encore plusieurs cousines et une sœur, Louise-Françoise de Saint-Joseph. Celle-ci, d'après les annales de l'Hôtel-Dieu, " était fille d'esprit et instruite, fervente et très mortifiée, partageant avec ses sœurs ce que sa famille, qui était à l'aise, lui donnait, dont elle ne gardait que la moindre partie ; elle était pieuse, bonne, gaie, assidue aux observances. Elle a été dépositaire des pauvres et de la communauté, et assistante. Elle mourut âgée de cinquante-cinq ans, le 9 mai 1777. " C'était peu de temps après le décès de son frère Jean-Baptiste-Marie, et, ainsi, notre père de Rigauville restait le seul survivant de sa famille. Cette circonstance l'impressionna extraordinairement, et il se laissa frapper de la pensée qu'il

suivrait de près des personnes si chères. *On ne vit pas vieux dans ma famille*, disait-il souvent. Il commença dès lors à se préparer plus prochainement à sortir de ce monde, et l'on s'aperçut bientôt qu'il dépérissait à vue d'œil. "Son extrême sensibilité lui faisait prendre le chagrin fort à cœur ; il était d'ailleurs dans des soucis continuels sur le sort de la communauté. Les deux incendies dont nous avons parlé ne firent qu'accroître ses inquiétudes, à quoi il faut ajouter la cherté de toutes choses, l'inconstance des saisons, l'incertitude des récoltes qui, depuis plusieurs années, nous menaçait d'une disette générale, de sorte qu'il était toujours dans des craintes que nous ne vinssions à manquer, ce qui, cependant, n'est jamais arrivé, grâce à sa vigilance et à ses soins.

" Dans l'été de 1780, M. de Rigauville fit ses dernières dispositions testamentaires ; puis il continua de vaquer par lui-même à ses devoirs particuliers et à tout ce qui intéressait notre maison. Au commencement d'octobre il éprouva les premières atteintes d'une affection à la tête. Tout le monde, excepté lui, crut d'abord que cela n'aurait pas de mauvaises suites. Ses souffrances étaient aiguës ; mais son courage, sa patience, sa douceur, les lui faisaient endurer sans se plaindre ; d'ailleurs il cherchait à dissimuler son mal pour ne pas augmenter le chagrin de la communauté ; il se recommandait aux prières afin d'obtenir une parfaite conformité à la volonté de Dieu, soit pour la vie, soit pour la mort. Malgré des pansements fréquents, il ne voulait pas discontinuer les fonctions de son ministère. Jusqu'à deux semaines avant sa mort, il avait presque toujours confessé les religieuses de l'Hôtel-Dieu et plusieurs personnes d'ici ; et il allait souvent visiter des malades qui étaient dans un état moins alarmant que le sien. On avait toute sorte de peine à l'empêcher de dire la sainte messe les jours qu'il souffrait le plus, tant il avait envie de prouver à Dieu jusqu'à la fin son zèle et son amour. Il la dit à l'autel de la salle Sainte-Marthe trois jours seulement avant celui qui fut pour lui le dernier. Il fallut toute l'autorité de son évêque et de son directeur pour lui interdire la récitation du bréviaire.

" Le temps approchait où le sacrifice devait être consommé. Une attaque d'apoplexie vint compliquer le mal dont souffrait déjà notre bon père. Un second accès plus violent encore suivit d'assez près, de sorte qu'on fut obligé de faire avertir précipitamment monseigneur, sans avoir le temps de le prévenir sur un sujet qui lui était si sensible.

Il se rendit promptement auprès de son ami, lui administra les derniers sacrements de l'Église, lui appliqua l'indulgence et lui donna une dernière fois sa bénédiction. Peu après, notre vénérable père rendit sa belle âme entre les mains de son Créateur, en présence du R. P. de Glapion, son confesseur, de M. Raizenne, prêtre résident ici, et d'une partie de la communauté. C'était le dimanche veille de Noël, 24 décembre 1780, à une heure et demie du matin." M. de Rigauville était âgé de cinquante-six ans et trois mois ; il comptait trente et un ans et trois mois de prêtrise, et il était revêtu depuis trois ans de la dignité de grand vicaire.

" Pour lors, continuent nos annales, quels furent nos soupirs et nos larmes sur la perte que nous venions de faire et qui nous paraissait en quelque sorte irréparable ! Tout l'intérieur de notre pauvre maison retentissait de nos plaintes au Seigneur. Les personnes de nos salles et en général tous ceux qui avaient connu notre père, prenaient part à notre juste affliction. Les uns disaient : *Le père des pauvres vient d'expirer...* ; les autres répétaient : *nous n'avons plus de conseiller ni de consolateur... où en trouverons-nous jamais un pareil !...* et mille choses de cette nature qui nous perçaient le cœur et augmentaient de beaucoup notre peine. Dans le fort de notre affliction nous vîmes arriver notre illustre prélat qui, après avoir prié auprès de son ami, entra au milieu de nous à notre salle de communauté et nous fit une très belle exhortation pour nous engager à nous soumettre à la volonté de Dieu, en lui faisant chrétiennement et religieusement le sacrifice de l'objet de notre douleur.

" Nous eûmes la consolation de posséder pendant deux jours les précieux restes de notre père, exposés dans sa chambre. Le concours du peuple fut tel jusqu'au moment de l'inhumation, qu'à peine pouvions-nous trouver place pour y prier et veiller plusieurs ensemble. Enfin il fallut nous résoudre à le perdre pour toujours... Monseigneur vint lui-même avec tout son clergé faire les obsèques le mardi, seconde fête de Noël. Après la levée du corps, on chanta un nocturne de l'office des morts avec les laudes ; ensuite Sa Grandeur célébra les saints mystères et fit le reste de cette lugubre cérémonie. "

Notre père de Rigauville a été inhumé près de l'autel du côté de l'évangile, appuyé contre le pilastre qui touche à la grille des religieuses. Tel avait été son dernier vœu. Il avait réglé d'avance dans son humilité que tout, à son inhumation, se ferait le plus modestement

et le plus pauvrement possible ; mais sur ce point nos Mères se persuadèrent qu'il leur était permis de suivre, non les prescriptions du vénérable défunt, mais les mouvements de leur piété filiale et de leur profonde reconnaissance.

“ Le matin de la cérémonie monseigneur Briand s'en était allé chez lui en toute hâte à l'issue du service. Sur le soir nous vîmes revenir notre cher et bon prélat, qui prit beaucoup sur lui pour venir nous consoler dans un jour où lui-même aurait eu grand besoin qu'on le consolât. Il nous donna l'assurance qu'il aurait soin de nous, et qu'il serait notre supérieur... Cette bonne parole nous releva un peu le courage, et nous fit remercier Dieu de nous avoir fait part d'une si heureuse nouvelle au fort de notre affliction.”

La bienfaisante charité de M. de Rigauville pour celles dont il avait été pendant douze ans la providence visible, devait s'étendre au delà de la tombe. Il voulut, comme dernier témoignage d'amour, les faire héritières de tous ses biens en leur léguant sa seigneurie de Berthier. Il se croyait même *obligé en justice* de prendre ce parti. Nous verrons tout à l'heure avec surprise et attendrissement quels étaient les motifs de cette obligation d'une nouvelle espèce. Avant de dicter son testament, M. de Rigauville mit par écrit toutes les raisons qui lui paraissaient les plus propres à combattre les prétentions que l'on pourrait élever contre l'exécution de ses dernières volontés. La lecture d'une partie de cet écrit fera voir à découvert dans son cœur paternel toute la tendresse de ses sentiments pour notre communauté.

“ 1°— La seigneurie que je possède n'était point venue à ma mère par héritage, mais par pur don de la part d'un étranger avant son mariage avec feu mon père... Je ne dois donc rien à mes parents du côté de mon père. D'ailleurs, il n'y en a qu'un dans le pays, et il a trois mille livres de rente.

“ 2°— Mes vrais héritiers selon la loi, du côté de ma mère, ne sont pas régnicoles pour moi ; ils sont en Europe où ils ont toujours été ; ils sont issus d'un premier mariage du père de ma mère, contracté à la Rochelle et dont il a eu un fils...

“ 3°— Les parents que j'ai en Canada sont à leur aise... à l'exception d'une cousine germaine de ma mère (mademoiselle Madeleine de l'Estringan Saint-Martin), fort âgée, dont j'ai soin, et d'une issue de germain (mademoiselle Angélique de Villeray), à qui je procure depuis trois ans quelques secours, et qui a bon nombre de parents du

côté de monsieur son père, plusieurs riches, et d'autres plus à l'aise que moi.

“ 4°— J'ai déjà fait du bien à mes parents selon mes facultés, ce que je continuerai tant que le Seigneur me conservera la vie. Je suis disposé à faire passer après ma mort deux mille livres à un filleul (M. Charles-Michel de Salaberry), mon parent au sixième degré, et une pension viagère à mon ancienne cousine.

“ Ces observations faites, ne puis-je pas en conscience profiter du privilège de la loi anglaise qui donne toute liberté en fait de testament ?... Ne puis-je pas faire mes *légataires universelles* la communauté de l'HÔPITAL GÉNÉRAL près de Québec, afin de *les* aider à soutenir l'œuvre à laquelle leur illustre fondateur, monseigneur de Saint-Vallier *les a destinées*, aux charges ci-dessus... aussi de trois cents messes à mon intention, et six chaque année, à perpétuité, tant pour mes parents défunts que pour moi...

“ Mettant mon testament sous la protection de la loi anglaise, je supplie le gouvernement de faire attention : 1°— Que la seigneurie de Berthier, qui seule forme mon immeuble, n'est pas d'un objet bien considérable ; partagée entre tous mes parents du Canada seulement, elle n'augmenterait pas leur fortune sensiblement. 2°— Que ce legs accordé à cette pauvre maison, ne devrait pas être regardé comme une nouvelle acquisition, mais comme un faible remplacement de la belle seigneurie de Saint-Vallier... le double plus forte en concessions, et, par conséquent, en rentes foncières... laquelle faisait et formait le principal objet de la fondation de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, et qu'il a été obligé de vendre à bas prix, pour satisfaire à des dettes que la charité et la bonne foi lui avaient fait contracter pour les malades français en 1759 et 1760, dont il ne lui a été tenu compte par la cour de France que du quart...

“ En léguant ma seigneurie à un hôpital général, je fais du bien en même temps à mes nombreux parents qui, comme les autres colons, sont membres de cette province ; je fais un bien durable, à perpétuité, et un bien général. Je dis surtout *un bien général*,— car un hôpital général est d'un bien général, étant le refuge et l'asile des affligés de corps et d'esprit, des deux sexes, pauvres, qui, avec les secours temporels, y trouvent les spirituels ; j'ajouterai même, le refuge de tous les états et de toutes les conditions même aisées de ceux et de celles qui veulent, surtout à un certain âge et dans l'infirmité,

être plus à portée des secours de l'âme et du corps, et mener une vie tranquille.

“ Le gouvernement a des preuves de l'utilité de cet institut ; il le loue et y place continuellement des pauvres des deux nations. Ainsi donc, le bien que je ferais à mes parents, en leur laissant ma seigneurie, n'intéresserait que quelques particuliers dont elle ne ferait pas la fortune, et je suis assuré de faire celle de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Si je ne lui laisse ma seigneurie, il tombera infailliblement... Après mon décès, qui voudra y faire ce que j'y fais ? S'il s'en trouve quelqu'un qui le veuille, en aura-t-il les facultés, je veux dire une seigneurie à sa disposition, dont les revenus depuis quelques années assurent au moins le pain aux religieuses et aux pauvres ? Elles n'ont plus ni fief ni moulin ; il ne leur reste qu'une petite ferme à Saint-Thomas et les terres ingrates qui environnent leur maison et qui leur coûtent beaucoup à faire valoir. C'est le moins qu'elles aient à acheter six cents minots de blé chaque année. Pour cela je suppose que leurs terres en produisent neuf cents minots, ce qui n'arrive pas toujours...

“ Ma mère a eu à l'HÔPITAL GÉNÉRAL près de Québec deux cousines germaines (les RR. MM. Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin et Marie-Joseph Duchesnay de l'Enfant-Jésus), excellents sujets qui l'ont successivement servi, et qui y ont beaucoup travaillé, et plusieurs autres parentes religieuses dont quelques-unes vivantes et infirmes, en particulier la sœur Duchesnay de Saint-Ignace. J'ai eu dans cette maison pendant plusieurs années, moyennant une modique pension, un frère aîné (Nicolas-Ange), né infirme.

“ D'ailleurs, n'y aurait-il pas pour moi, dans cette disposition en faveur des religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, *une espèce de justice* ? Monseigneur Briand, à son retour de France, de l'avis d'une grande partie des notables, pensait à les *fondre* dans d'autres communautés, ne voyant pas jour, leur seigneurie aliénée, de leur assurer du pain pour l'avenir... Je fus le seul qui insistai à les conserver : sans moi, elles étaient *fondues* l'année suivante... A mon décès, elles se trouveraient, — j'ai lieu de le croire, toutes les apparences y sont, — plongées dans un second abîme d'où elles ne sortiraient qu'avec plus de difficultés, plus d'amertume que du premier, si toutefois elles avaient le bonheur d'en sortir, ce dont je doute. Ainsi, mon zèle, mon amitié, ma commisération, qui m'avaient fait entreprendre leur conservation dans les premières circonstances, deviendraient, dans les secondes, la cause,

la source d'une catastrophe plus affligeante, plus accablante que n'eût été celle dont les menaçaient les premières.

“ Donc, dans toutes les circonstances, surtout dans celles du gouvernement, je suis absolument maître de mon bien et libre d'en disposer de cette manière que je juge raisonnable et chrétienne.”

Tels sont les motifs sur lesquels s'appuyait M. de Rigauville pour s'obliger en quelque sorte à suivre à notre égard le penchant irrésistible de son cœur. Il cherchera encore dans son testament même à faire ressortir ces considérations sous un nouveau jour ; aux raisons déjà alléguées, il ajoutera qu'il désire “ reconnaître, par ce don, les soins et les attentions que les dames religieuses ont eus pour la personne du testateur, pendant le temps qu'il a demeuré dans leur monastère, et aussi les soins qu'elles ont eus de feu monsieur son frère et des infirmes que le testateur a recommandés à leur zèle et secours.” Combien était-elle sensible, tendre et délicate l'âme du saint prêtre qui dicta ces lignes !

Est-il besoin de dire ici que le premier devoir de nos Mères, après la perte qu'elles venaient de subir, fut de faire acquitter au plus tôt les trois cents messes que M. de Rigauville avait prescrites ? Mais là ne se bornèrent pas les témoignages de leur affectueuse gratitude ; elles sentaient le besoin de transmettre à celles qui devaient venir après elles dans cette maison, le souvenir de leur reconnaissance et de ses bienfaits, et elles arrêterent par acte capitulaire :

1°—De faire célébrer pendant l'espace de vingt ans, le 22 décembre, un service solennel pour l'âme de leur bon père.

2°—D'offrir à cette intention pendant le même espace de temps la communion et le chapelet de chaque premier dimanche du mois.

3°—De rendre commun pendant ces vingt années à monseigneur de Saint-Vallier et à M. de Rigauville le *De profundis* qui se dit chaque jour à l'issue de la messe conventuelle.

Le chapitre renouvela cette convention en 1802 pour vingt autres années, après lequel temps les supérieurs ecclésiastiques jugèrent à propos de ne plus la permettre.

Le gouvernement n'apporta aucune entrave à l'exécution des dernières volontés de M. de Rigauville ; loin de là, le général Haldimand accorda sans aucune difficulté *don et remise* du droit d'amortissement dû à la couronne par les nouvelles propriétaires du fief de Berthier. Il est permis de croire que la recommandation du docteur

Mabane était pour quelque chose dans la facilité avec laquelle nos Mères obtenaient à cette époque les faveurs du gouvernement. Le docteur Mabane était juge des plaidoyers communs, membre du conseil législatif et aussi du conseil privé de Son Excellence. Quoiqu'il en soit, une chose est certaine, c'est que notre communauté, pour sa part, n'eut pas à se plaindre de ce redoutable gouverneur Haldimand qui, pendant son administration, fit peser sur la province un joug de fer.

Mademoiselle Madeleine de l'Estringan Saint-Martin, à qui M. de Rigauville avait destiné une rente viagère de deux cents livres, ne survécut que cinq mois à son bienfaiteur, et dès lors madame Charlotte Aubert, veuve du marquis d'Albergati, eut droit à la somme annuelle de cent vingt livres ; mais, à la première échéance, elle refusa l'argent qui lui fut offert, et ainsi pendant quatre années consécutives. Enfin, au mois d'avril 1785, madame d'Albergati fit savoir par lettre à notre révérende mère Thérèse de Jésus qu'elle croyait se devoir à elle-même de faire valoir ses *prétentions sur les biens de feu messire de Rigauville son parent, et que les cours de justice en décideraient.*

Certes, une pareille nouvelle n'était rien moins qu'agréable ; mais il ne pouvait être question de céder devant l'orage ; c'eût été sacrifier les intérêts essentiels de la communauté, peut-être même compromettre son existence. Quelque juste éloignement qu'eussent nos Mères pour toute poursuite judiciaire, elles en prirent bravement leur parti cette fois, se confiant dans le secours de Dieu et dans la justice de leur cause, et l'affaire fut portée devant les tribunaux. Le docteur Mabane se montra dans cette occasion, comme toujours, un ami plein de zèle. Il sut inspirer ses sentiments à M. Gray, avocat, qu'il choisit pour défendre les intérêts des religieuses, et la cour rendit sa sentence en leur faveur le 30 juillet.

Madame d'Albergati cependant ne se tint pas pour vaincue, et elle se décida à intenter une nouvelle action. En annonçant aux religieuses qu'elles allaient subir un second procès, le docteur Mabane s'empessa de les rassurer ; c'est ce que fit également M. Gray, et tous deux leur donnèrent de précieux conseils sur la manière dont elles devaient agir dans une affaire de cette conséquence. Nos Mères, comme on peut le penser, attendaient de Dieu seul leur principal appui. Elles commencèrent aussitôt une neuvaine en l'honneur du saint cœur de Marie. Neuf longs mois se passèrent dans des alter-

natives de crainte et d'espérance. Enfin arriva le jour ou le jugement devait être rendu ; c'était le 3 juillet 1786. Pendant les heures de la matinée, plus ardentes que jamais furent les supplications adressées au Ciel ; chacune demandait surtout une parfaite résignation à la volonté de Dieu quelle que dût être la sentence.

“ Soudain, disent nos annales, nous aperçûmes un cabriolet qui venait avec une célérité telle qu'à chaque instant la poussière en dérobaient la vue. Après quelques minutes d'attente, nous vîmes arriver M. Cugnet, un de nos avocats, nous annonçant avec joie que tout était en notre faveur... Un envoyé du docteur Mabane, qui se flattait d'être le premier porteur de la bonne nouvelle, suivit de près MM. Cugnet et Gray, et alternativement, toute l'après-midi, plusieurs amis se succédèrent pour nous féliciter de cet heureux succès. Ayant témoigné notre juste reconnaissance à tant de personnes si dévouées à notre cause, nous satisfîmes l'impatience qui nous pressait d'aller rendre gloire à notre divin Sauveur, par le chant du *Te Deum*. Puis, désirant laisser un monument perpétuel de cette assistance de Dieu sur notre maison, et de la protection visible de la Reine du ciel, nous promîmes, avec l'agrément des supérieurs majeurs, d'en célébrer chaque année le jour anniversaire par un salut à l'autel du Saint-Cœur de Marie.”

CHAPITRE SEPTIÈME

1783-1793

O Dieu, donnez votre jugement au roi, et votre justice au fils du roi. Ps. LXXI, 2.

Béni soit le Seigneur qui a comblé Jérusalem de gloire, et qu'il règne sur elle dans les siècles des siècles ! Amen. Tobie, XIII, 23.

En consultant les actes capitulaires de notre communauté pour l'année 1784, on n'est pas peu surpris d'y trouver un assez long article relatif à la loi de l'*Habeas Corpus*. Quelle singulière matière à déli-

bération, dira-t-on, pour les paisibles recluses de Notre-Dame des Anges au XVIII^e siècle! Nos Mères établissent d'abord en principe que cette loi — qu'il était alors question de mettre en force au Canada, consacre un des droits les plus précieux et les plus chers à l'individu; elles constatent ensuite, non sans quelque étonnement, que les honorables membres du conseil législatif ont, dans une assemblée toute récente, formulé un projet tendant à exclure de ce privilège les communautés religieuses; elles se demandent quel peut être le motif d'une pareille exception, et si, par hasard, on la croit nécessaire pour les maintenir dans leur cloître; elles concluent enfin, avec beaucoup de raison et de sagesse, qu'elles se manqueraient à elles-mêmes si, dans une affaire de cette conséquence, elles ne prenaient pas tous les moyens convenables pour revendiquer auprès des représentants de la couronne, leurs droits et leurs prérogatives comme sujets fidèles de la Grande-Bretagne.

M. Henri-François Gravé de la Rive, vicaire général, et supérieur du monastère, fut prié de prendre en main leur cause. Il est probable que les autres communautés religieuses confièrent également leurs intérêts à ce digne ecclésiastique. Peu de jours après, M. Gravé adressait à l'honorable Henry Hamilton, lieutenant-gouverneur et président du conseil, de respectueuses et fortes réclamations qui peuvent se résumer comme suit :

“ Les honorables membres du conseil sont assemblés pour procurer aux habitants de la province les bénéfices de la constitution anglaise... à l'ombre de laquelle on jouit des avantages de la monarchie, de l'aristocratie et de la liberté démocratique; constitution chère à tout sujet britannique, mais qui ne peut demeurer sans atteinte si les intérêts de toutes les classes ne sont également protégés. Cependant, au moment où notre très gracieux souverain désire étendre à ses sujets du Canada l'excellent privilège de la loi de l'*Habeas Corpus*, il se trouve, paraît-il, au milieu du conseil des membres qui prétendraient en priver les personnes engagées par les vœux de religion. N'y a-t-il pas en cela de l'injustice? N'a-t-on pas souvent entendu notre gouverneur s'appitoyer sur l'esclavage des religieuses liées par des vœux; C'est donc entrer dans les vues du gouvernement que de leur accorder tout le bénéfice de l'*Habeas Corpus*. D'ailleurs, vit-on jamais le gouvernement britannique forcer là-dessus les individus? la liberté pleine et entière ne fut-elle pas toujours la fin qu'il se proposa? ne la

regarda-t-il pas toujours comme le privilège le plus précieux dont il est lui-même le sage dépositaire ? L'intérêt du conseil concourt heureusement avec celui du peuple à ce que la restriction proposée n'ait pas lieu ; car il n'importe pas moins aux gouvernants d'assurer au peuple sa liberté, qu'il n'importe au peuple lui-même que cette liberté lui soit assurée. Or la liberté n'est assurée au peuple qu'en vertu de la loi de l'*Habeas Corpus* : le roi l'accorde... mais cette exception l'infirmerait dans un point si essentiel, qu'elle tomberait d'elle-même... Si je considère les intérêts, non pas de la religion qui a peu à faire dans cette matière, mais des personnes qu'on veut soustraire au bénéfice de la loi, je regarde cette exception comme un monument de honte pour elles ; car on pourrait dire qu'elles avaient besoin de cette exception pour être retenues à la maison ; le contraire est prouvé par l'expérience d'un quart de siècle. Par où auraient-elles mérité cette odieuse distinction ? N'ont-elles pas toujours fait paraître le zèle le plus épuré pour le service de Sa Majesté et du gouvernement, dans toutes les occasions que leur a fournies la Providence ? et pendant les troubles de ces dernières années, ne peuvent-elles pas se vanter que leurs conseils et leurs exemples n'ont pas peu contribué à maintenir dans le devoir un grand nombre de particuliers ? ne se sont-elles pas même rendues odieuses aux yeux de plusieurs, à cause de leur zèle et de leur fidélité ? Vous êtes donc priés de ne faire aucune exception à leur préjudice, et de ne point restreindre ainsi les faveurs que notre gracieux souverain veut accorder à tous ses sujets canadiens sans distinction."

Cette lettre de M. Gravé portait, outre sa signature, celles de M. Thomas-Laurent Bédard, supérieur du séminaire de Québec, de M. Jean-Baptiste Lahaille, directeur du même séminaire, et du R. P. de Berey, supérieur des récollets. Nous ne saurions dire de quel poids leurs observations pesèrent devant le conseil ; mais l'acte fut passé sans restriction, sous le titre d'*Ordonnance pour la sûreté de la liberté du sujet dans la province de Québec, et pour empêcher les emprisonnements hors de cette province.*

Tel est le dernier acte de l'administration du général Haldimand qu'il nous importe de noter. Il passa en Angleterre l'année suivante, et Guy Carleton, sous le nom de Lord Dorchester, vint gouverner notre pays pour la troisième fois.

Au temps où le Canada formait encore un des plus beaux fleu-

rons du diadème des monarques très chrétiens, on voyait les plus grands personnages de la cour se placer volontiers à la tête du mouvement que le roi et ses ministres cherchaient à imprimer à la colonie, et ajouter même avec une sorte de fierté à leur titre de duc, de pair, de maréchal, etc., celui de vice-roi ou de lieutenant général de la Nouvelle-France. Parmi eux cependant il ne s'en trouva qu'un seul, le somptueux marquis de Tracy, qui franchit les mers pour réjouir quelque temps de sa présence les colons du nouveau monde. Mais l'histoire ne nous dit pas que des princes du sang royal de France aient jamais songé à entreprendre un pareil voyage.

Il était réservé à la maison de Hanovre de faire connaître par une telle marque de distinction le haut prix qu'elle attachait à sa récente conquête. Aussi quelle allégresse vit-on éclater de toutes parts lorsque, le 14 août 1787, la frégate *Pegassus* entra dans la rade de Québec, ayant à son bord, en qualité de commandant, le prince William-Henry, duc de Clarence, troisième fils du roi George III ! Nous ne parlerons pas ici de la réception enthousiaste faite à Son Altesse Royale par les autorités et les citoyens de notre ville : fêtes brillantes, feu de joie, illumination, etc.,—tout fut mis en œuvre pour prouver au jeune prince que la terre où il venait d'aborder n'était pas trop inhospitalière. Après quelques jours passés dans la cité de Champlain, le duc de Clarence se rendit à Montréal, puis à Chambly, à Sorel, etc. D'après nos annales, le prince fut de retour à Québec le 23^e septembre, et dès le soir même nos Mères eurent l'agréable surprise de recevoir sa visite. Il était sans suite, et accompagné seulement de l'*amiral*, de l'honorable M. de Salaberry et de quelques personnes de la famille de ce dernier.

“ L'heure des matines coïncidant avec l'arrivée du prince, nous en remîmes à plus tard la récitation pour nous rendre à la porte conventuelle et recevoir notre illustre visiteur. Nous le conduîmes au flambeau jusqu'à la salle de communauté, et de là dans tous les lieux d'office. Son Altesse Royale parut très satisfaite, et acquiesça avec plaisir à la demande que lui fit, pour nous, M. de Salaberry de vouloir bien honorer de sa présence une cérémonie religieuse qui devait avoir lieu le lendemain dans notre église. C'était la vêtue de deux postulantes, mesdemoiselles Marie - Angélique Pâquet et Marie - Esther Chaloux.”

La nuit ne fut pas trop longue pour faire les préparatifs de rigueur, et toutes choses furent disposées le mieux possible d'après

les suggestions de M. de Salaberry. Un trône fut préparé dans le jubé des femmes. Le prince y prit place pendant la célébration du saint sacrifice. Le R. P. de Glapion prononça le sermon de circonstance. Après avoir complimenté Son Altesse Royale, il félicita les héroïnes de la fête et leur fit sentir d'abord l'honneur qui leur était fait d'avoir pour témoin de leur premier renoncement au monde le fils de leur souverain. Entrant ensuite dans son sujet, le prédicateur développa des pensées d'un autre ordre. Il remit sous les yeux des deux aspirantes toute la grandeur et toute l'étendue du privilège que leur accordait en ce jour le Roi du ciel ; il leur rappela que si elles entraient dans la voie des sacrifices et de l'immolation, elles avaient pour exemplaire et pour appui le Fils même de Dieu, et que si elles participaient de grand cœur à ses souffrances, elles auraient aussi, selon l'expression de l'Apôtre, une large part à sa gloire. Les fêtes du monde, les plaisirs d'ici-bas ne seraient plus désormais leur partage, mais dans la terre promise du cloître, n'entreraient-elles pas en possession de ces dons meilleurs que le même Apôtre nous exhorte à rechercher sans cesse ? Sur le seuil de la maison de Dieu, elles se sépareraient de parents tendrement chéris, dont elles-mêmes faisaient tout le bonheur ; elles laisseraient aussi pour toujours des amies d'enfance dont l'affection leur était si douce. Et si, au moment de voir se briser à la fois tant de liens si forts et si sensibles, leurs cœurs éprouvaient un cruel déchirement, quoi de plus propre à leur inspirer dans cette épreuve un courage magnanime que la parole immuable du divin Sauveur : "Celui qui aura quitté pour moi son père et sa mère, ses frères et ses sœurs, recevra le centuple en ce monde et possédera la vie éternelle en l'autre" ? Le renoncement aux parures du siècle n'est-il pas la figure du dépouillement intérieur qu'exige l'état saint qu'elles désiraient embrasser ; et les saintes livrées des fiancées du Christ dont on allait les revêtir, ne marquent-elles pas la victoire, ou pour mieux dire, la série de victoires qu'elles s'apprêtaient à remporter sur le monde, en foulant aux pieds avec un généreux mépris tout ce que le monde admire et recherche avec le plus d'ardeur ?

Nous ne sommes pas en mesure de dire jusqu'à quel point ces développements et ces applications de la morale évangélique furent goûtés du jeune prince ; nous savons seulement que la messe et le sermon finis, le duc de Clarence et sa suite furent conduits au chœur des religieuses. Là était encore un trône pour Son Altesse Royale.

L'amiral et les officiers prirent leurs places dans les stalles d'un côté, et les dames, de l'autre. Selon l'usage alors autorisé par les supérieurs ecclésiastiques, chaque novice avait la faculté d'inviter à la cérémonie cinq dames de sa famille ou de ses amies. " Les religieuses revêtues du long manteau de chœur, sortirent processionnellement, ayant le voile baissé, et portant des cierges allumés pour aller recevoir les postulantes à la porte conventuelle et revinrent dans le même ordre, chantant l'hymne *O Gloriosa Domina*... Après l'inclination ordinaire au très saint sacrement, elles se retournaient et avançaient quelques pas vers le trône du prince qu'elles saluaient deux à deux, et prenaient ensuite leurs places assignées au bas de l'estrade des formes. "

En l'absence de l'évêque, M. Gravé de la Rive interroge solennellement sur leurs intentions les deux jeunes filles qui, présentées par la mère Saint-Alexis, supérieure, viennent l'une après l'autre s'agenouiller devant lui. Alors d'une voix émue mais ferme, au milieu du silence respectueux de l'auditoire, chacune répond que son seul désir est d'être admise au nombre des servantes des pauvres malades de Jésus-Christ, et que, pour cet effet, elle demande très humblement l'habit de la sainte religion. Mais celui qui agit au nom et par l'autorité de l'Église procède avec lenteur et prudence ; il veut savoir si celles qui aspirent à s'immoler de la sorte ont pesé toutes les conséquences d'une telle démarche. De nouveau il les interroge et avec plus d'insistance encore que la première fois.

" Êtes-vous, leur dit-il, en volonté de persister constamment sous le doux joug de Jésus-Christ, pour son seul amour ; de mépriser et de fouler aux pieds les vanités, les richesses, les vains plaisirs de ce siècle, et d'endurer ce qui vous a été enseigné des austérités, des peines et des travaux qu'il convient d'embrasser pour le service de Dieu, avec une continuelle mortification de votre propre volonté et de votre jugement en ce saint état et en cette vocation religieuse ? "

A ce tableau raccourci de la vie du cloître, plus d'un parmi la nombreuse et brillante assistance sent son cœur défaillir ; et tel guerrier qui, sur maints champs de bataille, a bravement affronté l'ennemi, se demande peut-être s'il ne lui faudrait pas ici rendre les armes et se déclarer vaincu. Mais nos jeunes postulantes, pleines de confiance dans le Seigneur et dans ses magnifiques promesses, répondent au ministre sacré que, " appuyées sur la grâce et la miséricorde de Dieu et sur les prières de cette sainte congrégation, " elles espèrent pouvoir

marcher avec courage dans la voie parsemée de croix qui leur a été montrée, afin d'atteindre par là aux hauteurs sereines de la perfection et de la béatitude. " Notre-Seigneur vous en fasse la grâce, afin que vous puissiez parvenir au royaume des cieux ! " répond le célébrant.

Après avoir entendu ce souhait, les postulantes radieuses et fortes, se retirent pour aller avec une sainte joie quitter les livrées du monde, et en leur nom le chœur entonne le psaume *In exitu Israël de Egypto*, qui dépeint si admirablement le bonheur du peuple de Dieu délivré de la servitude. Le prince et son entourage se rendent attentifs à ce chant de triomphe de l'âme religieuse sur toutes les vanités de la terre : ils suivent aussi avec un croissant intérêt ce que fait l'officiant. On vient d'apporter devant ce dernier les habits nouveaux qui vont être donnés aux deux aspirantes : il les bénit avec des paroles graves et solennelles.

" Seigneur, dit-il, qui avez daigné revêtir l'enveloppe de notre mortalité, nous supplions votre infinie bonté de daigner bénir et sanctifier ces vêtements, que nos pères ont voulu faire porter à ceux qui renoncent au siècle, comme indice de l'innocence et de l'humilité, afin que vos servantes, ayant revêtu ces habits, méritent aussi de se revêtir de vous qui vivez et réglez dans les siècles des siècles. Amen.

" O Dieu, poursuit le ministre du Seigneur, qui tenez si fidèlement la promesse que vous nous avez faite des biens éternels ; qui avez promis à vos fidèles le vêtement du salut et de l'éternelle félicité, nous supplions votre clémence de bénir ces vêtements, symboles de l'humilité du cœur et du mépris du monde, dont vos servantes doivent se revêtir, afin que le saint habit de la religion qu'elles reçoivent par votre inspiration, les garde par votre protection, et que celles que vous revêtez ainsi sur la terre de votre adorable promesse, puissent un jour se revêtir de la bienheureuse immortalité. Par N. S.-Jésus-Christ qui vit et qui règne avec vous et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen."

Les derniers accents du psaume ont retenti ; l'orgue a cessé de faire entendre ses accords ; et voici qu'apparaissent nos heureuses novices, portant une partie seulement de leur nouveau costume. Il faut invoquer sur elles l'Esprit des lumières, et l'on chante à cette fin le *Veni Creator Spiritus*. Cependant elles s'avancent vers l'autel pour faire l'offrande de leurs cierges ornés de fleurs. On les voit ensuite s'agenouiller devant la révérende mère Saint-Alexis, pour recevoir de sa main ce qui leur manque encore du vêtement religieux ; et des lèvres du prêtre s'élève la prière suivante :

“ Que le Seigneur vous revête de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité. ”

“ Seigneur, Dieu des vertus, nous supplions humblement votre clémence, dans la grandeur de votre miséricorde, de daigner purifier de toute souillure vos servantes, et de les rendre capables d'une vie nouvelle dans la sainteté. Amen.

“ Seigneur, écoutez favorablement notre prière ; daignez bénir vos servantes à qui nous donnons l'habit de cette sainte congrégation ; faites que, par votre secours, elles continuent à être ferventes dans l'Église et méritent la vie éternelle. Amen.

Déjà sur les voiles transparents et purs qui lui ont été présentés, il a fait entendre cette invocation :

“ Nous vous demandons humblement, Seigneur, de faire descendre votre bénédiction sur ces vêtements qui doivent être mis sur la tête de vos servantes, et que ces vêtements soient bénis, consacrés, sans tache, et saints. Amen.

Il dira en imposant ces voiles à chacune des novices :

“ Recevez ce voile blanc, symbole de la pureté intérieure, afin que vous puissiez suivre l'Agneau sans tache, et marcher avec lui vêtue de blanc. Amen. ”

L'attention de l'assistance se concentre en ce moment plus que jamais sur les deux fiancées du Christ qui, empruntant les paroles prononcées autrefois par Agnès la Romaine, chantent dans leur transport :

“ *Regnum mundi...* J'ai méprisé le royaume du monde et tous les ornements du siècle pour l'amour de Jésus-Christ que j'ai vu, que j'ai aimé, en qui j'ai cru, en qui j'ai mis toute ma joie. Mon cœur a prononcé une heureuse parole : c'est au Roi que s'adressent mes chants... *Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto, etc.* ”

Élevant de nouveau la voix à son tour, le prêtre prie :

“ O Dieu de miséricorde et de clémence, à qui tous les biens sont agréables... défendez vos servantes à qui, en votre saint nom, nous avons donné ce voile et ce vêtement. Défendez-les de toute vanité du monde, de tout embarras séculier, de tout désir illicite ; accordez-leur de persévérer dans leur pieux dessein, et qu'après avoir reçu le pardon de tous leurs péchés, elles partagent heureusement le bonheur de vos élus. Amen.

“ O Dieu, nous vous supplions très humblement de répandre sur vos servantes qui renoncent aux vanités du siècle, la grâce abondante de votre miséricorde, afin qu'enrôlées sous votre étendard, elles combattent généreusement dans cette vie, et qu'elles reçoivent un jour de votre main la récompense de leurs victoires ; et puisque, par votre inspiration, elles

désirent se joindre à cette sainte communauté pour vivre de la vie commune, faites qu'elles puissent un jour partager avec vos élus la récompense promise. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen."

Mais voici que de nouveaux accents d'allégresse retentissent sous les voûtes du saint temple. Quelle est cette suave harmonie qui remue doucement les âmes, et fait monter aux yeux des larmes que l'on ne songe pas à refouler ? C'est le chant du baiser de paix, de l'accueil fraternel des anciennes du monastère aux tendres vierges qui aspirent à devenir leurs sœurs et leurs émules : *Ecce quam bonum...* " Qu'il est bon et agréable pour des frères d'habiter ensemble dans l'union ! "

O vertu des vertus, quelle est ton excellence,
Divine Charité !
Tu fais que les humains n'ont qu'une intelligence
Et qu'une volonté.

L'encens n'a point d'odeur qui soit plus estimée,
Quand le pontife Aaron de sa douce fumée
Accompagne ses vœux.

Ni le baume sacré lorsqu'en un jour de fête,
Une main prodigue, le versant sur sa tête,
En parfume à la fois sa robe et ses cheveux.

Pendant les nuits d'été moins douce est la rosée,
Quand du haut de l'Hermon
Elle est, par les zéphyr, mollement déposée
Sur les fleurs de Sion.

Divine Charité, la clémence divine
En toi de tout bien met la première origine
Et le terme plénier.
De toutes les vertus souveraine bénie,
L'homme trouve en ton sein le bonheur de sa vie,
Et de tous ses combats l'arc et le bouclier 1.

Tout rentre dans le silence ; les ministres sacrés se retirent ; le prince et sa suite sortent du chœur. En parlant de la fête du jour à M. de Salaberry, Son Altesse Royale lui dit : " Je l'ai trouvée beaucoup plus magnifique que celle qui eut lieu lorsque le roi mon père me fit recevoir du *cordons bleu*. Je regrette, ajouta le prince, de m'y être présenté sous un si simple costume ; si je m'étais attendu à une

1. Traduction du psaume 132e, d'après Racan.

réception aussi honorable et à une pareille solennité, j'aurais revêtu pour l'occasion mon habit de parade."

Les novices du 24 septembre 1787 furent connues en religion sous les noms de Sainte-Clotilde et de Saint-Joseph ; elles prononcèrent leurs vœux l'année suivante, avec moins d'éclat il est vrai, mais avec non moins de bonheur qu'elles n'en avaient éprouvé en se revêtant pour la première fois de la livrée des hospitalières de la Miséricorde de Jésus.

Peu après la mort de M. de Rigauville, nos Mères eurent les plus vives appréhensions sur la santé du vénérable pasteur de ce diocèse, monseigneur Briand. Au commencement de janvier 1783, il fit une maladie des plus sérieuses qui l'obligea de venir se mettre sous les soins de ses filles hospitalières. Celles-ci eurent le regret de ne pouvoir procurer à leur bon père qu'un soulagement passager, et furent inhabiles à combattre les causes et à prévenir les effets d'un mal inexorable. Fidèle au plan qu'il s'était proposé pour la conservation de l'épiscopat, et voulant obvier à tout accident, le prélat prit en 1784 le parti de se démettre de son siège en faveur de son coadjuteur. Plus âgé que celui qu'il était appelé à remplacer, monseigneur Mariau-cheau d'Esgly n'accepta la charge épiscopale que comme un dépôt, et réserva pour un autre le titre de *successeur* de monseigneur Briand. A cette modeste appréciation de son mérite, l'humble évêque joignait la plus haute estime pour son illustre prédécesseur, à qui il laissa, pour ainsi dire, la conduite du diocèse, demeurant lui-même dans sa cure de Saint-Pierre, île d'Orléans, où il mourut le 4 juin 1788, âgé de soixante-dix-huit ans. L'évêque d'Almyre, monseigneur Jean-François Hubert, coadjuteur depuis près de quatre ans, fut aussitôt reconnu comme titulaire de Québec et prit possession de son siège le 12 juin. Il choisit à son tour pour auxiliaire monsieur Charles-François Bailly de Messein, curé de la Pointe-aux-Trembles, et lui conféra la consécration épiscopale, sous le titre d'évêque de Capse.

Encore coadjuteur, en 1787, monseigneur Hubert avait donné à notre communauté une preuve de son zèle pour le maintien de la discipline religieuse par la visite canonique du monastère. Quelques réparations et améliorations lui ayant paru indispensables en certains endroits, il les avait ordonnées, avec la clause bien entendue qu'il en acquitterait lui-même les frais. C'est ainsi que nous trouverons constam-

ment en monseigneur Hubert un digne émule de monseigneur Briand, versant sur nos Mères, avec une profusion généreuse, les dons de sa libéralité. Le 27 février 1789, sept mois seulement après son installation comme évêque de Québec, il adressa aux communautés de son diocèse une instruction pastorale remarquable pour le fond et pour la forme : on en donne lecture dans notre monastère chaque année pendant la retraite du mois de novembre pour la rénovation des vœux, et aujourd'hui encore, comme au siècle dernier, chacune savoure avec bonheur les avis paternels qui y sont contenus. C'est un précis de nos devoirs, mais aussi de nos privilèges, et quand l'illustre prélat n'aurait donné aux âmes religieuses aucun autre témoignage de sa sollicitude, cette lettre si belle resterait comme une preuve incontestable de sa piété, de son zèle, de son esprit apostolique, de toutes les vertus qui ornaient sa personne et qu'il eût désiré de voir fleurir en tous lieux, mais surtout dans les cloîtres, ces jardins choisis de l'Époux.

Dans une de ses visites à notre église, monseigneur Hubert reconnut que les reliques qui y étaient exposées, ne se trouvaient pas revêtues de toute l'authenticité requise ; il retira lui-même ces reliques de leurs châsses, et le R. P. de Glapion s'engagea à procurer aux religieuses d'autres précieux ossements. Pour cela le bon père n'eut qu'à puiser dans le trésor de l'église et du collège des jésuites à Québec.

Il serait difficile d'exagérer les obligations de notre communauté envers les révérends pères de la compagnie de Jésus, surtout après la conquête du pays par les armes britanniques. On sait que le nouveau gouvernement permit aux membres de la société qui se trouvaient alors au Canada de jouir jusqu'à la mort de l'usufruit de leurs biens, qui devaient ensuite retourner à la couronne. En 1774, leur beau collège de Québec fut assigné au logement des troupes, et les religieux obtinrent, comme par grâce, d'avoir, dans cette ancienne demeure, un petit coin pour y passer leurs derniers jours.

Le décret de suppression qui, en Europe, venait de frapper l'ordre tout entier fut signifié par monseigneur Briand aux jésuites du Canada, qui l'acceptèrent avec une soumission parfaite ; mais il ne fut pas promulgué publiquement, — un gouverneur anglais et protestant, Guy Carleton, disons-le à sa louange, s'y étant opposé par pitié pour la position qui leur était déjà faite en ce pays, — et les fils de Saint-Ignace, sous le nom et l'habit de *jesuites*, continuèrent d'exercer leur utile ministère jusqu'à leur mort.

Les révérends pères Pierre Floquet, Martin-Louis Lefranc et Pierre-Luc du Jaunay apparaissent souvent sur nos registres, soit pour une certaine somme donnée par eux en aumône, soit pour avoir acquitté sans rétribution les douzes messes de monseigneur de Saint-Vallier. Mais c'est surtout le R. P. Augustin-Louis de Glapion qu'il nous importe de connaître particulièrement. Confesseur de notre communauté pendant vingt-quatre ans et demi, ce vénérable religieux mérite à juste titre un reconnaissant souvenir. Plein de zèle et de charité dans la direction intérieure et spirituelle, il était aussi d'un très bon conseil dans les affaires même temporelles. Il présidait parfois à nos élections et y assistait toujours. Les secours abondants qu'il accordait si volontiers à nos Mères forment dans leur ensemble une valeur considérable, qui devait être appréciée doublement à une époque où l'on vivait au jour le jour, sans autre ressource que le mince produit d'un travail opiniâtre ou les généreuses offrandes de la charité. Dix-huit messes et cent minots de blé : telle était chaque année la *dîme obligatoire* du R. P. de Glapion. Il donna en outre pour les divers offices de la maison, notamment pour l'apothicairerie, un grand nombre d'ustensiles dont la plupart sont encore aujourd'hui de service. Ce digne ouvrier de la vigne du Seigneur, ayant atteint l'âge de soixante et onze ans, mourut le 24 février 1790 ; il était enrôlé depuis cinquante-cinq ans dans les rangs de la compagnie de Jésus.

“ Le père de Glapion, dit la *Gazette de Québec*, sortait d'une noble et ancienne famille du Perche ; il était natif d'Arras. Le zèle des missions l'ayant engagé à demander à ses supérieurs la liberté de s'y consacrer, il fut envoyé au Canada où il a travaillé plus de quarante ans. Le clergé perd en lui un prêtre pacifique et zélé et un fervent religieux ; les hôpitaux, un soutien aussi généreux que compatissant. Uniquement occupé des devoirs de son état, il ne paraissait en public que pour y exercer son ministère. Ses obsèques ont été célébrées avec beaucoup de solennité à la cathédrale. Le R. P. de Berey célébra la messe. L'évêque de Capse officia à matines et prononça l'oraison funèbre, après laquelle le corps fut déposé dans la tombe, au pied de l'escalier de la chaire. Le père de Glapion était un de ces hommes qui ne devraient jamais mourir.”

Au décès de cet éminent religieux, il ne restait au Canada que trois jésuites : le R. P. Jean-Joseph Casot, continuateur des bonnes œuvres du père de Glapion ; le R. P. Jean-Baptiste Well qui en

1757, alors que la contagion exerçait ses ravages dans notre hôpital, y avait rempli pendant quelques mois les fonctions d'aumônier ; et le R. P. Étienne-Thomas Girault de Villeneuve. Ce dernier, quoique résidant à Québec, desservait le village huron de la Jeune-Lorette. Dans l'été de 1790, il conduisit ses bons Indiens en pèlerinage à notre église, et nos annales font foi " qu'ils y chantèrent la grand'messe en leur langue avec beaucoup d'ensemble et de précision, et y offrirent un superbe pain bénit. Le tout pour témoigner leur reconnaissance de ce que nous leur avons fait présent pour leur chapelle d'une garniture de *bouquets*." Cette visite ne fut pas la seule que ces fervents chrétiens firent à notre monastère. Monseigneur de Capse, qui avait autrefois desservi la mission, leur permit l'entrée de la clôture le 2 août pour chanter un salut à la chapelle de Notre-Dame des Anges. Cette chapelle n'était terminée que depuis peu. "La statue de la sainte Vierge, haute de trois pieds, avait été faite par le sieur Noël Levasseur, sculpteur, qui résidait ici en qualité de pensionnaire perpétuel. Notre chère sœur Marie-Joseph Hallé de Saint-François d'Assise, sa nièce, avait fait sous sa direction tous les autres ouvrages : le gradin, les anges qui entourent la statue, les colonnes, les petites galeries et les chandeliers."

Nos finances étaient encore dans un état assez critique, et, malgré toute l'économie possible, la pauvre dépositaire avait peine à solder ses comptes ; puis, il restait sur ses livres d'anciennes dettes pour lesquelles elle se reconnaissait insolvable. Ses justes inquiétudes étaient partagées par la révérende mère Saint-Alexis qui, voyant approcher la fin de son second triennat, eût bien voulu épargner à une nouvelle supérieure au moins une partie des embarras dont elle avait elle-même tant souffert. Un désir si légitime et si désintéressé ne devait pas rester entièrement sans effet. Pour aider à le réaliser la bonne Providence suscita un docile instrument dans la personne de mademoiselle Jeanne-Geneviève de Saint-Ours, fille de Roch d'Eschaillons, seigneur de Saint-Ours et de l'Assomption, et de madame Charlotte Deschamps de Boishébert. Jeanne-Geneviève avait été placée en notre pensionnat vers 1752 lorsqu'elle n'avait encore que cinq ans, et les liens d'affection qui l'attachèrent dès son enfance à notre communauté, ne devaient dans la suite de sa vie que se multiplier et se fortifier toujours davantage. Nièce de nos mères Sainte-Geneviève, Sainte-Clotilde et Sainte-Radegonde, parente à différents

degrés de plusieurs autres de nos religieuses, elle se fit l'amie de toutes. Répandre autour d'elle des bienfaits : tel paraissait être le besoin le plus impérieux de son ardente nature, et, à l'époque où nous sommes, il y avait longtemps que l'on connaissait à Notre-Dame des Anges ce trait distinctif de son caractère. Désormais cette insigne bienfaitrice de nos Mères ne mettra plus de bornes à ses généreuses et délicates libéralités. Au reste, il ne faut que lire les deux lettres qui suivent pour connaître plus à découvert les sentiments de son grand et noble cœur. Elles sont adressées à la mère Saint-Alexis. La première est du 9 septembre 1790.

“ Chère et trop aimable amie et cousine,

“ Je me proposais depuis quelques jours de t'écrire, et j'attendais pour cela que nos affaires fussent finies, afin de te dire de quelle manière nous avons terminé celle qui vous intéresse. Vous nous restiez redevables de dix mille livres. Cette somme, partagée entre nous quatre, nous produirait à chacun deux mille cinq cents livres. J'ai proposé à mes frères de leur abandonner ma part sur la seigneurie de la Rivière-du-Chêne, ce qui me rendrait maîtresse au moins de trois mille livres sur votre obligation. *Chevalier* a consenti à cela, et *Saint-Ours* étant absent, nous n'avons pu savoir ce qu'il en pense ; mais *Chevalier* partant demain lui en parlera définitivement. Il me paraît du côté de ce que vous pouviez craindre de *Saint-Ours* et de *Chevalier*, que ce dernier ne sera pas moins charmé que moi de vous obliger. Ainsi, chère amie, renforce tes larmes et sois tranquille, même sur le compte de *Saint-Ours*, car je sens que mon cœur ne se plaindrait pas s'il fallait encore un sacrifice de ce côté... Sois, je t'en prie, bien tranquille et rassure celles qui se sont inquiétées à ce sujet... je me charge de tout et je te verrai sûrement bientôt...

“ Ta cousine et amie,

“ TOURETTE.”

Les deux frères dont parle mademoiselle de Saint-Ours étaient Paul-Roch, seigneur d'Eschaillons, et Charles-Louis-Roch, le *Chevalier*. Un troisième frère était passé aux *Isles* ; elle avait aussi une sœur, Geneviève-Charlotte. Quelques mois se passèrent avant que les arrangements de famille pussent avoir lieu. Dans l'intervalle, made-

moiselle de Saint-Ours prit le parti de se retirer dans notre maison en qualité de pensionnaire. Le résultat de ses transactions avec messieurs ses frères se trouve consigné dans la seconde des deux lettres dont il est fait mention ci-dessus. “ Ma chère cousine, écrivait-elle à la mère Saint-Alexis, je te prie de faire lecture de la lettre suivante à la communauté assemblée pour laquelle je l'écris.”

“ Mesdames et amies,

“ L'amitié sans preuves est sujette à bien des doutes. Si celles que je vous ai données jusqu'ici de la mienne ont suffi pour vous en convaincre, elles n'ont pas satisfait en moi le désir que j'ai de vous obliger. En conséquence, je vous apprend que, par l'abandon que j'ai fait à mes frères d'une partie de mes droits sur une de nos seigneuries, je me trouve maîtresse d'une obligation de sept mille livres tournois, portant intérêt, que vous avez contractée avec la famille en 1765, ce qui fait jusqu'au terme où nous sommes vingt-six années, dont les profits de l'intérêt montent à dix mille cent onze livres, ce qui, joint au capital, produit dix sept mille huit cent quatre-vingt-neuf livres, argent de la province ; sur laquelle somme vous avez payé trois mille cent livres. Restent quatorze mille sept cent quatre-vingt-neuf livres dont vous nous seriez redevables ; mais j'anéantis cette obligation en ce moment, remettant l'acte entre vos mains... Je ne veux pas vous laisser ignorer que mes frères, désirant vous obliger, ont bien agi avec moi dans la transaction que j'ai faite avec eux. Je prie que ma lettre soit insérée dans le livre des actes de votre maison, et qu'il n'en soit donné aucune communication au dehors, les supérieurs majeurs exceptés... Je me flatte que mon désintéressement à votre égard me donnera de nouveaux droits sur vos cœurs dont cependant je n'ai jamais douté.

“ J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

“ Mesdames et amies,

“ Votre très humble et obéissante servante et amie,

“ GENEVIÈVE ST-OURS.”

A L'HÔPITAL GÉNÉRAL, ce 12ème mai 1791.

Il est digne de remarque que les attentions particulières de mademoiselle de Saint-Ours commencèrent au moment où nos Mères

allaient se voir privées d'une ressource qui, bien que peu considérable, ne laissait pas de leur être fort utile. Il s'agit des quelques parties de rentes qu'elles percevaient encore en France. Déjà la tempête révolutionnaire bouleversait ce malheureux pays. Néanmoins malgré les difficultés qui surgissaient de toutes parts, le bon M. Maury s'occupait jusqu'au bout des affaires de notre communauté. Il écrivait le 11 mars 1791 :

“ J'ai été bien affecté, madame, du renvoi que l'on a fait de la lettre de change que vous avez tirée sur moi ; mais vous ne pouvez ignorer les malheureux événements de notre royaume : la voix publique vous en aura instruite. Tout y est bouleversé, renversé. Jusqu'à l'année dernière j'avais toujours une forte partie de vos rentes jusqu'à l'échéance de vos effets... mais les nouvelles opérations ont jeté une si grande incertitude sur les dettes de l'État que l'on ne peut plus compter sur l'avenir... c'est ce qui m'a déterminé à ne pas payer votre lettre. Le porteur s'est ennuyé d'attendre et vous l'a renvoyée. J'en ai été désolé, mais dans l'état où sont les choses, je ne puis rien risquer d'avance... Nous ne connaissons plus l'argent monnoyé. Tous les paiements se font en papiers que l'on appelle assignats ; il en coûte cinq et demi pour cent pour les changer en argent, et encore a-t-on de la peine, tant le numéraire est rare. Nous sommes vraiment dans une position fâcheuse, et nous ne voyons pas comment nous en sortirons.”

Quelques lignes au sujet d'une transaction monétaire suivirent de près cette missive ; puis il ne vint pendant plusieurs années aucune nouvelle du pauvre agent ; inutile d'ajouter qu'il n'y avait plus à faire valoir aucune prétention sur les *rentes de France*. Il s'en suivit nécessairement pour notre communauté une plus grande gêne. Il fallut s'imposer de nouvelles privations, se livrer au travail avec encore plus d'ardeur qu'on ne l'avait fait jusque-là. Ce fut alors que les religieuses entreprirent de faire elles-mêmes en grande partie les travaux des champs. Monseigneur Hubert accorda à cet effet la permission requise pour sortir de la clôture. Dans la saison propice, celles qui étaient destinées à ce genre d'occupations, après avoir entendu la sainte messe, se rendaient aux *Islets* d'où elles ne revenaient que sur les huit heures du soir.

Cependant, combien le sort fait à nos Mères devait leur paraître doux ; combien il leur était facile de se soumettre de jour en jour à

quelque nouveau sacrifice, lorsqu'elles venaient à faire réflexion sur ce qui se passait alors dans leur ancienne mère patrie à l'égard des communautés religieuses en général, et de celles des hospitalières de la Miséricorde de Jésus en particulier ! Déjà les plus tristes nouvelles à leur sujet avaient traversé l'Océan, portant ici dans tous les cœurs une profonde angoisse et laissant entrevoir, dans un avenir prochain, des événements auxquels on ne pouvait songer sans effroi. La situation faite à presque toutes nos chères maisons, au début même de la tourmente, se trouve décrite dans l'extrait suivant d'une lettre adressée à l'Hôtel-Dieu de Québec, en date du 23 juillet 1790, par la révérende mère Saint-Michel, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Quimper.

“ Je suis certaine que nos mères de l'HÔPITAL GÉNÉRAL s'intéressent, comme vous, aux maux inexprimables et sans nombre qui affligent depuis deux ans la France tout entière. Tous les corps sont désunis, savoir : le clergé, la noblesse, le tiers. L'État est obéré ; pour se relever, on s'est emparé de tous les biens du clergé, et *tous* sont présentement réduits à une simple pension, plus ou moins forte, selon le plus haut ou le plus bas degré des ministres de l'autel. L'ancienne constitution est abolie pour en établir une nouvelle : contents et mécontents, tous sont tenus de l'admettre. La religion souffre de toutes parts ; les ordres religieux sont détruits, à l'exception de cinq ou six, nommément celui des ursulines et le nôtre ; mais les vœux perpétuels sont abolis pour tous : on n'en permet plus que d'annuels en France. Pour comble de maux, les messieurs de ville nous menacent de prendre notre maison pour en faire l'hôtel du département... ils prétendent être les maîtres de nous transférer dans celle des capucins... nous n'en sommes encore qu'à la menace ; mais vous jugez, ma révérende mère, qu'il n'est que trop à craindre qu'elle ne se réalise.”

Trop justement fondés, hélas ! étaient les douloureux pressentiments des religieuses de Quimper ! “ Elles furent chassées de l'asile qui avait reçu leurs vœux, et condamnées à errer de ville en ville jusqu'au moment où elles furent jetées dans les prisons publiques, pour faire partie des malheureuses victimes destinées à la noyade.” Un sort presque identique devait être le partage de tous les monastères de notre congrégation, deux seulement exceptés, savoir : ceux de Vitré et d'Eu. Mais nous ne pouvons nous arrêter présentement sur un sujet si propre à réveiller nos plus ardentes sympathies. Nous reviendrons ailleurs sur les détails de cette cruelle persécution qui, dans les

desseins adorables de la Providence, devait faire briller d'un si vif éclat la foi et le courage de tant d'illustres martyrs.

Au milieu de ces tristes événements, nos Mères voyaient arriver le premier centenaire de la fondation de notre hôpital. Ces anniversaires font toujours époque dans l'histoire d'une famille comme la nôtre. Ils sont mémorables surtout dans une maison qui a couru tant de dangers et qui n'a échappé à la ruine que par une protection spéciale de la Providence. Le premier demi-siècle n'avait fourni parmi les religieuses que quinze décès ; le second en donna quarante-huit. Le premier avril 1743, la communauté se composait de trente-quatre professes ; il en faut ajouter huit à ce nombre pour avoir le personnel du monastère au premier avril 1793. Afin que cette époque remarquable fut pour elles l'occasion d'un renouvellement dans l'esprit des fondatrices, ou pour mieux dire dans celui de l'institut, nos Mères s'y disposèrent d'une manière exceptionnelle par divers exercices de piété. Le jour même du centenaire tombant dans la semaine de la Passion, elles en transfèrent la solennité au 13 avril, et l'allégresse du temps pascal ne fit qu'ajouter à celle qui régnait dans nos murs séculaires. " Rien ne fut épargné pour donner à cette réjouissance religieuse toute la splendeur possible. L'église fut décorée de ce que nous avons de plus riche et de plus précieux. Le saint sacrement fut exposé pendant trois jours consécutifs ; il y eut chaque jour grand'messe, vêpres, salut et sermon de circonstance ; et chaque prédicateur se plut à faire ressortir les vertus et les bienfaits de notre illustre fondateur, et des autres personnes auxquelles cette maison est redevable après Dieu de sa conservation. Les messieurs du clergé séculier et régulier étaient présents en grand nombre. Les élèves du pensionnat et les invalides de l'hôpital apportèrent la piété la plus édifiante à cette fête qui fut terminée par le chant solennel du *Te Deum*. "

CHAPITRE HUITIÈME

1793-1801

La fille de Juda s'est retirée dans un pays étranger à cause de la servitude qui l'affligeait... ses prêtres ne font que gémir, ses vierges sont accablées de douleur.

Lament. de Jérémie, I, 3 et 4.

Quand tu seras entré dans la terre que je te donnerai, tu... compteras sept semaines d'années... qui ensemble font quarante-neuf ans. Alors tu feras sonner la trompette... dans toute la terre... et tu sanctifieras la cinquantième année.

Lév., XXV, 2, 8-10.

Nous en sommes au moment où, en France, la fureur révolutionnaire dispersait aux quatre vents du ciel tous les éléments de la civilisation, de la loyauté, de la vertu. Le trône était renversé, les autels étaient profanés et les fidèles ministres du Seigneur, condamnés à l'exil quand ils avaient été assez heureux pour se soustraire au couteau de la guillotine.

Chose étrange ! la protestante Angleterre, qui ne pouvait souffrir la foi romaine chez ses propres enfants, tendit alors une main protectrice aux sujets catholiques d'une autre nationalité ; et les exilés français, ecclésiastiques et laïques, trouvèrent l'accueil le plus bienveillant et l'hospitalité la plus généreuse sur le sol de la Grande-Bretagne. De là un bon nombre de prêtres, appelés par monseigneur Hubert, évêque de Québec, et protégés par le gouvernement colonial, se dirigèrent vers le Canada, bienfait inappréciable pour notre pays à une époque où les nouvelles vocations sacerdotales ne suffisaient pas à combler les vides réitérés du sanctuaire. C'est ainsi que de précieuses semences enlevées du sol qui les a vues naître et portées au loin sur les ailes des vents, deviennent en d'autres lieux les germes

d'une végétation luxuriante, et une source de richesse sur laquelle on n'avait eu jusque-là aucun droit de compter.

Nos Mères eurent le bonheur d'accueillir plusieurs de ces dignes confesseurs de la foi. MM. Pierre Gazel, Jean-André Rimbault et Philippe-Jean-Louis Desjardins arrivèrent à Québec le 3 mars 1793 par la voie des États-Unis. Le premier entra chez nous le 18 du même mois ; le second y vint le 5 mai ; et le troisième, le 5 novembre. Monsieur Rimbault, nommé peu après à la cure de la Pointe-Claire, n'eut pas occasion de revoir souvent les hospitalières de Notre-Dame des Anges. Il en fut autrement de M. Desjardins. Fixé à Québec pendant plus de dix-neuf ans, et devenu vicaire général du diocèse, il compta parmi les amis les plus sincères et les plus dévoués de notre communauté. Quant à M. Gazel, chanoine de Genève et docteur en Sorbonne, il fut nommé chapelain de notre hôpital le premier octobre, en remplacement de M. Pierre Robitaille, transféré à la cure de Rimouski.

Il fut donné l'année suivante à M. Philippe Desjardins de presser sur son cœur un frère plus jeune que lui et, comme lui, engagé dans le sacerdoce. Avec l'abbé Louis-Joseph Desjardins, trois autres exilés arrivèrent le 24 juillet 1794 ; c'étaient : MM. Jean-Denis Daulé, François-Gabriel le Courtois et Jean-Baptiste-Marie Castanet. Tous les quatre, à des intervalles plus ou moins rapprochés, vinrent chercher sous notre humble toit le repos et les soins que réclamait leur état de fatigue et d'épuisement. Il en fut ainsi dans la suite pour la plupart de leurs compatriotes.

Ces persécutés du Christ apparaissaient aux yeux des religieuses comme couronnés de l'aurole du martyr ; et dès lors elles croyaient faire peu de chose en les entourant de tout ce que la compassion, la charité, le respect, peuvent inspirer de plus délicat et de plus pressé. Quant aux dépenses que la pauvreté de la maison ne permettait pas de faire pour leur soulagement, c'était monseigneur Hubert qui y pourvoyait avec une paternelle sollicitude. Tous ces cœurs généreux conservèrent jusqu'à leurs derniers jours le souvenir des attentions dont ils avaient été les objets de la part de nos Mères, et ils ne manquèrent pas de leur donner en plus d'une rencontre des témoignages non équivoques de leur reconnaissance. Ce motif, si puissant sur les belles âmes, ne permit pas à M. Gazel de recevoir de rétribution pour ses services comme chapelain pendant près de trois ans. A une complexion frêle et délicate s'ajoutait chez cet excellent

ecclésiastique une souffrance particulière aux pauvres exilés : la nostalgie le faisait dépérir. Aussi après la chute de Robespierre, il crut qu'il ne lui serait pas impossible de revoir la terre natale. C'est dans cet espoir qu'il partit le 4 juillet 1796, pour se rendre d'abord en Angleterre, puis gagner la France, et enfin la Savoie. M. Gazel atteignit le but de ses désirs, mais ce ne fut que pour courir de nouveau les plus grands dangers. Cette fois encore il eut le bonheur de se soustraire aux recherches des agents de la révolution, et de se retirer en Angleterre pour y attendre de meilleurs jours.

A la date même du départ de M. Gazel, un de ses compatriotes, M. Antoine Villade entra en notre maison pour le remplacer temporairement, et aussi pour réparer un peu ses forces ; il était arrivé à Québec le 28 juin dans le plus complet dénûment. Sa compatissante hospitalière, la mère Angélique Lagaraine de Sainte-Pélagie, s'employa pour lui auprès de plusieurs personnes charitables et lui procura bien vite le nécessaire. M. Villade fut nommé à l'automne curé de Sainte-Marie de la Beauce, où il mourut en 1839.

De toutes les épaves humaines jetées sur nos bords par la tourmente de 93, ce fut M. Pierre-Joseph Malavergne qui fit en notre maison le plus long séjour, et qui y laissa les plus doux souvenirs. Nous croirons voir revivre en ce digne ecclésiastique notre très excellent père de Rigauville qui, lui-même, retraçait d'une manière si frappante, aux yeux de nos Mères, la touchante image de monseigneur de Saint-Vallier. Confesseur des religieuses depuis l'automne de 1796, M. Malavergne prit ici sa résidence en qualité de chapelain au mois de juin de l'année suivante.

Le premier que la mort moissonna parmi cette petite phalange d'ouvriers évangéliques, fut M. Castanet du diocèse de Rodez. Son faible tempérament ne lui permit pas de continuer longtemps ses travaux de missionnaire à la baie des Chaleurs. Obligé de rendre les armes, il entra à notre infirmerie des prêtres le 30 mai 1798, et y décéda le 26 août, à l'âge de trente-deux ans. Il fut inhumé le lendemain dans le sanctuaire de notre église. Ses amis, et en particulier les MM. Desjardins et notre père Malavergne ne purent se consoler d'une mort si précoce que par cette pensée de foi : *Nous avons un confrère au ciel.*

Le nom de M. Charles-François Bailly de Messein, curé de la Pointe-aux-Trembles, se trouve fréquemment sur la liste de nos prêtres

malades, plus fréquemment encore sur celle des amis et des bienfaiteurs. Devenu évêque de Capse et coadjuteur de l'évêque de Québec avec future succession, monseigneur Bailly de Messein ne quitta point sa cure. Retiré une dernière fois à l'HÔPITAL GÉNÉRAL le 3 mai 1794, il y mourut le 20 du même mois, à cinq heures du soir, après s'être préparé à ce dernier passage " par tous les actes de religion et de piété, surtout par les sentiments de la plus sincère humilité...¹" Ses restes mortels furent transportés à la Pointe-aux-Trembles et inhumés dans le sanctuaire de l'église du lieu.

Le vénérable patriarche de l'Église du Canada, monseigneur Jean-Olivier Briand, avait donc vu descendre dans la tombe *le coadjuteur du coadjuteur de son coadjuteur*, et lui-même, parvenu à l'âge de soixante-dix-neuf ans, ayant la pleine jouissance de toutes ses facultés, attendait en paix le suprême appel de Dieu. Miné par une longue et cruelle maladie, il y succomba dans sa retraite du séminaire de Québec, le 25 juin 1794, un mois seulement après le décès de monseigneur Bailly de Messein. Les obsèques du pontife furent célébrées à la cathédrale avec toute la pompe qui convenait à sa dignité et à son mérite. M. Joseph-Octave Plessis, curé de Notre-Dame, prononça l'oraison funèbre dans laquelle il retraça les vertus et les travaux qui avaient illustré les cinquante-cinq ans de son sacerdoce et les vingt-huit ans de son épiscopat.

Pendant trente-cinq ans, nos annales ont dit et redit les bontés, les libéralités, les innombrables bienfaits de monseigneur Briand ; sa prédilection pour notre communauté, comme étant la plus pauvre de son diocèse et la plus voisine de sa destruction ; les moyens que lui suggéra sa sollicitude pour en empêcher la ruine entière, et le succès qui vint couronner ses soins et ses peines. Les religieuses défuntées elles-mêmes ne cessaient pas d'être les objets de sa charité, et, parmi les actes de la bienfaisance du vénérable prélat, on remarque la rétribution d'un grand nombre de messes pour le repos de leurs âmes ; il en célébra lui-même près de cent à cette intention l'année qui précéda sa mort. On peut dire en un mot qu'il prenait part à tout ce qui se faisait ici de bonnes œuvres, et que partout il voulait laisser

1. Acte de sépulture.— Notre communauté possède le portrait de monseigneur Bailly de Messein : c'est un buste de grandeur naturelle. En 1879 M. Ulric Rousseau, curé de la Pointe-aux-Trembles, en fit faire, par M. Plamondon, une copie pour compléter une collection de tableaux dont il désire doter sa paroisse.

des souvenirs de sa libéralité. Combien de fois n'a-t-il pas favorisé les vocations pour notre monastère, en fournissant de ses deniers à la dot des jeunes personnes ? Chaque année deux ou trois élèves du pensionnat et quelques infirmes de notre hôpital avaient leur pension payée par ce charitable père.

Monseigneur Jean-Olivier Briand, septième évêque de Québec, naquit à Plérin, diocèse de Saint-Brieuc en Bretagne. Il s'engagea de bonne heure dans le sacerdoce et son mérite ne tarda pas à être remarqué. On lui offrit dans sa patrie plusieurs bénéfices qu'il refusa pour suivre la vocation qui l'appelait au delà des mers. C'est en qualité de secrétaire de monseigneur de Pontbriand, et en sa compagnie, que le jeune lévite arriva à Québec au mois d'août 1741. Jouissant déjà de la confiance et de l'affection de son évêque, il ne tarda point à conquérir l'estime du clergé auquel il apportait le concours de ses talents et de ses travaux. M. Briand fut successivement chanoine, théologal, doyen du chapitre, et enfin vicaire général.

“ Les dix-neuf premières années de son séjour à Québec furent employées de la manière la plus fructueuse, soit à la direction de deux communautés religieuses (l'Hôtel-Dieu et l'HÔPITAL GÉNÉRAL), soit au professorat dans le séminaire, soit à soulager son évêque dans les travaux de l'épiscopat. Son caractère était de la plus aimable gaieté, et les ressources variées de son enjouement contribuèrent à prolonger de plusieurs années la vie de son prédécesseur qui était, depuis les désastres de la guerre, miné par une tristesse mortelle 1.”

Nous avons dit en quelles circonstances monseigneur Briand consentit à accepter la charge épiscopale. “ La conquête ayant privé l'évêque de la plus grande partie des ressources qu'il recevait de France, les séminaires de Québec et de Montréal offrirent de lui fournir le nécessaire. Le prélat demeura au séminaire de Québec le reste de ses jours, partageant la vie simple et frugale des directeurs de cette maison, et prenant ses repas dans le réfectoire commun des jeunes élèves. Ayant donné sa démission le 29 novembre 1784, il vécut encore près de dix ans, honoré comme un patriarche, et consulté avec empressement dans toutes les affaires importantes du diocèse. Dans tous ses rapports avec les gouverneurs anglais, monseigneur Briand sut allier la prudence et la fermeté, et maintenir les droits de l'Église

1. Notice sur Mgr Briand.

qu'une domination protestante cherchait trop souvent à entraver pour favoriser l'introduction de l'hérésie en Canada. Il vécut assez pour apprendre les malheurs de la religion en France : la spoliation de l'Église, le meurtre et l'exil du clergé, l'abolition du culte catholique décrétée au milieu des échafauds de la terreur. Le vénérable prélat put alors comparer l'édifice religieux au Canada tel qu'il avait résisté à la domination anglaise, avec ce qu'il serait devenu sous la tyrannie des démocrates français. La philosophie et l'infidélité, présentées sous la forme séduisante de la langue et de l'esprit de Voltaire, auraient pu s'infiltrer parmi les Canadiens, tandis que le protestantisme, apporté par une langue et une nationalité étrangères, avait laissé intactes la foi catholique des colons et la simplicité de leurs mœurs. Monseigneur Briand dut se consoler de n'avoir pas suivi l'exemple de tant de prêtres qui, après la conquête, quittèrent le Canada pour rentrer en France, si bien qu'en 1783 il y avait soixante-quinze paroisses sans curés dans le diocèse de Québec. Il dut se féliciter de n'avoir pas désespéré du catholicisme au milieu des épreuves et des vexations d'une domination protestante, et d'avoir été, à force de courage et de prudence, l'instrument de la conservation de l'épiscopat en Canada ¹."

A la veille du 24 août 1797, on faisait dans le monastère les préparatifs d'une réjouissance extraordinaire. Ce n'était pas cette fois une simple prise de voile, comme nous avons vu dans le dernier chapitre ; ce n'était pas non plus la profession solennelle de quelque novice privilégiée, admise à consommer avec joie son sacrifice. Au jour que nous venons de dire, on devait voir au pied de l'autel une vierge chargée d'années, mais riche aussi des fruits de la vertu cueillis sur sa route depuis les premiers pas qu'elle avait faits dans les sentiers de la vie religieuse.

La révérende mère Marie-Catherine de Noyan de Saint-Alexis, élue supérieure au mois de mai, a atteint le cinquantième anniversaire de sa consécration au Seigneur ; après avoir renouvelé à chaque aurore pendant dix lustres ses doux et sacrés engagements, elle veut chanter aujourd'hui un nouveau cantique au Dieu de son cœur ; elle veut lui protester solennellement une fois de plus " que le joug de son saint service n'est ni rude ni pesant, qu'elle ne se trouve point embarrassée

1. Même notice.

de ses liens, qu'elle voudrait au contraire les multiplier et en resserrer les nœuds chaque jour davantage."

Monseigneur Denaut, coadjuteur, descendit de Montréal pour la circonstance, ainsi que plusieurs messieurs du clergé et plusieurs citoyens, parents et amis de la mère Saint-Alexis. L'église était parée comme aux plus grandes solennités. Depuis quatre heures du matin jusqu'à neuf, il y eut des messes au maître autel, à la chapelle du Saint-Cœur de Marie et aux chapelles des deux salles. A la messe de communauté, célébrée par monseigneur Denaut, la mère Saint-Alexis renouvella ses vœux et toutes les religieuses communièrent. Après l'action de grâces et un léger déjeuner, Sa Grandeur se rendit à la porte conventuelle où la communauté attendait en corps. Les religieuses saluèrent le prélat qui passa au milieu des rangs, conduisant la mère Saint-Alexis, et suivi du clergé, — il n'y avait pas moins de trente-six prêtres. Lorsque le cortège fut arrivé à la salle de communauté, monseigneur présenta un fauteuil à l'héroïne de la fête ; toute la compagnie prit place, puis les récits et les chants commencèrent. Il serait long de faire parler ici à son tour chacun des membres de la famille du cloître ; écoutons cependant ce que disent les plus jeunes religieuses à leur mère vénérée, en lui présentant une couronne d'immortelles.

I

La tendresse a plus d'un langage ;
Chacun l'exprime à sa façon.
Sous cet emblème est notre hommage ;
Tout ce qui vient du cœur est bon.

II

Vos filles se disent entre elles,
En admirant vos cinquante ans :
C'est une chaîne d'immortelles
Que ne flétrira point le temps.

III

Si chaque anneau de la tresse
Rappelle ce temps qui n'est plus,
Nous y voyons ce qu'il laisse :
L'esprit, le cœur, les vertus.

IV

Oh ! la guirlande fortunée !
Qu'elle conserve sa fraîcheur,
Et longtemps encore chaque année,
Puissons-nous y joindre une fleur !

De plus joyeux refrains suivirent ces premiers couplets : il y eut des scènes charmantes où la piété filiale se montra dans toute sa grâce et sa tendresse ; puis deux des compagnes du noviciat de la mère Saint-Alexis, les mères Françoise Hiché de Saint-Henri et Louise Parent de Saint-Charles, entonnèrent en son honneur un chant nouveau.

I

Alexis, jeune encore,
 Pour Dieu seul brûlait d'amour ;
 Une si belle aurore
 Annonçait le plus beau jour.
 Vivre parmi les novices
 Et consacrer au Seigneur
 De sa raison les prémices
 Fut le seul vœu de son cœur.

II

D'un monde qu'elle abhorre,
 Méprisant tous les faux biens,
 Et ces nœuds qu'on décore
 Du nom des plus doux liens,
 Suivant l'attrait qui l'inspire,
 Alexis dans ce saint lieu,
 A un monde qui l'admire,
 Dit un éternel adieu.

III

Des lois, des saints usages
 L'étude remplit son temps ;
 Bientôt tous les suffrages
 L'appellent aux premiers rangs.
 Ce choix, que chacun approuve,
 Hors la modeste Alexis,
 En elle aussitôt découvre
 De ses talents tout le prix.

IV

A ses devoirs fidèle,
 Rien n'égale sa ferveur ;
 Tout plaît, tout charme en elle :
 Sa charité, sa candeur.
 Par sa bonté naturelle
 Elle gagne tous les cœurs ;
 Alexis est le modèle
 Et l'idole de ses sœurs.

V

Déjà, depuis dix lustres,
 Alexis, en ces saints lieux,
 Tes qualités illustres
 Rendent tous les cœurs heureux.
 Adressons notre prière,
 Demandons que le Seigneur,
 En prolongeant ta carrière,
 Prolonge notre bonheur.

Après de gais couplets chantés sur un autre ton par toutes les voix, la vénérable *jubilataire* prit la parole à son tour, pour offrir à monseigneur Denaut une boîte sur le couvercle de laquelle était représenté saint Alexis, sous un escalier, dans la maison de son père. Elle pria aussi Sa Grandeur d'inviter les messieurs présents à prendre ce qui leur ferait plaisir parmi les objets de goût qui se trouvaient exposés sur une table, ou suspendus aux branches de deux sapins. Là-dessus monseigneur s'écria : *Au pillage, messieurs !* — et chacun des trente-six ecclésiastiques emportèrent un souvenir de la fête.

Il y eut un dîner magnifique pour toute la maison, donné par les parents et les amis de la mère Saint-Alexis.

Les élèves du pensionnat prirent une part très active à la fête

par la représentation d'une pastorale due à la plume complaisante de M. Jean-Baptiste Raimbault. On n'a pas voulu nous laisser ignorer que, pour la circonstance, "toutes les actrices, au nombre de neuf, étaient coiffées en cheveux frisés et couronnées de roses blanches et de lis." A défaut des noms propres de ces demoiselles, qui ne nous ont pas été transmis, nous donnons celui que portait chacune suivant son rôle :

RÉCIT

Agnès

Pourquoi, Myrtil, tous ces apprêts,
 Pourquoi tous ces bouquets ?
 Voulez-vous de ces fleurs, de ces guirlandes
 Décorer les autels ?
 Voulez-vous ainsi qu'aux jours solennels
 A la Divinité consacrer ces offrandes ?

Myrtil

Quoi ! dans ce jour heureux
 Où le cœur se déploie,
 Où le plaisir et la joie
 Brillent dans tous les yeux,
 Du beau transport qui nous anime
 Vous seule ignorez l'objet....
 Vous seule, Agnès, ignorez le sujet
 Qui nous remplit d'une joie unanime....
 Interrogez les cœurs, — interrogez les yeux —
 Tout parle pour vous dire....
 Mais, Chloé, c'est à vous qu'il convient de l'instruire
 De la fête d'aujourd'hui qu'on célèbre en ces lieux.

Chloé

De tout mon cœur, Agnès, je veux bien vous apprendre
 Ce qu'avec tant d'ardeur vous désirez d'entendre.
 Alexis, de ces lieux l'ornement et l'honneur,
 S'est depuis cinquante ans consacrée au Seigneur ;
 De cette époque heureuse et mémorable
 Ce jour nous célébrons le retour agréable.

Agnès

Cet espace si long s'est sitôt écoulé !
 Ah ! que le temps s'envole avec rapidité

Pour ceux qui, près de cette tendre mère,
 Ont à passer leur vie entière.
 Pour eux un demi-siècle est tout au plus dix ans....
 Les années sont des jours, et les jours des moments.
 Allons sans tarder davantage
 Allons lui présenter nos vœux et notre hommage ;
 Que rien n'arrête plus nos généreux transports ;
 Par nos chants, par tous nos efforts,
 Laissons à sa bonté de notre amour un gage.

STROPHES CHANTÉES

I

Clémence

O vous, filles de l'aurore,
 Fleurs que les rayons naissants
 Ce matin ont fait éclore,
 Répondez à nos accents !
 C'est Alexis qu'on honore ;
 Prodiguez-lui votre encens,
 Portez-lui nos sentiments

III

Rosalie, tenant une rose

Air : *Ah ! vous dirai-je maman.*

La rose de nos jardins
 Des fleurs règle les destins ;
 Ainsi des cœurs, sans partage,
 Alexis reçoit l'hommage.
 La rose est reine des fleurs,
 Alexis, reine des cœurs.

V

Flore, tenant des œillets

Air : *Charmente Gabrielle.*

Le Ciel orna son âme
 Des dons les plus parfaits ;
 Du feu divin la flamme
 Brille dans tous ses traits :
 Ferveur, piété tendre,
 Transports secrets—
 Vous devez tout comprendre
 Dans ces œillets

II

Hortense, portant un jasmin

Air : *Triste raison.*

De sa bonté, de sa douceur extrême,
 Qui rend ici nos jours purs et sereins
 Ce doux jasmin est à nos yeux l'emblème :
 Peut-il passer en de plus dignes mains ?

IV

Prudence, présentant des pensées

Air : *Avec les jeux du village.*

Les talents qu'en elle on admire,
 Et sa prudence et sa candeur ;
 Les respects que son front inspire
 Sont exprimés par cette fleur.
 Que ne puis-je sans lui déplaire,
 Louer son mérite éclatant ?
 Cet éloge serait sincère ;
 Mais sa vertu me le défend.

VI

*Delphine, ayant un bouquet composé
 de myrthe, d'iris et d'immortelles.*

I

Air : *Du confiteor.*

L'autre matin d'un air rêveur,
 Assise à l'ombre d'un bocage,
 Je méditais de quelle fleur
 Je composerais mon hommage ;
 Soudain plusieurs à la fois
 Viennent embarrasser mon choix.

II

III

Parmi les roses et les lis	“ L’immortelle et la tendre iris
Je voyais briller l’immortelle,	“ Du ciel marquent la récompense ;
Du myrthe vert et des iris	“ Réunis-les pour Alexis
Croissaient là et autour d’elle ;	“ Au myrthe,— c’est l’espérance.”
J’allais cueillir, mais une voix,	Et de ces fleurs je fis mon choix.
Par ces mots, suspendit mon choix :	Daignez les agréer toutes les trois.

Notre Mère du ciel devait avoir sa part d’amour dans cette douce fête de famille ; aussi y eut-il, l’après-midi, un salut solennel à la chapelle de Notre-Dame des Anges.

Mais, le dirons-nous ? ... quelque heureux qu’il fût, à tant d’égards, ce jour, néanmoins, laissa dans tous les cœurs un souvenir pénible : monseigneur Hubert n’était pas venu réjouir par sa présence les habitantes du cloître. Des sollicitudes d’une bien autre gravité préoccupaient alors le vénérable évêque de Québec : il ne songeait à rien moins qu’à se démettre de son siège, ce qu’il exécuta le premier septembre de la même année. La santé de monseigneur Hubert, quoique naturellement robuste, n’avait pu résister aux effets des fièvres tremblantes qu’il avait contractées dans le cours de ses pénibles missions au Détroit ; et le fardeau accablant de la charge épiscopale n’était pas propre à lui rendre sa vigueur primitive. Plusieurs fois chaque année le bon prélat se voyait contraint de se retirer ici, soit pour se reposer de ses fatigues, soit pour se remettre de quelque indisposition. C’est aussi dans notre maison qu’il termina sa carrière le 17 octobre 1797, quelques semaines seulement après avoir donné sa démission. Dans l’éloge funèbre du vénéré pasteur, M. l’abbé Philippe-Louis Desjardins rendit un hommage éclatant à son mérite personnel, à ses travaux et à ses vertus apostoliques. Faisant allusion aux démarches de monseigneur Hubert pour attirer dans son diocèse les ecclésiastiques exilés de France, l’orateur s’exprima en cette sorte :

“ Je n’aurais garde de passer sous silence les douleurs amères que lui causaient les désastres d’une antique et illustre portion de l’Église, si je ne craignais de vous entretenir de nos malheurs particuliers. J’aime mieux, quoi qu’il en coûte à la reconnaissance, supprimer le récit des largesses que ce digne prélat a prodiguées pour recueillir auprès de lui quelques faibles débris d’un grand naufrage. Mais du moins, mon tendre père, ces traits de votre belle âme resteront à jamais gravés dans notre mémoire ; et si la divine Providence renvoie

des étrangers sur les ruines de leur patrie, ils y porteront le souvenir de vos vertus, ils y raconteront vos bienfaits.”

Monseigneur Denaut, devenu évêque de Québec, continua de séjourner à Longueuil, laissant tout pouvoir dans sa ville épiscopale à M. Plessis, curé de Notre-Dame, vicaire général et coadjuteur élu. Il n'y avait pas lieu d'espérer que les bulles du souverain pontife pour confirmer ce choix pussent être obtenues de sitôt. Les événements s'étaient précipités dans le vieux monde, et partout triomphait le génie du mal. Rome était tombée au pouvoir des révolutionnaires français et Pie VI, âgé de quatre-vingts ans, avait été arraché de son palais et traîné en exil.

Le 10 janvier 1799, une messe solennelle fut chantée dans toutes les églises du diocèse de Québec pour rendre grâce à Dieu de l'importante victoire remportée sur Bonaparte, dans la Méditerranée, en vue d'Aboukir, par le contre-amiral Nelson. Notre père Malavergne, poussé par un sentiment facile à comprendre, voulut donner ici à cette manifestation le plus grand éclat. Dès la veille au soir notre maison fut brillamment illuminée. Chaque croisée des deux salles était ornée de tableaux, et les armes de la mère patrie, couronnées de feuilles de laurier, occupaient la place d'honneur. L'église avait aussi sa décoration particulière. “ Devant la grille du chœur, s'élevait une espèce de pyramide, garnie de soie, de fleurs et de bougies. Ici encore brillait l'écusson britannique, et au bas était écrit en lettres d'or : *Vivent George III et l'amiral Nelson*. Après la messe on chanta le *Te Deum*, le *Domine salvum fac regem*, et l'oraison pour le roi. Notre respectable père fit un discours de circonstance. Il exprima avec bonheur la part particulière qu'il prenait aux réjouissances du jour en sa qualité d'émigré accueilli et protégé par cette noble et généreuse nation. Avant de se retirer il s'écria au bas des degrés de l'autel : *Vivent le roi et l'amiral Nelson*. Un grand nombre de personnes étaient venues la veille pour voir l'illumination ; et à la messe l'église était remplie comme aux jours de fête solennelle. Il s'y trouvait beaucoup d'Anglais dont quelques-uns prirent des notes du discours de M. Malavergne pour les mettre sur la *Gazette de Québec*, mais il les pria de n'en rien faire.”

A cette époque les communications avec l'Europe étaient devenues fort difficiles et d'une lenteur désespérante. Il se faisait dans le diocèse des prières publiques pour la restauration de Pie VI, et déjà,

depuis quelques mois, le doux et saint pontife était mort au lieu de son exil. Mais Dieu, qui veille toujours sur son Église, n'avait pas tardé à lui donner un digne successeur. Un des premiers actes du nouveau vicaire de Jésus-Christ fut une preuve de sa sollicitude pour l'Église du Canada, cette partie lointaine de son universelle principauté. Pie VII fit partir sans retard les bulles instituant M. Plessis évêque de Canathe et coadjuteur de Québec avec future succession (26 avril 1800). La cérémonie de sa consécration eut lieu à la cathédrale le 25 janvier 1801, avec un éclat tout extraordinaire, en présence des principaux officiers de la couronne et de Son Excellence Sir Robert Shore Milnes. C'est le premier événement dont nos annales fassent mention au XIX^e siècle : ces mêmes annales nous apprennent que monseigneur Plessis était supérieur de la communauté depuis le décès de monseigneur Hubert.

CHAPITRE NEUVIÈME

1801-1812

Dieu l'avait choisi pour exercer les fonctions du sacerdoce, pour chanter ses louanges, et annoncer en son nom sa gloire à son peuple.

Eccli., XLV, 19.

Comment te consolerais-je, ô vierge, fille de Sion ? ta douleur est grande comme la mer ; qui te guérira ? Lament. de Jérémie, II, 13.

Les peuples d'Amérique n'étaient pas sans ressentir le contre-coup des événements désastreux qui bouleversaient le vieux monde. Le commerce était partout paralysé, et, par une conséquence nécessaire, le prix des articles les plus indispensables avait subi une hausse progressive. Cette circonstance, jointe à la modicité des revenus du monastère, rendait bien pénible la tâche de celles qui avaient à pour-

voir aux besoins de notre grande famille. Vivement touchés de cet état de choses, nos protecteurs ecclésiastiques se préoccupaient des moyens d'y apporter remède. Tandis que monseigneur Plessis cherchait à aplanir certaines difficultés survenues dans la gestion des affaires du fief de Berthier, M. Malavergne s'employait à tirer le meilleur parti alors possible de la seigneurie des *Islets*, en y faisant de nouvelles concessions de terrain. Dans cette vue il se mit en frais de préparer un papier terrier, travail ingrat qui l'occupa une année entière et lui coûta mille soucis. Quelques anciens tenanciers, qui devaient depuis longtemps les arrérages des cens et rentes, firent difficulté de lui livrer leurs titres ; mais, par sa prudence et son urbanité, M. Malavergne réussit à vaincre leur opposition et à leur épargner des frais de justice.

Notre bon père ne se contentait pas de ses efforts personnels pour améliorer le sort des religieuses et de leurs pauvres ; il s'intéressait en leur faveur auprès de plusieurs personnes haut placées. Dans un temps où les effets de la pauvreté se faisaient le plus vivement sentir, on avait présenté requête sur requête à Sir Robert Shore Milnes pour lui exposer les besoins urgents de notre établissement. Plus d'une fois, M. Malavergne se rendit auprès de Son Excellence pour appuyer la demande des religieuses. Le lieutenant-gouverneur le reçut toujours avec bienveillance et lui promit de recommander à l'attention de la législature l'objet de la supplique ; en effet, après les lenteurs officielles, quelques secours furent accordés pour aider aux réparations de la maison.

Voulant améliorer le sort des personnes atteintes d'aliénation mentale, la chambre provinciale venait de voter une somme pour leur pension et leur entretien, et il fut proposé à nos Mères de prendre soin d'un certain nombre de ces malheureux. La communauté n'hésita point à seconder les bienveillantes intentions du gouvernement. Le mémoire dressé en réponse à la première proposition du comité fait connaître en détail l'état de notre établissement à cette époque. En voici la teneur :

“ L'HÔPITAL GÉNÉRAL est chargé par sa fondation de recevoir... le nombre de trente pauvres invalides. Ce nombre a toujours été rempli, souvent même excédé de plusieurs. Privé depuis le commencement de la révolution française de la rente d'un capital de quarante mille livres qu'il avait sur l'hôtel de ville à Paris et dont l'intérêt

fidèlement payé... était d'un grand secours pour remplir ses charges, l'hôpital se trouve réduit, pour la subsistance et l'entretien tant des dits pauvres invalides que des religieuses qui les servent, au revenu de ses terres qui se monte à neuf mille livres ancien cours, et à deux mille livres de rente constituée. Il supplée à la modicité évidemment extrême de ce revenu par le travail forcé et assidu des religieuses, et par les aumônes des supérieurs ecclésiastiques et d'autres personnes charitables, nonobstant lesquelles cette communauté est obligée de s'endetter... surtout depuis que la mort du dernier jésuite (le père Casot) l'a privée d'une aumône de cent minots de blé qu'elle prenait chaque année au moulin de l'Ancienne-Lorette.

“ Outre ces trente pauvres dont l'HÔPITAL GÉNÉRAL est habituellement chargé, on y compte encore neuf invalides placés par la charité du gouvernement, qui paie pour chacun d'eux une pension alimentaire de quinze louis courant. De plus, cinq demoiselles ont été heureuses de trouver cet asile dans leur indigence et leurs infirmités, moyennant une pension très modique.

“ Le gouvernement français avait fait construire sur le terrain de l'hôpital un bâtiment pour accommoder douze aliénés... et entretenait à ses frais ce logis dont la moitié est tombée en ruine, et dont l'autre partie est en très mauvais état. Le désir qu'ont toujours eu les religieuses de se rendre utiles au public, les a engagées, malgré leur indigence, à faire quelques réparations à ce reste de bâtiment pour pouvoir y loger six personnes, et pendant les dix dernières années ces *loges* ont toujours été occupées et le sont encore. Elles accepteront, quand on voudra, un plus grand nombre d'invalides et d'insensés ; elles offrent même le terrain nécessaire pour placer les bâtiments que le gouvernement voudra faire construire et entretenir à cet effet. Elles se dévoueront avec joie au service de ces infortunés ; mais, outre leurs soins qu'elles comptent pour rien et pour lesquels elles ne demandent aucune rétribution, il faudrait que le gouvernement voulût bien payer pour chaque invalide additionnel la pension alimentaire de quinze louis courant.”

Après la présentation de ce mémoire et différentes autres formalités, il fut conclu que l'on placerait à l'HÔPITAL GÉNÉRAL douze aliénés ; on commença en conséquence la construction d'un bâtiment contenant douze cellules. C'était au printemps de 1802. Quelques

patients purent y être admis dès le 4 octobre, et le nombre voulu ne tarda pas à être rempli.

La fondation à perpétuité dans notre maison de deux pensions d'invalides dite *fondation Badelard* appartient aussi à cette année 1802. Les pauvres en ont obligation à M. Louis-François Badelard, médecin, décédé à Québec le 7 janvier de la même année ; il avait légué pour cette bonne œuvre un capital de deux mille piastres. Son exécuteur testamentaire, M. Antoine Panet, avocat, traita l'affaire avec notre communauté d'une manière fort obligeante.

Le 12 août, neuvième dimanche après la Pentecôte, il y eut dans toutes les églises de Québec des actions de grâces publiques pour le rétablissement de la paix en Europe. Le traité d'Amiens venait d'être conclu : ce ne fut à vrai dire qu'une suspension d'armes, et les peuples fatigués d'une guerre de neuf ans, n'eurent que quelques mois pour se préparer à de nouvelles hostilités. Pour la France du moins ce trop court intervalle ne se passa pas sans résultats heureux. Déjà Napoléon, après avoir relevé les autels, s'occupait à réorganiser les administrations ; et des lois empreintes de clémence et de justice allaient remplacer les édits de proscription, de spoliation et de mort. La confiance publique renaissant faisait sentir ses heureux effets jusque dans les contrées lointaines. Le Canada ne fut pas étranger à ce sentiment de bien-être, et notre communauté en particulier conçut quelque espérance de recouvrer les fonds placés à Paris sur l'hôtel de ville. M. l'abbé Philippe-Louis Desjardins, qui passait en France, promit de s'intéresser à cette affaire ; il s'entendit là-dessus avec M. Maury pour lequel nos Mères lui avaient remis une lettre ; mais les démarches de ces deux fidèles amis ne purent avoir de suite, et la guerre qui se ralluma de nouveau en 1803 rendit impossible pour longtemps toute tentative de ce côté. Ce fut avec un plaisir extrême que nos Mères reçurent de M. Maury lui-même une lettre pleine de détails sur les années néfastes de la révolution. La suivante écrite de Londres à la mère Saint-Alexis, le 22 novembre 1802, est de notre ancien chapelain, M. Pierre Gazel.

“ Excusez, ma très chère et excellente mère, si, sur le point de partir pour Hamburg, et ayant peine à écrire je me sers d'une main étrangère, à la vérité, mais que vous connaissez depuis deux ans.

.....

“ Depuis près de deux mois les nouvelles du Concordat et de la

paix me donnaient l'espérance de pouvoir prendre prochainement la route la plus courte par Calais et Paris, mais on continue d'exiger la promesse de fidélité à la constitution partout et sans aucune restriction, ce qui me détermine à partir vendredi pour Harwick (24 lieues) et dimanche par le paquebot pour Hamburg (140 l.), d'où je traverserai toute l'Allemagne et la Suisse (250 à 300 l.) par des chemins détestables et sur des chariots découverts et non suspendus. J'espère avec l'aide de Dieu que ma santé ne souffrira pas trop, quoique je continue à me plaindre d'affections nerveuses. Je ne vous dirai pas combien ce serait une cruelle privation pour moi de ne pas recevoir de vos nouvelles et vous donner des miennes, au moins trois ou quatre fois par an. Je pars avec une vive inquiétude sur la santé de M. Gravé dont la dernière lettre, postérieure à toutes les autres nouvelles que j'ai eues de sa santé, annonçait un mieux. Tant que je vivrai il aura droit à ma reconnaissance et à mes prières; sa perte serait pour moi celle d'un bon et respectable ami; il vous aura fait part, comme je l'en priaï, de ma longue lettre écrite en avril. Il y avait un article qui n'était confié qu'à vous et à lui: je ne le répète pas; vous ne l'aurez pas oublié.

.....

“ Je n'ai pas besoin de vous répéter que je n'oublie absolument personne de la communauté: toutes les marques d'attachement que j'ai reçues de la part de tous les individus qui la composent me sont si précieuses que je ne me suis défait d'aucune. Une très grande malle prête à partir par la voie de Calais... est, au moins en moitié, remplie des cadeaux de l'HÔPITAL GÉNÉRAL: boîtes en talque, sac à ouvrage, etc., de la chère mère par excellence; boîte porc épïc, de la mère Saint-Pierre; beau tapis sauvage, etc., de ma fille Saint-Charles; canne, boîte sculptée, de la mère Saint-Olivier; commode, de ma fille Sainte-Agathe; canot, sauvages empaquetés dans de l'étoupe, couverture de coton piqué, casseau marqué *B T.* (Barthélemy); oreiller et sac *E L B.* (Élizabeth); les deux peaux de loup marin de mon petit *Louison* qui couvrent une charmante petite malle qui va avec moi, etc., etc., etc.

“ M. Chaumont aura mon adresse pour Genève, et M. Desjardins, que je prie de m'excuser si je ne lui écris pas, pourra lui envoyer quelques billets pour M. de Varicourt, lesquels M. Chaumont aura, j'espère, facilité de me faire tenir pour les lui remettre. Vous savez

les personnes à qui j'avais coutume dans mes précédentes de vous prier de présenter mes compliments et respects : MM. de Lanaudière, Grant, etc., etc., etc... Je serais beaucoup trop long si je vous parlais de toutes les personnes dont je voudrais vous parler, et si je vous écrivais tout ce que je désirerais vous dire. Je serais encore plus embarrassé si je voulais vous exprimer, ma très chère mère, toute la reconnaissance, tout l'attachement, toute l'estime respectueuse que je conserverai toujours pour vous, qui êtes la personne du monde de la part de qui j'ai reçu les plus grandes et les plus douces consolations au milieu de nos malheurs. La mort peut m'enlever tous mes autres amis, mais il en est un qu'elle ne peut m'enlever : cet ami, c'est la communauté de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, car c'est un proverbe que *communauté ne meurt pas*. Je me recommande à vos prières et à celles de toute la communauté à qui je présente mes respects, et que je prie Dieu tous les jours de combler de ses plus abondantes bénédictions spirituelles et temporelles. Vous recevrez, ma très chère mère, la copie de mon discours en trois parties... Quoiqu'il ait été composé pour des prêtres, la matière n'en est pas tout à fait étrangère à des religieuses... La gravure de la petite chanoinesse de Saint-Augustin partira avec moi ; j'emporte deux petites malles et mon porte-manteau, vos vœux pour mon heureux voyage, la mère Saint-Alexis et toute sa communauté dans mon cœur, qui ne se trouve pas chargé, mais très allégé par cette espèce de poids. Vive Alexis un siècle avant le paradis !”

.....

On voit assez par cette lettre en quelle singulière estime était la mère Saint-Alexis auprès des vénérables exilés du sanctuaire français, qui avaient passé quelque temps dans notre maison. La suivante, écrite de Paris le 10 juillet 1805, par M. P. L. Desjardins en fournit une nouvelle preuve.

“ Ma très révérende et vénérable mère,

“ J'ai été bien paresseux, il en faut faire l'aveu, et ma négligence tourne à mon détriment, puisqu'elle m'a privé du plaisir bien sensible de converser avec vous. Ne m'a-t-elle pas donné même un certain air d'ingratitude et d'oubli de tout ce que je dois à l'HÔPITAL GÉNÉRAL et à la mère Saint-Alexis qui, depuis si longtemps, en fait l'ornement ? Puisse-t-elle le faire longtemps encore ! Non, ma chère mère,

vous ne me jugerez pas avec sévérité, vous êtes si bonne et si indulgente... Vous accuserez les événements, la maladie, toute autre chose que mon cœur, et vous serez en tout cela aussi juste que bonne. Je conviendrai pourtant d'une assez forte dose de paresse, — maladie extrêmement invétérée chez moi, et contre laquelle je n'ai encore trouvé de remède en aucune apothicairerie. Peut-être s'y en trouve-t-il dans celle de l'HÔPITAL GÉNÉRAL depuis que Saint-Hubert en est chargée.

“ Je me flattais d'aller moi-même faire mon apologie ou plutôt mon accusation ; mais la Providence n'approuve point mes projets ; elle ne me juge pas digne d'être exaucé. Je ne le vois que trop, il faut conserver le souvenir du Canada, et perdre l'espoir d'y retourner jamais. Une complication d'obstacles m'en ferme l'accès, comme un rempart d'épines sanglantes. Hé bien ! donc, je m'en consolerais en parcourant de la pensée les lieux que j'ai le plus chéris, et j'irai souvent de Québec à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Mon frère (M. Joseph Desjardins, chapelain de l'Hôtel-Dieu) ne m'a pas laissé ignorer que vous daignez vous souvenir de moi ; monseigneur Plessis m'en a plusieurs fois assuré. Je vous en remercie : rien ne m'est plus sensible. Je vous prie aussi, ma chère mère, d'être assurée que jamais je n'oublierai votre maison, votre personne très particulièrement, et celles qui s'étant pénétrées de votre esprit, ont rendu ce séjour si intéressant, et se sont acquis tant de droits à ma reconnaissance spéciale. J'espère que mon frère travaille à m'acquitter de tout ce que je vous dois de soins, de bonté, d'intérêt, de bonne amitié. Je voudrais nommer toute la communauté sans oublier une sœur converse, ni même un domestique : mais je vous prie de rendre aux cœurs qui vous entourent ce que chacun a droit d'attendre de moi. Je salue avec respect la révérende mère supérieure (c'était alors la mère Marie-Angélique Sédilot de Saint-Vallier), et tous les *gros bonnets*, mais sans oublier les *petits*.

“ Je ne vous donne point de nouvelles : nous n'en savons point, et quand nous en saurions, nous n'exportons point ces denrées. Cependant je vous dirai que les religieuses de France commencent à respirer et à s'avouer pour telles. Les hospitalières seules ont reçu la permission de reparaitre sous leur costume ; les autres sont sans uniforme et sans clôture. Elles sont tolérées et non reconnues ; et néanmoins elles reçoivent des novices, mais en petit nombre ; elles sont pauvres et obligées, pour vivre, de fouiller chaque jour, comme vous, dans les poches de la Providence. En hommes, il n'y a que les missionnaires

qui soient rétablis ; ainsi nos Missions étrangères ont repris leur maison qu'ils avaient achetée par un tiers. Vous avez sans doute lu dans vos papiers les détails du séjour du saint-père (Pie VII) à Paris ; mais il eût fallu l'y voir. Rien de plus touchant, de plus vénérable. Entendre sa messe, recevoir sa bénédiction, c'était une joie céleste, tant le saint homme inspirait de respect, d'admiration. Il nous a bénis souvent et nous a comblés d'indulgences, en les attachant à des milliers de chapelets, de médailles, de crucifix qu'on lui a présentés. Je vous en réserve quelques-uns que je vous enverrai quand nous aurons cessé d'être *ennemis*. Je vous prie bien, ma chère mère, de ne me jamais regarder comme tel, et je proteste d'avance contre toutes les batailles qui pourraient avoir lieu entre vous et moi. Or, entre nous deux est un grand espace où il peut s'en livrer un grand nombre ; ni vous ni moi ne serons de la mêlée, et soit avant, soit après le combat, je vous prie que nous soyons toujours bons amis. Cependant, je serais bien aise qu'un petit traité de paix rendît ce titre légal. Cela épargnerait du sang qu'il est affreux de répandre.

“ Adieu, très chère et vénérable mère ; puissiez-vous voir la *centaine* que nous vous avons souhaitée si solennellement ! Faites comme monseigneur l'archevêque de Paris, qui marche d'un pas ferme sur la 97^e sans presque s'apercevoir qu'il vieillit. Votre conservation est une des bénédictions que je demande à Dieu pour l'HÔPITAL GÉNÉRAL. J'ai reçu dernièrement des nouvelles de Chambéry qui m'annoncent que M. Gazel est en bonne santé, quoiqu'un peu souffrant des nerfs ; il a pris une place d'aumônier dans un hôpital où sa santé se refait à vue.

“ Je suis avec un tendre respect, ma révérende mère,

“ Votre très humble et très obéissant serviteur,

“ PH. DESJARDINS.”

Un événement désastreux pour la communauté des religieuses ursulines des Trois-Rivières donna occasion à nos Mères de lier des rapports encore plus intimes qu'auparavant avec ces dignes filles de monseigneur de Saint-Vallier. Nous voulons parler de l'incendie de leur maison, arrivé le 2 septembre 1806, vers les huit heures du soir. Les religieuses au nombre de vingt se sauvèrent toutes quoiqu'avec beaucoup de peine. La classe des externes ayant été épargnée, six institutrices restèrent sur les lieux pour continuer l'œuvre de l'éduca-

tion et veiller au rétablissement du monastère ; les autres trouvèrent la plus cordiale hospitalité chez leurs sœurs ursulines de Québec, où elles passèrent plus d'une année.

Cependant, par les soins de monseigneur Plessis et les généreuses contributions recueillies de toutes parts, le couvent des Trois-Rivières se releva de ses ruines plus vaste et plus beau qu'il n'avait jamais été. Au mois de janvier 1808, sept des religieuses qui étaient à Québec retournèrent chez elles. Les six autres ne repartirent que le 15 février. C'était la révérende mère Saint-Pierre, assistante, les mères Sainte-Marie, Sainte-Hélène, Sainte-Elizabeth, Saint-Jean, et la sœur Saint-Charles, converse. Avant leur départ elles vinrent faire une visite à Notre-Dame des Anges. " Grande fut leur joie de trouver dans presque tous les offices de notre maison des souvenirs de leur fondateur et du nôtre. Lorsqu'elles entrèrent pour la première fois dans notre chœur, elles furent émues jusqu'aux larmes ; pour un moment elles pouvaient se croire dans celui de leur monastère incendié, tant il y avait de similitude : les chaires surtout leur parurent fort ressemblantes aux leurs par la forme et la sculpture. Nous avons obtenu permission d'offrir à ces chères mères ce qui nous plairait parmi les livres et les petits objets de piété laissés à notre usage ; chacune fut heureuse de se prévaloir d'un tel privilège."

A l'automne de 1809 il y eut dans l'administration spirituelle de notre maison un changement, devenu nécessaire, mais qui ne laissa pas de causer à la communauté une peine vivement sentie : M. Malavergne se démit entre les mains de monseigneur de ses fonctions de confesseur et de chapelain. Toutefois ce bon père ne nous quitta pas. Sa santé était gravement compromise ; il avait même subi une forte attaque de paralysie ; les soins les plus assidus lui étaient devenus indispensables, et ses filles hospitalières se firent un bonheur de les lui prodiguer jusqu'à sa mort qui arriva le 5 avril 1812.

M. Pierre-Joseph Malavergne naquit à Bordeaux le premier janvier 1738. Après avoir terminé ses études classiques, il se sentit du goût pour le barreau, mais sur la fin de son cours de droit, il tourna ses vues vers l'état ecclésiastique ; il fut ordonné prêtre le 22 mai 1763 et s'attacha à une collégiale. Il était depuis vingt-cinq ans confesseur d'une communauté de visitandines lorsque la révolution éclata. Ses filles spirituelles subirent le sort des autres religieuses : elles furent

chassées de leur monastère, dépouillées de leurs biens, et jetées en prison au nom de la *Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité*. M. Malavergne fut conduit lui-même au tribunal révolutionnaire, et, sur son refus de prêter le serment de la constitution civile du clergé, il fut condamné à périr sur l'échafaud.

Si l'on en croit une tradition respectable parvenue jusqu'à nous, le digne confesseur de la foi trouva parmi les siens peu d'imitateurs : il avait, paraît-il, onze frères qui tous se déclarèrent partisans de la révolution. Il dut cependant son salut à l'un d'eux qui lui fit savoir indirectement le temps fixé pour son exécution, et lui facilita les moyens de s'évader. Quoiqu'il en soit de ce fait, qui ne manque pas de vraisemblance, il est certain que M. Malavergne fut assez heureux pour s'échapper de prison, à la faveur d'un déguisement, la veille même du jour où l'on devait le conduire à la guillotine. Ce fut sous un costume de Jacobin qu'il sortit de France pour passer en Angleterre, où il exerça pendant quatre ans les fonctions d'instituteur. A l'exemple de plusieurs de ses compatriotes, il vint en ce pays où il arriva le 28 mai 1795 ; il fut placé comme procureur au collège des jésuites jusqu'à sa nomination en qualité de chapelain de l'HÔPITAL-GÉNÉRAL, deux ans plus tard. Dès lors notre communauté devint le cher objet de ses affections et de ses soins paternels. La connaissance qu'il avait du droit, jointe à une aptitude naturelle, le rendait habile dans le maniement des affaires ; il se munit d'une procuration en règle afin de pouvoir s'occuper des nôtres avec plus d'avantage et de profit pour nous.

Comme directeur spirituel, tout dans notre père Malavergne inspirait la plus haute estime, la plus entière confiance : la droiture de son caractère, la sûreté de son jugement, sa modération, sa science approfondie de toutes les matières qui ont rapport à la vie religieuse. Il aimait en Dieu les âmes confiées à son zèle, et il était toujours à leur service pour leur donner à propos de suaves encouragements ou de sages conseils. C'était notre père Malavergne qui enseignait aux jeunes sœurs les rubriques et le plain-chant. Deux fois par semaine il donnait des conférences à la communauté ; tous les ans, pendant la retraite de la rénovation, il prêchait deux fois chacun des trois jours ; et il lui arrivait fréquemment d'être invité à répéter dans d'autres églises de Québec les sermons qu'il faisait régulièrement tous les dimanches dans la nôtre.

Pour résumer en peu de mots son éloge, disons que ce vertueux ecclésiastique a donné constamment l'exemple d'une vie laborieuse, pure et sainte. Lorsque ses infirmités ne lui permirent plus de s'acquitter des fonctions de son ministère, ou de s'appliquer à aucun autre travail, il n'eut pas de peine à diriger toutes ses pensées, toutes ses affections vers les biens meilleurs de la vie éternelle. Sa piété envers l'adorable sacrement de l'eucharistie était tendre et respectueuse : lorsqu'on lui apporta pour la dernière fois le saint viatique, il voulut par un suprême effort le recevoir assis dans un fauteuil, revêtu de sa soutane, d'un surplis et d'une étole. Au jour où il quitta cette terre d'exil pour ceindre la couronne d'immortalité, notre bon père était âgé de soixante-quatorze ans, et il en comptait quarante-neuf de sacerdoce. Il fut inhumé le 8 avril dans le sanctuaire de notre église du côté de l'épître.

Celui dont nous rappelons ici le souvenir n'avait pas thésaurisé pour la terre : la révolution l'avait privé de ses biens de famille ; la charité le dépouilla même des minces revenus qu'il aurait pu retirer de l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques. Son désintéressement était tel qu'il remettait, presque chaque année, entre les mains de notre mère supérieure la modeste somme qui lui était due à titre d'honoraires. Par son testament, M. Malavergne ordonna que sa montre d'or fût vendue, et qu'avec le produit on fit dire des messes pour le repos de son âme et pour les âmes de ses parents. Il ne lui restait en outre que son linge, sa garde-robe, d'ailleurs assez peu fournie, sa bibliothèque et quelques petits meubles qu'il légua à notre communauté.

La lettre de M. l'abbé Desjardins nous a laissé entrevoir qu'on accordait en France un peu de liberté à certaines familles religieuses, en particulier aux hospitalières. Maintenant ce sont des communications directes qui nous arrivent de la première maison de notre saint ordre. Écoutons ces mères bien-aimées nous raconter elles-mêmes leurs épreuves et leurs espérances, dans des pages qu'on ne peut lire sans émotion.

“ Dieppe, 28 mai 1810.

“ Vous n'ignorez pas sans doute, mes très honorées mères, à quels désastres a été réduite la religion en France durant les années d'anarchie où l'impunité l'a jetée. L'état religieux en a reçu les plus cruels

coups, tous les ordres monastiques ayant été détruits. Le nôtre a succombé sans ménagement... les religieuses ont été persécutées, poursuivies, emprisonnées... il vous est facile de comprendre le nombre de sujets qu'a perdu la congrégation dans une telle dispersion. Cette maison-ci surtout s'est vue toucher à son entière destruction par la mort d'un grand nombre de sujets... Nous avons perdu toutes nos anciennes et nous sommes réduites à six professes de chœur et deux novices, et quatre professes converses. Le rétablissement de toutes les sociétés religieuses n'est encore que provisoire, en sorte que jusqu'au premier juillet prochain nous n'avons qu'une existence chancelante. Nous espérons néanmoins que notre *bon monarque* prononcera en notre faveur..."

“ Dieppe, 16 février 1812.

“ Il faudrait un volume pour contenir les différentes épreuves que nous avons subies pendant les années révolutionnaires, — épreuves d'autant plus accablantes que nous ne pouvions ni les prévoir, ni les détourner. Quoique sur le même sol, nos maisons ne pouvaient se communiquer leur manière de se conduire dans les procédés dont on se servit pour les détruire. Ici nous n'avons été expulsées qu'en 1797 et nous avons été rétablies en 1802. Durant ce temps nous avons vécu dans une maison que nous louâmes à nos propres frais, et là, en corps de communauté, nous travaillions pour fournir à toute espèce de besoins, ayant à notre tête la vénérable mère Saint-Augustin, alors supérieure. Cette position bien différente de celle dont on nous avait arrachées, était pourtant agréable comparée à celle où ont été réduites nos sœurs des départements insurgés. Elles ne pouvaient être ensemble plus de deux sans être taxées de rassemblement. Leur résidence rendait suspectes les maisons que la charité leur ouvrait, et, par les principes de cette même charité, elles ne voulaient pas y prendre leur demeure. Ainsi isolées et privées de toute ressource, combien d'entre elles ont été réduites à ce que l'indigence a de plus cruel !... Des jours sereins sont enfin venus chasser ces années ténébreuses ; notre existence reconnue et autorisée par un brevet impérial donné à Fontainebleau le 2 novembre 1810, nous met en droit et en possibilité de remplir nos saintes règles, de recevoir des sujets par des vœux solennels formés pour cinq ans seulement, il est vrai, mais qui équivalent pour des personnes vraiment appelées de Dieu à des engagements per-

pétuels. Une de nos mères de la maison du faubourg Saint-Marcel (Paris), après avoir travaillé avec zèle et succès à l'obtention des brevets impériaux pour chacune des maisons de la congrégation, est venue jouir dans la nôtre des fruits de ses pieux travaux et de l'expression de notre reconnaissance ¹.

“ Tous nos biens ont été séquestrés par les décrets de 1790 et dispersés en mains étrangères qui, ayant su les prendre, savent aussi les garder. D'ailleurs ces possessions sont légitimées par la loi ; en conséquence nous n'avons plus rien à y prétendre. Nous existons actuellement d'une pension annuelle que nous fait l'administration de l'hospice, mais cette pension est si précaire qu'elle peut à peine fournir un strict nécessaire.”

.....

Ainsi s'exprimait la révérende mère Hugues de Saint-Pierre.

Neuf professes et trois postulantes de chœur, et trois professes converses, formaient à cette époque le personnel de la communauté de Dieppe. Il y avait dans l'Hôtel-Dieu de cent à cent vingt malades. Les autres maisons de l'ordre en activité étaient celles d'Eu, de Château-Gontier, de Bayeux, de Lannion, de Rennes, de Vitré, de Fougères, d'Harcourt, de Guingamp, de Vannes, d'Auray, de Quimper, de Tréguier, de Carhaix, de Caderousse (Vaucluse). Cette dernière existait encore en 1821, mais elle n'a pu se soutenir. Les deux communautés de la capitale ne se sont pas rétablies. Si nous voulions en rechercher la cause éloignée et occulte, ne la reconnaitrions-nous pas dans le fait que les hospitalières de Saint-Mandé et de Saint-Marcel étaient malheureusement, depuis longtemps, infectées de jansénisme. Est-il étonnant dès lors que, parmi tant d'âmes illusionnées, il se soit trouvé une vierge infidèle qui donna à tout l'ordre le sujet d'une amère affliction en renonçant à ses engagements, et en remerciant l'Assemblée nationale de l'avoir délivrée de l'esclavage du cloître ? Quel contraste entre ces tristes paroles et le mot sublime d'une autre vierge digne fille de notre saint institut !

“ Les hospitalières de Carhaix avaient protesté contre les menées sacrilèges des envahisseurs du couvent ; elles l'avaient fait de vive voix et par écrit. L'une d'elles, que le commissaire aurait voulu sauver, n'avait pas encore apposé son nom sur la page de protestation, page

1. Celle qui a rendu à l'ordre de si éminents services, est la mère Marie-Geneviève de Ligny de St-Charles, décédée à Dieppe le 8 octobre 1813.

aussi glorieuse que fatale pour les signataires. Elle s'approchait pour signer : *Mais, citoyenne*, dit le commissaire, *il n'y a plus d'encre dans l'encrier... Citoyen*, répondit l'héroïque sœur, *il y a du sang dans mes veines...¹*"

Le récit de la mère Sainte-Rosalie, supérieure à Harcourt, nous présente également des traits d'une foi forte et magnanime :

" Nous avons été expulsées en 1790. Sur notre refus de prêter le serment, on nous incarcéra dans les prisons. On nous appelait réfractaires à la loi parce que nous refusions de trahir nos croyances et d'assister à la messe des prêtres assermentés... On nous fit partir de nuit pour nous rendre dans une ville à six lieues d'Harcourt. Les troupes qui nous conduisaient faisaient arrêter les charrettes, pour nous donner le triste spectacle de voir abattre toutes les croix qui se trouvaient sur la route. Dans quel état étions-nous, ma chère mère ! Arrivées à dix heures du soir au département, il nous fallut comparaître devant nos juges ; mais Dieu mettait sur nos lèvres des paroles de force pour leur résister et pour déjouer leur fourberie. On nous chassa avec indignation parce que nous avions eu le courage de confesser notre foi. Nous étions quatre-vingt-dix religieuses de différents ordres couchées sur des grabats. Les communautés les plus vastes de chaque ville servaient de prison, et partout c'était plein... On faisait tous les jours l'appel et il nous fallait paraître. On vint un jour mettre sur la porte de notre prison un écrit : *Où faire le serment, ou être déportées dans huit jours*. Une religieuse se leva et dit de toutes ses forces : *Pourquoi, pourquoi huit jours ?... Dans huit jours vous nous trouverez dans les mêmes sentiments*.

" Nos persécuteurs faisaient des motions nocturnes pour nous égorger ; et nous, nous dormions tranquilles et nous étions encore en vie le lendemain : une main plus puissante que la leur nous protégeait. Quelques religieuses moururent en prison ; elles disaient aux autres d'être tranquilles sur leur sort ; qu'il n'y avait pas un long trajet de la prison au ciel... Ces incarcérations durèrent quinze mois ; mais le grand tyran (Robespierre), qui avait formé le projet de nous faire toutes périr, *se tua lui-même*. Alors vint un petit adoucissement ; on nous mit dehors ; hélas ! les colombes ne savaient où poser le pied à

1. Ce fait, consigné dans les *Archives de la Retraite, de Quimper*, a été reproduit dans le *Messageur du Sacré-Cœur* (octobre 1878).—La communauté des hospitalières de Carhaix est aujourd'hui transférée à Pont-l'Abbé-Lambour (Finistère).

cause du déluge de maux qui inondait encore la France. Chacune se réfugia dans quelque réduit. Nous avions tout perdu ; il ne nous restait d'autres effets que quelques lambeaux de vêtements. Il y avait longtemps qu'il nous avait fallu nous décostumer ; on nous connaissait pourtant toujours pour ce que nous étions ; bien entendu que nous n'en étions pas fâchées."

La révérende mère Sainte-Agathe, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien, Château-Gontier, écrivait le 31 janvier 1812 :

" Pour répondre à votre désir, je vais vous donner le détail des événements par lesquels il a plu à Dieu de nous faire passer. Nous fûmes assez tranquilles à peu près jusqu'au mois d'octobre 1793, époque où notre ville fut prise par une armée de quarante à cinquante mille hommes, tandis qu'un autre corps d'armée non moins formidable, éloigné seulement de deux lieues de Château-Gontier, en disputait la possession au premier et nous mettait au théâtre de la guerre. Vous jugerez facilement quelles durent être nos craintes et nos frayeurs au milieu de tant de dangers, et quel dut être le surcroît d'occupations que cette circonstance nous occasionna. Nous étions obligées d'être nuit et jour en pleine activité pour secourir ces malheureux qu'on nous apportait à demi-morts. Nous passâmes ainsi le temps entre la crainte et quelques instants d'espérance jusqu'au 19 février 1794, jour où l'on nous somma par trois fois de sortir de notre asile ; nous dûmes nous rendre à une force armée composée de près de cent hommes qui, nous ayant investies de toutes parts, nous rangea deux à deux au milieu d'elle et nous traîna ainsi escortées jusqu'au palais, où une suite nombreuse de parents, d'amis et de spectateurs nous avaient devancées, non pour nous servir d'appui, mais pour être, s'il leur eût été possible, une occasion d'affaiblissement à nos principes.

" Sorties victorieuses de cette première épreuve, nous fûmes exposées à une seconde qui fut d'être interrogées l'une après l'autre et séparément ; mais nous n'eûmes qu'à bénir Dieu de cette nouvelle tentative, puisque toutes, — au nombre de trente-quatre, — nous eûmes le bonheur de tenir ferme et de ne point dévier de notre foi ; ce qui nous valut l'honneur d'être conduites à la maison d'arrêt, à laquelle six de nos anciennes Mères infirmes furent transférées le lendemain. Nous trouvâmes dans cette maison plus de trois cents détenus qui tous s'empressèrent de nous secourir, jusqu'à se priver eux-mêmes pour subvenir à nos nécessités. Placées dans un lieu séparé, nous y

menions la vie commune et suivions toutes nos saintes observances ; nous y restâmes jusqu'au sept mars de l'année suivante. Mises en liberté, nous acceptâmes des logements qui nous furent offerts par des personnes aussi charitables que zélées. Quoique placées en différentes maisons, nous continuâmes de vivre en commun autant que possible, jusqu'au moment où le zèle de nos bienfaiteurs nous ayant procuré une maison entière, nous nous y réunîmes toutes et y reprîmes l'exercice de tous nos saints devoirs, gardant la clôture, portant même une espèce de costume fait de nos étoffes, et ayant adopté une espèce de coiffe plate, ce qui nous fit donner le nom de *bataillon blanc*. C'est ainsi que nous vécûmes assez paisiblement, à quelques frayeurs près, jusqu'au 24 juin 1801 où nous eûmes le bonheur de rentrer dans notre maison et d'y reprendre l'exercice des devoirs de l'hospitalité ; mais nous ne reprîmes notre saint habit que le jour de Pâques 1805.

“ Parmi les vingt-huit religieuses que nous avons à regretter, se trouve notre chère sœur l'Huillier de Sainte-Monique, qui a payé de sa vie son attachement à la foi. Compromise dans une affaire d'effets cachés, son refus de prêter le serment acheva de la perdre, et lui valut la couronne du martyr qu'elle reçut le 25 juin 1794, jour où elle fut exécutée dans la ville où siège notre département. Elle désirait depuis longtemps une telle fin, et nous avons lieu d'espérer qu'elle est auprès de Dieu notre meilleure avocate... ce qui nous est un juste sujet de consolation.”

.....

Tels sont les détails qui concernent nos mères de l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien. Cette communauté est la seule de tout l'ordre qui ait fourni une victime à la fureur révolutionnaire.

L'histoire de toutes les autres maisons de l'institut pendant cette période mémorable peut se résumer en quelques mots : expulsion des religieuses, emprisonnement, séquestration de leurs biens, avanies de toute sorte de la part de leurs barbares persécuteurs ; et du côté de ces vierges héroïques, persévérance constante dans la foi de la sainte Église, admirable charité pour se consoler, se soutenir, s'encourager mutuellement ; fidélité inébranlable à leur heureuse vocation. Aussi avec quelle ardeur, avec quelle sainte allégresse reprirent-elles, les unes après les autres, leurs fonctions respectives dès que cela leur fut possible et permis ! Faut-il s'étonner si, dans un sentiment intime de reconnaissance, elles appelèrent du nom de *bon monarque* celui

qui avait tendu une main favorable à la congrégation en la mettant, ainsi que les autres instituts dévoués au service de l'humanité souffrante, sous la protection de *Madame, sa très chère et très honorée mère* ¹. Pouvaient-elles croire que, dans ce temps-là même, l'empereur s'apprêtait à donner aux fidèles enfants de la sainte Église de nouveaux sujets d'une juste et profonde tristesse ! Mais les foudres de l'excommunication lancées contre le persécuteur par le pauvre prisonnier de Savone et de Fontainebleau, provoquèrent les divines vengeances ; et les événements, en se précipitant dans leur marche sinistre, préparaient l'île d'Elbe et Sainte-Hélène.

Cependant le fléau de la discorde avait franchi l'Océan. La jeune république américaine, fatiguée des entraves que la Grande-Bretagne mettait à son commerce, avait déclaré la guerre à cette puissance (juin 1812). Le Canada fut souvent le théâtre des opérations. Chacune des parties belligérantes eut sa part de gloire, soit sur terre ou sur mer ; soit à Châteauguay, à Plattsburg ou à la Nouvelle-Orléans. Mais les acclamations de la victoire comme les cris de la détresse, se perdirent également dans les solitudes du nouveau monde. L'Angleterre y fit à peine une légère attention, absorbée qu'elle était alors dans une lutte suprême contre le premier Napoléon.

Que faisaient les âmes religieuses tandis que l'Église, leur mère, était en proie à l'affliction, et le père commun des fidèles dans les fers ? Que faisaient-elles encore tandis que la patrie subissait tous les désastres qu'entraîne une invasion ennemie ? Dans la quiétude du cloître, obéissantes à la voix de leur pasteur, et pressées encore plus par un sentiment irrésistible, naturel à tout cœur catholique, elles adressaient à Dieu des vœux humbles et ardents pour le pontife suprême et tous les ministres du sanctuaire, pour la cessation des hostilités, le bonheur des peuples, et la pacification du monde.

1. Décret de Napoléon, donné aux Tuileries, le 18 février 1809.

CHAPITRE DIXIÈME

1814-1825

Et j'ai pris deux houlettes ; l'une que j'ai
appelée *Douceur*, et l'autre, *Union*, et j'ai
conduit ce troupeau. Zacharie, XI, 7.

Il a été aimé de Dieu et des hommes ; sa mémoire
est en bénédiction. Eccli., XLV, 1.

On a pu remarquer que dans presque chaque chapitre de cet ouvrage le souvenir de notre vénéré fondateur a été évoqué, directement ou indirectement, avec une filiale reconnaissance. En effet, si, selon l'heureuse expression déjà citée d'un de ses panégyristes, toutes les pierres du vaste édifice qu'il légua pour demeure à ses pauvres et à ses hospitalières, sont autant de voix qui publient hautement et ses bienfaits et son grand cœur, n'est-ce pas trop peu pour notre reconnaissance de faire briller, en cent endroits de nos annales, le nom révérend de monseigneur Jean-Baptiste de la Croix de Chevières de Saint-Vallier ? L'année 1814 nous en fournit une nouvelle occasion par le récit qui va suivre :

“ Dans le mois de novembre, nous fîmes faire certaines réparations à la chapelle du Saint-Cœur de Marie. Avant de mettre la dernière main à l'ouvrage, nous voulûmes nous assurer si l'humidité, après avoir endommagé le plancher, n'avait pas pénétré jusqu'à l'endroit où reposaient les restes mortels de notre illustre fondateur. M. André Doucet, vicaire général, et chapelain de notre maison, voulut assister lui-même à l'ouverture du tombeau. Le caveau, formé de parois en maçonnerie, était fermé dans la partie supérieure par une petite voûte légèrement arquée ; cette voûte menaçait ruine. Une pierre brute cassée en deux, couvrait le cercueil qui était posé horizontalement sur le sol. Quand on eut levé cette pierre, on trouva le premier cercueil

de bois de chêne fort endommagé ; mais une petite boîte du même bois, contenant les entrailles de monseigneur de Saint-Vallier, n'avait pas du tout souffert. Restait à constater l'état du corps de notre vénérable prélat après un laps de quatre-vingt-sept ans. Contempler ce que le temps avait épargné de cette précieuse dépouille, était une curiosité trop légitime pour que la communauté ne s'empressât pas de profiter du privilège qui lui était offert. La révérende mère Marie-Esther Chaloux de Saint-Joseph, supérieure, les discrètes et les anciennes se rendirent donc à l'église au temps assigné, et les autres religieuses se rangèrent au dedans de la grille auprès de la chapelle. Alors M. Doucet fit ouvrir le cercueil de plomb qui avait été retiré du caveau. Aucun des ossements du vénérable prélat ne s'était déplacé ; ceux des bras étaient encore croisés sur la poitrine. Le crâne, comme les ossements, était solide et blanchâtre, mais les cheveux s'en étaient séparés et s'étaient mêlés à la cendre qui formait au fond du cercueil un demi-pouce d'épaisseur.

“ Il est plus facile de s'imaginer que de décrire les sentiments qui se pressèrent dans les cœurs à la vue de ces restes vénérés. Jeunes et anciennes s'estimaient heureuses de les contempler, de les toucher. Elles se rappelaient quelle avait été à l'égard de leur devancières la sollicitude paternelle de celui qui reposait là sous leurs yeux ; quels sacrifices il s'était imposés, quels travaux il avait entrepris pour la gloire de Dieu et le bien permanent de l'Église du Canada. La bonne mère Saint-Vallier crut pouvoir se permettre de détacher pour la conserver une phalange d'un doigt du vénérable défunt ; mais M. Doucet n'approuva pas sa dévotion, et elle dut rendre à la tombe ce qui avait fait l'objet de son pieux larcin. L'empressement de la famille religieuse étant enfin satisfait, le cercueil fut recouvert et exposé dans la nef sur un lit funèbre. Pas moins de cinquante flambeaux brûlèrent constamment autour pendant les trois jours qu'il y resta. Ce temps fut employé à réparer le caveau ; on renouvela le cercueil de bois, et mademoiselle de Saint-Ours donna une pierre pour remplacer celle qui avait été cassée. Dans l'après-midi du 8 novembre, M. Doucet, accompagné de M. Laurent-Thomas Bédard, vicaire à la cure de Québec, se rendit à l'église. Il fit aux religieuses une exhortation laquelle étant terminée on chanta l'absoute, et ce qui restait de la dépouille mortelle de notre illustre fondateur fut de nouveau confié au caveau funèbre. ”

Continuez, saint pontife, continuez, sous le regard de Marie, votre doux et long repos ! Vous sommeillez au milieu de votre grande famille... ou plutôt, ne faudrait-il pas dire que vous veillez encore et toujours sur elle ? Du lieu fortuné où votre âme vit dans la paix stable et sereine des justes, ne souriez-vous pas chaque jour à vos enfants lorsque, dans la lumière de Dieu, vous les voyez poursuivre avec joie et amour, en votre nom et selon vos nobles et saintes intentions, l'œuvre qui vous a été si chère et qui, en continuant à procurer le soulagement des infirmes, le bien des âmes et la gloire de Dieu, doit contribuer là-haut à votre propre bonheur ?

En 1818 mourut la vénérable doyenne de notre communauté, la mère Marie-Catherine de Noyan de Saint-Alexis. Ce que nous savons de sa vie si pleine d'innocence et de vertu peut servir à vérifier une fois de plus les paroles des saints livres : *Il est bon pour l'homme d'avoir porté dès sa jeunesse le joug du Seigneur*. Née à Montréal, elle eut pour mère madame Catherine d'Aillebout de Mentet et pour père Pierre-Alexis Payen, écuyer, sieur de Noyan, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Cette âme privilégiée ne connut le monde qu'à distance, à travers les grilles de son cloître chéri, puisque, ayant été placée sous les soins de nos Mères à l'âge de dix-huit mois, elle demeura toujours dans la suite au monastère, n'en sortant qu'à de rares intervalles, et pour des temps assez courts, afin d'aller rendre visite à ses parents ou à ses amis. Nous ne saurions dire pourquoi une enfant si jeune a pu avoir été confiée aux religieuses. Il est toutefois évident que son éducation n'en souffrit pas, et que "son riche naturel joint aux plus heureuses dispositions," comme s'exprime l'acte de sa réception, en fit un sujet des plus précieux pour notre communauté.

Lorsque, après des sollicitations réitérées auprès de sa famille, mademoiselle de Noyan obtint de passer de nos classes au noviciat, elle en était à peine à son quinzième printemps. Ce fut une tâche facile et douce pour la mère de la Visitation, et après elle pour la mère Sainte-Agnès, de cultiver l'esprit et le cœur de la jeune postulante. Candeur, piété, modestie, douceur, fermeté : telles étaient les vertus qui formaient le fond de son caractère ; on apercevait encore en elle ces aptitudes diverses qui devaient la rendre dans la suite si utile. Admise au saint habit à la satisfaction générale, la sœur Saint-

Alexis eut tout le temps de s'exercer à la pratique des devoirs qu'elle désirait embrasser ; car, à raison de quelques difficultés survenues du côté de sa famille, on dut retarder sa profession de neuf mois au delà du temps ordinaire. Le 24 août 1747 fut le jour où la fervente novice put prononcer à la face des autels les vœux sacrés que déjà, depuis longtemps, elle avait formés au fond de son cœur. Monseigneur de Pontbriand sanctionna avec joie les solennels engagements de cette âme pure et ardente, qui n'avait pu être détournée de son généreux dessein ni par les obstacles suscités du dehors, ni par crainte de la contagion qui sévissait alors dans l'enceinte même du monastère.

Le soin des pauvres malades atteints des fièvres malignes formait à cette époque la principale occupation des religieuses ; jeunes et anciennes s'y dévouaient avec une égale ardeur. La nouvelle professe ne montra pas pour cette œuvre de miséricorde moins de zèle que ses héroïques compagnes, et elle y donna des preuves d'une sagesse et d'une maturité bien au-dessus de ses dix-sept ans. Ainsi formée de longue main aux fonctions de notre saint institut, elle fut élue en 1761 à la charge de première hospitalière. Son application dans cet emploi ne se borna pas au soulagement des douleurs physiques ; avant tout, la charitable religieuse voulait porter la consolation au cœur et à l'âme de ses pauvres et de ses malades.

Deux ans plus tard les suffrages unanimes de ses compagnes désignèrent la mère Saint-Alexis comme maîtresse des novices ; mais les vocations étaient rares en ces jours mauvais, et la nouvelle directrice n'eut à exercer son zèle qu'après de deux jeunes personnes, dont l'une retourna dans sa famille après une assez courte épreuve. L'office de dépositaire qui lui échut en 1766 offrit beaucoup plus d'aliment à son activité, ou plutôt il exigea tout ce qu'elle put déployer d'énergie et d'économie. On sait où en étaient les finances de l'établissement à la suite de la conquête du pays par les armes britanniques ; on connaît aussi quels labeurs, quelles privations s'imposaient les religieuses pour procurer à elles-mêmes et à leurs pauvres le strict nécessaire. Il n'est donc pas difficile de se faire une idée des embarras d'une pauvre dépositaire qui se voyait tantôt aux prises avec d'avidés créanciers, et tantôt à bout de ressources pour faire face aux pressants besoins du moment.

L'amour et la confiance de ses sœurs portèrent la mère Saint-Alexis à la charge de supérieure en 1772. Sa manière de gouverner

présentait un agréable mélange de fermeté et de douceur. Sa vigilance toute maternelle la rendait attentive aux besoins et aux souffrances de ses filles, habile à écarter les petits sujets de peine, à prévenir les commencements d'abus, et à réparer, sans bruit comme sans éclat, les suites de quelque oubli involontaire ou même de quelque manquement un peu plus considérable; aussi cette mère si bonne devenait-elle de jour en jour plus chère à sa famille religieuse. Elle jouissait de cette confiance et de cette affection: c'était pour elle un adoucissement à ce qu'il pouvait y avoir de pénible dans la pensée de l'état de gêne pécuniaire où se trouvait la communauté, mais même sous ce rapport, il y avait alors de l'amélioration, grâce à la généreuse initiative de notre père de Rigauville.

Pendant six triennats, en différents temps, nous trouvons cette sage supérieure à son poste; elle occupa dans les intervalles la charge d'assistante. Son tempérament vigoureux que l'âge n'avait presque point affaibli, lui permettait encore de s'acquitter des devoirs de ce dernier emploi dans sa soixante-dix-septième année. Il y avait longtemps néanmoins qu'elle souhaitait de se voir dégagée de toute occupation de ce genre. Le chapitre acquiesça à ses désirs en 1806, mais uniquement dans le but de conserver une santé si précieuse, et toujours en continuant la mère Saint-Alexis dans l'office de discrète. L'année suivante cette chère mère célébra le soixantième anniversaire de sa profession. Monseigneur Plessis et son clergé honorèrent la fête de leur présence. A l'issue de la messe, ils entrèrent dans le monastère; après avoir offert ses compliments à celle qui faisait l'objet des réjouissances du jour, Sa Grandeur félicita la communauté de ce que, pour son bonheur et son édification, Dieu lui conservait pleines de force et de santé tant de vénérables anciennes. En effet on remarquait avec satisfaction dans l'assemblée plusieurs religieuses septuagénaires. Monseigneur et son cortège s'étant retirés, le reste du jour se passa dans la plus douce allégresse. Le soir on célébra en prose et en vers les vertus et les mérites de la bien-aimée mère Saint-Alexis.

Pendant onze ans encore cette chère mère continua de donner à la communauté le touchant exemple de toutes les vertus religieuses. On la voyait plus qu'octogénaire se rendre ponctuellement aux observances, et prouver à toutes combien il est facile et doux de suivre dans un âge avancé l'étroit sentier de la perfection, après y avoir cheminé avec courage dès ses premiers ans. Au soixante-dixième anni-

versaire de sa profession, la communauté, à sa demande, ne lui fit qu'une fête ordinaire. Enfin, étant parvenue à l'âge de quatre-vingt-huit ans, jouissant du plein usage de ses facultés intellectuelles, ayant reçu tous les sacrements, cette vénérable mère termina sa belle carrière le 9 novembre 1818. Elle avait de profession religieuse soixante et onze ans, deux mois, et quinze jours. Ses restes mortels furent inhumés dans le chœur des religieuses. Monseigneur Plessis présida aux obsèques.

Une grande agitation régnait en ce moment dans le pays. La question brûlante des subsides soulevait depuis plusieurs années de violents débats au sein de notre législature provinciale, et, qui le croirait, ces tempêtes parlementaires ne laissaient pas de jeter quelques nuages sur le ciel ordinairement pur et serein des cloîtres.

Donc, à propos de l'emploi des deniers publics, certains personnages s'inquiétaient des sommes octroyées aux maisons religieuses pour aider au soutien de leurs différentes œuvres; ils se récriaient contre l'*augmentation effrayante de telles dépenses*, et, dans leur sollicitude pour la santé morale du peuple, nos sages législateurs paraissaient craindre de fournir en cela de l'*encouragement à l'imprévoyance et à la paresse*. Ce fut sous l'impression de ces sentiments que le conseil législatif nomma un comité spécial, chargé de "faire rapport sur les établissements... pour la réception et la cure des insensés, et pour le soulagement et la guérison des pauvres, infirmes et malades, avec les dépenses d'iceux défrayées à même le revenu de la province."

Il fut réglé que le comité se composerait des honorables messieurs Richardson, Cuthbert, Bell, Duchesnay et Coffin, et qu'ils auraient pouvoir d'envoyer quérir et d'examiner les personnes, les papiers, les registres. Dès leurs premières séances, ces messieurs adoptèrent la résolution de s'adresser par écrit aux supérieures des différentes maisons religieuses, les réponses de ces dames devant contenir les informations nécessaires sur les points soumis à l'investigation du comité.

"On appela ensuite devant le comité Thomas Wilson, écuyer, et le docteur Holmes, père, tous deux commissaires pour l'emploi des deniers accordés aux maisons religieuses, et le docteur Hackett qui donnait des soins aux invalides de l'hôpital général de Québec; et après avoir conversé avec eux sur les divers objets en référé, le comité fut d'opinion que, pour en venir à des délibérations réfléchies et à des

réponses précises sur ces objets, il valait mieux leur soumettre à chacun par écrit une suite de questions auxquelles ils devaient répondre de même.”

Les ennemis de notre culte et de nos institutions se flattaient que, de toutes ces démarches si bien calculées, ressortirait au moins quelque discrédit pour les établissements catholiques de charité et de bienfaisance ; mais ils se trouvèrent frustrés dans leur attente. L'enquête se passa fort innocemment, sans mettre au jour les abus qu'ils auraient souhaité peut-être de voir exister ; et la législature n'apporta aucun changement à un ordre de choses auquel il n'y avait rien à redire.

Le rapport officiel du comité, publié au mois de février 1824, nous fournit le texte des questions dont il a été parlé ci-dessus, et des réponses faites, soit par la révérende mère Saint-Joseph, soit par M. Thomas Wilson, et MM. les médecins Holmes et Hackett ; et nous constatons avec plaisir que ces messieurs ont rendu ample justice à notre communauté, en reconnaissant hautement les services rendus par elle à l'humanité souffrante. Ne pouvant reproduire en entier toutes les pièces de ce procès, nous nous bornerons à glaner ça et là, dans les témoignages rendus, quelques passages des plus saillants.

La vingt-cinquième question posée à M. Wilson, était celle-ci :

“ Les sommes du public reçues par l'HÔPITAL GÉNÉRAL ont-elles excédé la dépense, ou ont-elles été au-dessous de la dépense encourue pour les objets pour lesquels elles ont été accordées, et quel est le montant de l'excédant ou du déficit ? ”

La réponse de M. Wilson est ainsi conçue :

“ Les sommes pourvues par le public pour l'HÔPITAL GÉNÉRAL n'ont jamais excédé la dépense à laquelle elles étaient destinées, attendu que les dames... rendent leurs comptes régulièrement pour lesquels, au meilleur de ma connaissance, elles ne sont jamais payées d'avance ; et si les sommes fournies ne couvrent pas les dépenses de l'année, l'excédant en est porté sur les comptes de l'année suivante et il y est pourvu par la législature. On peut prendre connaissance du montant des sommes accordées et des retours de la dépense en recourant aux comptes publics. Les réponses des dames de l'HÔPITAL GÉNÉRAL m'ont été communiquées et je ne puis que les approuver pour autant que je sache.”

M. le docteur Holmes répondit avec beaucoup de détails aux questions qui lui furent soumises. Nous donnons au sujet des aliénés un résumé de ses dépositions :

“ Le comité, dit-il, peut se rendre compte des sommes allouées sur le revenu provincial, ainsi que de l'emploi de ces sommes, en consultant le registre de l'HÔPITAL GÉNÉRAL et le rapport officiel des commissaires de cette institution à la législature provinciale.

“ Il y a à l'HÔPITAL GÉNÉRAL pour les aliénés dix-huit cellules communes de huit pieds de long, sur huit pieds de haut, et sept et demi de large, ayant chacune pour admettre la lumière un de ces ceils de bœuf patentés, employés sur le pont des vaisseaux ; et six cellules morales de neuf pieds de haut, neuf pieds de long, et huit pieds de large, avec une fenêtre de huit carreaux de vitre dans chacune.

“ Les cellules sont bien chauffées... On n'a jamais recours à des mesures sévères à l'égard des internes ; mais on emploie la camisole de force et la chaîne, lorsque ces moyens paraissent nécessaires à la protection et à la santé.

“ Les aliénés reçoivent un traitement médical pour leur guérison, selon Pinel de Paris et Haslam de Londres. Les religieuses reçoivent les instructions nécessaires relatives à ce traitement. Il résulterait un bien très essentiel de l'établissement d'un asile pour les aliénés qui serait commun à toute la province, et qui serait adapté au système perfectionné du traitement médical et moral de cette terrible maladie.”

M. le docteur Hackett appuie fortement cette opinion du docteur Holmes : “ Les avantages d'une telle institution seraient immenses, incalculables, écrit l'homme de l'art. Les établissements aujourd'hui destinés dans cette province à la réception des personnes dérangées dans leur esprit, me paraissent plutôt propres à entretenir l'aberration casuelle des facultés mentales, incidente à la nature humaine sous des circonstances particulières ; le mal peut être peu grave dans le principe ; mais des causes secondaires, — comme la détention dans des lieux si misérables, — peuvent lui faire prendre un caractère tout à fait différent et la fixer pour toujours.

“ A ce propos, je joins à ces réponses un mémoire que j'ai eu l'honneur de présenter à Son Excellence Sir John Sherbrooke en 1816, sur sa réquisition, lorsque je fus chargé des malades du gouvernement dans l'HÔPITAL GÉNÉRAL. On y trouvera quelles étaient déjà à cette époque mes idées sur ce sujet ; ce qui suit en est une copie :

“ Qu'il plaise à Votre Excellence,

“ M'ayant fait l'honneur de me nommer comme médecin et chirurgien des malades du gouvernement dans l'HÔPITAL GÉNÉRAL, je

crois de mon devoir de ne pas différer un seul instant de mettre sous vos yeux ce qui me paraît demander impérieusement l'attention, l'assistance et l'interposition de la législature, afin de mettre cette partie de l'institution appropriée pour l'accommodement des aliénés sur un pied préférable à celui sur lequel il est actuellement : sinon elle doit rester ce qu'elle a été par le passé, un réceptacle de *maniaques*, sans permettre au médecin de mettre en usage dans son enceinte les moyens que la science et l'expérience recommandent pour la guérison de cette terrible maladie.

“ Ceci ne doit être attribué à aucun manque d'attention de la part des dames de l'institution, en faveur desquelles Votre Excellence voudra bien me permettre de rendre témoignage du zèle avec lequel, à ma propre connaissance, ces dames s'efforcent sans cesse de contribuer au bien-être et à la propreté des malheureux confiés à leurs soins — quelque désagréable et pénible que soit ce devoir ; — mais cela vient de l'erreur fondamentale de la conformation même du bâtiment qui me paraît n'avoir été construit que pour une seule espèce de folie, savoir celle arrivée au degré de *furie*. ”

.....

Dans la suite de son mémoire, le docteur Hackett expose les principes d'un traitement tout autre que celui qui avait été suivi jusque-là. On voit aujourd'hui l'heureuse application et les salutaires résultats de ces principes dans les soins donnés aux aliénés à l'asile de Beauport.

Nous possédons, en souvenir du bon docteur Hackett, la belle *Vierge à la Colombe* qui sert chaque année à la procession solennelle de l'Assomption. Il laissa le Canada en 1825 pour passer aux Indes, et fut remplacé, à la recommandation de monseigneur Plessis, par les docteurs Joseph Parent et Joseph Painchaud, frère et beau-frère de notre chère mère Marie-Louise Parent de Saint-André. Le médecin des religieuses était toujours le docteur Holmes ; mais comme le poids des années se faisait sentir chez lui, ses deux jeunes confrères consentaient volontiers à le remplacer au besoin, et à son décès, qui arriva en 1834, ils furent chargés du soin de tout l'établissement.

De toutes les religieuses qui ont vécu dans cette communauté depuis sa fondation jusqu'à nos jours, une seule a atteint l'âge de quatre-vingt-seize ans, savoir : notre chère mère Marie-Joseph-Antoinette Chossegros de Léry de Sainte-Marie, fille de Gaspard Chossegros

de Léry, écuyer, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, ingénieur du roi, chevalier de Saint-Louis, et de madame Marie-Renée le Gardeur de Beauvais. Elle était nièce de la mère Marie-Louise le Gardeur de Beauvais de Saint-Vallier ; cousine de la mère Marie-Joseph le Gardeur de Repentigny de la Visitation, des deux sœurs de Saint-Ours (les mères Sainte-Radegonde et Sainte-Clotilde), des trois sœurs Hiché (les mères Sainte-Gertrude, Sainte-Marguerite, Saint-Henri), et probablement de plusieurs autres.

Lorsque mademoiselle de Léry entra au noviciat le 28 juillet 1745 dans sa dix-septième année, rien en elle n'annonçait qu'elle dût pousser si loin sa vigoureuse existence, et servir comme de trait d'union entre le dix-huitième et le dix-neuvième siècle. Elle était d'une constitution en apparence si délicate que, après un séjour de quelques mois au monastère, elle fut obligée de retourner dans sa famille afin de recevoir des soins et un traitement particulier. Mais telles étaient à son égard l'estime et l'affection de la communauté que, avec l'agrément de monseigneur de Pontbriand, on promit de lui tenir compte à son retour de son temps de postulat. De plus, pendant ses deux années de *vacances*, elle avait ses entrées dans la clôture quand elle venait faire visite aux religieuses, et pour cela on lui avait laissé son *passe-partout*.

Loin de souffrir d'une épreuve aussi prolongée, sa vocation n'en parut que plus inébranlable. Elle vécut pendant ce temps au milieu du monde comme n'y étant pas ; et, comme la colombe hors de l'arche, ne sachant où poser le pied, elle soupirait après le jour où il lui serait possible de rentrer sous le toit béni du cloître dans lequel étaient concentrées ses affections. Avec quel bonheur reprit-elle enfin son modeste costume, sa pauvre cellule, ses humbles exercices de postulante, mais surtout ses heures réglées pour la prière, la contemplation, la sainte psalmodie ! La profession de l'heureuse novice eut lieu le 13 mars 1748, et fut présidée par monseigneur de Pontbriand.

Ce qui distingua éminemment la mère de Léry de Sainte-Marie, ce fut l'aménité constante de son caractère, la douceur de ses rapports avec tout le monde. Elle était douée d'une âme riche des vertus qui font le charme de la vie commune : son humeur étant toujours égale, sa charité toujours compatissante, sa piété pleine d'édification. Quelques années avant sa mort, elle fut réduite à garder l'infirmerie, ayant perdu l'usage de ses jambes. Lorsqu'arriva le soixante-dixième anni-

versaire de sa profession, on la porta au chœur ; elle y renouvela ses vœux, y entendit la messe pendant laquelle M. Odelin entra pour lui donner la sainte communion. Il paraît que la vénérable nonagénaire avait conservé beaucoup de gaieté et un petit grain de malice ; de retour à l'infirmierie elle riait de tout cœur en imitant le ton tant soit peu faux sur lequel le *Te Deum* avait été entonné, car le bon M. Odelin, bien qu'il fût excellent chapelain, ne pouvait se vanter d'être un chantre de première force.

Par un privilège dont on ne voit que d'assez rares exemples dans des personnes d'un âge si avancé, la mère Sainte-Marie conserva jusqu'à la fin l'usage de ses facultés intellectuelles. Chaque semaine selon la règle, on lui apportait à l'infirmierie la sainte communion. Elle reçut les derniers sacrements avec sa pleine connaissance, et remit son âme entre les mains de son Créateur le 25 septembre 1825, dans la soixante-dix-huitième année de sa consécration au service de Dieu et de ses pauvres. A compter du jour de sa première entrée, il y avait quatre-vingts ans et trois mois qu'elle avait commencé sa carrière religieuse.

Pendant les années 1824 et 1825, le monastère subit diverses réparations et améliorations. Les travaux exécutés dans l'église furent considérables ; mais dans cette entreprise les religieuses ne laissèrent aux peintres et aux décorateurs que ce qu'il leur était impossible de faire elles-mêmes. Tandis que les unes travaillaient dans l'église, les autres s'occupaient dans l'intérieur de la maison à la dorure des diverses pièces qu'il avait été facile de transporter. Afin de gagner du temps sans rien retrancher sur les exercices religieux, ces diligentes ouvrières se levaient une heure plus tôt que ne le prescrit la règle, c'est-à-dire à trois heures du matin.

Pour compléter les décorations de notre antique chapelle, la communauté fit l'acquisition de neuf tableaux peints par M. Joseph Legaré, artiste de Québec. Sept de ces tableaux furent placés dans l'église, savoir, du côté de l'épître : *Jésus en croix, la Piscine probatique, Saint-Jérôme, l'Enfant Jésus au temple* ; du côté de l'évangile : *Saint-Pierre-aux-Liens, la Visitation, la Nativité de Notre-Seigneur, Saint-Antoine et Saint-François Xavier* ont leur place au grand jubé.

L'encouragement et l'approbation de monseigneur Plessis ne manquèrent pas pendant toute la durée des travaux. Après avoir si souvent et si généreusement contribué pour sa part aux réparations

qu'il avait été nécessaire de faire à diverses époques, notre bon et dévoué supérieur se réjouissait de ce que la communauté pouvait, en cette occasion, subvenir elle-même à l'embellissement de la maison de Dieu. Il fut encore possible à nos Mères de contribuer par une légère aumône à la reconstruction d'une église au centre de la chrétienté : nous voulons parler de la basilique de Saint-Paul à Rome. Ce temple auguste avait été incendié ; et, dans le but de réparer un tel désastre, le souverain pontife Léon XII, digne successeur de l'illustre Pie VII, s'adressa dans une encyclique à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques pour solliciter par eux le concours des fidèles du monde chrétien. C'était la première fois que le saint-siège faisait à l'Église du Canada une demande pécuniaire, et le mandement par lequel monseigneur Plessis en informa son clergé fut la dernière lettre commune qu'il lui écrivit (18 novembre 1825).

Déjà en effet, depuis le 18 octobre, le bon prélat, était retiré dans notre maison. Des enflures douloureuses aux pieds et aux jambes l'avaient arrêté précédemment : cette fois la maladie se montrait plus rebelle qu'à l'ordinaire, sans néanmoins inspirer de graves appréhensions. Quelquefois le vénérable malade se sentait assez de force pour se rendre à la salle des femmes, afin d'assister au divin sacrifice et de recevoir la sainte communion. Il eut le bonheur de célébrer lui-même la messe le dimanche 4 décembre.

Après avoir dîné gaiement et de bon appétit, il reçut la visite de son coadjuteur, monseigneur Panet, évêque de Saldes, et celle de plusieurs membres de son clergé, qui tous prirent congé de leur premier pasteur satisfaits de l'état où ils l'avaient trouvé. M. Laurent-Thomas Bédard, notre chapelain, se retira à son tour pour vaquer aux devoirs du saint ministère. Resté seul avec son médecin, M. le docteur Fargues, monseigneur Plessis continua de s'entretenir sur divers sujets. Il était assis dans son fauteuil et ne paraissait pas éprouver de fatigue. Vers trois heures, regardant la foule des fidèles qui sortait de l'église Saint-Roch : — " Voyez, ce bon peuple, dit-il, avec quelle assiduité il se rend aux offices... avec quel zèle..." Il voulut ajouter quelque chose, mais les paroles expirèrent sur ses lèvres, il demeura immobile et ne donna plus aucun signe de vie ! A cette vue, le docteur Fargues fut saisi d'étonnement ; une pâleur de mort se répandit sur sa figure, et c'est à peine s'il put appeler quelque secours en sonnant la cloche des hospitalières. Averti au plus vite, notre père Bé-

dard accourt auprès de son évêque, et lui applique conditionnellement les dernières onctions ; puis il se rend en toute hâte à la ville pour annoncer au clergé la fatale nouvelle.

Tout Québec partagea bientôt la consternation et la douleur qui s'étaient d'abord répandues dans l'intérieur de notre cloître. Dès que l'illustre prélat, revêtu de ses habits pontificaux, fut exposé dans la chambre funèbre, on vit affluer auprès de sa dépouille mortelle tout un peuple en deuil. La foule fut plus grande encore dans notre église le 6 décembre, jour où le clergé vint en corps pour transporter à la cathédrale les restes du regretté pontife. Ses obsèques eurent lieu le lendemain avec toute la pompe qu'il fut possible de déployer ; monseigneur Panet officia, et M. Demers prononça l'oraison funèbre sur ce texte : *Il a été aimé de Dieu et des hommes*. Plus d'une fois l'orateur dut s'interrompre pour donner un libre cours à son émotion ; et les sanglots qui éclataient de toutes parts dans le temple sacré, témoignaient assez de la douleur et des regrets universels. C'est à l'église Saint-Roch, cher objet de ses affections, sujet de ses dernières pensées ici-bas que le grand évêque avait légué son cœur. Il y fut transporté dans l'après-midi du 7 décembre au milieu d'un grand concours de peuple.

Les religieuses qui l'avaient si intimement connu au monastère et si respectueusement aimé, gardèrent de monseigneur Plessis d'ineffaçables souvenirs. Aurait-elles pu oublier en effet la paternelle sollicitude qu'il avait toujours manifestée pour les intérêts de notre établissement, et les généreuses libéralités avec laquelle en tant d'occasions, il avait pourvu à ses pressants besoins ? Lorsqu'il se trouvait au milieu de la famille religieuse, l'illustre évêque, si capable de grandes choses, ne dédaignait pas de prêter son attention aux moindres détails de l'économie domestique, et à peine y a-t-il un office dans notre maison où il n'ait introduit quelque utile amélioration. La somme des aumônes reçues en différents temps du charitable prélat s'élève à plus de quatre mille piastres.

Quel n'était pas son zèle pour la perfection des âmes appelées à marcher de plus près sur les traces de Jésus-Christ ! Non content de procurer à la communauté, en certaines circonstances, des instructions spéciales par des prêtres d'une science et d'une piété reconnues, lui-même se dérobaît parfois à ses graves occupations pour venir entretenir les religieuses des devoirs et des privilèges de leur saint état.

La tradition rapporte que lorsque le prélat était ici malade, il lui arrivait de se rendre au chœur dès quatre heures et demie du matin pour faire l'oraison avec la communauté.

Nous n'avons pas dit que lorsque monseigneur Plessis partit pour l'Europe en 1819, afin de traiter des intérêts de son diocèse auprès des cours de Londres et de Rome, nos Mères lui prêtèrent pour le voyage un serviteur fidèle et dévoué. John Casot, natif de l'île Marie-Galante, mais d'origine africaine. " Soigneux, intelligent et bon chrétien, ce noir fut un trésor pour les voyageurs, et un objet de curiosité pour quelques badauds européens qui le regardaient comme un type remarquable des Canadiens. Il est bon de se rappeler qu'alors, en France, on avait presque oublié l'existence du Canada ; l'on y était tout surpris d'apprendre que, à côté de la grande république américaine, était une province anglaise où l'on parlait généralement le français ¹."

CHAPITRE ONZIÈME

1825-1843

Dites aux âmes ferventes de persévérer ; dites-leur qu'il n'y a de bonheur que dans la vertu, même ici-bas.

Dites à tous les fidèles de mon diocèse que, je les aime, que je les bénis en mourant ; que si Dieu me fait miséricorde, je ne cesserai de prier pour eux.

Paroles de Mgr Panet mourant.

Le nom de *Saint-Olivier* ne pouvait manquer d'être en honneur dans notre maison depuis les jours de monseigneur Briand ; aussi avait-il été donné du vivant de ce prélat à une jeune novice à laquelle il s'était grandement intéressé : mademoiselle Marie-Geneviève Guilli-

1. M. l'abbé Ferland, Biographie de Mgr Plessis.

min. Entrée le 21 décembre 1769, elle reçut quelques mois après le saint habit des mains de monseigneur ; le prélat voulut bien présider encore à la cérémonie de sa profession qui eut lieu le 23 mai 1771. Un de ses frères, M. Jean-André-Guillaume Guillimin, poursuivait alors ses études théologiques ; il fut ordonné prêtre le 3 juillet 1774 et s'agrégea dans la suite au séminaire de Saint-Sulpice, Montréal.

Dès qu'elle se vit engagée solennellement au service du divin Maître, la nouvelle religieuse comprit tout d'abord qu'elle était entrée dans une carrière d'abnégation, et qu'elle n'avait fait que le premier pas en renonçant aux douceurs du toit paternel et aux avantages que pouvait lui promettre le monde. Épouse d'un Dieu crucifié, elle n'hésita pas à embrasser la croix, et à se dévouer à tous les genres de travaux et de privations qu'exigeaient alors les besoins de notre communauté. Ses progrès dans la vertu furent rapides ; et dans les divers offices où les supérieures jugèrent à propos de l'employer, elle donna toujours une entière satisfaction. La communauté la choisit pour dépositaire en 1789, et pendant douze ans elle s'appliqua, non sans succès, à faire valoir l'héritage des pauvres de Jésus-Christ. La direction des novices lui fut ensuite confiée ; elle passa de cet emploi à celui de supérieure. Alors plus que jamais la communauté se ressentit des effets de sa charité tendre et compatissante. Oublieuse d'elle-même et de ses propres intérêts, elle ne songeait qu'au bien et à l'avantage de ses filles ; elle se servait de l'ascendant qu'elle s'était acquis sur les cœurs pour les porter à l'amour et à la pratique des vertus les plus sublimes.

Sa prédilection marquée était pour celles qu'elle voyait affligées soit de peines intérieures, soit de souffrances physiques. Dans certaines occasions, il lui était impossible de prendre aucune nourriture jusqu'à ce qu'elle eût ramené la paix et la joie là où régnaient le trouble et la tristesse, et elle avait une adresse incomparable pour consoler, encourager et fortifier les esprits abattus et les cœurs blessés. Sa bonté prévoyante s'étendait à tous les besoins, et malgré l'état de gêne où se trouvait alors notre communauté, cette mère attentive veillait à ce qu'aucune ne manquât du nécessaire soit pour la nourriture, soit pour le vêtement. Quoiqu'elle fût pourvue depuis plusieurs années d'une rente viagère, elle ne s'en prévalut jamais que pour procurer aux autres des soulagements qu'elle se refusait à elle-même. Dans la charge d'assistante, la mère Saint-Olivier observa, proportion gardée,

la ligne de conduite qu'elle avait adoptée étant supérieure. Remplie de l'esprit de notre saint institut, elle avait une tendre compassion pour les pauvres et les malades ; et pendant les huit ans qu'elle passa dans l'emploi d'hospitalière, elle se dévoua sans réserve au service des membres souffrants de Jésus-Christ.

Que reste-t-il à ajouter au portrait de cette véritable religieuse ? Nous avons tout dit en démontrant jusqu'à quel point cette chère et très honorée mère a aimé son prochain en Dieu et pour Dieu. *Celui qui pratique la charité accomplit la loi.* Au moment de faire à la communauté son dernier et suprême adieu, la mère Saint-Olivier avait encore pour chacune de ses sœurs une douce parole de charité. Dans cette heureuse disposition, indice de son union intime avec celui qui est tout amour, elle passa de la terre au ciel le 30 octobre 1826, dans la soixante-dix-huitième année de son âge et la cinquante-sixième de sa profession.

“ L'année 1827 étant la centième depuis le décès de monseigneur de Saint-Vallier, la communauté voulut faire à cette occasion un service beaucoup plus solennel qu'à l'ordinaire. Le jeudi, 20 octobre, fut le jour choisi pour cet effet. Tout dans notre église fut disposé le plus somptueusement possible. Des tentures noires ornées d'armoiries couvraient les murs ; au milieu de la nef s'élevait le mausolée avec quatre hermes et pas moins de trois cents cierges. Sur le tombeau même de notre illustre fondateur brûlait une chapelle ardente ; et tout auprès, mais au dedans de la grille des religieuses, était exposé, au milieu des flambeaux, le cœur de celui dont on cherchait à honorer la mémoire. Monseigneur Panet officia pontificalement. Les religieuses chantèrent les diverses parties de la messe, et le *Libera* fut exécuté en musique par les nombreux ecclésiastiques présents au chœur. Le prélat et vingt-cinq messieurs du clergé voulurent bien accepter ici le dîner ; rien ne fut épargné pour faire honneur à d'aussi dignes hôtes, et pour reconnaître en quelque façon la bienveillance avec laquelle ils avaient concouru à donner à cette solennité tout l'éclat possible.”

Un fléau dévastateur, le choléra-morbus ravageait le vieux monde en 1830-31, et menaçait de traverser les mers. En vue de l'arrivée prochaine de cette grande calamité, notre premier pasteur éleva la voix pour exhorter son peuple à la prière et à la pénitence.

Le Ciel néanmoins ne détourna point le calice d'amertume qui avait été préparé pour les populations de ce pays ; l'épidémie éclata pour la première fois à Québec le 8 juin 1832 et se propagea rapidement. La terreur fut à son comble ; mais aussi on vit alors avec bonheur éclater l'esprit de foi et les sentiments religieux de tout un peuple ; l'héroïque dévouement de notre admirable clergé ne connut plus de bornes : c'est ce qu'attestent les documents publics et privés du temps. A ce propos, nous lisons ce qui suit dans une lettre adressée aux communautés de l'ordre en France par notre révérende mère Saint-Joseph :

“ Nous voyons par les papiers publics que le choléra a fait de terribles ravages dans Paris, mais je ne sais s'il a pénétré jusque dans votre province. Pour notre pauvre Canada, la maladie s'y est montrée d'une manière bien cruelle. A Québec et à Montréal, près de quatre mille personnes ont succombé dans l'espace de cinq semaines... On ne voyait dans les rues que chariots qui portaient les morts en terre. Notre clergé s'est illustré par son zèle et son intrépidité à s'exposer aux plus grands dangers pour administrer les sacrements. On les voyait jour et nuit en surplis et la boîte aux saintes huiles à la main... La consternation du peuple a opéré un bien immense pour le salut des âmes ; un grand nombre de protestants ont abjuré leurs erreurs et embrassé notre sainte religion ; et un grand nombre de catholiques, qui s'étaient malheureusement négligés, se sont réformés. Grâce à la divine miséricorde, pas un seul membre du clergé n'a succombé ; ce qui a été regardé comme un miracle, même par les protestants. Les communautés religieuses, elles aussi, ont été préservées de ce terrible fléau.”

Citons encore quelques passages d'une seconde lettre de la mère Saint-Joseph, en date du 6 décembre 1833, et adressée à la mère Robin de Saint-Augustin, nouvellement élue supérieure de l'Hôtel-Dieu de Dieppe.

“ Votre lettre, ma très révérende mère, nous a causé un bien sensible plaisir ; j'y vois pourtant avec peine que vous vous alarmez un peu trop de l'importance du fardeau que la divine Providence vous a imposé. La réflexion que vous n'avez sans doute pas manqué de faire que c'est Dieu qui l'a permis... qu'il vous donnera tous les secours et toutes les grâces qui vous sont nécessaires ; le zèle, la ferveur qui règnent dans votre communauté — tout cela, j'en suis persuadée, doit vous adoucir ce pesant fardeau. C'est par l'expérience journalière que je parle ainsi ; car sans cette consolation, quoique dans

ma quatorzième année de gouvernement, je trouverais cette charge encore plus au-dessus de mes forces.

“ Notre communauté est composée de quarante-deux professes de chœur et treize converses. Les trois grandes salles de notre hôpital sont bien peuplées ; nous avons de plus vingt-quatre loges pour les aliénés, quelques chambres pour les personnes âgées et infirmes qui aiment la vie retirée, et un pensionnat pour l’instruction des jeunes filles. Nos revenus sont médiocres, mais, grâce à la divine Providence, nous pouvons vivre en économisant, sans être à charge au public... Nous avons pour chapelain et confesseur un digne prêtre (M. Laurent-Thomas Bédard) rempli de l’esprit de Dieu, qui nous édifie de plus en plus par sa tendre pitié. Si nous étions fidèles à suivre ses enseignements, quels progrès ne ferions-nous pas dans les voies de la perfection !

“ Nous avons perdu, le 24 décembre dernier, la mère Marie-Angélique Sédilot dit Montreuil de Saint-Vallier, âgée de soixante-dix-sept ans, et en ayant soixante et un de profession. Elle était doyenne de la communauté et avait rempli les charges de supérieure, d’assistante et de maîtresse des novices ; nous la regardions comme un modèle de toutes les vertus religieuses. Elle joignait à ces belles et bonnes qualités une amabilité qu’elle a conservée jusqu’à ses derniers moments, ce qui nous la rendait bien chère. ”

Entre les vertus de la mère Saint-Vallier, nous aimons à signaler celle de la reconnaissance qu’elle possédait à un haut degré ; les amis, les bienfaiteurs de notre établissement, avaient chaque jour une grande part dans ses prières, et elle excitait fortement ses sœurs à imiter cette pratique. Elle se distinguait encore par une tendre dévotion aux mystères de la sainte enfance de Notre-Seigneur. Aux jours que l’Église consacre à la venue de ce divin Enfant, elle faisait à la crèche de très fréquentes visites ; elle lui rendait ses devoirs avec une profonde humilité en union des respects et des actions de grâces de la très sainte Vierge et du glorieux saint Joseph. Ce fut la veille de Noël que le divin Maître choisit pour appeler à lui cette fidèle adoratrice du Verbe anéanti. Elle fut emportée par une maladie de quelques heures, qui présentait tous les symptômes du choléra.

Une autre personne bien digne de tous les regrets, mademoiselle Jeanne-Geneviève de Saint-Ours, disparut en 1832 de la scène du monde. Le sentiment de la reconnaissance dû par notre communauté à cette insigne bienfaitrice, devra subsister aussi longtemps que le sou-

venir de sa charité et de son dévouement. Pendant plus de trente ans qu'elle demeura dans notre maison, son plus doux plaisir fut de donner aux religieuses des preuves de son amitié et de sa bienfaisance. Nous avons fait connaître ailleurs comment elle s'y prit, dans une occasion, pour faire à nos Mères la remise d'une somme de plus de deux mille piastres. Voici un nouvel exemple de sa manière généreuse de procéder. Les religieuses avaient cédé dans un temps à M. William Grant, seigneur de Saint-Roch, un terrain de vingt-sept arpents, situé au pied du coteau Sainte-Geneviève. Elles eurent bientôt lieu de s'apercevoir que cette transaction ne leur était pas aussi avantageuse qu'elle avait paru d'abord. Mais quel remède apporter au mal ?... Le marché était bien et dûment conclu, à titre de bail emphytéotique, pour quatre-vingt-dix-neuf ans... C'était toute une éternité. Un accident funeste vint peu après compliquer la situation. M. Grant mourut subitement : des créanciers avides se saisirent de sa succession et mirent en vente ses propriétés, y compris le terrain du coteau Sainte-Geneviève. Voyant l'affaire prendre une tournure inquiétante, mademoiselle de Saint-Ours, toujours attentive aux intérêts de notre maison, se fit adjuger le bail emphytéotique. Dès qu'elle eut en main les pièces relatives à la transaction, la généreuse bienfaitrice témoigna à la mère supérieure le désir de voir les religieuses assemblées à sa chambre. Là elle leur exposa qu'elle avait racheté le terrain en son nom, mais qu'elle leur en laissait toute la jouissance, et qu'elle se réservait d'en disposer en leur faveur par son testament. "Je suis heureuse, ajouta la noble demoiselle, que cette occasion se soit présentée de prouver mon sincère attachement à mes cordiales amies."

À quel office mademoiselle de Saint-Ours n'a-t-elle pas fourni de nombreux effets ! Ici c'était la toile pour la confection du linge ; là, quelque meuble nécessaire ou utile ; à la sacristie, des étoffes précieuses ; à l'apothicairerie, les remèdes ; à l'infirmierie et à l'hôpital, mille douceurs pour les malades et les infirmes ; au dépôt, une bonne partie du blé pour la consommation annuelle ; elle a en outre enrichi notre bibliothèque d'un bon nombre de volumes. Elle entendait très bien la pharmacie, et elle a formé à cet art plusieurs jeunes religieuses. En tout temps, mais surtout en temps de fièvres ou d'autres maladies épidémiques, elle aimait à prodiguer ses attentions aux malades de notre infirmierie et même aux personnes de l'hôpital.

En parlant de mademoiselle de Saint-Ours, il serait superflu de

faire l'éloge de l'élevation de son esprit, de l'urbanité de ses manières, de la délicatesse de ses procédés, de tout cet ensemble de qualités aimables qui, développées par l'éducation et l'usage du beau monde, donnent un cachet particulier de distinction ; mieux vaut rappeler ici sa piété toujours édifiante, la modestie, la simplicité qu'elle aimait à garder dans sa manière de vivre, en un mot toutes les vertus chrétiennes dont elle donna jusqu'à la fin de si beaux exemples. Ce ne fut pas une maladie proprement dite qui enleva cette chère bienfaitrice ; son tempérament vigoureux s'affaiblit peu à peu sous le poids des années, et voyant approcher le terme de sa longue existence, elle se prépara au dernier passage par la pieuse réception des sacrements ; la lutte suprême de la nature contre l'arrêt de sa destruction fut douloureuse et ne dura pas moins de trois jours ; enfin l'âme libre de tout lien terrestre, entra dans le repos de l'éternité le 20 mai 1832. La dépouille mortelle de mademoiselle de Saint-Ours fut déposée dans notre église près de la chaire ; plusieurs membres du clergé honorèrent ses obsèques de leur présence.

Pierre-Roch, l'aîné de ses frères était décédé en 1814. L'honorable Charles-Louis-Roch, *le chevalier*, après avoir rendu à son pays d'éminents services, et l'avoir fait connaître au loin dans le cours de ses voyages, termina sa brillante carrière en 1834, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il laissait deux filles et un fils, Roch-François, qui mourut en 1839. Avec lui s'éteignit la branche aînée de la famille de Saint-Ours.

Si l'évêque diocésain est un père pour tous les fidèles confiés à sa vigilance pastorale, il l'est surtout à l'égard des communautés religieuses. La nôtre en particulier a eu, de tout temps, trop d'obligations envers l'épiscopat pour qu'elle ne se soit pas fait un devoir de noter, avec de pieux regrets, les fréquentes mutations occasionnées dans le gouvernement ecclésiastique par la mort des premiers pasteurs. Fidèle en cela au plan tracé dans nos annales, nous mentionnerons ici que, au commencement de 1833, l'Église de Québec eut à déplorer la perte de son vénérable évêque décédé le 14 février.

“ Monseigneur Joseph Signaÿ, successeur de l'illustre défunt, célébra le service funèbre, et, au milieu de cette triste cérémonie, M. Holmes, préfet des études au séminaire de Québec, monta en chaire et rappela à son immense auditoire les vertus qui distinguaient l'illustrissime et

révérendissime Bernard-Claude Panet, et les titres qui lui assureront l'estime et la vénération de la postérité. Lorsqu'il vint au moment où le vénérable prélat se démit du gouvernement de son diocèse, l'orateur s'exprima à peu près en ces termes :

“ Le temps, qui détruit tout, n'épargnait plus cet illustre vieillard ; ses forces diminuaient sensiblement ; les occupations sérieuses l'accablaient ; il comprit qu'il fallait mettre un terme à sa carrière publique. Il laisse à son coadjuteur le gouvernement du diocèse ; il se recommande aux prières de tous les fidèles, puis il s'enfonce dans la retraite chez les dames de l'Hôtel-Dieu pour ne plus penser qu'à l'éternité. Là il redouble de ferveur, il célèbre avec une foi et un respect tout nouveaux le saint et redoutable sacrifice ; il se confesse avec une humilité plus grande que jamais... Il est le premier à voir que sa fin approche et à demander avec empressement tous les secours de l'Église. Il se nourrit plusieurs fois du corps et du sang de l'Agneau. “ Qu'on m'administre sans délai le sacrement des malades, dit-il ; — que je ne sois point privé d'une grâce que j'ai dispensée à tant de milliers d'autres.”

“ On lui demanda le jour qu'il reçut l'extrême-onction s'il n'avait pas d'avis à donner soit à son clergé, soit à son peuple chéri.

“ Vous savez, répondit-il avec émotion, ce que j'ai toujours désiré pour eux, ce que je leur ai toujours souhaité. Eh bien, dites-leur que ce sont encore les mêmes désirs, les mêmes souhaits. — Faites-leur mes derniers adieux.

“ Dites à mon clergé que je le remercie du respect et de l'attachement qu'il m'a toujours témoignés. Dites-lui encore qu'il continue d'être le modèle du peuple qu'il conduit.

“ Dites à ce cher peuple qu'il vive dans l'union et la paix. “ Répétez-lui l'adieu du Vieillard bien-aimé : *Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres.*

“ Dites aux jeunes gens qu'on vieillit, que le temps passe comme un songe, qu'il faut bien vivre pour bien mourir.

“ Dites aux hommes de l'âge mûr de ne point se laisser trop aller aux affaires du monde.

“ Dites aux vieillards que je les attends de l'autre côté, et qu'ils se préparent bien vite à me suivre.

“ Dites aux âmes ferventes de persévérer ; dites-leur qu'il n'y a de bonheur que dans la vertu, même ici-bas.

“ Dites à tous les fidèles de mon diocèse que je les aime ; que je les bénis en mourant ; que si Dieu me fait miséricorde, je ne cesserai de prier pour eux.”

“ Cependant la mort avançait à pas rapides... Il la vit venir avec courage, supportant ses douleurs sans se plaindre... ses regards se portaient vers le ciel ou se fixaient sur l'image du Sauveur mourant pour lui... Dans ces beaux sentiments il expira, âgé de quatre-vingts ans, dans la cinquante-cinquième année de sa prêtrise et la vingt-sixième de son épiscopat¹.”

Nous faisons grâce à nos lecteurs des comptes rendus de chaque visite officielle faite à notre maison, par les officiers de la couronne chargés de s'enquérir de l'état des établissements qui recevaient une allocation de la législature. Ces enquêtes, pour l'ordinaire, se passaient de part et d'autre avec non moins de satisfaction que celle dont nous avons parlé en 1824, et des rapports toujours plus bienveillants avec MM. les commissaires en étaient le résultat accoutumé. A la suite de la visite de 1833, ces messieurs formulèrent dans les termes suivants leur témoignage qui fut publié, selon l'usage, dans les journaux de l'époque.

“ A l'égard des institutions de bienfaisance, nous ne saurions qu'ajouter aux éloges mérités dont elles ont été si souvent les objets. L'ordre et le bien-être que nous avons vus régner à l'HÔTEL-DIEU et à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, nous ont fait désirer de voir la législature doter ces établissements d'une manière assez large, pour leur permettre de donner à un plus grand nombre de malades et d'infirmes des soins que rien d'ailleurs ne saurait payer.

“ Dans le cours de nos visites, nous avons pu regretter qu'il ne soit pas érigé un hospice convenable et uniquement destiné aux aliénés, où un genre de traitement plus nouveau, plus doux, plus éclairé, pourrait être suivi. L'établissement des aliénés sous les soins des pieuses dames de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, qui est aussi bien conduit que le permettent le local et les moyens dont elles disposent, regorge de malades ; la plupart des salles de la prison en contiennent plusieurs, et d'après la disposition particulière des édifices, il est évident que la guérison y est presque impossible ; tandis que les systèmes récemment adoptés en Europe et en diverses parties des États-Unis, prouvent que la dou-

1. Ces détails sont extraits du journal *Le Canadien*.

ceur, la distraction, le travail même, rendent la raison à des infortunés que la détention dure et solitaire aurait perdus à jamais.”

D'autres écrits au sujet de cette enquête suivirent ce que nous venons de citer, mais dans un genre différent et par d'autres plumes. Le premier fut publié par un individu qui avait séjourné quelque temps dans nos salles, et qui en avait été congédié après avoir donné aux hospitalières assez peu de satisfaction. Son manifeste porte pour signature : *Un citoyen du faubourg St. Vallier*. Malheureusement pour sa gloire, *le citoyen* ne prouva qu'une chose : c'est qu'il avait plus de suffisance que de science, il ne sut pas mettre les rieurs de son côté ; ceux-ci se rallièrent autour de son spirituel adversaire, M. l'abbé C. F. Baillargeon, curé de Québec, qui, sous les pseudonymes de *Un citoyen de la haute ville* et de *Vindex*, entra en lice comme champion des religieuses.

La population du faubourg Saint-Vallier, peu flattée d'être faite en quelque sorte solidaire des *idées* émises par l'individu en question, voulut exprimer à notre communauté ses véritables sentiments en présentant aux religieuses l'adresse suivante.

AUX RÉVÉRENDES DAMES HOSPITALIÈRES DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL
DE QUÉBEC.

“ Nous soussignés, citoyens du faubourg Saint-Vallier, croyons de notre devoir de désapprouver et de contredire hautement les insinuations contre les révérendes dames de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, contenues dans l'écrit signé *Un citoyen du faubourg St. Vallier*, publié sur *Le Canadien* du six du présent mois, lesquelles nous regardons et déclarons fausses et dénuées de tout fondement, pour savoir et avoir vu le contraire, dans les fréquentes visites que nous avons eu occasion de faire aux pauvres et aux invalides de cette maison de vertu et de charité héroïque.

“ Nous saisissons cette nouvelle occasion pour témoigner aux révérendes dames de l'HÔPITAL GÉNÉRAL toute la reconnaissance dont nous sommes pénétrés pour la manière généreuse et libérale avec laquelle nous avons été desservis, nous et nos familles, à l'église des dites dames pendant un grand nombre d'années ¹, et aussi pour les

1. Jusqu'à l'érection de la paroisse Saint-Roch en 1829, le chapelain de l'HÔPITAL GÉNÉRAL avait juridiction sur le faubourg Saint-Vallier, et l'église du monastère servait de paroisse aux habitants de ce faubourg.

secours abondants et continuels qu'elles ont accordés aux pauvres et aux infirmes de notre faubourg."

Suivent les signatures de quarante-sept chefs de famille formant la majorité de la population de cette localité.

Enfin la petite sensation excitée par le *citoyen* et ses *idées* s'évanouit sans laisser trace de son passage, et tout rentra dans la paix et le calme accoutumés.

Les troubles politiques qui agitèrent le pays en 1837 plongèrent dans la douleur et le deuil beaucoup de familles jusque-là paisibles et heureuses. En ces jours de crise et de perturbation, nos Mères se firent un devoir d'offrir à Dieu d'ardentes prières pour fléchir le Ciel et obtenir le rétablissement de la tranquillité publique. Avec quel bonheur aussi joignirent-elles leurs actions de grâces à celles qui furent offertes dans toutes les églises au retour de la paix ! A cette occasion l'affectueuse sollicitude de nos chères communautés de France ne leur permit pas de demeurer indifférentes au sort de leurs sœurs du Canada. Craignant que nous n'eussions souffert des suites de l'insurrection, elles se hâtèrent d'écrire pour nous exprimer leur inquiétude.

" Il est vrai, leur fut-il répondu, que notre province a été troublée par quelques mille habitants séduits par des perturbateurs, ennemis de l'autel et du trône. Deux églises ont été brûlées (celles des paroisses de Saint-Eustache et de Saint-Benoît); plusieurs villages incendiés et quelques centaines d'hommes tués dans les combats qui ont eu lieu. Mais, grâce au Seigneur, nous en sommes quittes pour la peur, car les rebelles ne sont point venus jusqu'à la capitale...

" Quoique exemptes de la visite de nos ennemis, nous ne laissons pas d'être toujours inquiètes, et nous partageons la peine du clergé et la misère du peuple. Les terres ne produisent rien depuis plusieurs années, et il faut acheter au poids de l'or les choses nécessaires à la vie. Malgré la dureté des temps et les circonstances pénibles où se trouve le pays, nous serions ingrates de nous plaindre, car la Providence pourvoit à tous nos besoins. Les rentes que notre saint fondateur nous a laissées en France et que nous venons de recevoir en partie, nous ont mises en état de faire des réparations indispensables dans presque toutes les parties de notre vieille maison et de ses dépendances qui s'en allaient en ruine. Les commissaires du gouvernement ne nous ont jamais tracassées ; au contraire, ils se sont toujours montrés pleins de bienveillance ; le gouvernement lui-même nous a toujours protégées.

“ Notre communauté est, grâce à Dieu, dans les meilleurs sentiments de fidélité et de ferveur pour l'observation de nos saintes règles ; et rien ne nous gêne en ce qui regarde nos vœux et nos devoirs de religieuses hospitalières. Plaise à Dieu qu'il en soit toujours ainsi à l'avenir ! M. Bédard, notre chapelain, demeure chez nous depuis dix-neuf ans. C'est l'homme le plus zélé que nous ayons jamais vu, un de ces hommes tout propres à conduire les âmes dans le chemin de la perfection, étant lui-même le premier observateur de notre sainte règle. Comment voir un tel exemple et ne pas se ranimer dans l'amour du devoir ? Monseigneur Signay, évêque de Québec, est plein de bonté pour nous et tout ce qui concerne nos intérêts ; c'est lui-même qui est notre supérieur.”

Celle qui donnait sur la communauté confiée à ses soins des détails en tous points si consolants, était la mère Marie-Anne Sirois de Saint-Anselme. Après avoir partagé pendant plusieurs années les soucis du gouvernement avec sa vénérable tante, la mère Saint-Joseph, elle lui succéda dans la supériorité en octobre 1837 ; et celle-ci prit le rôle d'assistante qu'avait rempli auprès d'elle sa digne nièce. Déjà à cette époque la santé de la mère Saint-Joseph laissait à désirer : la communauté en concevait de vagues inquiétudes, et cette chère mère elle-même plus que personne semblait craindre quelque fatal accident. Hélas ! le coup ne vint que trop tôt confirmer ces tristes prévisions : une attaque d'apoplexie l'enleva du milieu de ses sœurs le premier septembre 1839. Rappelons ici pour notre édification le souvenir des vertus dont cette digne religieuse a constamment donné l'exemple.

Dans un âge encore très tendre la petite Marie-Esther aurait pu s'appliquer ces paroles du Psalmiste : *Mon père et ma mère m'ont abandonnée ; mais le Seigneur a pris soin de moi.* Elle perdit presque au berceau son père, M. Jean-Baptiste Chaloux. Madame sa mère (née Madeleine Bellefontaine, originaire de l'Acadie) vint occuper une chambre dans notre maison où elle décéda, laissant sa fille, âgée de cinq ans, aux soins des hospitalières. Ses institutrices n'eurent qu'à veiller au développement des qualités heureuses dont la nature l'avait douée, et des germes de vertu déjà implantés dans son cœur par les soins d'une mère chrétienne.

Après quelque temps les plus proches parents de Marie-Esther la retirèrent auprès d'eux, et puis la replacèrent au pensionnat dans sa treizième année. Elle se montra active au travail et docile à re-

cevoir l'instruction. L'attrait qu'elle éprouvait déjà pour la vie religieuse se fortifia pendant le cours de ses études, et nos Mères furent heureuses de favoriser son dessein en l'admettant au noviciat le premier avril 1787, à l'âge de dix-sept ans.

Mademoiselle Chaloux devenue la sœur Saint-Joseph, s'appliqua à acquérir le véritable esprit de notre institut par la pratique des moyens que suggèrent nos saintes constitutions ; ainsi préparée, elle eut le bonheur de s'engager irrévocablement au service de Dieu le 25 septembre 1788. Ses progrès dans la vertu ne s'arrêtèrent pas avec son année de probation ; au contraire, ils devinrent plus sensibles après l'émission de ses vœux. On remarquait le maintien grave et modeste de la jeune professe, son amour pour le silence, son obéissance pleine d'abnégation. C'est à la pharmacie que la sœur Saint-Joseph commença à s'exercer aux travaux de la vie active ; mais le choix de la communauté se fixa bientôt sur elle pour un autre emploi ; dès que ses années de profession purent le permettre, elle fut placée au dépôt où elle donna des preuves d'une aptitude spéciale. Mademoiselle de Saint-Ours la secondait de toute son expérience et de toute sa libéralité, et le succès répondit pleinement au zèle de la jeune dépositaire et de sa sage et fidèle amie. Notre établissement commença dès lors à sortir de l'état de gêne pécuniaire où l'avaient précipité les événements des années précédentes.

A des talents remarquables, la mère Saint-Joseph joignait ces aimables qualités de l'esprit et du cœur qui attirent à la fois le respect et l'affection ; et, se trouvant désignée comme tout naturellement aux suffrages de ses sœurs pour le gouvernement de la communauté, elle y fut appelée en 1809. L'importance de la mission que le Ciel lui confiait l'impressionna tout d'abord ; mais si elle en appréhenda les obligations, elle n'en redouta point le travail, et les grâces que Dieu lui communiqua furent la preuve que lui-même avait présidé à ce choix.

Simplicité et prudence, douceur et fermeté : tels étaient les traits distinctifs de son caractère ; c'était aussi à quoi se réduisait son art dans la direction des âmes. Cette révérende mère s'appliquait à discerner avec soin quels étaient sur chaque âme les desseins particuliers de la grâce ; puis, avec une suavité merveilleuse, elle savait faire incliner les volontés à ce qui était bon et convenable dans chaque circonstance particulière. La droiture de ses intentions lui mérita sans doute des lumières spéciales : là était le secret de cette sagesse qui la

guidait, jeune encore, dans toutes ses démarches. On lui représentait parfois que sa trop grande indulgence pouvait être nuisible ; à cela elle répondait que, si elle avait à souffrir en purgatoire, elle préférerait y être condamnée pour trop de douceur que pour excès de sévérité. Quelle ouverture de cœur et quelle simplicité dans ses rapports intimes avec ses chères filles ! Les âmes éprouvées par la tentation ou abattues par la tristesse, puisaient dans ses entretiens force et courage ; et celles qui marchaient avec joie dans le sentier du devoir, en rapportaient des motifs toujours plus pressants pour persévérer dans le travail et le combat.

Cette charité, cette affection semblait revêtir de nouveaux charmes à l'égard des sœurs malades ; la mère Saint-Joseph les visitait souvent, encourageant les unes, consolant les autres, et les conviant toutes à unir leurs souffrances à celles du divin Époux crucifié. La joyeuse famille du noviciat était singulièrement chérie de cette bonne mère ; procurer aux novices quelque délassement, quelque petit plaisir, était pour elle une vraie jouissance ; il en était de même à l'égard des élèves du pensionnat. Sa tendresse pour les pauvres répondait à la bonté de son cœur et à l'esprit de foi dont elle était animée.

Pendant dix-huit ans, à diverses époques, cette digne supérieure travailla au bien de la communauté en général, et au bonheur de chacune de ses sœurs en particulier. Dans les intervalles sa place était marquée au dépôt. Aux convenances sévères de l'état religieux, elle savait allier cette exquise politesse qui fait le charme de la vie civile : c'est le témoignage qu'en ont rendu des personnes du plus haut rang, ecclésiastiques et laïques ; aussi chacun lui accordait sans peine un tribut de respect et d'admiration.

Depuis longtemps cette vénérable mère désirait se voir déchargée de tout office électif pour ne plus penser qu'aux années éternelles ; elle se soumit néanmoins au choix qu'on fit d'elle en 1837 pour être assistante. Elle avait déjà souffert de graves maladies ; la mort ne lui apparaissait plus guère éloignée, et, comme une vierge prudente, elle se tenait constamment sur le seuil de l'éternité la lampe allumée à la main, prête à entrer à toute heure dans la salle du festin. Au mois d'août 1839, ses infirmités habituelles prirent un caractère plus grave ; elle parut néanmoins se remettre après quelque temps et entrer en convalescence, et elle voulut jusqu'à la fin combattre le glorieux combat. Le dimanche, premier septembre, ne voulant pas céder

à l'épuisement causé par une longue nuit de souffrances, elle se rendit au chœur pour entendre la sainte messe. De retour à l'infirmierie elle témoigna vouloir prendre un peu de repos, et au même instant elle perdit connaissance. Monsieur Bédard, appelé en toute hâte, lui donna conditionnellement l'extrême-onction. Les services du médecin ne furent pas nécessaires, car bientôt on put constater avec une douloureuse certitude que la mère Marie-Esther Chaloux de Saint-Joseph avait cessé de vivre. Elle était dans la soixante-dixième année de son âge et la cinquante et unième de sa profession. Une place réservée au chœur des religieuses, près du prie-Dieu de la mère assistante, reçut sa dépouille mortelle. Notre révérende mère Saint-Anselme rendit à sa vénérable tante, au nom de la communauté et avec la plus douloureuse affection, tous les devoirs de l'amour, du respect, de la reconnaissance.

Dans une lettre écrite peu après cette époque à une de nos communautés de France, on trouve un tableau assez satisfaisant de l'état moral et religieux de notre pays :

“ J'ai le plaisir de vous dire, ma révérende mère, que l'on voit avec consolation la religion reflourir et comme triompher dans cette province. On dirait que les troubles politiques, qui ont donné tant d'appréhensions et causé de si vives alarmes parmi le peuple, n'ont été que des brouillards qui ont servi à donner un plus grand calme et une plus grande ferveur à l'Église du Canada. Depuis 1840 un changement de mœurs se fait sensiblement remarquer dans toutes les classes de notre population. Nous en sommes redevables à des retraites et à des missions, qui ont été données et suivies avec beaucoup de zèle dans les villes et dans les campagnes. Bon nombre de ces exercices ont été dirigés par monseigneur de Forbin-Janson, prélat français d'un zèle infatigable, dont Dieu s'est servi pour appeler à son service, ou pour porter à une plus grande perfection, une infinité d'âmes ¹.

1. Charles-Auguste-Marie, comte de Forbin-Janson, évêque de Nancy, etc. Obligé de laisser son diocèse après la révolution de 1830, pendant laquelle on dévasta son palais, il s'éloigna de la France, et en 1840 il vint au Canada. Ses prédications fructueuses dans un grand nombre de paroisses des diocèses de Québec et de Montréal, ont mis son nom en vénération dans tout le pays. Nos annales parlent dans les termes suivants d'une visite que fit le digne prélat à notre monastère :—“ 8 Septembre 1840. —Mgr de Forbin-Janson, primat de Lorraine, évêque de Nancy et de Toul, a dit la messe dans notre église, et a prêché sur le mystère du jour, la Nativité de la sainte Vierge. NN.SS. de Québec et de Sy-

“ Depuis la même époque, se sont établies et accrues les sociétés de Tempérance et de la Propagation de la Foi, qui continuent de faire des progrès à la satisfaction du clergé, et de tous ceux qui s'intéressent au bien de la religion et au bonheur de l'État. L'une a déjà fait reparaître un certain air d'aisance dans les familles, malgré la mauvaise récolte de l'année; l'autre, à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir depuis le mois d'octobre dernier, est d'un grand secours pour les missions qui sont très étendues sous la direction de nos évêques. Nous avons vu avec une joie indicible *le chemin de la croix* érigé dans notre église et dans notre chœur. Notre digne et pieux chapelain nous en donne les exercices tous les vendredis; il les fait précéder d'un sermon sur quelque circonstance de la passion. Ce bon père vient de nous donner une nouvelle preuve de l'attachement qu'il a pour notre maison, en nous faisant don d'un orgue, qu'il a fait faire de proportions à le pouvoir mettre dans un jubé de notre chœur ¹. ”

“ Je vois, ma révérende mère, avec beaucoup de consolation toutes nos saintes règles en plein usage dans notre monastère. Les règlements y sont aussi observés. Il est vrai que nos Mères avaient obtenu plusieurs dispenses et permissions que la pauvreté de la maison rendait nécessaires, mais desquelles nous ne nous servons plus, grâce à la divine Providence qui nous a protégées.”

Ces lignes, tracées en 1842, donnent assez à comprendre que Dieu versait alors sur la communauté d'amples bénédictions spirituelles et temporelles. Le temps n'était plus où les religieuses, pour ne pas se voir privées du pain de chaque jour, étaient astreintes à de pénibles travaux manuels, souvent bien au-dessus de leurs forces, et qu'elles embrassaient néanmoins avec un courage si admirable. “ Nous sommes

dime (Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur) sont venus après la messe rejoindre le prélat français; toute la communauté fut appelée au parloir. Après nous avoir donné sa bénédiction, Mgr de Nancy offrit à notre mère supérieure un chapellet de bois d'olivier, indulgencié par lui à Jérusalem, sur le saint sépulcre de Notre-Seigneur; il donna aussi à toutes les religieuses de petites médailles de la sainte Vierge.

1. Le 9 avril 1842, est-il dit au *Journal du noviciat*, nous reçûmes l'orgue que notre père Bédard a fait faire au prix de £80, et dont il a fait présent à la communauté. Il fallut disposer le jubé du chœur de manière à recevoir le nouvel instrument; tout fut fait au plus vite, et le facteur, M. Fay, des Trois-Rivières, vint présider à son installation. Notre mère supérieure se réservait d'en faire elle-même l'*étrenne* le 25 avril, date de l'entrée de notre père Bédard dans les *ordres mineurs*; mais on sut jouer le tour à cette bonne mère, et les sons de l'orgue retentirent à la satisfaction générale le jour de Saint-Anselme, 21 avril.

assez à l'aise, ajoute la mère Saint-Anselme, pour donner à la communauté ce qui est permis par les constitutions et les règlements, et à nos pauvres les soins et les adoucissements convenables. ”

Ainsi pourvues du nécessaire par les soins de la Providence, exemptes désormais de ces inquiétants soucis du lendemain, dont elles n'avaient pu jusque-là se défendre, nos Mères se livrent avec une ferveur nouvelle à tous les saints devoirs prescrits avec tant de sagesse pour chaque jour, pour chaque heure, et dont l'exacte et amoureuse observance, il faut en convenir, reçoit toujours quelque atteinte là où les impérieuses exigences de la vie matérielle, imposent aux sujets un travail opiniâtre, continué pendant une trop longue période. Si donc, aux jours les plus désastreux de leur histoire, alors même que la ruine et la dispersion semblaient devoir être leur sort inévitable, nos Mères ne laissaient pas d'adorer, dans chaque nouvelle épreuve, la volonté souveraine d'un Dieu dont les pensées ne sont pas nos pensées, dont les voies ne sont pas nos voies, — pourraient-elles ne pas reconnaître de même *cette volonté bénie dans tant de secours, de grâces et de joies qui se mêlent maintenant à leur vie* d'une manière si sensible, *comme la lumière solaire se mêle à l'atmosphère* ! On conçoit sans peine la nature des sentiments qui devaient se presser dans leurs âmes à l'approche du premier avril 1843, cent cinquantième anniversaire de l'arrivée des fondatrices à Notre-Dame des Anges. Tout en faisant des préparatifs pour donner à cette fête autant d'éclat que possible, on crut que rien ne répondrait mieux aux intentions de notre fondateur qu'un redoublement de piété et de ferveur. Nos annales nous font connaître comment on s'acquitta de ce devoir :

“ La communauté étant assemblée à l'infirmerie le 21 mars, pour le saint viatique, que nos deux chères sœurs Sainte-Marie et Sainte-Agnès devaient recevoir, notre révérend père Bédard nous fit une touchante exhortation, et nous déclara, au nom de notre mère supérieure, qu'elle avait résolu de nous faire commencer une retraite générale de huit jours, afin de nous préparer à célébrer de notre mieux la fête du cent cinquantième anniversaire de notre fondation. Il nous fit voir combien Dieu aurait pour agréable les préparations extérieures que nous faisons, mais bien plus la préparation intérieure, par un renouvellement de ferveur dans les exercices de notre saint état ; puis, nous donnant la bénédiction avec le saint ciboire, au nom du Dieu qui y était contenu, de notre céleste Époux, il nous conjura d'apporter

tout le soin possible à bien faire cette retraite, et nous fit entrevoir en même temps que nos efforts seraient récompensés par les grâces les plus abondantes. Le même jour, à trois heures après midi, M. Joseph Aubry, directeur du séminaire, nous fit l'ouverture des exercices ; le *Veni Creator* fut chanté à l'orgue par les religieuses, et suivi d'un discours préparatoire sur les avantages de la retraite. Il y eut une conférence chacun de ces huit jours. Quant à notre père Bédard, il se donna une peine infinie pour aider les âmes à profiter de ce temps de grâce et de salut.

“ Enfin arriva le grand jour : c'était le samedi de la quatrième semaine du carême. L'église était parée avec magnificence et illuminée par deux cent cinquante cierges. Il y avait de tous côtés des fleurs à profusion. Des guirlandes de roses entouraient la grille des religieuses et la chapelle du Saint-Cœur de Marie. On avait placé dans cette chapelle le mausolée contenant le cœur de notre illustre fondateur : au-dessus apparaissait la petite statue de Notre-Dame de la Fondation. Les colonnes des jubés et les murs de l'église étaient ornés d'étendards aux armes de monseigneur de Saint-Vallier et d'inscriptions à sa louange.”

A six heures du matin, au moment où allait commencer la première messe, à laquelle toute la communauté devait communier, notre chère sœur Marie-Christine Gagnon de Sainte-Agnès, âgée de vingt-neuf ans, rendit doucement son âme entre les mains de son Créateur pour aller jouir de la communion sans fin dans le séjour des fêtes éternelles.

A neuf heures commença la grand'messe solennelle d'action de grâces. L'officiant, monseigneur Turgeon, était revêtu de l'aube portée par monseigneur de Saint-Vallier lui-même le jour de son sacre. On voyait dans le sanctuaire vingt-huit messieurs du clergé, tant de la ville que de la campagne. A l'issue du saint sacrifice, Sa Grandeur adressa à l'auditoire un touchant discours sur ce texte : *Hæc dies quam fecit Dominus ; exultemus et lætemur in ea*. Le prélat fit ressortir la charité immense de monseigneur de Saint-Vallier envers les pauvres et les malheureux ; il rappela les vertus de nos Mères fondatrices et de celles qui, pendant cent cinquante ans, avaient marché sur leurs traces et vécu de leur vie dans cette sainte maison. Un passage heureux fut consacré à la mémoire de la chère et regrettée sœur qui venait de disparaître du milieu de nous. Les élèves du pen-

sionnat ne furent pas oubliées non plus que les pauvres de notre hôpital. Enfin, il y eut un mot d'encouragement et de félicitation à l'adresse des six aspirantes qui, présentes dans l'église, au milieu de leurs parents et de leurs amis, attendaient, dans l'allégresse de leur cœur, les unes l'entrée du monastère, les autres le saint habit de la religion.

Après le sermon les religieuses se rendent à la porte conventuelle : les six jeunes personnes vêtues de blanc s'agenouillent sur le seuil ; elles baisent la croix qui leur est présentée par la révérende mère supérieure, reçoivent la bénédiction, et après un dernier adieu à des parents chéris, se joignent au cortège virginal qui reprend en chantant le chemin du cœur. Mesdemoiselles Maguire, Pepin, Paré, Fleury de la Gorgendière, se placent au rang des postulantes ; tandis que mesdemoiselles Cadorette et Nesbitt se présentent à monseigneur Turgeon pour recevoir de sa main le voile blanc des novices, avec les noms de Sainte-Croix et de Sainte-Hélène. Après la cérémonie, on chanta un *Te Deum* solennel en actions de grâces pour tous les bienfaits de Dieu depuis l'établissement de ce monastère.

Les personnes de l'hôpital devaient avoir une part à la joyeuse fête : aussi dans ce département toutes choses étaient-elles disposées d'une manière très convenable. Les portraits de notre vénéré fondateur et de la révérende mère Louise Soumande de Saint-Augustin occupaient, à la salle Sainte-Marthe, des places d'honneur ; et on lisait de part et d'autre sur des étendards les pièces de vers que monseigneur de Saint-Vallier avait fait écrire, peu avant sa mort, pour recommander son HÔPITAL GÉNÉRAL aux autorités qui gouvernaient alors le Canada au nom du roi très chrétien. Au sortir de l'église un grand nombre de personnes se rendirent aux salles ; les religieuses y venaient en même temps pour le dîner des pauvres ; plusieurs dames et messieurs furent heureux de se joindre à elles pour faire le service. Il était une heure de l'après-midi lorsque la foule commença de s'écouler, chacun emportant un agréable et doux souvenir de cette belle journée. A deux heures les religieuses chantèrent les complies qui furent suivies de la bénédiction du très saint sacrement. Puis notre infatigable père Bédard fit dans l'église *le chemin de la croix*.

Ainsi se passa cette fête mémorable dans la joie et la gratitude au souvenir des bienfaits de Dieu. L'église resta parée pendant plusieurs jours ; et c'est au milieu de cette magnificence qu'eut lieu, le 4

avril, l'inhumation de la sœur Sainte-Agnès,— le devant d'autel seul fut changé en signe de deuil,—notre révérende mère Saint-Anselme jugeant avec raison que cette chère âme, députée vers le ciel en un jour si remarquable, devait avoir jusqu'à la fin des honneurs extraordinaires.

Au premier avril 1843 notre communauté comptait trente-huit professes de chœur et onze professes converses. Sur ces quarante-neuf religieuses, une seule, la mère Marie-Louise Duval de Saint-Jean-François Régis, pouvait parler en pleine connaissance de cause de la fête du premier centenaire, étant déjà à cette époque dans la sixième année de sa profession. Au troisième demi-siècle elle était doyenne de la communauté, et portait sans trop s'en plaindre ses soixante-dix-huit ans.

Quelques jours après notre grande fête semi-séculaire, la mère Saint-Anselme écrivit à nos mères de Dieppe une lettre qui fut transmise à son adresse par M. Charles-François Hamel, négociant de Québec. Ce monsieur voulut bien aussi se charger de divers autres messages tant de notre part que de la part de nos mères de l'Hôtel-Dieu ; il y a lieu de croire que, depuis la révolution, aucune de nos communautés d'outre-mer n'avait reçu la visite d'un voyageur canadien. Laissons la mère Marie-Madeleine, de Dieppe, nous rendre compte de l'impression que produisit sur elle l'arrivée inattendue de notre compatriote. Dans sa lettre du 12 juin, adressée à l'Hôtel-Dieu, elle dit :

“ Les sentiments divers qui se pressent dans mon cœur, la multitude d'objets dont je dois vous entretenir, me causent presque le même embarras qu'éprouvent ceux qui écrivent sans avoir rien à dire. Par où débiterai-je ? Par la joie, par le remerciement ou par la réciprocité d'affection ? Je suivrai l'ordre des faits ; les sensations suivront naturellement.

“ Grande fut ma surprise lorsque, le 8 de ce mois, à six heures du matin, je me vis à la grille en présence d'un habitant du nouveau monde lequel, trente jours auparavant, avait entretenu nos bien-aimées sœurs à quinze cents lieues de nous ! Ma joie fut trop grande pour que mon cœur la pût contenir ; aussi m'empressai-je d'appeler mes sœurs pour la partager... Et ce bon M. Hamel, avec quelle complaisance il satisfît à la foule de questions qui lui furent adressées ! Cependant ses affaires l'appelaient ; et d'ailleurs, à cette première visite, il n'avait pas apporté la caisse précieuse à laquelle nous atta-

chions tant de prix. Il n'était pas neuf heures, et déjà notre excellent Canadien était de retour. La caisse est ouverte... les lettres sont lues... et je vous laisse à penser avec quel bonheur... Puis viennent vos charmants petits ouvrages, que la délicatesse du travail et la rareté de la matière rendent inimitables en Europe. Encore voulez-vous nous faire participer aux friandises de vos contrées. Ces petits pains de sucre d'érable ne sont pas connus ici ; aussi en avons-nous fait *regal* venant de chez vous.

“ La Providence, qui règle les plus petits événements, a placé au mieux pour nous l'arrivée de votre estimable compatriote ; quelques jours plus tôt sa présence eût coïncidé avec notre grande retraite, ce qui eût abrégé les heureux instants que j'ai employés à m'entretenir de vous et de ce qui vous touche ; la communauté eût été également privée de la récréation extraordinaire que j'ai dû accorder, tant en signe de réjouissance, qu'afin qu'on admirât vos présents, et qu'on se communiquât librement les sentiments que vous inspirez à toutes. La caisse dont nous avons prié monsieur Hamel de se charger pour vous, n'étant pas d'une dimension commode, il a placé parmi ses effets les petits objets que nous vous offrons ainsi qu'à nos mères de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. ”

“ Comment exprimer le bonheur que vous nous avez fait goûter en obtenant de votre excellent ami qu'il nous visitât ! écrit la mère Marie-Madeleine à notre communauté. — Je crois que notre accueil l'aura flatté ; nous l'avons fêté de notre mieux ; il nous semblait vous fêter vous-mêmes. Rien qu'il n'ait vu chez nous de ce que, sans rompre la clôture, nous avons pu lui montrer. Dans l'espace de trente heures, nous l'avons vu cinq fois ; et, dans ces longs entretiens, que d'intéressants détails ne nous a-t-il pas donnés sur la beauté de votre établissement ! Vous et vos sœurs de l'Hôtel-Dieu, vous êtes les *reines* non seulement de l'institut, mais encore de toutes les hospitalières, ce dont nous nous conjouissons avec vous, le lien qui nous unit rendant tous les biens communs entre nous.

“ Je ne vous ai rien dit encore des douces impressions que m'ont faites vos lettres et vos présents. Cette cinquantaine célébrée avec tant de solennité ; rendue plus vénérable par les antiques souvenirs dont elle apparaissait revêtue, par ces vêtements, ces admissions nombreuses, qui sont le gage de votre perpétuité... Et voilà que ce tableau si riant est tout à coup enveloppé des ombres de la mort, — tant il est

vrai que les joies les plus pures de nos sombres régions doivent en porter le cachet, où toujours la douleur marque son empreinte. Vos charmants petits ouvrages ont été reçus et seront conservés comme de précieux trésors... Recevez du tout nos remerciements, et agréez avec autant de joie que nous en avons à vous les offrir les tout petits présents que monsieur Hamel vous remettra de notre part... Par la modique valeur de ces objets, ne jugez pas de nos sentiments, lesquels ne sauraient être pour vous plus dévoués, plus tendres, plus affectueux."

Cette première visite de M. Hamel à l'Hôtel-Dieu de Dieppe ne fut pas stérile en résultats. Il avait tout vu, tout observé : il pouvait nous parler de tout. L'accueil qui lui fut fait, la confiance que lui témoignèrent nos mères françaises, produisirent sur lui une impression ineffaçable. A chaque voyage qu'il eut occasion de faire dans la suite, une halte à Dieppe devint une partie obligée de son itinéraire ; et, comme si le voyageur canadien eût puisé, près du berceau de notre saint institut, quelque chose de l'esprit de famille qui unit entre elles toutes les maisons de la congrégation, — il sut communiquer aux hospitalières de Québec une nouvelle affection, un attachement plus tendre pour cette antique et vénérable communauté ; aussi, à dater de 1843, nos relations avec Dieppe, — et par Dieppe avec nos autres monastères de France, — devinrent-elles de plus en plus fréquentes et intimes.

CHAPITRE DOUZIÈME

1843-1859

Agrandissez le lieu de votre campement ; ... car
vous vous étendrez à droite et à gauche.

Isaïe, LIV, 2, 3.

Votre conception immaculée, ô vierge Mère de
Dieu, a comblé de joie l'univers entier !

Liturgie.

En entrant dans le quatrième demi-siècle de son existence, notre monastère devait voir augmenter ses dimensions, de manière à répondre aux besoins d'un personnel qui devenait plus nombreux d'année en année. Donc, "le 3 juillet 1843, jour où nous avons coutume de chanter un salut en l'honneur du saint cœur de Marie, la communauté offrit la sainte communion,— ainsi que l'avait réglé la veille notre mère supérieure,— pour demander à Dieu qu'il lui plût de verser ses bénédictions sur les travaux d'un nouveau bâtiment que l'on allait commencer, de cent cinquante pieds de long sur quarante-quatre de large," se prolongeant à l'ouest de l'aile construite en 1737. Ce bâtiment étant destiné aux usages des religieuses, l'on y disposa une salle de communauté, quelques offices et un dortoir de trente-quatre cellules. L'hôpital eut aussi ses agrandissements et ses améliorations : cela toutefois ne put avoir lieu sans un sacrifice de notre part. Il fallut ouvrir une salle (*N.-D. de la Victoire*) à l'endroit occupé par le dortoir des récollets ; les petites cellules aux fenêtres cintrées disparurent, et, avec elles, le monastère perdit ce cachet antique qui en faisait pour le pays un des monuments les plus vénérables du dix-septième siècle.

Les réparations entreprises en 1850 eurent surtout pour but l'agrandissement du pensionnat et son embellissement. Neuf ans plus tard la construction d'une aile sur l'emplacement des anciennes *loges* ¹,

1. Notre communauté se trouvait alors déchargée du soin des aliénés, ces personnes ayant été transférées à l'asile de Beauport le 12 septembre 1845.

donna lieu d'introduire de grandes modifications, tant dans le département des hommes infirmes que dans celui des femmes, et permit de recevoir plusieurs invalides de plus, au choix de la corporation archiépiscopale. Enfin, vers le même temps, la fondation à perpétuité de trois nouveaux lits par un honorable citoyen de Québec, M. Thomas Baillairgé, architecte, contribua encore à l'augmentation du personnel de notre hôpital.

Cependant des années de désolation et de deuil étaient passées sur notre ville : 1845 et ses deux désastreux incendies qui, à trente jours d'intervalle (28 mai, 28 juin), réduisirent en cendres les faubourgs Saint-Roch et Saint-Jean, laissant sans asile près de dix-huit mille personnes ; 1847 et le typhus ; 1849 et le choléra asiatique pour la troisième fois. Nos annales sont pleines des souvenirs de ces trois diverses époques : nous nous bornerons à en donner ici d'assez rapides résumés.

Le couvent des sœurs de Notre-Dame à Saint-Roch, quoique cerné par les flammes et menacé de très près, lors de l'incendie du 28 mai, avait été épargné par une protection spéciale de la mère de Dieu ; mais il n'était pas habitable pour le moment, et la sœur Sainte-Élisabeth, avec ses compagnes au nombre de cinq, et trente de leurs élèves, accepta l'invitation de venir passer quelques jours au milieu de nous. Elles eurent le plaisir d'y recevoir la visite de leur supérieure, la mère Catherine Huot de Sainte-Madeleine, de la sœur Saint-Philippe, dépositaire, et de quelques sœurs missionnaires dans les paroisses environnantes. Toutes nous quittèrent le 4 juin, mais non sans exprimer combien elles étaient sensiblement touchées de notre accueil religieux et fraternel. Elles ne manquèrent dans la suite aucune occasion de nous témoigner leur sincère gratitude.

Après ce même incendie, nous eûmes le bonheur de pouvoir offrir l'hospitalité aux ecclésiastiques de la cure de Saint-Roch : M. Charest, curé, et MM. Auclair, Patry, Beaubien et Roy, vicaires. Ces dignes prêtres se montrèrent pleins de bienveillance pour notre communauté ; MM. Beaubien et Roy en particulier rendirent beaucoup de service aux maîtresses du pensionnat. Le séjour de sept semaines qu'ils firent en notre maison fut regardé comme une source de bénédictions. Notre église resta au service des paroissiens de Saint-Roch tout le temps nécessaire pour la reconstruction de leur propre temple. La grand'messe y était chantée pour eux, par leurs pasteurs, les dimanches

et les fêtes. Un dépôt précieux, le cœur de monseigneur Plessis, retiré des murs déjà embrasés de l'église Saint-Roch, nous avait été confié ; il fut placé près du cœur de monseigneur de Saint-Vallier, où il resta jusqu'au 30 septembre 1847. Ce jour-là au matin, eut lieu, la cérémonie de sa translation au nouveau sanctuaire.

L'année 1846 fut remarquable par un événement du plus haut intérêt pour la sainte Église, et pour l'univers catholique : l'élévation au saint-siège du souverain pontife Pie IX. Le nouveau pape, élu le 16 juin et couronné avec acclamation le 21 du même mois, succédait à Grégoire XVI. Bientôt la voix du vicaire de Jésus-Christ se fit entendre en faveur d'une portion intéressante mais malheureuse du troupeau confié à sa sollicitude : les enfants de la catholique Irlande qu'affligeaient la famine et la peste. Pour obéir à la pressante et pathétique invitation du père commun des fidèles, et pour suivre l'exemple que lui-même en avait donné dans la capitale du monde chrétien, monseigneur Signay régla qu'un *triduum* de prières serait célébré dans les églises du diocèse ; il y eut chaque jour salut du très saint sacrement avec chant du *Miserere*. Une indulgence plénière était attachée à ces pieux exercices qui se firent au mois de juin. A la prière, le souverain pontife recommandait de joindre l'aumône en faveur de ce peuple infortuné ; mais déjà, à la suggestion de ses pasteurs, la population catholique de Québec et de tout le pays avait prévenu ce désir du chef suprême de l'Église. Les secours recueillis de cette sorte furent expédiés le plus tôt possible au delà des mers pour être réunis aux aumônes abondantes des autres nations chrétiennes ; mais toutes les ressources de la charité la plus généreuse se trouvèrent insuffisantes en présence des misères qu'elles étaient appelées à soulager !

Bientôt le fléau dévastateur traverse l'Atlantique : des milliers de malheureux, fuyant leur sol natal, viennent chercher au Canada une terre hospitalière ; hélas ! la disette et les maladies pestilentielles s'attachent à leurs pas ; la mort, avec ses horreurs, les poursuit, et un grand nombre de ces victimes infortunées n'auront d'autre tombeau que les profondeurs de l'Océan ! La Grosse-Ile, désignée pour station aux vaisseaux infectés du typhus, devient le théâtre du sublime dévouement de notre clergé canadien. Tous les prêtres qui ont tant soit peu l'usage de la langue anglaise volent au secours des malades et des mourants ; et les autres regrettent de ne pouvoir partager les travaux et les mérites de leurs confrères plus favorisés.

Ils n'échappèrent pas tous à la contagion ces ministres fidèles qui, à l'exemple du bon Pasteur, exposaient leur vie pour porter à de pauvres exilés les secours spirituels et corporels que réclamaient leurs besoins ; au contraire, la plupart d'entre eux furent atteints de la terrible maladie. Nos mères de l'Hôtel-Dieu, malgré l'exiguïté du local à leur disposition, soignèrent chez elles cinq de ces généreux apôtres. La faveur d'avoir part à une si belle œuvre de miséricorde ne nous fut pas refusée :— les messieurs à qui notre communauté donna ses soins furent au nombre de douze :

M. Hugh McGuirk, vicaire à la cure de Québec, arriva le 11 juin de la Grosse-Ile ; il raconta qu'il avait été trois jours entiers sans pouvoir ôter ni son surplis ni son étole ; et qu'il avait employé cinq heures consécutives à administrer les sacrements dans la cale d'un vaisseau. Deux professeurs du séminaire de Québec, MM. Elzéar-Alexandre Taschereau et Edward John Horan, suivirent de près M. McGuirk ¹. Vinrent ensuite successivement M. Narcisse Beau-bien, vicaire de Saint-Roch et chapelain de l'hôpital de la Marine ; M. Zéphirin Rousseau, vicaire de Saint-Henri de Lauzon ; M. Hugh Paisley, curé de Sainte-Catherine de Fossambault, M. Léon Roy, vicaire de Saint-Roch ; M. Joseph Bailey, vicaire des Trois-Rivières ; M. Michel Forgues, curé de Sainte-Marie de la Beauce ; M. François Xavier Morin, curé de Saint-Joseph de la Beauce ; M. Honoré Jean, vicaire de Notre-Dame de Lévis, et, au mois d'octobre, M. Joseph Auclair, nouveau curé de Sainte-Marie de la Beauce. Quelques-uns de ces messieurs n'eurent qu'une légère atteinte des fièvres ; les autres essayèrent l'épidémie dans toute sa force ; cependant tous se rétablirent, à l'exception de M. Hugh Paisley. Ce digne ecclésiastique avait prêché dans notre église le jour de Sainte-Madeleine, étant encore en parfaite santé ; il fut reçu le 30 juillet en qualité de malade, et l'on reconnut bientôt que sa maladie était des plus graves. Notre communauté, connaissant les qualités précieuses de ce saint prêtre, adressait à Dieu de continuelles prières pour obtenir sa conservation : mais le Ciel en avait ordonné autrement. M. Paisley rendit le der-

1. MM. Taschereau et Horan furent promus dans la suite à l'épiscopat : le premier comme archevêque de Québec (nous aurons, du reste, occasion de mentionner le fait en son lieu) ; et le second comme évêque de Kingston. Frère de notre chère sœur Marie-Jean, Mgr Horan vint faire à l'HÔPITAL GÉNÉRAL la retraite préparatoire à sa consécration, qui eut lieu dans l'église Saint-Patrice de Québec le premier mai 1858.

nier soupir en présence de quelques-uns de ses confrères, le jour même de la glorieuse Assomption de Marie. Il fut inhumé le lendemain dans le sanctuaire de notre église du côté de l'épître. Le sanctuaire perdit encore pendant cette épidémie quatre autres de ses lévites, victimes eux aussi de leur héroïque charité : M. Hubert Robson, vicaire de Saint-Thomas de Montmagny ; M. Félix Bardy, vicaire de Cacouna ; M. Pierre Roy, curé de Charlesbourg ; M. Edouard Montminy, assistant curé de Saint-Gervais.

Portons en ce moment nos regards attendris sur cette foule d'orphelins, qu'un sort inexorable a jetés sans ressource sur une terre étrangère... "Aujourd'hui ils remplissent les hôpitaux où ils ont perdu ce qu'ils avaient de plus cher au monde. Aujourd'hui on les arrache du sein de leurs mères qui meurent en les pressant sur leurs cœurs, comme regrettant de les laisser ici-bas... Aujourd'hui ces tendres enfants cherchent parmi les morts et les mourants les auteurs de leurs jours. Hélas ! ils ne sont plus !... et ces innocentes victimes s'écrient dans leur détresse : " O vous tous qui passez par ces lieux consacrés " par les souffrances de nos pères et de nos mères, et où s'élèvent " tristement leurs tombes, voyez s'il y a une douleur semblable à " notre douleur !... ¹ "

Ici encore les sentiments de la compassion et de la charité chrétiennes seront à la hauteur des circonstances. Tandis que la population de la ville et des faubourgs reçoit dans son sein, nourrit et revêt des centaines d'orphelins, nos campagnes ne veulent pas rester en arrière. D'honorables cultivateurs, jouissant déjà de l'effet des bénédictions promises à Abraham, à Isaac et à Jacob, élargissent le cercle de leurs affections, et appellent à leurs paisibles et heureux foyers de petits étrangers qui bientôt s'assimilent en tout aux fils de la famille. Les collèges, et les pensionnats de nos maisons religieuses ouvrent aussi leurs portes et, avec les secours matériels, ils offrent, à des protégés nombreux, le pain de l'intelligence, dont les enfants de la verte Érin furent toujours si avides. C'est ainsi qu'en ce temps notre communauté adopta trois sœurs orphelines.

Est-il besoin de dire qu'en tête de ce beau mouvement de bienfaisance, qui fait tant d'honneur au Canada français, se trouvait encore notre admirable clergé ? est-il besoin surtout de mentionner celui qui en fut l'âme et le cœur ? Qui ne sait aujourd'hui, qui pourra ignorer

1. Mgr Bourget, évêque de Montréal, mandement du mois d'août 1847.

dans l'avenir que l'ami le plus compatissant, le protecteur le plus zélé, le plus généreux bienfaiteur des orphelins de 1847, fut monseigneur Charles-Félix Cazeau, alors secrétaire du diocèse, plus tard vicaire général et prélat domestique de Sa Sainteté ?

Il est digne de remarque que, tandis que le typhus exerçait ses ravages parmi les émigrés, l'état de la santé publique à Québec, était, en général, assez satisfaisant. Quant à notre communauté, il ne s'y manifesta alors aucun cas de fièvres. Il n'en fut pas ainsi du choléra asiatique en 1849. Après s'être abattu avec violence sur diverses parties de l'Union américaine et sur les autres villes du Canada, ce fléau redoutable fit son apparition à Québec le 6 juillet. En quelques jours on put compter de nombreuses victimes, et partout la terreur était à son comble. Les élèves du pensionnat furent congédiés dans l'après-midi du 12 juillet. Il était temps, car déjà la terrible maladie était entrée sous notre toit. Notre chère sœur Angèle-Claire Lagorce de Saint-Irénée fut la première à en ressentir les atteintes. A cinq heures du matin notre père Bédard se rendait à l'infirmerie pour la confesser ; peu de temps après la messe, il lui administra le sacrement de l'extrême-onction et l'indulgence *in articulo mortis* ; la malade s'acquitta de ces pieux devoirs avec de grands sentiments de foi et de résignation, malgré des souffrances qu'elle comparait à celles des martyrs. Les facultés intellectuelles de notre chère sœur demeuraient intactes, et, ne pouvant plus parler, elle tendait les mains en signe d'amitié à toutes celles qui s'approchaient de son lit de douleur. A midi et demi sa belle âme allait recevoir la récompense due à ses vertus religieuses. Elle était âgée de trente-huit ans, et en avait quatorze de profession.

Le lendemain et les jours suivants plusieurs autres religieuses tombèrent malades ; on en compta jusqu'à vingt à la fois. De ce nombre était une vénérable ancienne, la mère Marie Renaud de Saint-Pierre. Le matin du 16 juillet, elle éprouva un mieux sensible ; après s'être informée affectueusement de toutes celles qu'elle savait être souffrantes, elle dit à la supérieure (qui était alors la révérende mère Marie-Joseph Sirois de Saint-Roch) : " Ayez bien soin des jeunes ; moi, je suis vieille ; si je meurs, cela ne fera pas tort à la maison." Notre mère ne répondit que par ses larmes ; peu de temps après on vint lui annoncer que la mère Saint-Pierre était beaucoup plus mal ; en effet, il n'y avait pas à tarder pour lui faire recevoir les derniers

secours de l'Église : à onze heures elle avait cessé de vivre, dans la soixante-troisième année de son âge et la quarante-septième de sa profession. Son inhumation eut lieu le même jour, à quatre heures de l'après-midi, au milieu des pleurs et des sanglots.

La sœur Louise Brown de Saint-Hyacinthe, après avoir subi une forte attaque du choléra, pendant laquelle elle avait reçu le sacrement de l'extrême-onction, était depuis trois jours en proie à la violence des fièvres typhoïdes ; il plut à Dieu de mettre un terme à ses douleurs par la mort, arrivée le 17 juillet.

Voilà donc dans l'espace de cinq jours trois victimes prélevées sur la famille du cloître. Il y eut jusqu'à la fin du mois plusieurs autres cas plus ou moins graves. Les nouvelles les plus alarmantes nous arrivaient de la ville où l'épidémie continuait ses ravages. Au milieu de la consternation générale, tout notre recours était dans la prière ; nous nous adressions sans cesse, avec la plus entière confiance, à la sainte Vierge, sous le titre de son immaculée conception, et à saint Roch le refuge des pestiférés. Après le commencement de septembre, on n'entendit plus parler de mortalité par le choléra, et les lois du jeûne et de l'abstinence, qui avaient été suspendues par l'autorité épiscopale, furent remises en vigueur. Dans le cours de l'hiver, il y eut par tout le diocèse des actions de grâces solennelles pour la cessation du fléau, et un *Libera* fut chanté dans chaque église pour les âmes des personnes enlevées par la désastreuse épidémie.

Nous vîmes au mois de mai 1849 la mère Coutlée, supérieure de l'hôpital général de Montréal, et la sœur McMullen, dépositaire. Elles venaient à Québec pour traiter avec monseigneur Turgeon de la fondation d'une maison de leur institut au faubourg Saint-Jean. Les négociations furent terminées en peu de temps, au grand avantage de notre ville, et les fondatrices arrivèrent de Montréal au mois d'août. Le choléra décimait encore notre population ; et il semble que la prudence humaine eût dû conseiller aux sœurs de ne pas s'exposer en pareil cas aux dangers que présentait un changement de domicile ; mais aux yeux des filles de la Charité, c'était une raison de plus pour ne pas perdre un moment. Elles ne regrettaient qu'une chose : c'est que des circonstances incontrôlables eussent retardé jusque-là leur départ, les empêchant de prodiguer plus tôt leurs soins à tant de pauvres pestiférés. Au lendemain de leur arrivée (22 août), nous eûmes le plaisir de souhaiter la bienvenue à la mère Anne-Marcelle

Mallet, supérieure du nouvel hospice, et à ses compagnes, les sœurs Julie Pilon de Sainte-Croix, Eulalie Perron de Saint-Joseph, Elmire-Thérèse Clément et Alice Dunn. Après avoir visité la maison, elles soupèrent avec nous au réfectoire, et il y eut en leur honneur *Deo Gratias*. En nous quittant, ces sœurs bien-aimées emportèrent nos vœux les plus sincères pour l'heureux succès de leur entreprise.

En cette même année, les révérends pères jésuites, arrivés à Montréal sept ans auparavant, vinrent se fixer à Québec. C'était au moment où ceux de leur ordre étaient forcés par la révolution de quitter la capitale du monde chrétien, que des pères de cette compagnie célèbre, absents depuis un demi-siècle, reparaissaient dans notre antique cité pour desservir la chapelle de la congrégation de la sainte Vierge, et se dévouer à leurs fonctions ordinaires pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. En attendant que le logement qui leur était destiné pût être en état de les recevoir, les RR. PP. Saché, Faleur, Beaudry et Luiset trouvèrent à la cure de Québec la plus cordiale hospitalité. Notre père Bédard ne tarda pas à se mettre en rapport avec ces excellents religieux, et dès le mois de novembre, il invitait le père Beaudry à venir donner à la communauté les exercices de la retraite annuelle, laquelle n'avait pu avoir lieu à l'époque accoutumée à cause de la maladie régnante. Dans la suite, à diverses époques, tantôt à la retraite du premier semestre, tantôt à celle de la rénovation, nous recevons, avec une avidité toujours croissante, les instructions solides et onctueuses d'autres pères non moins habiles à conduire les âmes dans les voies sublimes de la perfection religieuse. C'est ainsi que se trouve renouée la chaîne des traditions qui nous montrent, au nombre des insignes bienfaiteurs de notre communauté, les pères de Glapion et Casot du siècle dernier.

Au mois d'août 1850, on vit à Québec pour la première fois un prêtre du rit grec catholique : le père Flavianus Kifoi, religieux basilien du couvent de Saint-Jean-Baptiste au mont Liban. Il était député par ses supérieurs à l'effet de recueillir, en Europe et en Amérique, des secours pour le rétablissement de son monastère, détruit, avec bien d'autres, dans la récente persécution des Druses contre les Maronites. Accueilli avec bonheur par les autorités ecclésiastiques le bon père en reçut toute permission pour faire appel à la charité des fidèles en faveur de leurs frères de la Syrie. Il célébra la messe en langue grecque, d'abord à la chapelle du séminaire, puis en d'autres

églises. M. l'abbé Cazeau le conduisit à l'HÔPITAL GÉNÉRAL le dimanche, 25 août. Ce fut pour nous un spectacle bien intéressant de voir offrir les saints mystères avec toutes les cérémonies de l'Église d'Orient.

Après le déjeuner pris chez M. notre chapelain, le père Kifoi voulut bien se rendre au parloir de la communauté. Là on fit la conversation par l'intermédiaire du frère Nasif, qui exprimait en anglais ce que disait le père en langue grecque. C'est de cette sorte que nous eûmes une courte explication au sujet des ornements et des vases sacrés. Pour souvenir de sa visite, le père Flavianus présenta à la mère Saint-Anselme un papier sur lequel étaient écrits en arabe l'oraison dominicale, son nom et celui de son compagnon de voyage. Il laissa aussi à la communauté un voile de calice qu'il avait reçu de sa sœur, la mère Fouri, supérieure des religieuses basiliennes au mont Liban. La mère Saint-Anselme en prit occasion pour envoyer un souvenir à la mère Fouri ; de plus, elle offrit au père Flavianus un autre voile de calice de drap d'argent, rehaussé de broderies. Pour contribuer à l'objet de son voyage, la communauté lui fit une petite aumône de douze piastres. La somme totale des secours recueillis dans les différentes églises de la ville, s'éleva à plus de quatre mille piastres. Arrivé à Québec le 21 août, le père Flavianus en repartit le 29 pour retourner dans son pays par la voie des États-Unis.

Il y avait à peu près une année que monseigneur Joseph Signay avait remis à son digne coadjuteur, monseigneur Turgeon, l'administration de l'archidiocèse lorsqu'il succomba à une attaque d'apoplexie (3 octobre 1850). Les rapports de monseigneur Signay avec notre communauté furent toujours pleins de bienveillance. Il suivait avec intérêt le détail de nos affaires, et dans les entreprises tant soit peu importantes, il prenait la peine de voir lui-même les personnes avec qui nous avions à contracter, leur faisant connaître ses intentions et arrêtant avec elles les clauses qu'il croyait nous être les plus avantageuses. En sa qualité de supérieur, le vénérable archevêque se faisait un devoir de présider à nos élections annuelles et aux cérémonies de vêtue et de profession. S'il se trouvait à Québec à l'époque des examens des élèves du pensionnat, il ne dédaignait pas de venir assister à la distribution des prix, et il était heureux d'adresser à cette intéressante jeunesse quelques paroles d'éloges et d'encouragement. Dans les visites assez fréquentes dont il nous honorait, monseigneur

Signaÿ se montrait plein de sollicitude et d'affection pour la communauté. Peu de jours avant celui qui fut le dernier pour ce bon pasteur, il était venu à son ordinaire, mais il avait paru touché d'une particulière tendresse. Étant sorti du parloir sans avoir parlé de nos bonnes sœurs converses, il revint sur ses pas pour s'informer de leur santé et de leur travail. Monseigneur Signaÿ nous a fait en divers temps plusieurs dons ; par son testament il légua sa garde-robe pour l'usage des pauvres de notre hôpital.

Un personnage remarquable par son mérite et illustre par le rang qu'il tenait dans la hiérarchie ecclésiastique, monseigneur Bédini, archevêque de Thèbes, nonce apostolique au Brésil, après avoir parcouru les États-Unis, visita notre pays dans l'été de 1853. Des honneurs extraordinaires furent partout rendus à l'envoyé du souverain pontife. Nous savions que monseigneur Bédini était à Québec depuis plusieurs jours, lorsque le 24 août à dix heures du matin, un message de l'archevêché nous annonça que nous recevions dans le cours de l'après-midi la visite du nonce apostolique. Désirant répondre de notre mieux à l'honneur que Son Excellence voulait bien nous faire, nous nous occupâmes immédiatement des préparatifs afin de recevoir l'éminent prélat avec tout le respect dû à son rang. L'église fut parée comme aux fêtes les plus solennelles ; l'hôpital et le pensionnat furent disposés le plus convenablement possible, ainsi que les appartements du cloître.

Vers trois heures le son des cloches annonça l'arrivée de Son Excellence. La communauté, composée de soixante-deux religieuses, se rendit en corps et en costume de cérémonie près de la porte conventuelle. Monseigneur le nonce entra, suivi des prélats et des ecclésiastiques. Nous apercevant en si grand nombre, il se tourna vers notre mère supérieure et lui dit : " Que vous êtes heureuse, ma mère ! car il doit régner parmi tant de religieuses une grande paix, une grande charité..." Passant au milieu de nous, il fit paraître de nouveau son étonnement, nous saluant et nous félicitant en même temps de notre bonheur. A la salle de communauté, le vénérable prélat nous donna sa bénédiction que nous reçûmes avec reconnaissance ; il invita ensuite monseigneur Hughes, archevêque de New-York, à nous donner la sienne ; puis il accepta un des fauteuils qui avaient été préparés ; à sa droite en voyait monseigneur Hughes, monseigneur Joseph La-

rocque, et le secrétaire du nonce, M. Vertue ; à sa gauche étaient la révérende mère Saint-Anselme, notre supérieure, monseigneur Baillargeon, M. l'abbé Cazeau, M. l'abbé Edouard-Gabriel Plante.

Dès que les religieuses eurent pris place, monseigneur Bédini prit la parole : " Je suis heureux, dit-il, de me trouver au milieu d'une communauté si nombreuse et si florissante ; le bonheur doit être ici sans doute, car là où se trouve la piété se trouve aussi la paix, et c'est en cela que consiste le bonheur... La religion est un asile sûr à l'innocence par l'assujettissement aux règles que l'on a à cœur de conserver, comme ce doit être... Je l'ai aussi appris avec beaucoup de satisfaction, à mon arrivée dans cette ville, de la bouche des évêques, qui m'ont assuré du bon ordre des communautés et du zèle qui s'y maintient pour l'accomplissement du devoir. C'est sans doute une bénédiction pour le diocèse et une grande consolation pour moi, de voir un si grand nombre de vocations si bien conservées dans un siècle tel que le nôtre ; je vous le répète encore, c'est une grande consolation pour vos supérieurs, pour moi, pour toute l'Église... J'éprouve une satisfaction bien vive de me trouver au milieu de cette portion privilégiée du troupeau du Seigneur, et de voir de mes yeux des filles dont la vocation toute céleste fait la gloire de la société...

" Je ne manquerai pas de parler de vous au saint-père (Pie IX) : cela ne vous sera pas désagréable, j'espère ; je vous prie de lui accorder un souvenir tout spécial devant Dieu ; vous devez avoir pour le souverain pontife une affection toute filiale, et je vous le recommande tout particulièrement. Moi aussi, mes sœurs, je me recommande à vos prières et, de mon côté, je vous assure que je ne vous oublierai pas."

Monseigneur le nonce dit encore qu'il avait visité plusieurs communautés cloîtrées en Italie et en d'autres parties de l'Europe, mais qu'il n'en avait remarqué aucune qui lui eût paru aussi nombreuse : les autres prélats appuyèrent cette observation.

Après nous avoir entretenues pendant assez longtemps, l'illustre visiteur se rendit au noviciat, puis à la salle des femmes. Son Excellence adressa à celles-ci quelques paroles de consolation, et fit remarquer à monseigneur Hughes qu'elles avaient toutes un air de bonheur. L'heure avancée ne lui permit pas de se rendre au pensionnat où, du reste, il ne se trouvait que quelques petites élèves, car c'était le temps des vacances. La dernière station fut à la salle des hommes, où monseigneur Bédini donna sa bénédiction à nos bons vieillards. Ainsi se

termina cette visite qui nous laissa pénétrées des sentiments les plus agréables. Le prélat italien parlait le français avec autant de facilité que de grâce. Il avait une haute taille aux proportions élégantes, une physionomie noble et expressive, une démarche et des manières pleines de dignité. Son magnifique costume violet ajoutait beaucoup à tous ses avantages extérieurs.

De retour sous le beau ciel de l'Italie, monseigneur le nonce n'oublia pas l'Amérique et ses habitants. Aux évêques des divers diocèses où Son Excellence avait reçu un si bienveillant accueil, elle envoya des souvenirs pour être distribués particulièrement au clergé et aux communautés religieuses. C'est ainsi que nous reçûmes les gravures de la Vierge *Virgo mater Dei*, de Saint-François Xavier et de Notre-Dame de Rimini. Cette dernière image est la copie fidèle du tableau vénéré dans l'église de *Santa Chiara* à Rimini (États de l'Église), dans lequel les yeux de la sainte Vierge ont apparu à différentes reprises miraculeusement animés et en mouvement, devant un concours de peuple très nombreux, en 1850 et 51. C'est, du reste, ce qu'exprime la légende qu'on lit autour de la gravure. Plus bas se trouve une dédicace conçue en ces termes : " Aux Catholiques des États-Unis et du Canada, C. (Cajetan) Bédini, archevêque de Thèbes, nonce apostolique, édifié et reconnaissant, présente cette image de la puissante Vierge Marie, Mère de Dieu."

Pendant son séjour en ce pays, le noble prélat avait laissé entrevoir le désir de posséder un souvenir matériel du Canada. Dans le but d'offrir au nonce apostolique un présent digne de lui et qui pût faire honneur à sa patrie, M. Jacques Viger, maire de Montréal, se mit en frais de préparer deux magnifiques albums, dans lesquels il fit représenter, par une série d'aquarelles, les costumes des différentes communautés religieuses du Canada français. Il y ajouta une courte notice historique sur chacune de ces institutions. M. Viger obtint pour son œuvre la haute approbation des Pères du second concile provincial de la province ecclésiastique, réunis à Québec au mois de juin 1854. Dans un de ces albums, l'HÔPITAL GÉNÉRAL était représenté par un portrait de notre chère et révérende mère Saint-Anselme; elle avait dû poser par ordre de monseigneur Baillargeon, le nouveau coadjuteur, qui était en même temps supérieur de notre communauté.

Il serait, ce semble, superflu d'entrer ici dans le détail des réjouis-

sances qui eurent lieu au monastère lors de la proclamation dogmatique du plus glorieux privilège de l'auguste Mère de Dieu, — son immaculée conception. On conçoit assez que des âmes religieuses devaient accueillir avec enthousiasme et fêter avec transport un événement qui laissera au XIX^e siècle un nom impérissable, et qui, à part tant de titres à l'immortalité, distinguera le règne de Pie IX entre les pontificats les plus illustres dans les fastes de l'Église. Nos fêtes du cloître, d'ailleurs, ont dans leur simplicité on ne sait quel charme qui s'évanouit et se perd dès qu'on veut le traduire en paroles, — comme ces fleurs tendres et délicates qui, une fois enlevées de leurs tiges, souffrent tout aussitôt dans leur éclat et leur parfum. La délicieuse pratique de la *Couronne d'Or*, approuvée et enrichie d'indulgences par le souverain pontife, et recommandée aux fidèles de ce diocèse et aux communautés par monseigneur Baillargeon, nous reste comme un doux et perpétuel souvenir du 8 décembre 1854. Comment cette communion de chaque jour par les religieuses à tour de rôle, en l'honneur de leur puissante protectrice, ne servirait-elle pas à raviver dans les âmes la confiance, l'amour, la tendresse envers Marie conçue sans péché, reine du ciel, reine de l'Église, reine de notre monastère, sur lequel puisse-t-elle régner et veiller à jamais !

En 1856 la vieille France fournit au diocèse de Québec une nouvelle troupe de ses vierges chrétiennes, semence féconde que sans cesse elle dissémine sur tous les points du globe, et qui, toujours, produit le bien au centuple pour l'honneur de l'Église et le salut des âmes, soit parmi les nations civilisées, soit dans les terres encore barbares et infidèles.

Monseigneur Bourget, évêque de Montréal, chargé par monseigneur l'archevêque de Québec de lui chercher en Europe des religieuses qui voulussent bien ouvrir un établissement d'éducation à Saint-Joseph de Lévis, s'adressa aux supérieurs de la florissante congrégation de Jésus-Marie, établie, depuis 1816, tout auprès du sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Fourvières. La demande de l'éminent prélat fut accueillie favorablement. Avec l'approbation de S. E. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, on lui donna huit sœurs qui s'embarquèrent sans retard et arrivèrent à Québec le 13 décembre. Voici les noms de ces dames : Marie de Saint-Cyprien (Rose Cynac), supérieure ; Marie de Saint-Joachim (Louise Creuzet),

assistante ; Marie Loguorique de Saint-Clément, maîtresse des novices ; Augustine Delion de Saint-Rémi ; Emma Partonnel de Sainte-Irène et Eliza Perouce de Sainte-Julitte, novices de chœur ; Adèle Mogelais de Saint-Marc et Joséphine Clarençon de Sainte-Monique, novices converses. Toutes, à l'exception de madame Saint-Joachim, vinrent nous faire visite le 19 décembre, en compagnie de la mère Mallet, supérieure des sœurs de la Charité et de la sœur Saint-Pierre, assistante. Nous leur fîmes voir d'abord le pensionnat et l'hôpital, puis le chœur des religieuses. A l'heure du dîner nous les conduisîmes au réfectoire ; le repas se passa en silence, mais la récréation qui suivit fut des plus joyeuses et des plus intéressantes. Les aimables voyageuses prirent congé de nous vers cinq heures du soir, emportant pour souvenir de leur visite à Notre-Dame des Anges une statue de la sainte Vierge, donnée par notre mère supérieure, et une autre de Saint-Antoine de Padoue, donnée par la maîtresse des novices. Après quelques jours de repos passés à l'hospice de la Charité, nos religieuses françaises allèrent prendre possession de la maison bâtie pour les recevoir, par les soins de M. l'abbé Routier, curé de Saint-Joseph de Lévis.

En ce temps prenait naissance à Québec une congrégation destinée à recueillir, sous ses ailes protectrices, les âmes trop malheureuses qui, après avoir marché pour un temps loin des voies de la vertu, veulent enfin secouer le joug des passions mauvaises, et s'approcher de Dieu par le repentir. On reconnaît l'institut du Bon-Pasteur. Une pieuse veuve, madame F. X. Roy, et une bonne fille irlandaise, furent les premières à embrasser cette œuvre de miséricorde. En janvier 1850, la société de Saint-Vincent de Paul leur acheta, dans le faubourg Saint-Louis, une maison de modestes dimensions ; elle fut bientôt connue des pauvres brebis égarées comme un lieu de refuge, et elle ne suffit pas longtemps au nombre de celles qui, touchées de la grâce, demandaient à s'y retirer. Il fallut bâtir, et l'autorité diocésaine fit un appel à la charité publique. Un citoyen d'une éminente piété, M. George Manly Muir, favorisa l'entreprise de tout son pouvoir. Monseigneur l'évêque de Tloa donna tout l'encouragement possible aux personnes zélées et charitables qui voulaient bien y consacrer leurs travaux. Témoin de leurs généreuses dispositions de tout sacrifier pour le bien des âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, le digne prélat leur permit de se constituer en société religieuse sous le nom de Servantes du Cœur-Immaculée de Marie dites Sœurs du

Bon-Pasteur. Lui-même présida à la cérémonie de profession des sept premières religieuses, le 2 février 1856. Même avant cette époque notre communauté s'était mise en rapport avec les membres du nouvel institut ; la mère fondatrice (madame Roy, en religion sœur Marie du Sacré-Cœur) vint plusieurs fois nous faire visite avec quelques-unes de ses compagnes, et en particulier la sœur Marie-Anne Fiset de Saint-Charles, ancienne élève de notre pensionnat.

Nous avons fait mention de M. Edouard-Gabriel Plante comme étant présent lors de la visite de monseigneur Bédini, mais nous n'avons pas dit qu'il s'y trouvait en qualité de chapelain de notre communauté. Cet emploi lui avait été confié deux ans auparavant (1851), à la retraite de M. Bédard qui, pour des raisons de santé et sur l'avis du médecin, avait cru devoir se décharger, d'abord du soin des religieuses, puis de celui des élèves et des infirmes. M. Bédard vécut quelques années encore, toujours dévoué aux âmes, quoique sur un autre théâtre, comme nous le dirons dans le chapitre qui va suivre ; nous tâcherons aussi de faire connaître succinctement ses vertus sacerdotales et ses titres à notre reconnaissance.

CHAPITRE TREIZIÈME

1859-1866

Il a passé en faisant le bien. Actes, X, 38.

Quand même le juste mourrait d'une mort précipitée, il se trouverait dans le repos.

Sagesse, IV, 7.

Au beau village de Charlesbourg, dans une famille éminemment chrétienne, naquit le 14 octobre 1787, un enfant qui ne devait pas déroger aux traditions de foi, de probité, de vertu, qui entouraient son berceau. Il reçut sur les fonts sacrés du baptême les mêmes prénoms

que son père, Laurent-Thomas Bédard, qui avec sa femme, Gertrude Gendron, vivait dans la crainte de Dieu et marchait dans les voies de ses commandements. La fortune des deux époux était trop modeste pour leur permettre de procurer à leurs nombreux enfants les avantages d'une haute éducation ; mais ils ne négligèrent pas de leur inspirer de bonne heure les principes immuables de morale et de religion dont ils étaient eux-mêmes pénétrés. Destinés aux rudes labeurs des champs, les fils de Laurent Bédard grandissaient dans l'amour du travail, et dans la pratique des devoirs qui font l'homme vertueux et le citoyen honorable ; de leur côté, les filles, suivant l'exemple de leur mère, apprenaient à s'employer utilement selon leur condition, et à répandre, autant que possible, dans le cercle de leur influence, ce rayonnement de paix et de joie qui assure le bonheur sous le toit le plus humble, lorsque ceux qui l'habitent ont appris le précieux secret de régler leurs désirs et de circonscrire leurs besoins.

A l'époque où le jeune Laurent-Thomas se préparait à sa première communion, le curé de la paroisse, M. l'abbé Jacques Derome, remarqua ses dispositions à la piété et à la vertu. " N'aimerais-tu pas à étudier, mon petit ? " lui dit-il un jour. — " Oh ! oui, monsieur le curé, mais papa ne voudra pas, " fut la réponse. — " Tu diras à ton père qu'il vienne me parler, " reprit le bon pasteur. — L'affaire, on le conçoit, fut facile à conclure : le curé se chargea de l'enfant, lui donna lui-même les premières leçons, et procura ensuite son entrée au petit séminaire de Québec. Sans être un élève brillant, Laurent-Thomas poursuivit ses études à la satisfaction de ses professeurs, qui lui accordèrent tout l'encouragement désirable. Il fut ordonné prêtre le 3 janvier 1813, et commença aussitôt d'exercer le saint ministère comme vicaire à la cathédrale. Quatre années après, les supérieurs ecclésiastiques confièrent au jeune lévite la cure de Sainte-Croix ; mais le délabrement de sa santé ne lui permit pas de rester longtemps en ce lieu. Monseigneur Plessis l'en retira dans l'automne de 1819, et, voulant lui procurer du repos et des soins, il le nomma chapelain de notre communauté en remplacement de M. l'abbé Odelin, transféré à la paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand.

Lorsqu'il arriva à son nouveau poste, M. Bédard souffrait d'une extinction de voix et d'une faiblesse de poitrine qui exigeaient les plus grands ménagements ; petit à petit néanmoins ces symptômes disparurent, et il put se livrer sans trop de fatigue aux exercices du

zèle sacerdotal. S'identifiant tout d'abord avec sa famille du cloître, il en embrassa les intérêts spirituels et temporels avec l'affection du père le plus dévoué. Il faisait souvent à la communauté des conférences sur les vertus et les devoirs de la vie monastique ; mais l'instruction des novices était un des principaux objets de sa sollicitude ; il était parmi elles comme un père au milieu de ses enfants, les interrogeant sur le sujet proposé, leur demandant compte de l'entretien précédent, examinant le résumé qu'elles avaient l'habitude de faire par écrit, et leur donnant, selon les circonstances, d'utiles avis ou des éloges flatteurs. Connaissant à fond le caractère, les aptitudes, les occupations de chacune, il savait placer à propos les leçons que lui dictaient et son expérience et son désir ardent de faire tout le bien possible à ces âmes qui lui étaient si chères. " Plus vous vous appliquez, leur disait-il, à bien comprendre vos règles et à les mettre en pratique, plus tôt vous deviendrez de saintes religieuses, plus vous serez capables de rendre service à votre communauté et à l'Église, en aidant, par vos prières et par vos œuvres, à sauver les âmes."

La première chose que ce guide fidèle s'appliquait à inculquer aux postulantes, c'était la crainte de Dieu et l'horreur des plus légères fautes. " C'est là, leur répétait-il, le fondement de la vie chrétienne comme de la vie religieuse, et, sans ce fondement, mes enfants, on bâtit sur le sable." Avait-il à leur parler d'une vertu, il leur en montrait la pratique dans la vie de Notre-Seigneur ou dans celle de la sainte Vierge, ou bien encore dans celle de quelque saint auquel il avait une particulière dévotion. Il aimait à parler du respect et de l'amour dus aux saints anges gardiens. " Mes enfants, disait-il quelquefois, en terminant ses instructions, implorez le secours de vos bons anges, afin qu'au temps de la tentation vous ne succombiez pas : courage, courage ; sous leur protection vous n'avez rien à craindre." L'obéissance de ces esprits célestes était le modèle qu'il présentait à son jeune auditoire ; il entraînait là-dessus dans les plus petits détails, puis il ajoutait : " C'est ainsi qu'une postulante, qu'une novice, qu'une professe du noviciat doit obéir à sa mère maîtresse ou à sa supérieure, et à *notre père* quand il s'agit de la direction de son âme.— Savez-vous, mes enfants, continuait-il, pourquoi les anges ne perdent jamais la présence de Dieu ?... C'est parce qu'ils n'ont point d'amour-propre ; comme ils sont dégagés de leurs intérêts particuliers, rien ne peut les distraire du bien suprême." Il exhortait encore les novices à s'a-

dresser souvent aux anges qui avaient guidé leurs saints patrons pendant le temps de leur pèlerinage sur la terre.—“Ainsi, concluait-il, vous serez en continuelle communication avec les chœurs célestes ; vous vous dédommagerez de ce que vous ne pouvez voir ici-bas ces sublimes intelligences, et vous attirerez sur vous une abondance de grâces.”

Les études qui se poursuivaient au noviciat ne le trouvaient pas indifférent ; il prêtait main forte à la maîtresse pour exciter l'émulation et accélérer les progrès. Il ne restait pas non plus étranger aux petites fêtes qu'amènent pour la famille religieuse certaines époques de l'année : faire don à la communauté de quelque objet désiré depuis longtemps, ou procurer d'une autre façon quelque surprise agréable,—telle était sa manière de prendre part à nos réjouissances et de les multiplier en les partageant.

Les élèves du pensionnat formaient une partie chérie du troupeau qui lui était confié. Son bonheur était de les suivre pas à pas, depuis le jour de leur entrée sous notre toit, jusqu'à celui où elles devaient retourner au sein de leurs familles. Sans cesse il stimulait le zèle des maîtresses pour la formation de ces jeunes cœurs à la vertu. L'instruction religieuse, particulièrement à l'époque de la première communion, était avant tout l'objet de ses soins. Il voulait, sur la doctrine chrétienne, un enseignement suivi mais non monotone, et lui-même mettait une variété charmante dans la matière des catéchismes qu'il faisait à l'église les dimanches et les fêtes. Sa manière de présenter les choses frappait d'abord l'imagination et y laissait une impression durable ; il savait flétrir l'insouciance sans porter au découragement, et piquer l'émulation sans faire naître l'orgueil. L'esprit de l'église à mesure qu'elle déroule à nos yeux le ravissant tableau des mystères de notre sainte foi, lui fournissait une source intarissable de doctrine solide et pratique ; mais ce qui dominait dans ses entretiens publics ou privés, c'était le sentiment d'une piété simple, expansive et sympathique.

L'intérêt qu'il portait aux enfants dont il avait dirigé l'éducation ne se bornait pas au temps de leur séjour ici ; son dévouement affectueux les suivait après leur retour dans le monde. Parmi celles qui en avaient la facilité, plusieurs continuaient de venir chercher auprès de ce guide éclairé les lumières nécessaires à la conduite de leur âme. C'était un bonheur pour un grand nombre lorsqu'un voyage à Québec

leur procurait l'occasion de revoir celui qui, de concert avec leurs maîtresses, leur avait appris à mener au milieu du siècle une vie sage et chrétienne. D'autres encore ne se consolait de leur éloignement, qu'en entretenant une correspondance avec leur ancien directeur.

Dans l'exercice de son ministère auprès de nos pauvres invalides, ce prêtre compatissant était l'image vivante du bon Pasteur. Il eût fallu quelque chose de bien extraordinaire pour l'empêcher de faire plusieurs fois chaque jour la visite des salles, afin de consoler les uns dans leurs maladies, d'encourager les autres dans leurs longues infirmités, et de les porter tous à se soumettre amoureusement à la sainte volonté de Dieu. Ici, comme au pensionnat, il prodiguait les trésors de bonté dont son cœur était rempli, et s'attirait la vénération et la reconnaissance de tous.

A cette époque, l'examen des novices qui se préparaient à la profession dans notre communauté se faisait publiquement ; monseigneur de Québec y présidait parfois, mais le plus souvent il se faisait suppléer par M. Bédard. Pour l'ordinaire la cérémonie avait lieu le dimanche après les vêpres, c'est-à-dire lorsque l'église était le plus remplie de monde ; les aspirantes, en grande tenue et portant le manteau de chœur, étaient conduites au pied de l'autel par leurs pères ou par ceux qui leur en tenaient lieu : là, agenouillées, elles répondaient tout haut aux questions qui leur étaient posées. De là le zélé pasteur prenait occasion d'adresser au peuple quelques paroles vives et touchantes sur le bonheur de la vie religieuse, et sur l'entière liberté laissée aux jeunes personnes qui désirent s'y engager, jusqu'à ce que, de leur plein gré, elles aient franchi le dernier pas ; il se plaisait à faire voir, d'un côté, les séparations, les renoncements, les sacrifices qu'exige une vocation si sublime, et, de l'autre, les douceurs intérieures par lesquelles Dieu sait tempérer l'amertume de la croix que l'on embrasse pour son amour.

Un trait, choisi entre mille, fera connaître de quel profond sentiment de religion était pénétré ce digne ministre du Seigneur. Il arriva en l'année 1847 que des voleurs, pénétrant un soir dans l'église Saint-Patrice de Québec, enlevèrent le grand crucifix du maître-autel que, sans doute, ils croyaient être d'une matière précieuse ; mais dès qu'ils se furent aperçus que cet objet était simplement argenté, ils le mirent en pièces, comme pour se venger de leur déception. Les morceaux en furent trouvés le lendemain matin, sur le seuil de la chapelle du

séminaire. A peine M. Bédard eut-il appris la nouvelle de cette sacrilège profanation, qu'il donna ordre de faire assembler à l'église toutes les personnes de la maison. Là, humilié au pied de l'autel, tenant en main un cierge allumé, il prononça dans toute la ferveur de son âme, une amende honorable à Jésus-Christ en croix ; puis il laissa échapper de son cœur affligé les accents de sa douleur : " Mes chers enfants, dit-il, notre foi s'indigne et s'épouvante à la pensée d'un tel crime ; pour le cœur chrétien, c'est un malheur qui semble sans consolation. Ne cessons de réparer cet outrage, chacun en son particulier, par nos respects, par notre amour. Dimanche prochain nous réitérerons l'amende honorable." Pendant que l'on venait baiser avec respect la croix, les religieuses chantaient au chœur l'hymne *Vexilla Regis*. A la première conférence que ce bon père fit à la communauté, il rappela le souvenir du sacrilège : " Mes chères filles, dit-il avec émotion, ne cessez de faire des actes expiatoires pour réparer un tel outrage ; ne cessez de bénir et d'aimer l'immense amour de votre Époux crucifié."

Voulait-on faire plaisir à M. Bédard en quelque jour que ce fût, mais particulièrement à ses fêtes et à ses anniversaires, le secret était de lui chanter pendant sa messe quelques beaux cantiques, dont l'air et les paroles lui allassent au cœur. Il jouissait alors, et son émotion se trahissait le plus souvent par de douces larmes. Sa tendre dévotion au très saint sacrement lui faisait trouver en présence du tabernacle des délices ineffables ; aussi était-il dans l'habitude de se rendre au sanctuaire chaque après-midi pour y réciter son bréviaire.

Ses ressources pécuniaires étaient plus que modiques, mais, par contraste, sa générosité ne connaissait point de bornes. S'il recevait d'une main ses faibles honoraires, ce n'était que pour les rembourser de l'autre sous une forme différente. Dans les premières années de son séjour ici, il voyait avec peine que plusieurs religieuses étaient privées d'un livre aussi précieux qu'il est indispensable, à savoir : *La journée religieuse*. Voulant remédier à cet inconvénient, il prit secrètement ses mesures pour en faire imprimer un certain nombre d'exemplaires. M. Lefrançois, imprimeur de Québec, se prêta à ce projet avec beaucoup de désintéressement. Grande fut la joie de notre excellent père le jour où il vit entre ses mains les *Directoires* tout neufs, et tout fraîchement reliés. Il les distribua lui-même aux religieuses, qui ne furent pas peu surprises de ce don inattendu, et qui ne

pouvaient assez témoigner leur satisfaction et leur reconnaissance. Quelques mois après, M. Bédard donna à la communauté une cloche qui lui avait coûté neuf cent douze livres ; il en fit lui-même la bénédiction avec les cérémonies ordinaires. Elle reçut les noms d'*Archange-Tharsille-Esther*, en honneur de monsieur et de madame A. Archange Parent qui voulurent bien servir de parrain et de marraine. Il acheta dans la suite, à ses frais, plus de cent cinquante volumes pour l'usage de la communauté, du pensionnat et des divers offices. Non content d'avoir procuré un orgue pour le chœur des religieuses, il fit l'acquisition d'un harmonium pour le pensionnat. Outre le grand prie-Dieu avec son fauteuil et ses deux tapis, il présenta pour l'église une table de marbre, et plusieurs autres objets. Ici il plaçait une statue ; là, un tableau ; le grand crucifix du chœur, celui de la sacristie, et celui de la salle Saint-Jean-Baptiste rappellent son souvenir ; et comment pourrions-nous oublier ce généreux bienfaiteur lorsque nous faisons le chemin de la croix, dont il donna les gravures ? Quand l'occasion le demandait, il versait discrètement une somme généreuse pour fournir à la pension de quelque élève peu favorisée de la fortune, ou bien encore il contribuait avec une délicatesse infinie à la dot de quelque aspirante à la vie monastique.

D'après cette esquisse rapide, on comprend qu'il serait impossible d'énumérer ici tous les bienfaits dont notre communauté est redevable à M. l'abbé Bédard ; encore moins songerons-nous à présenter le tableau de tous les actes de charité, de compassion, de miséricorde, qui ont rempli son existence. Ne possédant rien, mais comme possédant tout ; pauvre lui-même, mais enrichissant plusieurs, à l'exemple du grand apôtre, ce digne prêtre a passé en faisant le bien, comme Notre-Seigneur ; c'est pourquoi sa mémoire sera en bénédiction.

Tout entier aux fonctions du saint ministère, M. Bédard s'était interdit de bonne heure toute autre étude que celle des sciences sacrées. Les auteurs ascétiques, les Pères de l'Église, étaient sa compagnie ordinaire ; la lecture de la vie des saints faisait son délassement et sa récréation. De là cette sagesse que, jeune encore, il fit paraître dans toutes ses démarches, cette connaissance des voies intérieures qui lui attiraient le respect, l'affection et la confiance de ses frères dans le sacerdoce. Un grand nombre d'entre eux l'avaient choisi pour guide de leur conscience. Parmi ceux qui le visitaient habituellement, nous aimons à mentionner messieurs Baillargeon, Aubry et Cazeau : quand

ils venaient ensemble prendre ici le dîner, on disait dans les cercles intimes qu'il y avait *Sainte-Famille* à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Un jour que l'aimable trio s'était adjoint un quatrième personnage, quelque malin confrère en prit occasion de remarquer que c'était la *Sainte-Famille dans la fuite en Égypte*.

Monsieur Bédard fut appelé en 1850 à faire partie du conseil de l'archevêque ; l'année suivante, après avoir subi deux attaques de paralysie, il demanda, par l'avis du médecin, à être soulagé dans ses fonctions de chapelain, et remit le confessionnal des religieuses à M. l'abbé Edouard-Gabriel Plante, tout en se réservant la direction des élèves du pensionnat et des personnes de l'hôpital. L'exercice et les distractions lui étant alors devenus indispensables, il se les procura en allant faire de fréquentes promenades chez ses confrères des paroisses voisines de Québec ; et ces excursions lui fournissaient l'occasion de contribuer en diverses manières au profit des âmes. Dans l'automne de 1857, il consentit à aller prendre soin de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, afin de procurer au pasteur de cette église, M. l'abbé Routier, le loisir de faire un voyage en Europe pour le rétablissement de sa santé. A son retour ici, au mois de juin suivant, notre bon père reprit la conduite spirituelle des pauvres ; mais, après quelque temps, M. Routier, eut de nouveau besoin de ses services. Il semblait à cette époque que le vénérable septuagénaire eût renouvelé sa jeunesse ; il se portait au travail avec gaieté de cœur, et avec cette activité dont il avait toujours fait preuve ; rien ne pouvait faire présager l'accident funeste qui devait l'enlever bientôt à l'Église et à ses amis. Son habitude était de se lever chaque matin à quatre heures, afin de vaquer à ses exercices de piété avant de se rendre au saint temple. Un jour, le 20 avril, mercredi de la semaine sainte (1859), comme il n'était pas encore sorti de sa chambre à cinq heures et demie, on alla voir ce qui pouvait l'y retenir ; on le trouva au lit, dans l'attitude d'une personne endormie, et la figure empreinte d'une paix céleste ; ses yeux ne devaient plus s'ouvrir à la lumière d'ici-bas : il avait succombé à une maladie de cœur. Cette douloureuse nouvelle fut apportée ici dans la matinée du même jour, par M. l'abbé Edmond Langevin, secrétaire de l'archevêché. La communauté réclama le privilège de rendre les derniers devoirs à son père bien-aimé, et le corps fut en conséquence transporté à Québec dans l'après-midi du 22 avril. La plupart des prêtres de la ville et quelques-uns de ceux de la campagne le reçurent au débarcadère, et

l'escortèrent jusqu'à notre église. C'était le vendredi saint : la vue de l'autel dépouillé, l'absence du chant, le morne silence des cloches, — tout concourait à augmenter la tristesse dont les cœurs étaient saisis.

Les restes mortels du vénérable défunt reposent dans le sanctuaire, tout près de la grille du chœur : ils furent confiés à la tombe par monseigneur Baillargeon, évêque de Tloa. Le 2 mai, lendemain de l'octave de Pâques, un service solennel fut chanté dans notre église pour le repos de son âme ; M. l'abbé Cazeau officia, et monseigneur de Tloa fit l'absoute.

Le document qui révèle les dernières volontés de notre vénérable père, étant une manifestation permanente de son humilité et de la bonté de son cœur, nous le reproduisons ici en entier. Il est à l'adresse de MM. les abbés Cazeau et Ferland.

“ Mes bons amis,

“ Les services importants et multipliés que j'ai reçus de vous si souvent, durant ma pauvre et misérable vie, m'inspirent une si grande confiance en votre charité, et en votre amitié pour moi, que je n'hésite nullement à vous demander encore un nouveau et dernier service, après ma mort, afin que vous régliez mes petites affaires, *ad majorem Dei gloriam*.

“ En vous établissant mes légataires universels et mes exécuteurs testamentaires, vous comprenez que c'est pour mettre mes intentions et mes petits effets à l'abri des prétentions de personnes qui, peut-être, croiraient avoir quelques droits sur le peu de bien que j'ai possédé pendant ma vie : mais je déclare que tout ce qui a été à mon usage depuis que j'ai été nommé chapelain de la communauté de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, n'est pas à moi et n'a jamais été ma propriété, mais bien la propriété des dames religieuses de ce monastère.

“ Si vous trouvez plusieurs articles ou ustensiles marqués à mon nom, il faut observer que c'est l'usage de la communauté d'en user ainsi, pour désigner que tel meuble ou tel ustensile est à l'usage de telle personne, ou de tel office de la maison.

“ Je déclare donc que toutes ces choses m'ont été prêtées, pour le temps seulement de ma vie durant dans cette maison. Quant à toutes espèces de choses qui m'ont appartenu autrefois, il y a longtemps que j'en ai disposé en faveur de diverses personnes, parents ou amis, et surtout des religieuses de ce monastère, auxquelles j'ai donné en pur don ma bibliothèque.

“ J'ai tout reçu par la générosité des dames de cette communauté ; c'est pour cette raison que je leur rends tout ce qui me reste, afin d'avoir part à leurs prières.

“ Après mes dettes légitimes (si j'en ai), réglées et bien payées, s'il me reste quelque argent dû ou en ma possession, je désire qu'il soit donné aux religieuses du couvent de Jésus-Marie de la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, et aussi le crucifix d'ivoire qui m'a été donné par M. Honoré Rôtier, leur curé fondateur.

“ Je donne mon horloge, à perpétuité, pour l'usage de la salle des femmes dite *Notre-Dame de la Victoire*.

“ Je désire que ma montre d'or et ma tabatière d'argent soient vendues, et le prix donné à la supérieure pour aider à payer la pension de quelque bonne petite fille au pensionnat de ce monastère.

“ Je donne ma belle *Vierge* dorée et le beau *Sacré-Cœur de Jésus*, encadré, à la supérieure qui gouvernera alors, pour être placés, comme elle voudra, comme souvenir de ma reconnaissance, et la statue de Saint-Joseph dans une des salles.

“ Je donne mon beau crucifix d'ivoire et ma belle petite statue de la Vierge qui est dans mon oratoire, à la chapelle de l'hospice des prêtres infirmes établi dans la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, Pointe-Lévis.

“ Je donne mon crucifix de cuivre à l'usage des femmes malades de la salle haute, HÔPITAL GÉNÉRAL.

“ Je désire que tous les objets de piété, tels que médailles, chapellets, petites croix, images, livres, etc., trouvés dans mes meubles, soient donnés à M. Payment, curé, pour être distribués aux bons petits enfants, et aux âmes pieuses de la paroisse de Charlesbourg afin qu'ils prient pour moi.

“ Telles sont mes intentions que j'ai crues le plus conforme à la volonté de Dieu, et à la reconnaissance que je dois aux personnes qui m'ont rendu des services pendant ma vie... Cependant, mes bons amis, je vous laisse toute liberté d'en disposer autrement, si vous le jugez plus convenable pour la gloire de Dieu et l'acquit de ma conscience.

“ Je demande pardon à toutes les personnes que j'ai pu offenser ou contrister durant ma vie... Je pardonne de tout mon cœur à toutes les personnes qui m'ont contristé et causé du chagrin... Je les remercie... Enfin je demande à Dieu pardon de l'abus que j'ai fait de ses grâces, et au prochain pardon de tous mes scandales !!!

“ Adieu, mes bons amis... Je n’ai rien à vous offrir qui soit digne de vous ; mais le Ciel peut et doit vous récompenser. Votre charité ne vous permettra pas d’oublier dans vos prières et saints sacrifices votre ancien ami. Et ma chère communauté de l’HÔPITAL GÉNÉRAL n’oubliera pas, j’espère, son ancien pasteur et son directeur, qui lui a été si longtemps et si sincèrement dévoué.

“ Je désire encore que cet écrit soit donné à la supérieure et lu à toute la communauté, afin que toute la communauté prie pour celui qui meurt en les chérissant, ainsi que toutes les personnes qui lui ont donné des marques sincères d’estime, de bienveillance et d’amitié !

“ Signé de ma main propre et dicté selon ma conscience à l’HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, le dix-huit novembre 1858.”

(Signé)

L. THS BÉDARD, ptre, ancien chapelain.

Lorsque, à une réunion extraordinaire du chapitre, ce testament fut lu en présence de la communauté, personne ne put se défendre d’une profonde émotion. Nous recueillîmes comme un précieux héritage les objets destinés aux différents offices : avec l’agrément des exécuteurs testamentaires, la *Vierge* dorée fut donnée à l’hospice Saint-Joseph, et la Madone de pierre nous resta. Toutes les autres intentions du vénérable défunt furent pieusement remplies.

A son décès, M. Bédard était âgé de soixante et onze ans ; il y avait quarante-six ans qu’il avait reçu l’onction sacerdotale, et près de quarante ans qu’il était entré à l’HÔPITAL GÉNÉRAL. Si la fin de ce prêtre selon le cœur de Dieu a été subite, elle n’a pas été pour cela imprévue. Sa longue et laborieuse carrière n’avait été qu’une continue préparation au redoutable passage du temps à l’éternité. Convaincu de ce que dit Fénelon, que la véritable manière de se tenir prêt pour le dernier moment est de bien employer tous les autres, et d’attendre toujours celui-là, il était du nombre de ces heureux qui, selon l’expression du livre de l’Imitation, vivant sans cesse dans la crainte des jugements de Dieu, sont par là même prémunis contre les surprises de la mort, et se trouvent dans une assurance parfaite à quelque heure de la nuit que le Maître arrive.

A l’époque où nous sommes (1859) un siècle s’est écoulé depuis que le drapeau de la France ne flotte plus sur les hauteurs du cap Diamant. Si l’on jette un coup d’œil rapide sur cette période, on

constate que la race canadienne-française qui, au jour de la conquête, comptait à peine soixante et dix mille âmes, s'élève aujourd'hui à plus de huit cent mille ; et que cette population, entourée d'abord de tant d'entraves matérielles et politiques, a néanmoins avancé lentement mais sûrement dans les voies du progrès véritable, conservant avec un soin jaloux *ses Institutions, sa Langue, et sa Foi*.

Aux anniversaires des deux grandes batailles livrées près de Québec,—dont l'une fut si favorable à la cause britannique, tandis que l'autre jetait sur les armes françaises en ce pays un dernier reflet de gloire,—les deux nationalités se ressouvinrent de leurs braves. La mémoire de Montcalm, aussi bien que celle de Wolfe, reçut un juste tribut d'admiration ; quant au général français, son nom monta vers le Ciel avec l'encens de la prière catholique. Un service fut célébré pour le héros du 13 septembre 1759, dans la chapelle de nos mères ursulines. Les guerriers généreux tombés à côté de leurs chefs ne furent pas non plus oubliés. Des voix patriotiques se firent entendre sur leur tombe pour redire à la génération actuelle comment, en combattant avec une égale vaillance, ils ont trouvé alternativement, sous leurs drapeaux respectifs, et une défaite honorable et une éclatante victoire. Le monument des *Braves*, érigé, par souscription nationale sur le chemin Sainte-Foye, attestera aux siècles futurs que le souvenir des hauts fait d'armes de leurs pères, vit toujours parmi les descendants des deux grandes nations qui se sont si longtemps disputé le sceptre de l'Amérique du Nord.

Avec toutes les âmes religieuses, et notamment avec celles de notre saint institut, nous ne voyions pas sans stupeur se poursuivre en ces jours, au delà des Alpes, la longue série de criantes injustices qui, enlevant peu à peu au saint-siège tous ses domaines temporels, devait, à une date peu éloignée, donner pour capitale au nouveau royaume d'Italie, Rome, la ville des pontifes, la reine du monde, l'amour de tous les cœurs. Non contents de manifester en toutes manières leur douleur et leur indignation à la vue de cette grande iniquité, les catholiques dignes de ce nom se mirent en devoir de procurer au souverain pontife dépouillé l'assistance pécuniaire que réclamait sa détresse. Dès le printemps de 1860 une première collecte fut faite à cette fin dans toutes les églises du diocèse de Québec. Bientôt reparut avec honneur dans le monde chrétien l'œuvre antique

du *Denier de Saint-Pierre*. Monseigneur Baillargeon l'établit parmi son peuple par son mandement du 9 mars 1862. On a raconté à propos des collectes faites pour le saint-père une foule d'anecdotes ; la suivante ne manquera pas de plaire ; elle est rapportée par une feuille contemporaine.

“ Le brave curé de N., paroisse très peu considérable, venait apporter à monseigneur de Tloa le montant de la souscription de ses paroissiens.

“—Combien avez-vous recueilli, mon cher curé ? lui demanda l'évêque.

“—Cent soixante-seize piastres, monseigneur.

“—Mais c'est vraiment trop de générosité.

“—Alors, monseigneur, Votre Grandeur seule en est coupable, car je n'ai fait que lire en chaire la lettre que Votre Grandeur a adressée à tout le diocèse, pour demander des secours en faveur du souverain pontife. Après cette lecture je me suis contenté de faire une quête dans l'église, et en voici le résultat. Pour moi, je n'ai pas donné un seul sou.

“—Comment ?...s'écria l'évêque.

“—Non, monseigneur, pas un seul sou ; car je n'avais rien ; mais j'ai amené avec moi dans un bateau un beau bœuf gras. Si Votre Grandeur veut l'envoyer tout rond au pape, ou le faire vendre, elle est à même. Il est ici au Palais.

“ Quelques heures après, le *bœuf du pape* était vendu sur le marché cinquante-deux piastres.”

Avec l'encens de sa prière ardente et vive, avec l'or de sa charité spontanément offert, le Canada fit encore le sacrifice du sang généreux de ses plus nobles enfants qui, à l'exemple de leurs frères d'Europe, se dirigèrent vers la ville éternelle pour grossir la phalange glorieuse des zouaves pontificaux. Les familles de nos religieuses se trouvèrent représentées dans ces bataillons d'élite d'abord par MM. Hugh et Alphonse Murray, de Kingston, neveux de la mère Marie-Jean, et plus tard par M. Alphonse Gadbois, de Belœil, neveu de la mère Saint-Olivier, et M. Alphonse Bédard, de N. D. du Mont-Carmel (Trois-Rivières), neveu de notre chère sœur Sainte-Scholastique.

CHAPITRE QUATORZIÈME

1866-1882

L'ange du Seigneur descendit vers Azarias et ses compagnons dans la fournaise et écarta les flammes... et le feu ne les toucha en aucune manière et ne les incommoda point.

Daniel, III, 49, 50.

Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous, comme il a été avec nos pères ; qu'il ne nous abandonne point et ne nous rejette point. Qu'il incline nos cœurs vers lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies.

III Rois, VIII, 57, 58.

Quoique la ville de Québec soit la plus ancienne du Canada, et qu'elle conserve véritablement un cachet particulier que l'on ne retrouve nulle part ailleurs sur le continent américain, il n'en est pas moins incontestable que ses principaux édifices ne présentent plus à l'étranger leur aspect primitif. Québec, qui ne le sait, est par excellence la ville aux incendies ; de quelque côté que le touriste porte ses pas, il ne saurait trouver une localité où le feu n'ait, à une époque ou une autre, promené ses ravages, et il serait impossible de calculer les souffrances et les dommages causés par ces accidents. Si l'on interroge en particulier les histoires de nos communautés religieuses, on constatera que celles qui ne datent que d'hier, aussi bien que celles qui remontent aux origines de la colonie, se sont vues tour à tour sur le pavé en face des ruines fumantes de leurs demeures, et sans savoir comment et par quels secours elles parviendraient à se relever.

De toutes les anciennes maisons religieuses de Québec, seul le vieux couvent des récollets,—devenu l'HÔPITAL GÉNÉRAL,—avec son église de Notre-Dame des Anges, est resté debout. Combien de fois pourtant, surtout pendant le dernier quart de siècle, l'antique monas-

tère ne s'est-il pas vu au centre même des flammes dévorantes ! Cela est arrivé notamment en 1862, et avec des dangers encore plus imminents en 1866.

Parmi tous les témoins de l'incendie du 14 octobre de cette dernière année, qui, dès le commencement, eût osé prédire que nous en sortirions intactes ? Et qui d'entre les habitantes du cloître a jamais douté qu'une préservation si singulière, dans des circonstances si critiques, ne soit due, après Dieu, à une protection spéciale de Marie ? Cette protection, nous l'implorons continuellement, avec une confiance sans bornes, au moyen de la pieuse pratique introduite par notre vénérable fondateur lui-même. Cette pratique si chère, nous l'avons dit ailleurs, c'est la procession qui se fait chaque dimanche dans nos salles en l'honneur de la très miséricordieuse Vierge, mère de Dieu.

L'incendie du 14 octobre 1866 rappelle à notre communauté de si touchants souvenirs, que nous ne pouvons nous dispenser d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

“ Le dimanche, 14 octobre, vers quatre heures du matin, un cri d'alarme retentit dans le voisinage du marché Jacques-Cartier. Le feu venait de se déclarer à une maison de la rue Saint-Joseph. Il soufflait alors un très fort vent de nord-est, l'eau manquait, et l'organisation de la brigade du feu n'était pas assez efficace pour qu'elle pût porter un prompt secours sur tous les points menacés. Comme en 1845, on voyait le feu, transporté par le vent à de grandes distances, éclater simultanément dans des directions différentes. A sept heures l'incendie avait fait des progrès alarmants en dépit des efforts surhumains des pompiers. Le vent augmentait toujours de violence, et il devenait évident que la main de l'homme serait impuissante à arrêter le fléau de Dieu.

“ Trois heures plus tard toute la partie de Saint-Roch située entre la rue du vieux Pont et la rue Saint-Ours, d'un côté, et la rue Saint-Gabriel et le voisinage de l'hôpital de la Marine, de l'autre, était transformée en un immense lac de feu, et les tisons enflammés poussés par la tempête, commençaient à aller porter la désolation dans le cœur du faubourg Saint-Sauveur. Vers dix heures et demie l'incendie, avec le bruit d'un ouragan, franchissait les limites de la cité, et s'abattait sur Saint-Sauveur avec une furie sans exemple dans l'histoire des calamités de ce genre. Nous n'en finissons pas si nous

voulions suivre pas à pas la marche aussi dévorante que capricieuse du fléau dévastateur... Disons pour abrégé que, vers quatre heures du soir, tout Saint-Sauveur avec sa belle église, son couvent, son école des frères, et une partie du faubourg Sainte-Angele étaient réduits en cendres ¹."

Dès sept heures du matin, le R. P. Lagier, O. M. I., résidant à Saint-Sauveur, était venu prévenir la dépositaire que, vu les progrès rapides de l'incendie, il était prudent de se tenir prêtes à tout événement. Les religieuses étaient encore au chœur pour l'action de grâces ; avant de sortir, notre mère récita quelques prières particulières ; toutes s'unirent à elle sans savoir encore quelle était son intention, surtout sans soupçonner que le feu était à nos portes.

Nos domestiques, au nombre de neuf, s'étaient rendus de bonne heure sur le théâtre de l'incendie, pour aider de leur mieux les pauvres victimes. Déjà toutes les familles des environs se dirigent vers le monastère ; le clos attenant au jardin, les deux cours, tous les abords de la maison, s'encombrent de meubles et d'effets de toutes sortes. Les portes de l'hôpital s'ouvrent pour admettre toutes les personnes qui se présentent, avec ce que l'on peut y loger d'effets de ménage.

Hélas ! le feu avance... La rue Saint-Ours, appelée aussi rue de l'Hôpital, n'est plus qu'un brasier. Déjà les flammes se communiquent à plusieurs de nos bâtiments, au clocher, aux dalles même du monastère... Jusqu'ici des hommes courageux postés à tous les points, ont lutté avec succès contre le terrible élément ; mais la position n'est plus tenable, ils vont l'abandonner. Encore un instant et c'en est fait de notre maison ; heureuses serons-nous si nous parvenons, avec nos chères élèves et nos pauvres infirmes, à nous frayer un passage à travers les flammes qui nous cernent de tous côtés !

Mais la Mère de Dieu veille à notre conservation : elle inspirera à nos généreux défenseurs de tenter un dernier effort ! Oui, il en est ainsi... Encouragés par un chaleureux appel de M. l'abbé C. F. Cazeau, V. G., les artilleurs royaux se remettent à l'œuvre avec un courage désespéré ; bientôt l'élément destructeur cède à leur habile manœuvre, et le monastère avec ses dépendances est arraché aux flammes.

Chose remarquable, la petite église, de la congrégation de Marie,

1. Ces détails sont empruntés et abrégés du *Courrier du Canada*.

située au centre même de l'embrasement, échappa aussi, comme par miracle, à la destruction.

“ Vers six heures du soir, dit le *Courrier du Canada*, l'incendie était virtuellement terminé, et vers cette heure aussi les pauvres incendiés purent aller contempler les cendres encore brûlantes de leurs maisons. Il y avait dans ces promenades taciturnes, éclairées par les dernières lueurs du brasier, quelque chose de lugubrement triste. A cette heure encore dix-huit cents familles étaient sans toit, et les autorités municipales se mirent immédiatement à l'œuvre afin de donner un abri à ces pauvres infortunés.” Nous avions pour notre part donné logement à autant de personnes que nos salles pouvaient en contenir : des familles entières s'y trouvaient réunies.

“ Le soleil en se levant à l'horizon le matin du lendemain, continue le rédacteur du *Courrier*, éclaira le plus pénible spectacle qu'il puisse être donné de voir... Sur une étendue d'environ un mille de large, sur près de trois quarts de lieue de long, l'élément destructeur n'a laissé que des milliers de cheminées et quelques pans de murailles.”

Nos sentiments de commisération pour les malheureuses victimes du désastre, ne purent être égalés que par celui de notre reconnaissance envers Dieu, à la vue de la protection dont nous venions d'être les objets. Bien douces furent les larmes d'attendrissement qui s'échappèrent de nos yeux à cette pensée ; bien fervent fut le *Te Deum* que nous récitâmes en chœur à l'issue de la messe conventuelle. Les cent dix messes qu'avait promises à l'instant du danger notre révérende mère Françoise Gadbois de Saint-Olivier furent acquittées sans retard ; et l'on arrêta que, à l'avenir, toutes les religieuses offriraient la communion et les bonnes œuvres du troisième dimanche de chaque mois, en action de grâces pour ce bienfait signalé, et pour demander la continuation de la faveur céleste sur notre maison.

Ayant rendu à Dieu ce qui est à Dieu, nous sentons le besoin de ne pas passer sous silence les amis pleins de dévouement qui se sont empressés de voler à notre secours. Dès sept heures du matin, M. l'abbé Cazeau, vicaire général, était à l'œuvre, résolu à faire l'impossible pour sauver notre maison. Il allait et venait d'un endroit à un autre, animant par ses exemples et par ses paroles ceux qui travaillaient à maîtriser l'incendie. On le trouvait toujours là où le danger était plus menaçant. M. l'abbé Plante, notre chapelain ne lui cédait pas en activité. Les autres membres du clergé qui ont prêté leurs secours

sont M. l'abbé Edouard Bonneau, chapelain de la garnison, MM. les directeurs, et MM. les étudiants en théologie du séminaire de Québec.

Plusieurs amis laïques et en particulier les parents de nos religieuses, domiciliés dans le voisinage, montrèrent pour la conservation de notre monastère un zèle digne de tout éloge. M. le juge Maguire, beau-frère de notre chère sœur Marie-Jean, envoya les hommes de la police riveraine. Un grand nombre d'autres personnes de la ville auraient voulu accourir pour nous rendre service, mais cela leur fut impossible, le feu ayant de bonne heure, empêché toute communication de ce côté-là. L'honorable M. René-Edouard Caron, beau-frère de notre chère sœur Sainte-Claire, prit le parti de passer par Charlesbourg et arriva ici vers trois heures de l'après-midi. L'honorable M. Pierre Baillargeon, médecin de notre communauté et madame Baillargeon vinrent vers le même temps. Madame Baillargeon et quelques autres dames restèrent avec nous jusqu'au soir, nous aidant à servir nos pauvres infirmes, et toutes les pauvres personnes qui étaient venues se réfugier dans nos salles. MM. les étudiants du grand séminaire, et plusieurs autres amis veillèrent toute la nuit autour de notre maison.

Le lendemain de l'incendie et les jours suivants, tous les amis de la communauté vinrent nous offrir leurs plus sincères félicitations. La poste nous apporta aussi des lettres dictées par la plus cordiale amitié. Nos chères mères de l'Hôtel-Dieu furent les premières à nous faire parvenir l'expression de leurs sentiments. Nos révérendes mères ursulines, nos sœurs de Notre-Dame, de la Charité, du Bon-Pasteur de Québec, celles de la Providence de Montréal, nous présentèrent aussi leurs devoirs.

Monseigneur Baillargeon, notre supérieur, était absent de Québec lors de l'incendie. A son retour il eut le cœur navré à la vue des immenses ravages de l'élément destructeur. Ce bon père éprouva en même temps une joie sensible de voir que nous avions été épargnées, et il offrit sans retard la sainte messe en actions de grâces de ce bienfait.

Nos mères de France ne tardèrent pas à apprendre par la voie des journaux qu'une grande calamité était venue fondre sur notre ville, aussi s'empressèrent-elles à nous offrir tous les témoignages de la plus affectueuse sympathie ; celles de Bayeux prirent même l'engagement d'unir leur intention à la nôtre dans l'acte de reconnaissance de chaque troisième dimanche du mois.

Il nous reste à rendre un hommage bien légitime aux efforts surhumains d'une compagnie d'artilleurs royaux, sous les ordres de MM. les lieutenants Baines et Bradley. D'après l'opinion générale, c'est à l'intrépidité non moins qu'à l'habileté de ces braves militaires qu'est due la conservation de notre maison. Mais faut-il que d'amers regrets viennent ici se mêler à notre gratitude ! M. le lieutenant Henry Edward Baines se préparait à faire sauter une maison au coin des rues Saint-Anselme et Prince-Edouard : la poudre prit feu avant le temps et le brave officier, lancé à une hauteur de trente pieds, retomba avec les décombres de la maison. On le releva grièvement blessé et on le transporta dans notre hôpital. Le lendemain il paraissait éprouver un mieux sensible qui continua pendant plus d'une semaine ; mais soudain il survint un changement fatal, et les médecins constatèrent tous les symptômes du tétanos. Pendant deux jours le malade endura, avec une patience inaltérable, les plus horribles douleurs, et expira le samedi, 27 octobre, quelques minutes après minuit. Il n'avait pas encore accompli sa vingt-septième année.

M. Baines était protestant ; averti par le médecin que sa fin était proche, il dit qu'il éprouvait du bonheur, qu'il mourait pour une bonne cause. Puis il demanda à un de ses amis de prier avec lui. Il témoigna qu'il aimait son Dieu, et qu'il avait une ferme espérance d'obtenir miséricorde par les mérites de son Rédempteur. Doué des qualités les plus estimables, ce noble jeune homme paraissait avoir à cœur de justifier dans sa conduite la belle devise du corps dont il faisait partie : *Ubique quo fas et gloria ducunt*. M. le lieutenant-colonel McCrae et tous les officiers de son régiment lui portaient une touchante affection, et ils ne cessèrent de lui en donner des preuves pendant tout le temps de sa maladie. Les funérailles de M. le lieutenant Baines eurent lieu au cimetière du mont Hermon avec des honneurs extraordinaires.

Quelques jours plus tard, M. le lieutenant-colonel McCrae faisait transmettre à notre communauté, par M. l'abbé Bonneau, une lettre exprimant sa reconnaissance et celle des officiers de l'artillerie royale pour les soins prodigués à leur regretté frère d'armes. Une tante du jeune officier, madame C. Baines de Toronto, s'empressa elle aussi de nous offrir, avec un tact parfait, ses remerciements personnels et, par anticipation, les remerciements de la mère et des sœurs de M. le lieutenant Baines.

Nous sentions que, pour notre part, il nous restait un devoir à remplir envers toute cette honorable famille. Il semblait que nous ne pouvions mieux témoigner notre respect pour la mémoire du fils, qu'en reportant sur sa mère et ses sœurs affligées toute notre sympathie. Nous tâchâmes de la leur témoigner par une lettre en date du quinze novembre, et par l'envoi de quelques petits objets auxquels s'attachait pour elles le souvenir de celui qui leur avait été si cher; sa photographie et une mèche de ses cheveux renfermés dans un médaillon fait sur commande, quelques fleurs desséchées qui avaient fait partie d'un bouquet placé auprès du jeune officier à ses derniers moments; enfin la copie d'une touchante poésie qu'il aimait à lire et à relire. La réponse de madame Baines, reçue le 27 décembre, fera connaître combien son cœur maternel fut sensible à ces légères marques d'attention. Nous traduisons :

“ Brixton, Londres, 6 décembre 1866.

“ Bien chères dames,

“ J'ai reçu samedi dernier votre lettre si pleine d'affection et de sympathie, avec le morceau de poésie que vous avez eu la bonne pensée de copier pour moi, et le superbe médaillon d'or, contenant le portrait de mon fils et la fleur faite avec ses cheveux, que vous avez eu la générosité de me présenter. Lorsqu'on nous annonça le funeste accident on nous apprit aussi que le pauvre blessé avait été transporté dans votre hospice; dès lors nous ressentîmes la plus vive reconnaissance pour les soins dévoués et constants que vous n'avez cessé de lui prodiguer; tous ses amis en ont fait mention, et il s'en est lui-même expliqué dans les précieuses lignes qu'il a pu m'écrire au crayon pendant sa maladie. Privées que nous étions de le soigner nous-mêmes, ça été pour nous un bonheur et une consolation de savoir qu'il était entouré de personnes qui, non seulement s'occupaient de ses besoins matériels, mais qui, de plus, savaient entrer dans ses sentiments, et apprécier son amour pour le beau sous toutes ses formes.

“ Je suis pleinement persuadée que, si les efforts de l'art, ajoutés aux soins les plus pressés, avaient pu le retenir ici-bas, il ne nous eût pas été ravi; mais notre Père céleste a trouvé bon de le rappeler à lui, et je lui demande la résignation pour me soumettre humblement à ses sages décrets. Je remercie Dieu qui lui a donné la patience pour souffrir ses grandes douleurs, et je sens que je ne saurais jamais expri-

mer ma reconnaissance envers vous, et envers tous ses bons amis qui, oubliant leur propre repos, se sont tenus si constamment auprès de son lit de douleur. Nous éprouvons une véritable satisfaction de ce que mon fils ait contribué à sauver votre précieux établissement ; lui-même s'est réjoui de ce que ses efforts ont été couronnés de succès ; c'est ce qu'il m'a dit dans le petit billet qu'il a pu m'écrire.

“ Je vous remercie sincèrement d'avoir bien voulu prier pour lui, pour moi, pour ses sœurs ; nous sommes satisfaites de savoir qu'il s'est trouvé si heureux sous votre toit ; pouvait-il en être autrement quand vous étiez si bonnes pour lui, et que vous remplaciez si bien sa mère et ses sœurs qu'il aimait avec une si tendre affection ? Il nous l'a montrée, cette affection, non seulement par ses lettres qu'il écrivait si régulièrement, mais aussi par les sentiments exprimés dans le beau morceau de poésie que vous avez eu la bonté de m'envoyer ; je répète souvent ces lignes touchantes, et elles resteront à jamais gravées dans ma mémoire avec toutes les autres marques de votre bonté pour moi. Il n'y a pas de prix auquel je puisse estimer le magnifique médaillon ; il sera toujours inappréciable à mes yeux, non seulement à cause de son précieux contenu, et comme un souvenir du noble dévouement de mon fils, mais encore à cause de l'affection et de la douce sympathie qui vous ont portées à m'offrir cet inestimable trésor. Je le porterai toujours sur mon cœur, et quand je ne serai plus, il passera à mes filles comme un précieux héritage. Nous reçûmes hier soir par la dernière malle les petites fleurs que vous avez su si bien conserver et disposer avec tant de goût ; elles sont arrivées en bon état. Mes filles sont extrêmement sensibles à la bonté que vous avez eue de penser à elles ; elles vous écrivent pour vous en témoigner leur reconnaissance. Je vous prie de me pardonner le retard que j'ai mis à reconnaître toutes vos bontés envers mon cher enfant ; j'ai été tellement atterrée par la douloureuse nouvelle de sa mort, qu'il m'a été jusqu'ici impossible d'exprimer mes sentiments, et même aujourd'hui je sens que je ne dis que bien froidement tout ce que j'éprouve.

“ Veuillez agréer une fois encore nos plus affectueux et sincères remerciements ; et croyez que nous prierons toujours Dieu de verser ses bénédictions sur vous, et sur votre maison où mon fils a rendu le dernier soupir.

“ Je demeure, mesdames,

“ Votre très sincère et très reconnaissante,

“ Mary Baines (née Rice). ”

A peine les restes de M. le lieutenant Baines eurent-ils été confiés à la tombe, qu'il s'organisa une souscription pour élever, au cimetière du mont Hermon, un monument commémoratif de sa conduite héroïque, et en peu de temps une somme de huit cent cinquante piastres était versée entre les mains du comité chargé de ce soin ; il va sans dire que nous avons contribué avec plaisir à cette louable démonstration. Après avoir mis à part ce qui paraissait suffire aux frais du monument qu'on désirait élever à l'endroit même où repose le jeune héros, le comité, par l'entremise de Son Honneur monsieur Joseph Cauchon, maire de Québec, fit transmettre à madame Baines un certain montant, avec prière de faire placer dans l'église de sa localité une pierre tumulaire, qui redirait pendant longtemps encore le nom de son fils et le souvenir de son action si belle et si digne. Madame Baines, si capable d'apprécier une attention de cette nature, reçut ce nouveau témoignage de sympathie avec un cœur débordant de gratitude. Elle s'occupa sans retard à faire exécuter un projet si bien en harmonie avec ses sentiments, et avant longtemps elle put apprendre au maire de Québec que les intentions de ses concitoyens étaient pleinement réalisées. Elle eut l'attention de faire parvenir à notre communauté un dessin du monument ainsi érigé.

Nous continuâmes de correspondre régulièrement avec la mère de notre jeune ami, et nos rapports avec cette excellente dame furent toujours des plus agréables. Elle nous parlait dans ses lettres de son désir de voir le Canada, vers lequel elle se sentait attirée avec toute la force de l'amour maternel ; mais ce projet ne devait pas se réaliser, car madame Baines ne survécut que peu de temps à la douloureuse épreuve dont elle venait d'être frappée. Une courte maladie l'enleva à l'affection des deux seuls enfants que le Ciel lui eût laissés (9 décembre 1870). A cette date mademoiselle Baines (Mary Emma Elizabeth) était devenue madame Henry Fazakerley Wilkinson. Quelques années plus tard, mademoiselle Isabella Frances Baines vint au Canada faire visite à sa tante et aux autres membres de sa famille. Ni le pays ni ses habitants ne lui parurent sans charmes : la preuve, c'est qu'elle unit son sort à un Canadien, M. Alexander Mitchell, riche propriétaire de Toronto. Après leur mariage, qui fut célébré en septembre 1876, l'heureux couple se mit en route pour Québec. Ils n'oublièrent pas l'HÔPITAL GÉNÉRAL où nous eûmes le plaisir de les voir le 25 septembre. Madame Mitchell visita avec le plus affectueux

intérêt la chambre où son bien-aimé frère avait rendu le dernier soupir. Elle fut touchée de voir avec quel soin nous conservons les photographies et les autres souvenirs reçus de sa famille. Elle vit en notre parloir le portrait de M. Baines, présenté à la communauté le 4 mars 1867, par M. le capitaine Knox et MM. les lieutenants Harvey et Duthie, de la part des officiers de l'artillerie royale.

Les révérends pères oblates de Marie-Immaculée, desservants de l'église Saint-Sauveur, ayant tout perdu par l'incendie du 14 octobre, et se trouvant sans asile, nous nous empressâmes de mettre à leur disposition les chambres destinées aux prêtres malades. L'offre fut acceptée avec reconnaissance, et le père Durocher, supérieur, devint l'hôte de Notre-Dame des Anges, avec les pères Lagier et Cauvin. Ils y trouvèrent l'avantage d'être à proximité de leurs paroissiens, et d'être ainsi plus à même de surveiller la distribution des secours aux incendiés, et d'aider de toutes manières leurs pauvres brebis dispersées. Le père Lefebvre se retira au presbytère de Saint-Roch, pour la plus grande commodité des personnes qui pouvaient avoir besoin de son ministère. Le père Perce partit pour Montréal.

Les zélés missionnaires firent en notre maison un séjour de plusieurs mois ; ils se prêtèrent avec la plus grande complaisance à nous rendre, à tour de rôle, les services de leur ministère afin de procurer par là quelque soulagement à M. notre chapelain, dont la santé était alors dans un état bien précaire. Entre les témoignages de gratitude que nous reçûmes de la part de ces excellents religieux, il faut mentionner le don d'un reliquaire envoyé à la communauté par leur provincial, le R. P. Vandenberghe. Il renferme des ossements de notre père saint Augustin, de saint Ambroise et de sainte Monique, reliques d'autant plus précieuses pour nous que nous n'avions pas auparavant l'avantage d'en posséder.

A l'époque de l'incendie dont nous parlons, nous n'en étions pas à faire notre première connaissance avec les missionnaires de la congrégation de Marie-Immaculée. C'est le 2 décembre 1841, que quatre religieux de cet institut, les RR. PP. Honorat, Telmont, Baudrand et Lagier, appelés par monseigneur Bourget, arrivèrent à Montréal. Ils y furent rejoints d'année en année par d'autres pères envoyés, comme eux, de France. En 1844 monseigneur Signay, archevêque de Québec, voulut procurer à son diocèse les services de ces nouveaux auxiliaires,

et il confia à leur zèle la vaste mission du Saguenay ; le père Honorat fut choisi comme supérieur ; on lui adjoignit le père Flavien Durocher et les pères Fiset et Bourassa ; ils établirent leur résidence à la Grande-Baie ou baie des Ha ! Ha !, aujourd'hui Saint-Alexis et Saint-Alphonse. " Les pères ne bornaient pas leurs soins aux Canadiens établis sur les bords du Saguenay ; ils étaient, de plus, chargés des missions qui se faisaient chez les Montagnais du lac Saint-Jean, de Chicoutimi, et de tous les postes du roi depuis Tadoussac jusqu'à la côte du Labrador, ainsi que chez les Têtes de Boule dans le pays qu'arrose le Saint-Maurice 1."

Lors de leur passage à Québec, les missionnaires se faisaient un agréable devoir de venir saluer notre bon père Bédard ; sur son invitation, ils consentaient à prendre ici quelques jours de repos, disaient la messe dans notre église, et entretenaient la communauté des progrès de l'Évangile parmi ces peuples jusque-là *assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort*. Nos Mères ne pouvaient entendre parler des nombreux besoins de ces chrétientés naissantes, et des merveilles de Dieu en faveur des nouveaux convertis, sans éprouver la louable ambition de s'associer de quelque manière aux travaux et aux mérites des ouvriers évangéliques, en leur offrant avec empressement les objets nécessaires au culte, et en se chargeant de l'entretien du linge d'autel. Jusqu'à ces dernières années, nous voyions arriver chaque printemps au monastère la malle du père Arnaud, l'infatigable apôtre des Montagnais.

Après que les pères oblats eurent été chargés de la desserte de l'église Saint-Sauveur, et qu'ils furent ainsi devenus nos plus proches voisins, plusieurs d'entre eux donnèrent en divers temps de fructueuses retraites dans les différents départements de notre maison ; nommons en particulier les pères Grenier, Royer, Bernard et Lagier. Le père Lagier ayant eu pendant quelque temps dans notre communauté la conduite des âmes, se trouvait par là même identifié d'une manière spéciale avec nos intérêts les plus chers ; et même quand la voix de l'obéissance lui eût assigné d'autres devoirs en d'autres lieux, il ne cessa pas de nous donner des témoignages de son zèle et de son affection en Notre-Seigneur. Ses lettres pleines de charme et d'abandon, respirent la plus douce et la plus tendre piété ; on y voit déborder avec effusion le trop plein de son cœur d'apôtre. Tout sujet lui

1. M. l'abbé Tanguay, — *Répertoire du clergé canadien*.

sert à en venir au seul nécessaire, au bien unique et suprême, et cela avec un naturel, une facilité qui prouve jusqu'à l'évidence que c'était là le sujet habituel de ses pensées et de ses aspirations. Vers la fin de 1866, peu de temps après son premier départ de Québec, il nous écrivait de Montréal dans les termes suivants :

“ Loués soient Jésus et Marie immaculée !

“ Près du berceau de Jésus, 25 décembre 1866.

“ Ma révérende mère, mes bien chères sœurs,

“ En écrivant à la mère, je ne dois point oublier ses bonnes filles. C'est donc à la mère et à toutes ses filles que je m'adresse. Je date ma lettre près du berceau de Jésus. Je ne puis choisir une meilleure place pour être bien inspiré, et dès lors tenir un langage digne de celles avec qui je viens m'entretenir quelques instants. C'est avec les épouses du divin et aimable enfant Jésus que je vais converser. Mais n'est-ce pas une tâche difficile et au-dessus de mes forces ? Comment en effet oserai-je vous parler des amabilités du petit Jésus, à vous ses enfants gâtés, à vous si près de son cœur, à vous qui les connaissez mieux que moi, ces amabilités ineffables, à vous tant de fois comblées de ses grâces, objets de ses caresses si douces, durant cette ravissante nuit de Noël et le jour qui la suit ? Je ne pense pas qu'il y ait parmi vous de jalouses, car ce cher petit Jésus a eu des caresses pour toutes, même pour les moins parfaites, — il est si bon, si tendre, si aimable, surtout dans cet état d'abaissement !

“ Ici, à Montréal, la nuit et le jour de Noël ont été ravissants sous tous les rapports. Dix mille hommes se sont approchés de la sainte table ; pour notre part, à Saint-Pierre, nous en avons eu près de trois mille ; quinze cents chefs de famille ont communiqué à la messe de minuit avec une piété, une ferveur à faire verser des larmes de joie et à ravir les anges.

.....

“ A 6 heures, clôture de la retraite des chefs de famille. Grande illumination : — on aurait dit le ciel. Consécration des hommes à la sainte Famille... Vous auriez versé de bien douces larmes, mes chères sœurs, si vous aviez été témoins de cette magnifique et touchante cérémonie. Comme vos cœurs d'épouses de Jésus-Christ auraient tressailli de bonheur, en entendant ces voix mâles et sonores répondre

à pleins poumons : *A Jésus pour toujours ! à Marie pour toujours ! à Joseph pour toujours !* Vraiment, ce n'était plus ce monde de misère... c'était le ciel. Gloire, gloire à Dieu et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! Ces paroles du cantique angélique ont eu en ce beau jour leur parfait accomplissement.

“ N'allez pas croire, mes bien chères sœurs, que toutes ces ravissantes choses nous aient fait oublier ceux et celles que nous aimons tendrement là-bas, là-bas, dans cette aimable et douce solitude qu'on appelle l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Ah ! oui, nous avons pensé à la mère et aux filles. Nous en avons parlé au bon, à l'aimable, au ravissant petit Jésus. Nous lui avons dit ; *Comblez-les toutes de vos grâces les plus abondantes, de vos consolations les plus douces, ravissez-les toutes au troisième ciel ;* — et si le cher petit Jésus ne l'a point fait, ce n'est point ma faute. Comment en effet tenir à la terre et aux choses d'ici-bas lorsqu'on contemple Jésus dans la crèche ! qu'elles sont sublimes, qu'elles sont touchantes les leçons qu'il y donne aux cœurs purs, aux âmes religieuses ! Je comprends la conduite des saints : ils passaient cette nuit près de la crèche de Jésus et l'arrosaient de leurs larmes d'amour... Comment ne pas aimer Jésus en le contemplant dans cet état ? Pour moi, rien ne me touche davantage. Il doit en être ainsi à l'égard de tout cœur chrétien, et, à bien plus forte raison, à l'égard des cœurs de celles qui ont tout quitté pour Jésus.

“ Mais il me semble qu'il est temps de changer un peu de ton ; même pour les choses les plus belles, la monotonie finit toujours par ennuyer. Laissons donc pour quelques moments le petit Jésus reposer dans sa crèche. D'ailleurs, il est en bonne compagnie : Marie et Joseph sont là, lui rendant leurs hommages, leurs adorations, l'entourant de leur amour le plus vif et le plus ardent. Nous y reviendrons ensuite chanter un bon vieux Noël comme nos pères savaient les chanter. Beau temps... il est passé ! Belle simplicité des bergers que Jésus aime tant... où êtes-vous aujourd'hui !

“ J'ai eu le bonheur et le plaisir de célébrer la fête de l'immaculée Conception avec tous nos pères de Montréal *in pompibus*. J'étais célébrant pour la grand'messe et les vêpres également. De plus, j'ai prêché deux fois.

.....
 “ Je ne puis dire quand il me sera donné de retourner dans ma solitude de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. J'attends des ordres. Il est probable

que je n'y serai pas pour le premier de l'an. Alors j'ai un devoir bien doux à remplir, celui de vous souhaiter à toutes une bonne, une heureuse année remplie de toutes sortes de bonnes œuvres, une année tout imprégnée d'amour de Dieu et de sainteté, enfin une année telle que Dieu la demande de la part de ses épouses. Ah ! oui, mes bien chères sœurs, que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous toutes... c'est le souhait que je fais pour vous qui m'êtes chères à tant de titres. Puis j'ajouterai un grand merci pour toutes les bontés que vous avez eues pour moi... Que le bon petit Jésus vous rende tout cela au centuple sous tout rapport ! J'ai la douce confiance qu'il le fera. Nous voilà donc tout naturellement revenus à l'aimable Jésus. Accomplissons la promesse de tantôt. Allons ; y êtes-vous, mes sœurs ? donnez le ton... bien :

Dans cette étable — Que Jésus est charmant !
Qu'il est aimable — Dans son abaissement !

“ Puis un autre :

Nouvelle agréable ! — Un Sauveur enfant nous est né ;
C'est dans une étable — Qu'il nous est donné.

“ Puis un troisième :

Il est né le divin enfant ; — Jouez, hautbois ; résonnez, musettes ;
Il est né le divin enfant ; — Chantons tous son avènement.

“ Avènement heureux puisqu'il brise nos fers d'esclaves, nous ouvre le ciel, en nous élevant jusqu'à lui par cet anéantissement... Ah ! les saints... comme ils sortaient enflammés d'amour d'auprès de la crèche ! Vous voyez, mes bonnes sœurs, que je me plais au milieu de vous en la compagnie de Jésus. Vous devez comprendre que si je suis à Montréal de corps, je suis à Québec d'esprit et de cœur. J'ai visité plusieurs couvents à Montréal, mais ce n'était pas mon couvent, ce couvent que j'aime, et je me disais :

A tout je préfère — *Non point* le toit de ma mère
Et le rocher de Saint-Malo — Que l'on voit sur l'eau ;

mais à tout je préfère le couvent majestueux et solitaire que l'on voit sur les rives enchantées de la petite rivière Saint-Charles.

“ Encore une fois en prenant congé de vous toutes : Bonne et heureuse année ; bénédictions de toutes sortes ici-bas ; puis, là-haut gloire, bonheur, joies ineffables, cantique nouveau à la suite du bien-aimé !...”

(Signé). L. A. LAGIER, O. M. I.

Après une assez courte absence, le bon père revint avec bonheur au milieu de nous ; mais ce ne fut que pour peu de temps. Lorsqu'il n'était encore qu'au début des exercices du beau mois de Marie, qu'il était si heureux de donner dans notre église, il fut rappelé à Saint-Pierre de Montréal où il devait exercer pendant six ans un fructueux apostolat.

A la date du 25 août 1867, nos annales rapportent le décès de monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, à l'âge patriarcal de quatre-vingts ans. Comme les illustres pontifes ses prédécesseurs sur le siège de Québec, le digne archevêque dont nous parlons s'est acquis des droits tout particuliers à notre reconnaissant souvenir. Prêtre, évêque coadjuteur, ou archevêque titulaire du diocèse et notre supérieur immédiat, monseigneur Turgeon se montra l'ami constant de notre communauté. En quelque temps qu'on le consultât sur les affaires spirituelles ou temporelles, il s'occupait avec le plus grand empressement et la plus sérieuse attention de la question qui lui était soumise. Plus d'une fois il entreprit pour nos intérêts des démarches qui exigeaient autant de dévouement que de sagesse et d'autorité, ce qui arriva surtout en plusieurs choses qui concernaient la difficile gestion de la seigneurie de Berthier¹. Au retour de son voyage d'Europe (où il avait accompagné monseigneur Plessis, 1819-20), voulant témoigner sa reconnaissance pour quelques légères attentions que la communauté avait eues pour madame sa mère, M. l'abbé Turgeon nous apporta un précieux reliquaire contenant des reliques de la bienheureuse Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pierre et de saint Paul, apôtres, de saint Louis, roi de France, et de saint Louis de Gonzague. Plus tard, en 1843, il nous procura une relique de la bonne sainte Anne, savoir, une parcelle d'un de ses doigts.

Ce fut pendant l'épiscopat, et sous la présidence de monseigneur Turgeon que fut tenu dans la cathédrale de Québec le premier concile provincial (1851). Huit Pères s'y réunirent, savoir : monseigneur l'archevêque et son coadjuteur, monseigneur Charles-François Bailargeon, évêque de Tloa ; monseigneur Rémi Gaulin, évêque de Kingston, et son coadjuteur, monseigneur Patrick Phelan ; monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal ; monseigneur Eugène Guigues,

1. Notre communauté se déposséda de ses droits sur le fief de Berthier, partie en 1859, partie en 1864.

évêque de Bytown (Ottawa) ; monseigneur Marie-Armand de Charbonnel, évêque de Toronto ; monseigneur Charles Prince, évêque de Saint-Hyacinthe. Monseigneur Benedict Donald McDonald, évêque de Charlottetown (I. P. E.), et monseigneur John Thomas Mullock, évêque de Saint-Jean de Terre-Neuve, étaient aussi présents. La discipline ecclésiastique, déjà si bien établie dans l'Église du Canada, devait recevoir un lustre tout nouveau de ces solennelles réunions de tant d'hommes éminents, travaillant de concert au bien de la religion et de la société, et mettant en commun les lumières de leur sagesse, de leur science et de leur expérience. Monseigneur Turgeon remit en honneur dans le diocèse les conférences ecclésiastiques, établies un siècle et demi auparavant par le second évêque de Québec, monseigneur de Saint-Vallier, et qui avaient été discontinuées par le malheur des temps à l'époque de la conquête. Zélé protecteur de l'éducation à tous ses degrés, que ne fit pas le digne prélat pour promouvoir les hautes et fortes études, en favorisant de tout son pouvoir l'érection de l'Université-Laval dont notre vieille cité est si justement fière ?

Notre communauté eut en plusieurs occasions le privilège de donner des soins au vénérable archevêque lorsqu'il était malade ; mais pendant ses douze dernières années, alors que la paralysie le tenait cloué à son fauteuil, ou à son lit de souffrances, il eut constamment auprès de lui quelques-unes de ses filles de prédilection, les bonnes sœurs de la Charité. Elles se prodiguèrent nuit et jour pour procurer à leur bien-aimé père tous les soulagements possibles ; elles eurent aussi le bonheur de recueillir son dernier soupir (25 août 1867), en présence de tout le clergé du diocèse alors réuni pour la retraite annuelle. Monseigneur Turgeon fut inhumé à la cathédrale le 28 août 1867 ; et dans l'après-midi du même jour, monseigneur Charles-François Baillargeon prit solennellement possession du trône archiepiscopal.

Déjà depuis plus de quinze ans, on était habitué dans le monastère au gouvernement doux et paternel de monseigneur Baillargeon. Cinq fois durant cet intervalle il y avait réitéré la visite canonique, nous laissant autant de fois animées plus que jamais de l'amour des saints devoirs qu'impose l'état religieux. La suavité de ses conseils respire encore dans les instructions familières qu'il laissait ordinairement par écrit en chacune de ces occasions.

“ Votre piété, nos très chères sœurs, vous a fait désirer et demander vous-mêmes la visite solennelle que nous venons de terminer dans votre monastère, — écrivait le bon prélat en date du premier mars 1853. — Nous pouvions donc compter sur votre bonne volonté et sur votre empressement à en profiter. Aussi cette visite, où nous remplissions auprès de vous un des plus importants devoirs de notre charge de supérieur, a-t-elle été pour nous une source de joie et de consolation dans le Seigneur. Nous allions, selon les intentions de l'Église, pour ranimer parmi vous le zèle dans la pratique de vos saintes règles, et nous avons été témoin de votre fidélité à les observer et de votre désir sincère de les garder toujours. Vous nous avez prié de réformer tous les abus qui pourraient s'être glissés dans votre communauté, et par là vous avez montré que l'esprit religieux est vivant dans vos cœurs. L'esprit religieux, c'est l'esprit de l'Évangile ; c'est l'esprit d'union et de charité ; l'esprit de renoncement, d'humilité, d'obéissance ; l'esprit de mortification et de douceur : l'esprit de Jésus-Christ qui daigne habiter dans les cœurs de ceux qui sont à lui. Persévérez, N. T. C. S., dans cet esprit que vous avez puisé dans votre saint institut ; ranimez-le sans cesse dans vos cœurs, afin de répondre à votre sublime vocation, et de vous rendre de plus en plus dignes de celui à qui vous vous êtes consacrées ; afin aussi qu'il vive en vous et que vous viviez en lui, qu'il règne seul sur vous ici-bas, et qu'il vous fasse régner un jour avec lui dans la bienheureuse éternité.

.....

“ Vos vœux, vos constitutions, vos règles, — c'est votre loi... Heureuse loi qui vous sépare du monde et vous distingue du commun des fidèles ; loi sainte qui vous engage d'une manière toute spéciale au service de Dieu, et vous prescrit tout ce que vous avez à faire pour lui plaire et pour vous unir à lui de l'union la plus parfaite. Il faut donc, N. T. C. S., que cette loi soit toujours présente à vos esprits ; que vous en fassiez le sujet continuel de vos méditations et de vos entretiens ; que vous la graviez profondément dans vos cœurs, afin qu'elle soit aussi la règle constante de toutes vos actions. Pour cela, portez toujours une religieuse attention à la lecture des constitutions et des règlements, qui se fait en communauté. Soyez aussi attentives aux avis salutaires renfermés dans la lettre pastorale de monseigneur Hubert, laquelle doit se lire tous les ans dans le cours de la retraite.

.....

“ C’est ainsi, N. T. C. S., que la discipline religieuse sera conservée dans votre maison, comme elle l’a toujours été depuis sa fondation, par la miséricorde de Dieu.”

.....

Voilà de quelle manière le vénérable supérieur, rempli lui-même d’estime pour les pratiques du cloître, savait stimuler l’ardeur des âmes appelées au privilège de suivre de plus près Notre-Seigneur dans la voie de la perfection évangélique. Le digne prélat, même après qu’il fut devenu archevêque de Québec, aimait à venir occuper ici une chambre lorsqu’il voulait prendre un repos indispensable, ou se mettre sous les soins du médecin. Personne n’était plus facile à soigner : il lui fallait peu de choses, avec peu d’apprêt ; les infirmières, les veilles, toutes celles qui approchaient de Sa Grandeur, n’avaient qu’une voix pour faire l’éloge de sa bonté, et de l’aimable simplicité dont il faisait preuve à chaque instant. Nous pourrions en citer mille traits tous plus charmants les uns que les autres : arrêtons-nous à ce qui suit.

C’était dans l’automne de 1866. Monseigneur était entré chez nous à la veille de la Toussaint. Le 3 novembre, jour de la Saint-Hubert, étant la fête de la première hospitalière, nos pauvres eurent comme à l’ordinaire grand congé, avec un petit régal au réfectoire. Le prélat en étant informé approuva cordialement cette heureuse coutume, et voulut venir lui-même dire le bénédicité au dîner des femmes ; il était accompagné de M. l’abbé Plante, notre chapelain, et du révérend père Lagier. Ayant béni la table, monseigneur pria nos bonnes vieilles de prendre leurs places, puis il leur adressa ces paroles :

“ Je suis heureux, mesdames, d’assister à votre repas en ce jour de fête. C’est le repas de la charité, car on m’a dit que vous avez demandé à avoir moins que de coutume, afin que l’on pût donner plus aux pauvres personnes qui ont tout perdu par l’incendie du 14 octobre. Que cela est beau !... aussi il me semble que les anges assistent à ce repas. ” Il fit ensuite le tour des tables, adressant la parole en particulier à un grand nombre de celles qui s’y trouvaient assises, et les félicitant de ce qu’elles étaient si bien pourvues de toutes choses. Cependant le service continuait, et monseigneur étant venu se placer au haut des tables, regardait les hospitalières aller et venir ; puis il reprit : “ Je disais tout à l’heure que les anges assistaient à votre repas : j’aurais dû ajouter que ce sont aussi des anges qui vous servent. ” Après quelques autres bonnes paroles le prélat et sa suite

se retirèrent, au bruit du tambour et de quelques voix qui, pour n'être pas des mieux exercées, eurent au moins le mérite de faire bien rire les honorables visiteurs.

A la Saint-Hubert succéda la Saint-Charles, fête patronale du vénéré malade. Chaque département de la maison devait avoir sa part de réjouissance. Dans la matinée, monseigneur daigna faire visite aux élèves du pensionnat ; il y fut reçu au son des instruments ; puis trois d'entre elles s'avancèrent pour présenter le bouquet : mesdemoiselles Marie-Louise et Anna Lessard, nièces de Sa Grandeur, et mademoiselle Virginie Arel qui prononça l'adresse de circonstance. Le prélat répondit par quelques paroles aimables, puis les instruments et les voix se firent entendre.

Du pensionnat Sa Grandeur se rendit à la salle des hommes. C'était l'heure du dîner. Ayant béni nos pauvres, monseigneur leur annonça qu'il venait partager leur repas. "En m'asseyant à votre table, leur dit-il, je serai sûr d'être parmi les amis du Seigneur. Saint Grégoire le Grand recevait souvent à sa table douze pauvres ; il se trouva une fois qu'autant d'anges étaient devenus ses hôtes. Et moi, que sais-je ? peut-être suis-je aussi au milieu des anges."

Pendant ce temps on préparait la soupe qui devait être présentée à monseigneur ; il n'y voulut pas toucher, et il fallut lui apporter de celle que l'on servait aux pauvres ; il la trouva excellente. Quant à nos bons vieillards, les larmes qui tombaient de leurs yeux témoignaient assez combien ils étaient émus en voyant leur premier pasteur prendre place au milieu d'eux. Lorsque monseigneur fut sur le point de se retirer, les religieuses présentes voulurent lui faire des remerciements :—"Ne me remerciez pas, mes chères sœurs, dit le prélat,—tout l'avantage est pour moi, et c'est moi qui dois vous remercier pour une chose qui m'a procuré une si douce jouissance."

Pour achever ce tableau déjà si touchant, et y donner toute la grâce et la fraîcheur voulues, il faudrait pouvoir faire revivre l'accent convaincu du prélat, son regard à la fois si profond et si doux, son attitude si humble et si digne, en un mot tout cet ensemble harmonieux de qualités et de vertus qui brillaient si excellemment dans la personne de monseigneur Baillargeon, et qui imprimaient un cachet particulier de distinction à ses moindres actes.

"On voit bien que ce n'est pas le gouvernement qui choisit les évêques dans votre heureux pays," disait avec admiration, à un de

nos prêtres canadiens, un grand prélat étranger, en parlant de l'illustre pontife que nous venons de montrer assis au milieu de nos pauvres invalides, et dont le nom figurera dans la suite des siècles parmi les Pères du concile œcuménique du Vatican.

Le dimanche matin, 6 juin 1869, l'église des sœurs de la Charité de Québec, et une grande partie de leur maison furent réduites en cendres. Dès que nous eûmes ici la première alarme du feu, nos domestiques partirent sur le champ pour porter secours aux religieuses, et leur offrir au nom de la communauté tous les services dont elles pouvaient avoir besoin. Ils se rencontrèrent là avec les représentants de toutes les communautés de la ville; chacun réclamait pour *ses mères*, et déclarait ne pas vouloir se retirer sans amener au moins une partie des sœurs. Touchée jusqu'aux larmes de cette spontanéité de sympathie et de dévouement, la mère Saint-Louis, supérieure, répondit qu'elle ferait son possible pour satisfaire tous les partis, mais que pour le moment elle ne pouvait rien faire, attendu que toutes les religieuses étaient plus ou moins occupées. Déjà les pauvres femmes infirmes avaient été recueillies à l'Hôtel-Dieu, et les orphelins, au nombre de quatre-vingt-dix, au Bon-Pasteur. Dès que l'incendie eut fini ses ravages, c'est-à-dire vers midi, la bonne mère Saint-Louis songea à répartir ses filles dans les différentes communautés. Les novices, avec leur maîtresse, furent reçues chez nos mères ursulines; les autres furent partagées entre l'Hôtel-Dieu, le Bon-Pasteur, la congrégation de Notre-Dame et l'HÔPITAL GÉNÉRAL.

Pendant plus de quinze jours, nous eûmes le plaisir de recevoir dans notre monastère pas moins de vingt-six religieuses, tantôt les unes, tantôt les autres. C'est avec bonheur que la mère Saint-Louis et les sœurs Sainte-Luce, Sainte-Eugénie, Sainte-Eléonore, Sainte-Dorothée, Saint-Raphaël et Marie-Françoise des Cinq-Plaies, anciennes élèves de notre pensionnat, se sont retrouvées au milieu de leurs maîtresses et de leurs compagnes d'autrefois. Les dernières restées de nos chères visiteuses prirent congé de nous le mardi, 22 juin.

Notre digne chapelain, M. l'abbé Plante, dont la santé délicate avait de tout temps exigé les plus grands ménagements, était depuis deux ans presque toujours en proie à la souffrance. Il mourut le 13 septembre 1869, dans la cinquante-sixième année de son âge, la trente-

troisième de son sacerdoce, et la dix-huitième depuis son entrée en notre maison. Parmi les vertus qui ornaient l'âme de ce saint prêtre, la piété brillait au premier rang. Ami de l'ordre et du devoir, il avait des habitudes sérieuses, et était fort exact au plan de vie qu'il s'était tracé. Il portait un grand intérêt à l'avancement des élèves du pensionnat : l'étude de la musique surtout fit de notables progrès, grâce à l'élan qu'il sut imprimer à cette branche de l'éducation. Il se faisait un devoir et un plaisir de présider à la distribution des bulletins mensuels, et c'était pour lui une véritable jouissance de donner aux élèves sages et studieuses des récompenses dues à sa générosité, et dont il se réservait le choix. A chaque examen trimestriel, il se ménageait le précieux concours de M. l'abbé P. T. Sax, curé de Saint-Romuald qui, avec une complaisance sans bornes, venait passer plusieurs jours au milieu de nos enfants, encourageant leurs efforts, examinant leurs devoirs et jusqu'à leurs travaux à l'aiguille et autres. Une plume amie a consacré à la mémoire de notre regretté chapelain quelques lignes que nous aimons à reproduire ici :

“ M. Plante emporte avec lui les justes regrets d'une communauté chère à tout le pays, et l'estime de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître intimement. Mais ce qui fera à jamais son principal titre de gloire, c'est l'amour singulier qu'il avait voué à l'histoire du Canada. Quoique suffisamment versé dans la connaissance de l'histoire du pays, il n'eut jamais la prétention de passer pour savant ou érudit en cette matière. Toujours modeste en ses habitudes, il voulait avant tout faire servir aux autres ses propres ressources, et contribuer à sa manière au développement des connaissances historiques... Non seulement M. Plante, comme la plupart des amateurs, ne laissait passer aucune occasion de se procurer dans le pays tout ce qui se publiait d'important ou de curieux pour l'histoire ; mais il avait même à Paris un correspondant actif qui était chargé de lui acheter à tout prix certains ouvrages de premier mérite. Il avait réussi à trouver, souvent à grands frais, ce qu'on peut appeler nos grandes sources historiques : les éditions originales de Champlain, de Sagard, de Lescarbot ; une collection des plus complètes des anciennes *Relations des Jésuites*, Denys, Boucher, Lafiteau, Leclercq, l'Histoire de l'Hôtel-Dieu, etc. 1.”

M. Plante a légué au séminaire de Québec sa riche bibliothèque.

Comme nous l'avons dit précédemment, le R. P. Lagier nous prêta quelque temps le secours de son ministère, pour soulager M. Plante. Après le départ du bon père, M. l'abbé E. Bonneau voulut bien nous rendre au besoin le même service ; il s'y employa avec zèle et dévouement. Au mois de juin 1869, monseigneur l'archevêque nous envoya M. l'abbé Thibault, ancien missionnaire de la Rivière-Rouge et vicaire général de l'évêque de Saint-Boniface, qui desservit la communauté et l'hôpital jusqu'au 2 octobre ; alors arriva le digne ministre du Seigneur qui avait consenti à laisser la belle cure de Saint-Thomas de Montmagny, pour venir prendre soin de notre humble établissement : M. l'abbé Joseph-René-Léandre Hamelin.

Au mois d'août de cette même année, eurent lieu dans notre monastère les exercices du jubilé accordé par le souverain pontife Pie IX, pour préparer le monde chrétien à l'ouverture du concile œcuménique. A cette occasion, notre révérende mère supérieure invita le père Lagier à venir prêcher aux religieuses le triduum prescrit par le mandement épiscopal, et à donner quelques jours de retraite à nos pauvres infirmes. Voici sa réponse en date du 30 juin. " Je viens d'apprendre une nouvelle qui m'a fait éprouver une bien douce joie ; j'en bénis le bon Dieu et je le remercie de tout mon cœur. Il paraîtrait, ma révérende mère, que vous voulez procurer à un vieil ami de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, la douce consolation de revoir encore une fois les anges qui l'habitent, ainsi que les pauvres infirmes à qui ces anges consolateurs donnent tous leurs soins. Je vous en remercie mille fois, vous ne pouviez me faire plus de plaisir. Je serai donc à votre disposition le 16 août, pour commencer le soir, à moins que le bon Jésus, pour me faire faire un grand sacrifice, n'y mette quelque obstacle. Il me sera donc bien agréable d'aller vous prêcher les exercices du jubilé demandé par notre saint-père le pape, à l'occasion du concile œcuménique qui doit sauver le monde, bien malade à l'heure qu'il est. Satan enrage en prévoyant tout le bien que ce concile doit opérer ; aussi cherche-t-il, ce monstre à sept têtes, à susciter d'avance toute sorte de craintes et d'embarras, afin d'empêcher sa tenue. Les infernaux Garibaldiens commencent à mugir comme des tigres, et portent leurs regards enflammés sur la ville sainte et sur celui qui, depuis plus de vingt-deux ans, porte haut l'étendard de la vérité et de la justice. Les prières des fidèles, leurs jeûnes et leurs aumônes vont s'élever vers le Père des miséri-

cordes, comme un encens d'agréable odeur, pour déjouer les complots de Satan et de ses suppôts. Mais surtout comme l'immortel Pie IX compte sur les prières de celles qu'on se plaît à appeler les anges de la terre, à cause de leur blanche pureté et de l'ardente flamme qui consume leurs cœurs de vierges ! Il sera donc bien fervent le jubilé de nos bonnes et bien-aimées sœurs de la Miséricorde de Jésus. Il me sera bien doux d'épancher mon cœur dans de tels cœurs. Priez donc bien, afin que lorsqu'on viendra mettre le feu, non à la maison, mais aux cœurs, ils s'enflamment vivement."

.....

Le bon père Lagier donna trois instructions chaque jour du triduum: deux dans l'église pour toutes les personnes de la maison, et une dans le chœur pour les religieuses. Dans ces conférences particulières il nous entretenait des maux de l'Église, des vertus de Pie IX, de la grandeur de cette magnifique démonstration qu'on appelle un concile œcuménique. En s'adressant à nos pauvres, le bon père leur présentait sous une forme douce et attrayante les saints devoirs de la vie chrétienne. Il fut très content de leur bonne tenue et des bons sentiments qu'il reconnut dans la plupart d'entre eux.

Nous retrouvons encore le père Lagier à Saint-Sauveur de Québec en 1873, mais cette fois en qualité de supérieur. Invité dans le cours de l'hiver à venir nous faire entendre pendant la retraite annuelle sa parole facile, onctueuse et pénétrante, il répondit en ces termes à notre révérende mère Saint-Olivier, le 16 février 1874 :

" J'ai reçu votre lettre qui me parle de la retraite à laquelle vous attachez l'importance qu'elle mérite... Sans nul doute des grâces précieuses sont toujours attachées à ces pieux exercices, et voilà pourquoi les saints en ont toujours fait le plus grand cas. J'ai la douce confiance que celle à laquelle vous vous préparez, sera pour toutes un renouvellement intérieur qui aura les plus heureux résultats... Mais il faut préparer nos âmes aux ineffables effusions du Saint-Esprit. Le monastère doit devenir un nouveau cénacle ; en compagnie de la Reine des anges, vous allez vous préparer d'une manière toute particulière afin que, lorsque le moment sera venu, l'Esprit-Saint descende sur vous toutes pour y opérer les mêmes merveilles qu'autrefois.

" Nous vivons à une époque bien déplorable dans un sens, mais bien glorieuse sous un autre rapport. Le saint-père (Pie IX) est prisonnier et dépouillé ; les évêques, dans certains pays, sont emprisonnés

à l'exemple de leur chef, ou exilés de leurs diocèses ; les prêtres fidèles sont persécutés ; enfin, au centre du catholicisme, les religieux et les religieuses sont chassés de leurs couvents et de leurs monastères. Cet état de choses, est, à mon avis, un motif puissant pour nous porter à être reconnaissantes du bonheur dont nous jouissons, et d'un autre côté, à compatir aux larmes de notre mère la sainte Église... Plus le mal est grand, plus l'enfer redouble de rage, plus aussi devons-nous croître en ferveur et en amour pour consoler le divin Maître... Dans le cours de notre retraite nous réfléchirons à tout cela, et ces saintes réflexions nous porteront certainement à un plus grand dévouement pour tout ce qui peut glorifier davantage le Rédempteur de nos âmes, que les méchants voudraient chasser de ce monde s'ils en étaient capables. Ils crient aujourd'hui ce que les malheureux Juifs criaient autrefois, au jour des grandes humiliations du Fils de Dieu : *Nolumus hunc regnare super nos...* Voilà le cri qui traverse le monde à l'heure qu'il est... Quel sujet de douleur pour les amis de Jésus ! Nous dirons, nous, ce que disaient les Cécile, les Agnès, les Praxède, les Martine, les Luce, les Philomène et tant d'autres : *Je suis chrétienne... j'ai voué mon cœur à Jésus...* Jésus, Jésus, voilà mon trésor ; voilà mon Époux ; lui seul aura mon amour !

“ Ne vous inquiétez pas. Nous ferons pour le mieux lorsque le temps sera arrivé, et, à moins de mauvais temps ou de *quelque accident*, j'espère être à l'HÔPITAL GÉNÉRAL le *deux mars* à 5½ h., P. M. ”

Le bon père était alors au moment de se mettre en route pour l'Île-Verte, où il devait prêcher la neuvaine de saint François Xavier. Il y alla en effet et s'y livra à toute l'activité de son zèle. Au jour et à l'heure qu'il avait fixés, il ne vint pas à l'HÔPITAL GÉNÉRAL pour y faire l'ouverture de la retraite. Il passa à la vérité en ce moment-là même tout près de notre monastère ; mais la *main du Seigneur l'avait touché* ; sa langue glacée par la mort était devenue muette ; ses yeux, couverts d'éternelles ténèbres, ne virent point cette maison à laquelle il portait tant d'intérêt. Les cloches de l'église Saint-Sauveur sonnaient tristement un glas funèbre, tandis qu'un cortège nombreux et recueilli, conduisait en silence un cercueil vers le saint temple. On ramenait de cette sorte, au lieu où ils devaient recevoir la sépulture, les restes du révérend père Lucien-Antoine Lagier ! L'Ange du trépas l'était allé chercher sur le théâtre même de ses derniers travaux. Après avoir prêché un sermon au peuple dans la matinée du 27 février,

le bon père fut trouvé sans vie, le même jour, vers midi, dans la chambre qu'il occupait chez M. le curé de l'Île-Verte. Les regrets qui éclatèrent de toutes parts à l'annonce de ce douloureux événement, témoignèrent assez de l'estime et de la confiance des fidèles de ce diocèse à l'égard du digne et zélé missionnaire.

Ce fut un bonheur pour le clergé et pour les fidèles du diocèse lorsque monseigneur Baillargeon, malgré le mauvais état de sa santé, se décida dans l'automne de 1869, à partir pour Rome. La voix du souverain pontife l'appelait, avec tous les évêques du monde chrétien, à assister au grand concile œcuménique qui devait s'ouvrir dans la basilique vaticane le 8 décembre. Sa Grandeur vint nous faire sa visite d'adieu le matin du 12 octobre, en célébrant le saint sacrifice dans notre église. Parti de Québec le 23 octobre, notre vénérable archevêque arriva le 20 novembre dans la ville éternelle, et put se remettre de ses fatigues avant le grand jour. Le 9 décembre, il écrivait à un des messieurs de l'archevêché.

“ L'ouverture du concile a eu lieu hier. Comment vous donner une idée du spectacle que présentait cette auguste assemblée de plus de sept cents évêques, en habits pontificaux, mitre en tête, rangés dans un ordre admirable, dans une chapelle splendide, ayant à leur tête près de soixante cardinaux assistants au trône occupé par le souverain pontife, revêtu de magnificence et de majesté ? Impossible. Le monde n'a jamais rien vu de semblable. Les évêques sont accourus de tous les points de la terre. Des hommes courbés sous le poids des années, des infirmités et des maladies ; tous les anges des Églises de la terre étaient là, en prière avec le vicaire de Jésus-Christ. Le pape a présidé la séance tout entière ; il a fait une allocution assez longue. Il n'a pas paru fatigué du tout, bien que la cérémonie ait duré six grandes heures. Sa voix, en parlant comme en chantant, était comme autrefois. Malheureusement il pleuvait à verse, et la température me rappelait celle que nous donnent au Canada les gros vents de nord-est, à l'époque de la Toussaint. Cependant la foule était immense, et elle n'a quitté l'église qu'après que toute la cérémonie a été terminée. ”

Monseigneur Horan, évêque de Kingston, dans une lettre du 16 janvier 1870, adressée à notre chère sœur Marie-Jean, entre dans des détails pleins d'intérêt : “ Le 8 décembre a eu lieu le grand événe-

ment... Je dirai tout simplement que je ne saurais jamais rendre ce que j'ai vu là. Il y avait des cardinaux, des primats, des évêques du rit latin et du rit oriental; ces derniers portant leurs riches et pittoresques costumes; tous étaient assemblés dans la grande et magnifique salle au-dessus du vestibule de Saint-Pierre. Dans la basilique une foule immense se pressait pour voir passer la procession des évêques, pour voir le saint-père porté sur la *sedes gestatoria*, et recevoir sa bénédiction... Après la messe solennelle, chantée par le cardinal-vicaire, le pape, revêtu des ornements sacrés et du pallium, descendit de son trône élevé, et, avec cette magnifique voix qui se fait entendre dans toute la vaste basilique de Saint-Pierre, il entonna le *Veni Creator*. L'hymne fut suivie du chant des litanies des saints et de diverses oraisons; puis le saint-père, après avoir demandé l'assentiment de tous les évêques présents, déclara que le *premier concile du Vatican était ouvert*. Quel spectacle glorieux que celui de cette vaste assemblée! Plus de huit cent trente Pères, dont plus de sept cents étaient évêques, réunis autour du trône de Pierre le vicaire de J. C. sur la terre! J'espère que je n'oublierai jamais ce que je dois à Dieu pour avoir eu le privilège de contempler ces choses, et pour m'avoir choisi, malgré ma bassesse et mon indignité, pour être un des Pères du plus grand concile qui ait été jusqu'ici réuni 1."

A l'approche du nouvel an, notre mère supérieure se fit un devoir de faire partir pour Rome une lettre à l'adresse de notre vénéré pasteur, monseigneur Baillargeon. Nous la reproduisons en partie à cause de l'intérêt qui, ce nous semble, s'attache pour toujours à tout ce qui touche de près ou de loin à un des plus grands événements du XIX^e siècle.

" HÔPITAL GÉNÉRAL, 16 décembre 1869.

" Monseigneur,

" En prenant congé de nous, avant votre départ pour la ville éternelle, vous nous avez promis de vous souvenir de nous et de nous porter toutes dans votre cœur. Nous avons cru à votre parole, et nous venons vous dire, à notre tour, que jamais vous n'avez été si près de nous que depuis que vous êtes *si loin, si loin*. Oui, monseigneur, nous pensons à vous, nous parlons de vous et, ce qui vaut mieux,

1. Monseigneur Horan ne survécut que peu de temps à son retour de Rome; il mourut le 15 février 1875, à l'âge de cinquante-sept ans, après une carrière épiscopale des plus laborieuses.

nous prions pour vous, nous prions beaucoup. C'est avec le plus vif intérêt que nous avons suivi les divers incidents de votre voyage, et nous étions encore dans l'inquiétude au sujet de la maladie qui vous a retenu à Paris, quand nous apprîmes l'heureuse nouvelle de votre arrivée à Rome le 20 du mois dernier.

“ Il faut bien nous le pardonner, monseigneur, mais nous sommes fières, plus fières que vous ne l'avez été vous-même des marques d'honneur avec lesquelles on a accueilli, de la part de Sa Sainteté, l'*archevêque métropolitain du Canada*. Et le 8 décembre, vous étiez là parmi les sept cents évêques réunis autour de Pie IX ! Oh ! il y a dans cette pensée quelque chose qui fait venir à nos yeux des larmes de bonheur. Ce jour-là, nous n'avions qu'une seule préoccupation ; nous ne pouvions faire qu'une seule prière ; et cette préoccupation, cette prière, avaient pour objets l'Église, le saint-père et *notre monseigneur*. Nous nous sommes préparées à cette fête par une neuvaine solennelle, et pendant toute l'octave nous avons continué nos dévotions, dans le but d'obtenir des grâces spéciales pour les Pères du grand concile. Monsieur notre chapelain a bien voulu s'associer à nous dans tout ce que nous avons fait pour honorer notre Mère immaculée ; son exemple et sa parole n'ont pas peu contribué à stimuler notre zèle pour les grands intérêts du monde catholique, qui doivent être si chers aux âmes religieuses.

“ Quand cette lettre vous parviendra, monseigneur, la nouvelle année aura déjà commencé son cours ; à cette occasion, veuillez bien nous permettre d'exprimer à Votre Grandeur nos sentiments de respect et de filiale affection. Nous serons privées du plaisir de recevoir votre visite accoutumée, mais nous aimons à penser que votre cœur nous bénira de cette bénédiction paternelle que nous recevons toujours avec tant de bonheur. De plus, nous osons espérer qu'une petite lettre de votre part viendra nous dédommager un peu de la privation que cette absence nous impose.”

Il faut se hâter de dire ici que monseigneur l'archevêque n'attendit pas l'arrivée de notre humble missive pour expédier à notre mère supérieure les lignes suivantes :

“ Rome, 26 décembre 1869.

“ Ma révérende et bien chère mère en J. C.,

“ La présente est pour vous porter la bénédiction du saint-père,

Pp

que je lui ai demandée pour vous-et pour votre communauté, et qu'il vous a donnée avec effusion de cœur. Veuillez bien agréer aussi avec mes souhaits les plus affectueux, la bénédiction que je vous donne moi-même, comme votre père en Dieu, au nom du Seigneur, au commencement de la nouvelle année, le priant de vous préserver de tout mal, et de vous conserver dans sa sainte grâce et dans son amour. Demeurant dans le cœur de Jésus

“ Votre tout dévoué serviteur,”

(Signé)

† C. F. Archevêque de Québec.

Au concile monseigneur Baillargeon faisait partie de la congrégation de discipline. Il eût bien voulu donner son vote sur le dogme de l'infailibilité du pontife romain ; mais le délabrement de sa santé ne lui permettant pas de faire un si long séjour en Italie, il sollicita du saint-père la permission de revenir dans son diocèse où il arriva le 9 mai 1870. Nous ne parlerons pas ici de la réception enthousiaste qui lui fut faite par les citoyens de Québec, mais bien de la visite qu'il voulut bien nous faire le huitième jour après son arrivée (16 mai). Le prélat nous dit la messe comme avant son départ, puis il entra à la salle de communauté, accompagné de M. notre chapelain et de M. l'abbé Collet, assistant-secrétaire de l'archevêché. Dès qu'ils eurent pris place monseigneur nous dit : “ Il m'est venu une pensée ce matin en finissant la messe, c'est que ce doit être une grande réjouissance de se réunir au ciel à tous ceux que nous avons aimés, puisque même sur la terre c'est un si grand bonheur de se revoir. Oui, ça été pour moi une grande joie de me trouver au milieu de mon peuple, de mon clergé, de mes amis, de mes frères, de mes sœurs, de mes enfants... et pourtant mon absence a été comparativement courte, seulement six mois. Je suis revenu avec mes misères et mes souffrances, — cela n'empêche pas ma joie : que sera-ce dans le ciel, où il n'y a plus ni misère, ni souffrance, et où la joie sera sans fin !

“ Vous voulez, mes chères sœurs, que je vous parle un peu du saint-père ; mais je n'ai presque rien à ajouter à ce que vous en avez déjà entendu dire, sinon qu'il y a dans la vie de cet homme quelque chose de providentiel. Quoique entré dans sa soixante-dix-neuvième année, il conserve toutes ses facultés intellectuelles et morales, sa mémoire, son courage. La mémoire s'use avec l'âge, le courage aussi diminue : on ne voit pas cela chez Pie IX. Un vieillard n'a pas le

courage de commencer de grandes entreprises, ni de les conduire à bonne fin; c'est donc une chose merveilleuse que Pie IX ait convoqué ce grand concile, d'autant plus que l'on dit que les cardinaux, son conseil, s'y opposaient, vu les troubles et l'état actuel des esprits; d'un autre côté, les principaux gouvernements s'y opposaient aussi; néanmoins Pie IX a commencé cette œuvre, il la soutient. Une autre chose non moins merveilleuse c'est cette paix, cette tranquillité d'âme dans laquelle il vit, malgré les clameurs de ses ennemis. Depuis l'ouverture du concile il s'est fait un grand calme, c'est comme le silence de l'apocalypse. On ne trouve pas même de brigands dans l'État de l'Église. L'Italie a été de tout temps un pays de brigands, — c'est dans le génie du peuple, et la disposition du sol s'y prête — la contrée est traversée du nord au sud par une chaîne de montagnes qui leur servent de retraite. Ils attaquent les voyageurs qui se trouvent heureux de se sauver avec la vie. — Eh bien! depuis le mois de décembre les zouaves n'en ont pris que trois...

“ J'ai dit une chose au pape que je ne dis pas à toutes les portes : c'est qu'ici les communautés religieuses ont conservé leur première ferveur, — j'entends les anciennes communautés, les ursulines et les hospitalières, — car pour les nouvelles qui ne font pour ainsi dire que de naître, ce n'est pas merveille qu'elles ne soient pas déchuës. Donc les anciennes communautés se sont maintenues dans l'esprit religieux, — et ça été une grande consolation pour le cœur de Pie IX, comme c'en est une aussi pour moi.”

Après nous avoir ainsi entretenues avec une bonté et une amabilité charmantes, monseigneur nous donna la bénédiction apostolique, puis il fit le tour des rangs et adressa à chacune un petit mot. Le prélat se rendit aussi aux salles pour donner sa bénédiction à nos pauvres. Il se retira très fatigué; il avoua à notre mère que si ce n'eût été son engagement à venir nous dire la messe ce jour-là, il fût resté au lit, tant il était souffrant. La santé du digne pontife ne se rétablit pas, malgré les prières et les vœux adressés au Ciel à cet effet.

Le lendemain du jour où l'illustre prélat eut été enlevé à l'affection de son clergé et de son peuple (13 octobre 1870), M. l'abbé Bonneau écrivait à notre mère supérieure :

“ Au milieu de la grande douleur qui nous frappe tous, ce sera pour vous et pour vos bonnes sœurs, une bien grande consolation de connaître la haute estime que le vénérable archevêque vous portait à

toutes. Cette estime, plusieurs fois durant sa longue et cruelle maladie il l'a manifestée ; plusieurs fois il vous a donné à vous et à toutes les personnes qui vous sont chères sa paternelle bénédiction. Un jour, apprenant les saintes industries auxquelles vous avez recours pour vous exciter les unes les autres à prier pour l'Église : *Saintes religieuses, s'est-il écrié, quels fléaux ne détournent-elles pas ! quelles bénédictions n'appellent-elles pas sur tout le diocèse, par leurs prières !*"

Le regretté prélat a eu pour successeur monseigneur Elzéar-Alexandre Taschereau, qui a été consacré le 19 mars 1871, dans la cathédrale de Québec, par monseigneur John Joseph Lynch, archevêque de Toronto.

Avant de quitter cette terre d'exil monseigneur Baillargeon eut la douleur d'apprendre que Rome était tombée au pouvoir des Piémontais, et que le concile œcuménique était suspendu. Nos zouaves canadiens faits prisonniers à la journée du 20 septembre 1870, furent presque aussitôt renvoyés dans leurs foyers, où ils revinrent ayant tout perdu *hors l'honneur*, et rapportant intact leur glorieux drapeau, dont la légende *Aime Dieu et va ton chemin*, avait été en toute rencontre leur règle de conduite. Parmi eux se trouvaient MM. Hugh et Alphonse Murray. En date du 12 décembre, le premier écrivait à notre chère sœur Marie-Jean une lettre dont nous traduisons quelques passages : "C'était un bonheur pour moi, ma chère tante, de vous écrire de temps en temps de la ville éternelle, pour vous donner des nouvelles du saint-père. Maintenant, hélas ! les choses sont changées ; on nous a arrachés d'auprès de lui, et il est prisonnier au Vatican. Le projet formé depuis si longtemps est enfin exécuté ; je ne pense pas cependant que cela puisse durer, et les nouvelles qui viennent chaque jour de Rome prouvent que les choses sont dans un état si violent qu'il faut que cela finisse bientôt... J'étais à Rome pendant le siège ¹, et dans une position à voir tout ce qui se passait. La ville a été bombardée sans miséricorde, et sans souci du dommage que cela causerait aux magnifiques églises et aux autres monuments. Le bombardement a duré six heures. Le pape, pour sauver la vie des citoyens, capitula. Nous reçûmes sa bénédiction avant notre départ. J'ai fait une dernière visite au tombeau des Apôtres avant de partir. Combien il nous en a coûté ! Pas un de nous qui n'eût préféré la mort. Mais

1. A la porte Saint-Sébastien. Les ennemis sont entrés par la porte Pis.

il nous a fallu obéir. Alphonse n'était pas avec moi ; il occupait un autre poste, *Civita Castellana*. Là les zouaves ont fait une résistance héroïque ; n'étant que quatre-vingt-dix, ils tinrent en échec, pendant vingt-quatre heures, trente-cinq mille hommes. J'ai retrouvé Alphonse prisonnier à Livourne ; nous y avons passé ensemble le reste du temps de notre captivité ¹."

Tous les cœurs chrétiens se sont émus de l'invasion sacrilège du territoire pontifical par les troupes d'un roi catholique. Des adresses sans nombre ont été envoyées au pape prisonnier, pour protester contre cette violation des droits les plus sacrés. Le Canada aussi a élevé la voix. Nos évêques et nos prêtres se sont faits les interprètes des sentiments de tous les fidèles confiés à leur sollicitude. Nous avons le droit de nous approprier leur énergique protestation, puisqu'elle a été faite en notre nom, comme au nom de tous les catholiques du pays.

Notre communauté ayant cessé en 1868 de s'occuper de l'éducation des jeunes filles, prit aussitôt des mesures pour augmenter le nombre des invalides, et tout le vaste local auparavant destiné aux élèves pensionnaires se trouva peuplé en peu de temps. Mais l'expansion ainsi donnée, dans notre maison, aux œuvres de miséricorde propres de notre institut, ne suffisait déjà plus aux besoins croissants de la population. Sorti des cendres où l'avait réduit l'incendie de 1866, le faubourg Saint-Sauveur prenait un rapide développement, le faubourg Sainte-Angèle aussi se montrait assez ambitieux d'étendre ses limites. Or, dans ces deux circonscriptions, il ne s'élevait encore aucun de ces asiles où la Religion et la Charité offrent aux malheureux, aux délaissés, aux indigents, aux malades, un refuge dans leur abandon et leur misère. L'idée de procurer à sa paroisse le bienfait d'un semblable établissement mûrissait, depuis longtemps, dans l'esprit d'un digne citoyen de Saint-Sauveur, monsieur Louis Falardeau, notaire public. Il destinait à cette fin une certaine somme d'argent et une certaine étendue de terrain ; et il se persuadait, non sans raison, que l'établissement, une fois commencé, attirerait la sympathie du public.

1. Ne pouvant plus combattre sur les champs de bataille de l'Italie, M. le lieutenant H. Murray, embrassa dans la suite la cause de Don Carlos, fit la campagne d'Espagne en 1873-74, se distingua particulièrement à la journée de Vich, et fut promu au grade de capitaine. Blessé mortellement à l'attaque de Manrèse (4 février 1874), le chevalier de Pie IX mourut le surlendemain, laissant une grande réputation de valeur militaire et de vertu chrétienne.

M. Falardeau avait grandi avec une affection singulière pour notre petite église : il y avait reçu le saint baptême ; tout jeune encore on pouvait l'y voir chaque jour, au pied du sanctuaire, servant avec une ferveur d'ange pendant l'adorable sacrifice. Plus tard, il fut heureux de consacrer ses talents au service de la communauté en qualité de procureur. Il se trouvait ainsi comme tout naturellement sympathique à notre manière de vivre. Sa grande piété d'ailleurs lui faisait apprécier avec justesse, au point de vue de l'esprit de foi, l'admirable union de la vie contemplative et de la vie active, offerte par notre institut aux âmes qui désirent partager leur existence entre les fonctions de Marthe et celles de Marie. Il voulait donc pour son hôpital des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus. Néanmoins certaines raisons indépendantes de sa volonté l'obligèrent à s'adresser aux sœurs de la Charité de Québec. Celles-ci, après avoir accepté la fondation, se virent contraintes d'y renoncer par diverses difficultés qui paraissaient insurmontables.

Ce fut un beau jour pour M. Falardeau que celui où le nouvel archevêque de Québec, monseigneur Taschereau, permit à notre communauté de prendre définitivement en considération cette importante affaire (23 mars 1871). Le trente du même mois, nous acceptions par acte capitulaire les propositions de notre excellent procureur. Il ne restait plus qu'à pousser l'entreprise avec une vigueur énergique.

Un peu plus de deux ans après la date ci-dessus, une construction à la fois solide et élégante s'élevait sur les bords de la rivière Saint-Charles, à moins d'un mille de notre monastère : c'était la réalisation d'une petite partie seulement des plans préparés pour les édifices de l'hôpital du Sacré-Cœur. Le moment était venu de choisir les fondatrices. Des élections eurent lieu à cet effet au mois d'août 1873. Notre communauté élut pour supérieure la révérende mère Saint-Olivier qui, précédemment, avait rempli cet office pendant deux triennats consécutifs ; la révérende mère Saint-Zéphirin, qui sortait de charge, fut désignée pour commencer l'œuvre du Sacré-Cœur. Nous lui donnâmes une assistante, la mère Saint-Antoine ; et quatre compagnes, savoir : les mères Sainte-Anastasia (sœur de la supérieure), Saint-Jean-Baptiste, Saint-François de Sales, et la sœur Sainte-Geneviève, religieuse converse.

Monseigneur l'archevêque, accompagné de plusieurs membres de son clergé, voulut bien introduire dans leur nouvelle demeure la

petite colonie d'hospitalières (7 septembre 1873 ¹). Au moment où elles allaient franchir le seuil, le vénérable prélat leur tint ce langage tout paternel :

“ Vous êtes heureuses, mes chères sœurs, d'avoir été choisies pour fondatrices de cette nouvelle communauté... Oui, une maison de bonnes œuvres va s'ouvrir, ... une maison de prières pour tous les besoins de l'Église, mais surtout pour la conversion des pauvres pécheurs... Vous allez faire dans votre maison les œuvres de Dieu, en consolant les malheureux et en essuyant leurs larmes. Ayez bien soin des pauvres et donnez-leur tout le bonheur qu'on peut avoir ici-bas... et Dieu sera votre récompense. Ah ! qu'elle sera belle la récompense de ceux qui auront sacrifié leur vie au service du prochain ! Vous allez voir bientôt se refermer sur vous les portes du cloître qui doivent vous dérober au monde. Vous serez (passez-moi l'expression) vous serez renfermées comme dans une prison, mais Jésus sera prisonnier avec vous... Mais entrez, mes chères sœurs ; entrez avec courage, entrez avec joie. Il est vrai que le sacrifice est grand... vous aurez à souffrir bien des fois, et souvent vous manquerez de plusieurs choses ; mais ayez confiance en Dieu... Il est riche, et il ne se laissera pas vaincre en générosité. Le bon Dieu vous bénira, mes chères sœurs ; il bénira cette maison ; et j'espère qu'elle s'augmentera et qu'elle subsistera jusqu'à la consommation des siècles.”

A ce souhait échappé spontanément du cœur de notre illustre et vénéré pontife dans une occasion aussi solennelle, qui ne dira du fond de l'âme le plus fervent *Amen* !

Le lendemain matin, monseigneur Taschereau alla célébrer la première messe dans la pieuse petite chapelle ou tout parle du sacré cœur de Jésus, et depuis ce temps Notre-Seigneur y réside jour et nuit, répandant ses bénédictions sur les hospitalières, sur leurs pauvres, et sur leurs nombreux bienfaiteurs.

Au premier corps d'édifice du nouvel hôpital, on en ajouta un second plus vaste qui fut habité en 1879 ².

1. La date du 7 septembre est remarquable dans notre histoire à plus d'un titre. Ainsi, comme nous l'avons rapporté ailleurs, d'après Sagard, ce fut le 7 septembre 1619 que “ l'on commença d'amasser des matériaux et de joindre la charpente ” pour la construction du premier monastère des récollets. Ce fut encore le 7 septembre 1701 que la mère de l'Annonciation et la sœur Sainte-Thérèse revinrent de l'Hôtel-Dieu à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, après que le roi eut permis à Mgr de Saint-Vallier d'établir une communauté à N. D. des Anges.

2. Après avoir assisté pendant plus de huit ans au développement si rapide de sa

Revenant au cloître antique de Notre-Dame des Anges, nous y trouvons, sous la direction spirituelle de monsieur l'abbé Joseph-René-Léandre Hamelin, et la supériorité de la révérende mère Joséphine-Céline Moisan de Saint-Joseph, un personnel de soixante-six professes et un noviciat qui, grâce à la divine Providence, se recrute suffisamment pour les besoins de l'institution.

Outre les salles de travail, les réfectoires et autres dépendances, l'hospice comprend huit départements, savoir : Pour les hommes, la salle Sainte-Croix (trente-trois lits, en l'honneur des trente-trois années de la vie de Notre-Seigneur) ; pour les femmes, la salle Saint-Vincent de Paul, nouvellement ouverte ; les salles Notre-Dame de la Victoire (quinze lits), Sainte-Anne (quinze lits), Saint-Joseph (trente-quatre lits), Sainte-Marthe (dix-neuf lits), Sainte Monique (dix lits), et Saint-Jean-Baptiste (quarante-cinq lits.) Total cent soixante et dix lits 1.

En 1878 a été disposé pour servir d'infirmier aux prêtres malades un local plus vaste que celui qui était précédemment destiné à cet usage. Il s'y trouve un modeste oratoire où MM. les ecclésiastiques peuvent dire la messe, et où le saint sacrement peut être conservé en vertu d'un indult du saint-siège. M. l'abbé Ferdinand Catellier, ancien curé de Saint-George (Beauce), donna l'élan à cette

grande et belle œuvre, se tenant toujours lui-même à l'écart, comme redoutant que sa main gauche ne connût le bien qu'opérait sa main droite, M. Falardeau a entendu l'appel de celui qui dit : *Bienheureux les miséricordieux parce qu'ils recevront miséricorde*, et encore : *Cela va bien, bon et fidèle serviteur ; entrez dans la joie de votre Seigneur*. Une mort inopinée a enlevé du monde ce digne chrétien, pour le placer dans la patrie de l'éternel bonheur (8 novembre 1881). M. Falardeau était âgé de 57 ans et 3 mois.

1. Dans une intéressante étude ayant pour titre : *La Charité catholique à Québec ; détail statistique de ses œuvres*, et due à la plume de M. Ernest Myrand, l'auteur présente un tableau raisonné du bien opéré par chacune de nos institutions de bienfaisance et de charité, pendant le dernier quart de siècle. Parlant de l'HÔPITAL GÉNÉRAL il dit : "De 1856 à 1880 inclusivement, 825 hommes invalides y ont trouvé un refuge et un secours à leur misère. Cette statistique de vingt-cinq années a été très facile à établir, vu que le chiffre annuel des hommes infirmes n'a pas varié depuis 1856. Il s'est maintenu à 33. Or $33 \times 25 = 825$. Pour la même période de temps (1856 à 1880—25 années) la statistique des femmes invalides est la suivante : 40, 36, 39, 61, 64, 65, 69, 75, 78, 87, 81, 85, 105, 109, 125, 125, 136, 136, 132, 136, 132, 136, 134, 134, 132, 133 = 2,442 femmes invalides secourues par cet établissement durant un quart de siècle. Le chiffre total d'invalides secourus (hommes et femmes) à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, de 1856 à 1880, s'élève donc à $(825 + 2,442 = 3,267)$ 3,267 personnes. De ce nombre il convient de retrancher 700 malades, lesquels sont à la charge et aux frais du gouvernement, car celui-ci paie annuellement depuis 1815, l'entretien de 28 infirmes $(28 \times 25 = 700)$. Les malades placés depuis vingt-cinq ans sous le contrôle direct des religieuses s'élèvent donc à 2,567." *Annuaire de l'Institut Canadien de Québec*, 1880.

entreprise, et y engagea la bonne volonté de M. l'abbé Léon Roy, curé de Saint-Louis de Lotbinière. Une transaction que ce dernier passa avec notre communauté, peu avant sa mort, facilita grandement l'exécution du projet.

Aujourd'hui, comme pendant les deux siècles bientôt écoulés depuis la fondation de cette maison, la vigilance exacte des supérieurs ecclésiastiques, les efforts constants des supérieures claustrales, et la bonne volonté de tous les membres de la communauté, ne concourent qu'à un seul et même but : maintenir intact et vivace l'esprit qui animait nos vénérables fondatrices au jour où monseigneur de Saint-Vallier leur confiait, comme un dépôt précieux, qu'elles devaient chérir, conserver et augmenter, les pauvres de son HÔPITAL GÉNÉRAL.

Si nous ne cherchions en cet ouvrage qu'à présenter dans leur ordre chronologique une suite de faits plus ou moins intéressants, et à suivre la marche du récit monastique dans sa liaison plus ou moins directe avec l'histoire générale du pays, notre tâche serait terminée, et nous pourrions déposer la plume en répétant les belles paroles placées en tête de ce chapitre : " Que le Seigneur soit avec nous comme il a été avec nos pères ; qu'il ne nous abandonne point et ne nous rejette point. Qu'il incline nos cœurs vers lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies."

Nous n'aurions fait alors que peindre la vie extérieure de la communauté ; ses luttes, ses revers ; ses jours sombres, ses jours ordinaires, ses jours de soleil, splendides, radieux et rares ; il resterait toujours à extraire de nos annales beaucoup de ce qui en fait comme le suc et la moëlle ; et l'on pourrait avec raison nous reprocher d'avoir laissé dans l'ombre et l'oubli la mémoire de la plupart de celles qui ont habité avant nous le monastère, et qui nous ont transmis avec une si religieuse vénération cet esprit des fondatrices dont nous parlions tout à l'heure, et dont la conservation intéresse à un si haut degré la gloire de notre institut, et le bonheur de chaque membre de la famille du cloître.

Trop suave est le parfum de vertu qu'exhalent les pages consacrées au souvenir de nos saintes devancières, pour que nous nous refusions à en faire part aux âmes avides de ce genre d'édification. Mais, comme les notices nécrologiques en grand nombre pourraient, à raison de leur uniformité, paraître fastidieuses dans leur ensemble, nous en fe-

rons, d'époque en époque, un choix discret et limité. Du reste, en prenant le nom de n'importe quelle religieuse sur la liste de celles qui se sont sanctifiées dans cette maison, sous l'habit et la règle des hospitalières de la MISÉRICORDE DE JÉSUS, on saura sa vie de chaque jour, si l'on se fait une idée exacte du code évangélique auquel elle a voulu se soumettre ; code inspiré par une sagesse toute céleste, et qui imprimant sans cesse le mouvement à ses actes, à ses pensées, à ses désirs, à ses espérances, à son amour, lui a ouvert la voie la plus facile et la plus douce pour faire ici-bas son pèlerinage, et pour arriver plus sûrement aux joies ineffables de l'éternité.